Department of the Secretary of State of Canada
Secrétariat d'État du Canada

Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada

A Report to Parliament, 1988 – 89

BIBLIOTHÈQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
APR 2 0 1990
LIBRARY
DEPARTMENT OF THE SECRETARY
OF STATE OF CANADA

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Canada

90-05414/

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Cat. No. SI-2/1990

ISBN 0-662-57340-4

HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONOURABLE RAMON JOHN HNATYSHYN,
GOVERNOR GENERAL AND COMMANDER-IN-CHIEF OF CANADA

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

I have the honour to present, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, the annual report on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada*, for the fiscal year ended March 31, 1989.

This report is submitted to Your Excellency in accordance with the requirements of Section 24.1 (1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977.*

Respectfully submitted,

Gerry Weiner
Secretary of State of Canada

FOREWORD

I am pleased to submit, to Parliament and to all Canadians, the fifth annual report of the Secretary of State on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.*

This report provides an overview of post-secondary education in Canada, including its varied provincial education systems and the federal government's concerns and activities. The importance of post-secondary education to the social, economic and cultural life of Canadians cannot be overemphasized when we consider that more than one million students attend post-secondary institutions. Canada invests over $12 billion annually in post-secondary education.

The Prime Minister has underlined the importance of education as a national priority at the First Ministers' Conference held in November, 1989. He stated that "If Canada is to be competitive in today's knowledge world, Canada's creativity and technical excellence have to be second to none." At that November, 1989, meeting the Prime Minister proposed that a national task force on "human resource development for the year 2000" be established. As a result, the Council of Ministers of Education, Canada and the Prime Minister's representative, Dr. Douglas Wright, are holding discussions towards this goal. It is with great optimism that we await the results of their deliberations and the report of the proposed task force.

The advancement of post-secondary education is vital to our country's future. I believe, through our educational institutions, we will be able to provide this nation with the skills, knowledge and research capacity needed to cope with the demands of our rapidly changing society and a rapidly changing world. I am also pleased with the increased collaboration between federal departments and provinces, and look forward to forging closer links with the major partners in this national enterprise. Together the federal and provincial governments, Canadian educational institutions and associations, both students and faculty, as well as the private sector can promote excellence in higher education and economic prosperity for Canada.

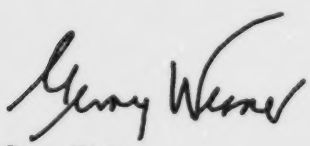

Gerry Weiner
Secretary of State of Canada

NOTE FROM THE EDITOR

The Education Support Sector has been responsible for compiling, editing and publishing this report since its inception in 1985. As this is our fifth report to be presented to Parliament, it seems an appropriate time to reflect on the evolution of the report over the five-year period.

The present structure and content of the report have evolved from extensive consultations with the provinces, which have also led to successive adaptations of the text. Initially, consultations were intensive as we were in the process of defining the nature of the content and an appropriate structure. In our attempt to accommodate the views of the provinces and the requirements of the federal legislation, the size of the report expanded and contracted from one year to the next. Today the report is relatively stable in terms of size, structure and content.

There have been some notable changes since the publication of the first report. The quality of the statistical data has improved and the statistical demands of this report were instrumental in providing impetus for the creation of the Canadian Education Statistics Council in 1989. We have also offered to the provinces and territories the opportunity to include data which are different from those presented in the body of the report. In this year's report, New Brunswick, Quebec and British Columbia have taken advantage of the opportunity; their data are presented in Appendix C. The general presentation of the report has also undergone changes over the years as we attempted to make the appearance more pleasing to the eye of the reader.

Although the primary purpose of this report is to inform the Parliament of Canada on federal and provincial support to post-secondary education, there are many others who find the report interesting and useful. It is in fact a handy reference for anyone seeking an overview of the financing of post-secondary education in Canada. Our distribution has increased over the years so that now over 3,000 copies are distributed to politicians, educational institutions, associations, businesses, libraries, researchers, students, faculty members and individuals.

We wish to thank all our contributors particularly the provincial officials who have submitted revisions to the text. We also invite our readers to send us any comments and suggestions for improvement which they may have.

Symbols Used in Publication

The following symbols are used in this publication:

p preliminary data

-- figures not appropriate or not applicable

Note: Totals in tables may not add due to rounding.

PHOTOGRAPHY CREDITS

The photos in this report have been reproduced with the permission of the following organizations:

Algonquin College (nos.1,10);
Arctic College (no.5);
Carleton University (nos.2,3,8,11,13,14);
Council of Ministers of Education, Canada (no.4);
Department of the Secretary of State of Canada (no.15);
Transport Canada, Canadian Coast Guard College (no.16);
Université du Québec à Trois-Rivières (no.7);
University of New Brunswick (no.12);
University of Ottawa (no.9);
University of Prince Edward Island (no.6).

Table of Contents

Introduction i

Part I **Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education** 1

Part II **Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education** 11

Part III **The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview** 37

1 Total Expenditures 38

2 Direct Support to Post-Secondary Education 38

3 Indirect Support to Post-Secondary Education 39

3.1 Intergovernmental Transfers 39

3.2 Tax Measures 41

Part IV **Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education** 45

1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education 46

1.1 Institutional and Related Support 46

1.2 Scholarships and Student Aid 47

2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education 48

Part V Federal Support to Post-Secondary Education in Canada 57

1 Overview: Total Federal Support 58

2 Contributions to the Provinces and Territories 59

2.1 Established Programs Financing 59

2.2 Official Languages in Education 65

2.2.1 Overview 65

2.2.2 Expenditures 65

3 Federal Direct Support to Post-Secondary Education 68

3.1 Research 68

3.1.1 Research Granting Councils 71

3.1.2 Other Departments and Agencies 72

3.2 Student Assistance 73

3.2.1 Canada Student Loans Program 73

3.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards 75

3.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education 77

3.4 Other Federal Programs 79

4 Summary of Federal Support to Post-Secondary Education 83

4.1 Cash Expenditures 83

4.2 Tax Transfers 83

Appendix A Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report 89

Appendix B Post-Secondary Enrolments 99

Appendix C Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments 109

List of Tables

1	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada	40
2	Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, Canada	45
2 a-l	Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education, by Province/Territory	49
3	Federal Support to Post-Secondary Education in Canada	60
4	Established Programs Financing Entitlements in Support of Post-Secondary Education	63
5	Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing	64
6	Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	67
7	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	68
8	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research and Related Expenditures	70
9	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance	76
10	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities	78
11	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs	80
12	Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency	84

B1 Post-Secondary Enrolments by Province, Type of Institution and Registration Status 104

C1 Data Provided by the Province of New Brunswick: Post-Secondary Education in New Brunswick 110

C2 Data Provided by the Province of Quebec: Post-Secondary Level Enrolment: Universities and Colleges 111

C3 Data Provided by the Province of British Columbia: Post-Secondary Education in British Columbia 112

List of Charts

1	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1988-89	39
2	Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1988-89	59
3	Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education, 1986-87 to 1988-89	72
B1	Post-Secondary Full-Time Enrolment, Canada, 1951-52 to 1988-89	100
B2	Post-Secondary Enrolments by Type of Institution and Registration Status, Canada, 1984-85 and 1988-89	100
B3	Proportion of Women Among Full-Time University Students, by Level, Canada, 1975-76 to 1988-89	102
B4	Proportion of Women Among Part-Time University Students, by Level, Canada, 1975-76 to 1988-89	103

Introduction

Purpose of the Report

Provision for the annual Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada* was introduced as a result of all-party agreement during parliamentary committee consideration of other amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements legislation. The amending Bill, including the provision for an annual report, received Royal Assent on June 7, 1984.

Consequent to this amendment, Section 24.1(1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* requires that the Secretary of State of Canada shall provide an annual report to Parliament which describes:

(a) cash contributions and total equalized tax transfers in respect of the post-secondary education financing program applicable to each province;

(b) expenditures by each province on post-secondary education;

(c) any other federal programs of support to or involvement in post-secondary education;

(d) the relationship between such federal contributions, transfers and programs and Canada's educational and economic goals; and

(e) the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State of Canada with the Council of Ministers of Education, Canada, relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes.

In responding to the above legislation, the Secretary of State has endeavoured to produce a document that will prove informative and useful for all those with an interest in post-secondary education. A particular effort has been made to place the required information within the broader context necessary to appreciate fully the complexity and diversity of this enterprise. As well, the report identifies areas in which the views of provincial/territorial governments are significantly different from those represented by the federal legislation.

Post-Secondary Education

The term "post-secondary" is not defined in the present legislation. For purposes of this report, therefore, the definition used by Statistics Canada in gathering and reporting education data has been adopted. This definition encompasses all education programs and research activities of universities, as well as certain programs in non-university (college level) institutions, such as community and regional colleges, CEGEPs, technical institutes, and hospital and regional schools of nursing. To be included as post-secondary, programs in college-level institutions must meet certain criteria, essentially that they require high school graduation for admission, last at least one school year, lead to a certificate or diploma, and are not classified as trade/vocational. For further details see Appendix A.

Statistics Canada is working with provincial and territorial governments, through the Council of Ministers of Education, Canada, to evaluate education definitions and methodology in an effort to ensure a database that accurately reflects the evolving structure of education today.

Structure and Content

In response to the requirements of the legislation, and following consultation with provincial and territorial governments, the Secretary of State has adopted the following structure for the 1988-89 report:

PART I – describes federal-provincial cooperation in meeting present and future challenges.

PART II – describes individual provincial/territorial systems of post-secondary education in accordance with the definitions and organizational structure adopted by each government.

PART III – presents an overview of the financing of Canadian post-secondary education.

PART IV – describes provincial and territorial government support to post-secondary education according to the expenditures which fall within the post-secondary universe as defined by Statistics Canada.

PART V – discusses the federal interests in post-secondary education and describes federal support through contributions to provincial and territorial governments, direct support to post-secondary education activities, and aid to students.

APPENDICES A-C – provide details on definitions and methodology, enrolment data and additional information supplied by provincial/territorial governments.

Part I

Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education

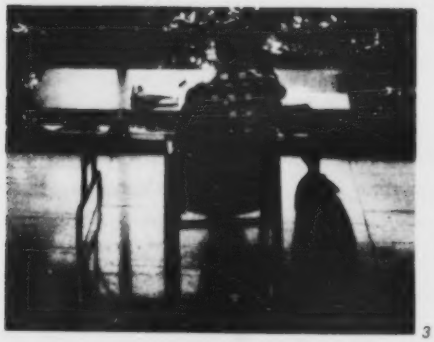

Pictured above at the meeting of the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), in Toronto, on September 25, 1989, from left to right: the Honourable Ronald C. Giffin, Nova Scotia Minister of Education and now Chairman of the CMEC and the Honourable Gerry Weiner, Secretary of State of Canada.

Part I

Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education

This is the fifth consecutive report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.* The structure of the present report is similar to that of the previous year, but it does not repeat certain background information on public support for post-secondary education which appeared in last year's report. Instead, this chapter focuses on significant federal-provincial events which have occurred since April 1988.

Higher Education - a national priority

Given the importance of higher education to the economic, social and cultural life of Canada, both the federal and provincial governments have recognized the need to work harmoniously and to develop new forms of cooperation and partnership. The provinces have, over the years, demonstrated their commitment to reviewing and strengthening their education systems in order to prepare Canadians for the challenges of increasingly tough international competition. For its part, the federal government has reaffirmed its commitment to supporting education, training and related initiatives. It has stressed the importance of excellence in Canadian post-secondary education, the need to do more to ensure equality of opportunity for all Canadians through access to education, and the urgency to develop human resources to respond to economic competition.

In August 1989, the Prime Minister, the Right Honourable Brian Mulroney, announced his intention to discuss education as a high priority with his fellow First Ministers. Acknowledging the need to respect provincial jurisdiction in this field, he called for "a collective study of our education system, its relation to Canadian competitiveness and its relevance to the international challenges of the year 2000".

This announcement was followed up in November 1989 when the First Ministers' Conference (FMC) was held. The Prime Minister raised the issue of human resource development and suggested a collective "national task force on human resource development for the year 2000". In a closing communiqué, the First Ministers noted the Prime Minister's proposal and referred it to the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) and a representative of the Prime Minister. Together they will identify an appropriate mechanism, develop terms of reference and prepare an implementation plan to address this issue.

It was suggested that the mechanism to be established, while operating in a manner consistent with jurisdictional responsibilities, would: assess Canada's human resource development needs; report on the human resource requirements of a 21st century knowledge-based economy; identify the results of the current systems (from pre-school to university, skills, technical and vocational training); develop recommendations that will address the changes required; and examine ways of allocating resources more effectively with a focus on results.

On February 5, 1990, the Prime Minister announced the appointment of Dr. Douglas Wright, President of the University of Waterloo, as his Personal Representative to the Council of Ministers of Education, Canada. Dr. Wright met with the CMEC on February 13, 1990, to begin discussions on the establishment of a national task force on human resource development.

Meetings between the Secretary of State and the CMEC

A principal avenue of cooperation between the two orders of government has long been meetings between the CMEC and federal Ministers on a variety of issues. The Secretary of State, by virtue of his coordination responsibility in the area of education on behalf of the federal government, has played a central role in this cooperation. Between spring 1988 and fall 1989, two meetings were held between the Secretary of State and the CMEC.

On June 7, 1988, the Honourable Lucien Bouchard, met in Quebec City with the Ministerial Postsecondary Committee of CMEC, chaired by the Honourable Len Derkatch of Manitoba. At that meeting, for the first time, federal and provincial ministers met jointly with representatives of major interest groups involved in post-secondary education. The ministers confirmed their resolve to collaborate in the area of post-secondary education, and Mr. Bouchard reiterated the federal government's commitment to address the priority areas identified at the 1987 National Forum on post-secondary education: accessibility and student assistance; international students; university research; data and research on post-secondary education.

On September 25, 1989, the Honourable Gerry Weiner met the Council in Toronto at its regular fall meeting. Major areas of discussion were multiculturalism in education and student financial assistance. Under the first agenda item, Mr. Weiner outlined the federal government's approach to implementation of the Multiculturalism Act and stressed the role played by education in cross-cultural understanding, human rights teaching and the elimination of racial discrimination. Members of the Council added their concerns about meeting the needs of new immigrants, particularly in relation to the teaching of English or French as a second language. Ministers agreed that intergovernmental cooperation in the area of multiculturalism in education should be pursued. In addition, a number of issues were identified for information exchange and further study.

Discussion of student assistance dealt mainly with the issues involved in improving the programs in the face of continuing fiscal restraint. Ministers explored some of the current problems and special areas of need on the part of students. Mr. Weiner reported that a review of the Canada Student Loans Program would be completed in the near future and offered to share its results with the Council. In addition, the *Report on Administrative Criteria*, prepared under the aegis of the Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance, was discussed and its recommendations were supported by the CMEC.

Mr. Weiner also noted with satisfaction the progress which had been made, through federal-provincial cooperation, towards Canada's accession to the UNESCO Convention on Recognition of Studies, Degrees and Diplomas. This led, the following day, to announcement of plans to establish a Canadian Commission in this area.

Student Financial Assistance

The Canada Student Loans Program, established 25 years ago, is being reviewed to address important changes in the economic and post-secondary environment and the demographics of the student population. To date, results of the review include amendments to the Canada Student Loans Regulations effective in the fall of 1989. The review continues to focus on maintaining a balance between student needs and government restraint, and on exploring the special needs of particular groups of students.

In addition to the above review, the Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance, formed in 1987 by the Secretary of State and the CMEC, has proved to be a valuable forum for information exchange on the status of student financial assistance in each jurisdiction. Discussion of common concerns has facilitated the coordination of federal-provincial policies and viewpoints and encouraged a greater harmonization of approaches to assist students across Canada.

Official Languages in Education

The federal and provincial governments have a long-standing record of collaboration in this area. In June 1988, the Secretary of State announced the renewal of the Official Languages in Education Program and its budget of $1.2 billion over five years. A new Protocol for agreements on minority-language education and second-language instruction was signed with the CMEC in November 1988. The Protocol provides a framework for the bilateral agreements which were concluded during 1989 between the Secretary of State and the ministers responsible for education in each province. These and similar agreements with the territories maintain and enrich the use of Canada's two official languages at all levels of education, including post-secondary.

As specified in the Protocol, officials from the Department of the Secretary of State met with their counterparts from the provinces and territories and with representatives of the CMEC in October 1989. Discussions focused on developments over the past year and the education of teachers of French as a second language.

Science, Technology and University Research

In January 1988 the Prime Minister announced an allocation of $1.3 billion for new science and technology initiatives over the next five years, beginning in 1988-89. One such initiative is the Canada Scholarships Program which recognizes outstanding students and encourages them to pursue undergraduate degrees in the natural sciences, engineering and related disciplines through the provision of up to $8,000 to each recipient over a four-year period. This program has been the subject of discussion between the Minister of State for Science and Technology, the Honourable William Winegard, and the CMEC. Another initiative of importance to post-secondary education is the Networks of Centres of Excellence Program which will promote university-industry partnership in world-class research to enhance Canada's long-term economic competitiveness. The projects to be supported under this program were announced by the Minister of State (Science and Technology) in October 1989.

Also within the announced allocation is additional funding of $200 million for the base budgets of the three research granting councils. The bulk of the direct costs of research undertaken in Canadian universities is provided by the three federally-funded research granting councils. Provincial government operating support to the universities covers the majority of the indirect costs of research. Increasingly, some provinces are also contributing towards the direct costs of research. On the subject of indirect costs, the CMEC wrote to the federal government in 1988 to request that recognition be provided for the indirect costs of university research undertaken with federal support. The response indicated that the federal government considers its general support to provinces under the Established Programs Financing arrangements to be a contribution, in part, to the indirect costs of research.

The Royal Society of Canada received federal funding of up to $1 million per year for 1989-90 through 1993-94 to support its ongoing work and to develop its role as Canada's national academy. Funds will be used in part for a major program of research evaluation, and for promoting public awareness and equity for women in science and technology.

Statistics and Research on Post-Secondary Education

A Protocol establishing a Canadian Education Statistics Council was signed September 26, 1989 by the Honourable Ronald C. Giffin, the newly named Chairman of the CMEC, and the Honourable Harvie Andre, the federal Minister responsible for Statistics Canada. This Protocol is the first federal-provincial agreement on the development of national education statistics. The Statistics Council, which will be co-chaired by a deputy minister of education and the Chief Statistician of Canada, will develop an education statistics program reflecting the priorities of the provincial ministries of education. For example, it will develop comprehensive data on key variables in education, such as enrolment and finance, which are essential for policy making and research.

In the meantime Statistics Canada is working closely with the CMEC to review the definitions and sources of education data to make them as universally acceptable and useful as possible. When completed, the review will have an impact on the content and presentation of statistical data in future issues of this report.

Both orders of government have acknowledged that more needs to be done on developing research on post-secondary education. Accordingly, the Department of the Secretary of State sponsored a meeting on this topic organized by the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC) in May 1988. This meeting brought together representatives of governments and post-secondary education interest groups to share existing research and identify priority topics for further investigation. The meeting identified, as one of its priorities, the need to find ways within Canada to share the results of research on post-secondary education and to provide incentives to stimulate further research. These basic requirements were seen as an initial step towards the advancement of research on post-secondary education.

International Events

Cooperation between federal and provincial governments has long extended to participation in international meetings and organizations concerned with education matters. The Department of External Affairs, supported by the Department of the Secretary of State, is responsible for ensuring that Canada's interests are fully

represented at various international forums. Because of their constitutional responsibility for education, provincial governments, through the CMEC, play the lead roles in such representations.

On September 26, 1989 the Honourable Sean Conway, outgoing Chairman of the CMEC, the Right Honourable Joe Clark, Secretary of State for External Affairs, and the Honourable Gerry Weiner, Secretary of State of Canada, announced jointly that a National Commission for the International Recognition of Studies, Degrees and Diplomas would soon be set up in Canada. The Commission will enable Canada to implement the UNESCO Convention on the Recognition of Studies, Degrees and Diplomas. It will provide up-to-date information on the educational systems of other countries in order to assist Canadian colleges, universities and professional associations to establish equivalencies. The Commission will be administered by CMEC and its operating cost will be shared by CMEC and the Department of the Secretary of State. Members of the Commission will be designated by the provinces, the federal government and interested organizations.

The 41st Session of the Conference of the International Bureau of Education (IBE) was held in Geneva in January 1989 under the auspices of UNESCO. Canada's delegation included representatives from federal and provincial governments, the CMEC and the AUCC. The Conference addressed the theme of diversification of post-secondary education in relation to employment.

In September 1989, a conference on the Missions and Means of the University was organized at the University of Barcelona by the Council of Europe and the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). Canada was invited as an observer and was represented by officials from British Columbia, Quebec and the Department of the Secretary of State. The purpose of the conference was to explore issues in the financing of higher education, including the need to diversify funding sources in times of fiscal restraint without compromising the fundamental teaching and research missions of the university.

International Students

Although these students come under provincial authority in terms of their education, certain aspects of their experience, such as admission to Canada and employment regulations, fall primarily under federal jurisdiction. Collaboration in this area is made possible through the Federal-Provincial Consultative Committee on Education-Related International Activities, co-chaired by officials of the Department of External Affairs and the CMEC.

In 1988-89 the number of international students in Canada at the university level rose by 8.5% over the previous year to reach a total of 29,437. This represented the first increase since 1983-84. Between 1983-84 and 1987-88 enrolment of international students at Canadian universities declined steadily at both the undergraduate and graduate levels.

In June 1989, the Department of the Secretary of State held its third consultation on international students which was attended by representatives of major non-governmental organizations. Previously, the Department had released a background document entitled *International Students in Canadian Post-Secondary Education* which provided an overview of current policies and programs with respect to international students.

In early 1989, Industry, Science and Technology, Canada published an industry profile on *Commercial Education and Training Services*, which identified marketing as a major deficiency in this industry's attempt to gain a larger share of international markets. The Department of External Affairs, and Industry, Science and Technology Canada have been working closely together to develop a marketing strategy to improve the promotion of education and training services abroad. During the summer of 1989, these departments conducted a series of discussions with provincial officials, institutions, non-governmental organizations and the private sector to help develop this marketing plan.

The Institute for Canadian Studies at the University of Augsburg in the Federal Republic of Germany conducted a study on the experience of German students who studied in Canada from 1979-80 to 1983-84. This "tracer study", which received financial assistance from the Department of the Secretary of State, provided valuable insights on the perceptions of German students in Canada. The publication is entitled *German Students in Canada - An Empirical Evaluation*.

Distance Education

This is another area involving federal-provincial-international cooperation. The **Commonwealth of Learning** officially opened its Vancouver, British Columbia headquarters in November 1988. It has been created to widen access to opportunities for learning throughout the Commonwealth so as to advance human resource development, and promote economic and social progress. It does so through the potential offered by distance education and communication technologies. In cooperation with colleges, universities and other educational institutions throughout the Commonwealth's 48 member countries, it stimulates exchange of teaching materials, supports the training of staff and provides new mechanisms for educational cooperation.

During the Francophone Summit held in Dakar, May 1989, Canada once again gave its support to the **Consortium international francophone de formation à distance** (CIFFAD). Moreover, France and the French community of Belgium joined Canada and Quebec as financial partners. CIFFAD's mission is to establish an international communications network among the universities and training institutions in approximately 40 francophone countries. CIFFAD will thereby be able to offer a variety of programs and courses in several disciplines and at the same time respond to regional needs. Already the University of Montreal and Télé-Université du Québec are involved in two major distance education projects involving several francophone countries.

At Dakar, the Prime Minister and the Premier of Quebec also announced an initiative aimed at advancing scientific research and the use of French as a language of science. Over the period 1990-1992, the federal government will provide $2 million and Quebec $1 million towards the production of an international scientific journal on environmental studies. The Canadian International Development Agency will contribute an additional $0.5 million to ensure that the new journal circulates widely in Third World countries.

Other Related Areas of Cooperation

There are other areas of federal-provincial cooperation which are not, in a strict sense, post-secondary education, but have implications for education at all levels.

In November 1988 the Department of the Secretary of State conducted a review to determine the amount and range of materials being produced by federal departments

and agencies which are available for classroom use. The investigation revealed that, in response to public demand, virtually every department and agency produces material which can be used in educational settings. Subsequent to the study, the Department established an interdepartmental working group to exchange information and to consult on the production and distribution of educational materials. The Education Support Sector provides advice and assistance on the consultation process which is necessary when developing educational materials. The Sector also consults with the CMEC Secretariat, provincial curriculum directors and policy advisors to ensure that jurisdictional responsibilities are respected. As a result, there is now increased federal-provincial cooperation in this area and a mechanism to provide for the production of more appropriate and useful learning materials.

On February 21, 1989, Ministers responsible for the Status of Women met with provincial and territorial Ministers of Education to discuss measures to improve access to education for girls and women and to promote their participation in science and technology. Again, in May 1989, the Ministers Responsible for the Status of Women met and confirmed their agreement to prepare and submit to First Ministers an assessment of progress achieved since 1986 towards achieving equality of education and training for girls and women.

In addition to the areas described above, both orders of government are collaborating on other matters which have an educational component such as: the encouragement of entrepreneurship, literacy and child care.

Part II

Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

5

6

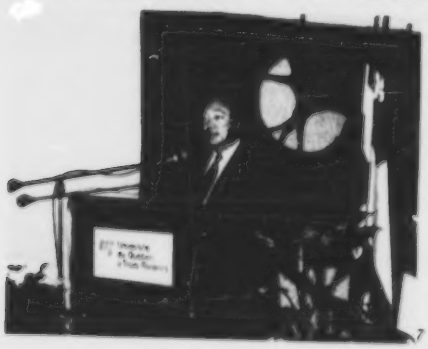

7

Part II

Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

Responsibility for the provision of post-secondary education rests with the government of each province and territory. Over the years, each provincial and territorial government has developed its own system of post-secondary education to meet its specific social and economic development requirements. Hence, although there are important common elements in post-secondary education across Canada, there is considerable diversity among the structures of the individual provincial and territorial systems. This diversity is most apparent in the various roles assigned to non-university post-secondary institutions in different provinces.

Part II of the report, developed in cooperation with the provinces and territories, describes individual provincial and territorial systems of higher education. Unlike the rest of the report, no attempt is made in this part to apply the Statistics Canada definition of the term "post-secondary"; rather, each system is described according to the structure adopted by the provincial or territorial government. The definitions and methodology used throughout all other sections of the report are described in Appendix A.

Newfoundland and Labrador

In the Province of Newfoundland and Labrador, the post-secondary education and training system includes all vocational and pre-employment training, regardless of entrance qualifications. The post-secondary education system incorporates both public and private institutions, and includes Memorial University of Newfoundland, provincial institutes and community colleges. The **Department of Education** is responsible for post-secondary education and training in the province.

Provincial Objectives for Post-Secondary Education

The public post-secondary education sector in Newfoundland and Labrador was restructured in 1987 to create a system composed of one university, three institutes of technology and five community colleges. As part of the restructuring process, the province has set the following provincial goals: improved accessibility, particularly in remote areas and for women; increased participation; greater responsiveness to community needs; greater responsiveness to the needs of employers and the labour market; promotion of economic development through applied research and technology transfer; and improved accessibility to literacy programs.

Memorial University

Memorial University offers a range of undergraduate, graduate and professional programs, and has developed world-class expertise and facilities in cold ocean engineering and earth sciences. A new Centre for Earth Resources Research, begun in 1988, is under construction. Memorial has also launched a multidisciplinary initiative called "Oceans 2000" which will consolidate the university's position in oceans research. At the undergraduate level, within the professional facilities, Memorial is one of the leading practitioners of co-operative education in the country.

Memorial's main campus is located in the provincial capital of St. John's. The university's second campus, the Sir Wilfred Grenfell College, is located in the west coast city of Corner Brook. Grenfell College offers a full range of university courses at the first- and second-year level in all programs offered by Memorial University except Music. The entire four years of the Bachelor of Fine Arts (Visual Arts) and the Bachelor of Fine Arts (Theatre) degrees are also offered through the Corner Brook campus. Planning is now underway to expand the academic program of the college to include the third- and fourth-year of most of Memorial's arts and science undergraduate degree programs. In an effort to increase access to university education, a first-year university program was offered for the first time in 1987-88 at the Central Newfoundland Community College. This first-year university program will be expanded in 1989-90 to Eastern Community College and Labrador Community College.

Memorial is also a pioneer in distance education, using audio tapes, telewriters, a special two-way telephone network and satellite links to serve the province's scattered population. Many of the first-year courses offered at two of the three Community Colleges are delivered using distance education techniques.

University funding is handled directly between the provincial government and Memorial University.

Non-University Institutions

Institutes of Technology: There are three Institutes of Applied Arts and Technology in the province: Cabot Institute (St. John's); Marine Institute (St. John's); and Fisher Institute (Corner Brook). These Institutes have mandates to deliver diploma level applied arts and technology programs, and to undertake applied research and development projects in cooperation with industry. The Institutes can also form partnerships with Community Colleges to deliver the first year of two- or three-year programs.

Community Colleges: There are five community colleges in the province: Avalon, Eastern, Central Newfoundland, Western and Labrador. These colleges have a mandate to deliver a variety of education and training programs in response to community and employer needs. These programs include trade and vocational training, apprenticeship, literacy, adult basic education, personal skills development, contract training, and other types of adult education.

Nursing Schools: In addition to the Bachelor of Nursing program offered at Memorial University, there are four Schools of Nursing in the province: General Hospital School of Nursing, Grace General Hospital School of Nursing, St. Clare's Mercy Hospital School of Nursing and Western Memorial School of Nursing. The first three schools

are located in St. John's and are operated by three St. John's hospitals; the fourth school is located in Corner Brook. All the schools are funded through the Department of Health.

Private Training Institutions: There are a number of private training institutions in Newfoundland which offer employment-oriented training for a wide range of occupations. All private training institutions offering a course consisting of fifty or more instructional hours are required by law to be registered by the Department of Education. Registration ensures that these schools are following the Act and Regulations pertaining to Private Training Institutions.

Prince Edward Island

Prince Edward Island has one university and one college of applied arts and technology, both of which are funded by the **Department of Education**, and one School of Nursing which is funded by the Department of Health and Social Services through the Hospital and Health Services Commission. All programs offered at the college level, including vocational training, continuing education and semi-professional training are considered post-secondary education regardless of entrance requirements or duration of the program. In Prince Edward Island, as in the other Maritime provinces, many of the functions generally performed by departments of university affairs are carried out by an interprovincial body, the **Maritime Provinces Higher Education Commission**. (See Explanatory Note 1 at the end of the report.)

University of Prince Edward Island

The University of Prince Edward Island, in accordance with its charter, offers undergraduate programs of study in arts, science, business administration, education and music. The University is the site of the Atlantic Veterinary College, opened in 1986 to serve the Atlantic Region, and is authorized to offer degrees at all levels of veterinary medicine. The University also offers a special French Immersion Program as well as extended French programming.

Holland College

Holland College, with 13 campuses, provides training for students seeking employment at semi-professional levels in business, hospitality and tourism, creative arts, health sciences, justice, renewable and marine resources, applied arts, and trades and technology. The College is also responsible for the operation of the vocational high school program, vocational trade training, and adult and continuing education. (The Canada Employment and Immigration Commission Training portion of Holland College is partially funded through the provincial Department of Industry).

P.E.I. School of Nursing

The P.E.I. School of Nursing offers a three-year (including one-year internship) Registered Nurse (R.N.) diploma program and a one-year Licensed Nursing Assistant (L.N.A.) program. The school consists of two residences, one of which has classroom facilities. Clinical experience is obtained primarily at the Queen Elizabeth and Prince County Hospitals, and to a lesser degree at the other hospitals in the province.

Nova Scotia

Nova Scotia's post-secondary education system consists of 13 universities and the 16 campuses of the Nova Scotia Community College. The **Department of Advanced Education and Job Training** is responsible for the administration of the community college system and, through the **Nova Scotia Council on Higher Education**, for university affairs and the Nova Scotia Financial Assistance for Students program.

Universities

Nova Scotia's 13 universities offer a wide range of programs at the undergraduate, graduate, post-graduate and professional level. Traditionally, Nova Scotia universities have a large enrolment of students from other provinces.

Several of the universities, namely, the Technical University of Nova Scotia, the Nova Scotia College of Art and Design, the Atlantic School of Theology, the Nova Scotia Agricultural College and the Nova Scotia Teacher's College, offer specialized university programs.

Dalhousie University is the largest university in the Maritimes, well known for its faculties of medicine, dentistry and law and for its post-graduate studies. It provides a variety of programs in the health professions, social work, library science, music and education, as well as in the liberal arts and sciences. Dalhousie is a major research institution.

Acadia University, Mount Saint Vincent University, Saint Francis Xavier University and Saint Mary's University offer undergraduate programs in the arts, science and business and master's level studies in selected fields.

The University of King's College offers programs in the liberal arts. The University College of Cape Breton provides a number of programs in the field of technology in addition to its undergraduate programs.

Université Sainte-Anne, Nova Scotia's French language university, offers liberal arts and business education programs.

Non-University Institutions

In 1988-89, Nova Scotia established the Nova Scotia Community College consisting of 16 campuses across the province. It provides a variety of post-secondary education and training programs in the trades, technical, technological and applied arts fields.

These programs are delivered in response to community and employer needs and include, in addition to vocational training and apprenticeship, adult basic education, personal skills development, customized contract training and literacy. All courses are designed to assist individual students to acquire and develop the skills and knowledge, and the attitudes and habits, necessary to prepare for careers in their chosen occupations.

The Nova Scotia Community College incorporates the Institute of Technology which houses the Automated Manufacturing Technology Centre, the most advanced training

facility of its kind in North America; the College of Geographic Sciences, providing programs in the land sciences including remote sensing; and the Nautical Institute.

The Department is in the process of establishing Collège de l'Acadie, the francophone component of the Nova Scotia Community College. Collège de l'Acadie will consist of six learning centres in francophone communities across the province linked together electronically. Beginning in 1990, Nova Scotia francophones will have access to education and training programs in their own language through various distance education technologies.

The Nova Scotia Department of Health provides funding to the seven provincial hospitals which operate their own schools of nursing.

The Nova Scotia Department of Fisheries operates and maintains the Nova Scotia School of Fisheries.

New Brunswick

Advanced Education and Training is the government department responsible for providing human resource development opportunities for the citizens of New Brunswick. This entails offering, coordinating or assigning to other departments all publicly funded education programs designed to serve the adults of New Brunswick. The Department's objectives are to provide educational opportunities, including basic education and skills acquisition, in response to individual and employer needs, as well as offering programs which are responsive to the needs of a highly developed society.

As of April 1, 1988 the Department of Advanced Education and Training assumed responsibility for **student aid** which was previously administered by the Department of Income Assistance. The objective of New Brunswick's student aid program is to enhance accessibility to post-secondary education by assisting those in need to overcome financial barriers which would otherwise preclude the attainment of their educational objectives. The student aid program has a number of components, which include: the Canada Student Loan Program; the New Brunswick Loan Rebate Program; and the Incentive Rebate Program.

Through the **Maritime Provinces Higher Education Commission**, the Minister of Advanced Education and Training is responsible for the four universities. The Minister also provides provincial input with regard to regional (Maritimes) educational programs. The Department administers nine community colleges, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre. The five schools of nursing report to the Minister through their boards of directors. The New Brunswick School of Fisheries reports to the government through the Minister of Fisheries and Aquaculture.

Universities

The four universities in New Brunswick have permanent facilities in six locations throughout the province and deliver programs in a number of additional communities. These institutions provide a broad range of programs in the social, cultural and economic areas.

The province's largest higher education institution, the University of New Brunswick, prides itself on being the site of Canada's first course in engineering (1854). Today, the university offers both undergraduate and graduate degrees in such areas as forestry, law, arts, science and engineering at the university's two campuses, Fredericton and Saint John. Professors from the University of New Brunswick offer courses in a dozen communities throughout the province and the university provides a number of distance education courses, using such methods as audiotapes, cable television and teleconferencing. Saint Thomas University, located on the Fredericton campus of the University of New Brunswick, grants degrees in arts, education and social work.

The French-language Université de Moncton offers programs including administration, engineering, forestry, law, arts and health sciences. Programs are delivered in three locations: Edmundston, Shippagan and Moncton.

Mount Allison University, located in Sackville, offers liberal arts and science programs, as well as special interdisciplinary programs such as American studies, Canadian studies and International studies.

The universities each have their own board of governors. The Maritime Provinces Higher Education Commission recommends to government the funding levels which are to be provided to these institutions. The Commission submits its recommendations to government and to the Minister of Advanced Education and Training through the Council of Maritime Premiers.

Non-University Institutions

Post-secondary non-university education in New Brunswick is carried out by a network of institutions located in various communities throughout the province. Some are multi-program in nature, whereas others are single-program oriented. Programs offered through the post-secondary non-university institutions are intended for employment purposes and are not generally considered university transfer programs. However, many graduates of these institutions pursue further education objectives at universities and often the universities concerned grant credit for most of the studies completed at post-secondary non-university institutions.

Community Colleges: Nine community colleges, each with permanent facilities in a different area of the province, offer a multiplicity of programs on a full-time or part-time basis, both on and off campus.

These institutions have a specific linguistic character, either English or French, and the community college network provides services based on a concept of linguistic duality. Thus, five community colleges report directly to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – English, and four community colleges report directly to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – French.

Schools of Nursing: New Brunswick has five schools of nursing which offer a single 100-week diploma nursing program. Two schools of nursing offer the nursing program in French only, two in English only, and one school offers the program in both languages. The schools of nursing report directly to boards of directors, which, in turn, are responsible to the Minister. The Department of Advanced Education and Training reviews the financial requirements of these institutions, which are included within its regular budget submission to government.

Other Single-Program Institutions: Located in Fredericton, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre are two additional institutions which are considered single-program in nature. The Craft School offers a three-year craft program in a number of disciplines. The provincial Language Training Centre provides second language training to provincial civil servants. The New Brunswick Craft School reports to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – English, while the Language Training Centre reports to the Assistant Deputy Minister of Educational Services – French.

The Maritime Forest Ranger School is a regional institution, which operates under a board of directors. The School offers a one-year forest ranger program to citizens of the three Maritime provinces (Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick). Unlike other post-secondary non-university institutions, the School reports to government via the Maritime Provinces Higher Education Commission.

The School of Fisheries, located in Caraquet, operates as a line branch of the Department of Fisheries and Aquaculture. Courses offered at Caraquet and off-campus are primarily in seamanship, fishing techniques, marine technology, aquaculture and safety. These training programs, whether regular, short-term or specialized, address the practical needs of fishermen and others involved in the fishing industry in New Brunswick.

Appendix C presents data related to post-secondary education in New Brunswick, as provided by the Department of Advanced Education and Training.

Quebec

The Government Level

In the past few decades, Quebec's post-secondary education system has undergone rapid expansion with the establishment of new structures and programs which, combined with measures to improve accessibility, have led to a record influx of students in all disciplines. The profound socio-economic changes that marked this period of Quebec's history could not have been achieved without the enormous strides which have been made in the education sector, particularly at the post-secondary level.

The **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** retains overall responsibility for directing and supporting efforts to develop post-secondary education in Quebec. In addition to its responsibilities for university- and college-level education, the Department's jurisdiction covers financial aid to students, university research and the various scientific fields.

With the assistance of advisory bodies and specialized organizations (the Conseil des collèges, the Conseil des universités, the Conseil de la science et de la technologie, the Fonds pour la formation de chercheurs et d'aide à la recherche), the Minister carries out a general mandate of orienting, supporting and evaluating college and university activities, including both teaching and research. In accordance with general government policy, the Department's main orientations are:

- supporting the post-secondary education provided by the college and university systems in Quebec in all fields, and encouraging access to education for all those who have the desire and ability to learn;
- promoting basic and applied research throughout the systems;
- facilitating the transfer of knowledge to the users, especially industry;
- stimulating the development and dissemination of scientific and technical knowledge to the general public;
- coordinating the science policies of government departments and agencies;
- supporting cooperation and enhancing Quebec's international influence in post-secondary education and science.

These general orientations translate into measures which aim to provide equitable funding of the institutions and measures for evaluation and rationalization, development, structuring of research, and student assistance.

Universities

The Act respecting Educational Institutions at the University Level (1989, SQ, Chapter 18) currently recognizes ten universities in Quebec: Laval, McGill, the Université de Montréal, Bishop's, Sherbrooke, Concordia, the Université du Québec and its component campuses, schools and institutes, the École polytechnique, the École des hautes études commerciales, and the Collège militaire royal de St-Jean.

Three institutions teach in English: McGill, Bishop's and Concordia. While the Anglophone population as a whole in Quebec is less than 10%, these three universities enroll 23% of university students..

The mission of the universities is education and research. The universities are responsible for setting their own priorities, planning their activities, and determining the appropriate means of reaching their objectives. They have a high degree of autonomy; they establish their own regulations and develop their own programs. However, when new undergraduate, master's or doctoral programs are introduced, they must be certified by the ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, on the recommendation of the Conseil des universités. The Department usually subsidizes new degree programs. When existing programs are reorganized they may also receive subsidies.

Government regulations have always respected the autonomy of the universities, and encouraged the development of greater and greater cooperation within the university network. A number of mechanisms for consultation and cooperation have been developed to facilitate relations among the various organizations involved in university education. Quebec universities have established an organization to facilitate joint action and cooperation, i.e. the Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

College-level Institutions

College-level education immediately follows the completion of secondary schooling. College-level institutions offer two types of training: pre-university education which

precedes entry to undergraduate programs in university, and vocational education which prepares students for the job market as technicians or technologists.

The general college education, for those who wish to go on to university, is a two-year program; when the student completes his or her studies, he or she is generally 19 or 20 years old. As the vocational training lasts three years, students complete their training at age 20 or 21. In both cases, those who complete their training receive the general or vocational Diplôme d'études collégiales (DEC) issued by the Minister on the recommendation of the college.

Any student who holds a college diploma, either general or vocational, is in principle eligible to enter university. In some cases, a student who wishes to enter the program of his or her choice must also have passed a certain number of specific courses. Although the general DEC is the normal track to university, more and more students who have received vocational diplomas are also going on to university.

College-level Institutions and Programs

Quebec's college system now includes 45 CEGEPs (collèges d'enseignement général et professionel), 56 private colleges and 11 schools or institutes funded and administered by other provincial departments.

Nine public institutions provide programs in English; these institutions are attended by 17% of the province's regular full-time college students.

All of the public colleges provide, in various proportions, both general and vocational education. The programs at private colleges are generally more restricted; some of them provide general education, some vocational education, while others provide vocational training in one or a few fields.

Whatever their legal status, these institutions have a common aim: to provide, throughout Quebec, programs and courses approved by the minister responsible for college-level education and to comply with the same regulations. All college programs are therefore similar and meet the same requirements.

Funding for College Education

Education is free to full-time students enrolled in a public college or CEGEP. The college receives an annual budget from the government, determined mainly by enrolment. The budget covers almost all expenditures, and is weighted by factors such as the number of hours of instruction, laboratory and equipment requirements.

The government also provides partial funding to private institutions which have been certified to be in the public interest, and to those recognized for the purposes of funding; tuition makes up the difference. Private institutions which have only a permit to teach receive no government funding.

The 11 institutions which are under the jurisdiction of other departments, conservatories and institutes receive a similar level of funding to that provided to the CEGEPs by the Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

The government also contributes to facilitating access to education through the Student Loans and Scholarships Act. Students who meet the criteria established in the Act are eligible to receive an annual loan which is sometimes supplemented by a scholarship.

Financial Aid for Students

The Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administers the financial aid program for post-secondary students. The prime objective of this program is to encourage accessibility to post-secondary study for persons who lack the required financial resources by providing them with loans and grants. Other complementary programs are aimed at ensuring financial assistance for handicapped students, those undertaking studies in their second language, and students in certain academic disciplines wishing to purchase a personal computer.

The ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science and certain other government departments also have programs which provide financial aid, mostly to graduate students, in order to stimulate research. This type of support is generally provided on the basis of academic merit.

Basic and Applied Research in the Post-secondary Education Systems

The universities play an extremely significant role in research since they do almost a quarter of all basic and applied research in Quebec.

In addition to the general funding the universities receive for teaching and research, the department makes a major effort to support university research by various means, the most important of which is the Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), which distributes over $30 million annually in scholarships for graduate students and in subsidies for research teams and centres.

Another major instrument used by the department is the Programme d'actions structurantes, designed to strengthen university research in Quebec by creating or consolidating centres of excellence. With an annual budget of some $15 million, the program has made it possible to set up and maintain more than forty teams of researchers in fields considered essential to the development of Quebec, such as biotechnology, data processing, new electronic technologies, energy, transportation and agri-food.

In the network of colleges, the department supports the development of research on education and conditions affecting teaching and learning. It also maintains, through its Programme d'aide à la recherche technologique, projects related to the development of new products or techniques.

Transferring Knowledge to Industry

Given the high level of competition at the international level, it is essential to increase cooperation between educational institutions and industry to enable them to keep abreast of the latest knowledge and innovation.

The colleges and universities have many skills; they also produce considerable new knowledge and skills for industry. To ensure that the new knowledge and skills contribute to the province's socio-economic development objectives, the department has established various mechanisms to strengthen the ties between educational institutions and industry.

A dozen specialized centres in the college system play an active role in the development of vocational training and technology in key sectors such as robotics, forestry, office

automation, physical technologies, metallurgy, furniture and timber, sea fishing, textiles and fashion. Working closely with industry, the specialized centres adapt new technologies to industrial needs, conduct applied research and provide training geared to the labour needs of industry. In return, the teaching staff benefits from the results of cooperation between their educational institution and industry.

The department also maintains on an experimental basis two cooperative centres in priority sectors: the Centre québécois de valorisation de la bio-masse (CQVB) and the Centre québécois de recherches sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO-Québec). While these are public agencies under the authority of the ministre de l'Enseignement supérieure et de la Science, the two research centres were set up as partnerships comprising representatives of industry, the universities and government. Acting as leaders in their respective sectors, these centres determine research priorities based on needs expressed by industry and by the other users, and participate with them in financing promising projects. They also collect and disseminate information on progress in technology and encourage cooperation among the three sectors.

The association of the department with the Société d'informatique appliquée à l'industrie de la construction (SIRICON), created in 1985 by Concordia University, facilitates the transfer of data processing technology to the construction industry, the development of software packages and the development of a pool of knowledge and skills for applied research projects.

The department has also become associated with the Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), a private consortium comprising the five Montreal universities and major data processing companies, to stimulate cooperation between the universities and industry.

The department also supports the Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP), which includes the colleges as well as the universities and industry, and which was established to provide information on computer-assisted production technologies to small businesses in Quebec. Relying on the human and material resources of those involved, especially the universities and colleges, CQIP has established a network of laboratories each of which is devoted to a sector of industry.

Finally, to encourage the training of a skilled labour force which meets the current specific needs of industry, the department offers practicums and other training in the workplace to vocational training teachers, enabling them to update their knowledge. This will ultimately benefit industry when companies hire those trained by these instructors.

Ontario

The university sector in Ontario includes 15 provincially-assisted universities (with numerous associated colleges) and the following institutions which receive provincial funding: Ryerson Polytechnical Institute; the Ontario Institute for Studies in Education (OISE); Dominican College; the Ontario College of Art; and the three affiliated colleges

of Laurentian University: Algoma, Nipissing and Hearst Colleges.* The college sector embraces 22 multi-campus Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs). A new French-language college, La Cité collégiale, will open for classes in Ottawa, September 1990. The **Ministry of Colleges and Universities** is responsible for post-secondary education in Ontario.

Universities

The University of Toronto, the first university in Ontario, predates Confederation by 40 years. The university was granted a charter in 1827 and became a non-denominational institution receiving provincial support in 1850. Today, the University of Toronto is the largest university in Canada, offering courses in about 15 faculties and schools on its three campuses. Federated with the University of Toronto are the University of Trinity College, the University of Victoria College, and the University of Saint Michael's College. In addition to the federated colleges, the University of Toronto has six constituent colleges.

The University of Waterloo, recognized as a North American pioneer in cooperative education, offers a wide range of programs on a cooperative basis, including applied arts, mathematics and environmental studies. Waterloo also operates an extensive program of university level correspondence courses and is active in maintaining links, through research and teaching, to business and industry.

Ryerson Polytechnical Institute, Ontario's only polytechnic, is empowered to grant degrees of Bachelor of Technology, Applied Arts and Business Management, in addition to college-level diplomas.

A number of specialized institutions are also located in Ontario. The Ontario Institute for Studies in Education (OISE) is both a graduate school in affiliation with the University of Toronto and a research and development institute in the area of education. Programs of study in French are offered at Laurentian, Ottawa, and York Universities as well as Dominican College and Collège de Hearst.

The **Ontario Council on University Affairs** may advise the Minister of Colleges and Universities on any matters pertaining to the university system. The Council advises regularly on funding requirements, allocation of funds, graduate and professional program approval, and the Ontario graduate scholarship funding.

The **Council for Franco-Ontarian Education** was established by Order-in-Council in 1972. The role of the Council is to advise the Minister on all matters relating to Franco-Ontarian education. It recommends the allocation of funds to bilingual universities for the development and start-up of new French courses or programs.

Non-University Institutions

Ontario's network of Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs) grew out of an announcement made in 1965. It was, at the time, a new concept in education, derived from legislation committed to providing whatever opportunities were necessary to enable

* Although the Ontario College of Art is a non-degree-granting institution, it is treated for funding purposes in Ontario as part of the university sector and not as a college.

each individual, through education, to develop his/her potentialities to the fullest degree and to employ his/her talents to the greatest advantage.

There are 23 CAATs, with 96 campuses throughout Ontario, serving all major economic regions of the province. In order to ensure accessibility for rural area students, colleges are located not only in large urban centres, but in relatively less-populated rural communities. In addition, another 300 communities are plugged into the college system through a long-distance learning network.

CAATs provide students with the opportunity to develop skills necessary to prepare for careers in business, the applied arts, technology, social services, and health sciences. The colleges offer a variety of full-time and part-time career-oriented programs for secondary school graduates and for mature students who have not completed secondary school. Bilingual programs are offered in six of Ontario's CAATS; the system's newest college, which is scheduled to open in Ottawa in September 1990, will be unilingual French.

While there are exceptions, most college programs fall into two categories: diploma programs, which last two or three years; and certificate programs, which last less than one year. A "program" consists of a number of "courses" leading toward a diploma or certificate. Graduates of two-year programs may be accepted on an individual basis for admission to the first year of certain university programs; graduates of the three-year programs may, in some instances, be admitted to the second year of a related university program.

Some programs are offered on a part-time basis through a college's continuing education division; students may complete courses leading toward a certificate or diploma during the evening or on weekends. Continuing education divisions also offer non-credit career-oriented courses and non-credit general interest courses.

The **Ontario Council of Regents for Colleges of Applied Arts and Technology** advises the Minister on the college's programs and other system-wide issues. The Council also has exclusive responsibility, on behalf of the colleges, for collective bargaining with the Ontario Public Service Employees Union and for appointing members to the boards of governors.

Manitoba

Manitoba has three universities with several affiliated colleges, including a self-governing, French-language college. There are three community colleges, with some college programs at a fourth institution. There are also a number of other post-secondary institutions of various types. The **Department of Education** is responsible for post-secondary education in Manitoba.

Universities

The University of Manitoba is by far the largest university in the province, with programs of study in more than 100 disciplines. It offers a wide range of professional, undergraduate and graduate degrees and a range of continuing education programs (including a teleconferencing network). It is also a major research university. A number of religious colleges are affiliated with the University.

The Collège de Saint-Boniface is a self-governing, French-language institution which is also affiliated with the University of Manitoba. The Collège has programs in arts and science, translation, and education, as well as some community college programs.

The University of Winnipeg is located in the centre of the city, and is committed to offering services and programs for the downtown area. The university offers programs in arts and science, theology, and education, primarily at the undergraduate level.

Brandon University is located in the province's second-largest community, and offers programs in arts, science, music, and education. The University of Manitoba and Brandon University offer, in cooperation with the Department of Education, programs which provide professional training to Native, Northern, and inner-city residents who would normally not participate in such training. ACCESS programs, some of which are cost-shared by the Government of Canada, exist in teaching, engineering, social work, and the health professions (including medicine, dentistry, and pharmacy).

All three universities participate in a separately funded cooperative Inter-Universities North program, which provides credit courses in northern Manitoba.

The **Universities Grants Commission**, a statutory body, advises the government on the needs of the universities, allocates to each university funds provided by government, and approves new programs and facilities.

Non-University Institutions

The Manitoba Department of Education operates three community colleges: Assiniboine in Brandon, Keewatin in the Pas, and Red River in Winnipeg.

The colleges offer day programs in adult basic education, applied arts, business and administrative studies, health and personal services, and trades and technology. The colleges also train apprentices in the designated trades and operate specialized training programs for business, industry, and non-profit community organizations. In addition, an extensive program of continuing education courses is offered throughout the province to persons wishing to study evenings and weekends.

Red River is the largest of the three community colleges with over 80 full-time day programs and approximately 1,000 extension courses. Programming is delivered at the main campus in Winnipeg, at regional centres in Portage la Prairie, Selkirk and the Pembina Valley, and in a number of other locations in the southeastern part of the province.

Assiniboine Community college serves southwestern Manitoba by delivering programming at its main campus in Brandon, the Parkland Campus in Dauphin, and several other communities. Assiniboine is also responsible for delivering agricultural training throughout the province.

Keewatin Community College delivers programming to Northern Manitoba through its main campus in the Pas and regional centres in Flin Flon and Thompson. Courses are also offered in a number of small communities in the North.

The **Manitoba Student Aid Program** increases educational opportunities by providing financial assistance to Manitobans whose finances limit their educational choices.

The **Post-Secondary, Adult and Continuing Education (PACE) Division** of the Department of Education has administrative responsibility for the community colleges, as well as for adult education programs, ACCESS programs, the Manitoba Technical Training Centre, Student Aid, and training agreements with a number of other provinces. PACE also has responsibility for the development, coordination and monitoring of provincial employment and job creation activities; coordination of immigrant language services; and provision of direct employment related training.

The Post-Secondary Career Development Branch of Manitoba Education is responsible for the delivery of post-secondary ACCESS programs for persons, primarily Native or living in the north, who traditionally have not had the opportunity to take post-secondary training. Training is delivered by the community colleges and universities.

The Department of Education provides funding for the adult programs of the South Winnipeg Technical Centre, which is a self-governing institution offering technical training to high school students and adults.

The Manitoba Department of Health provides funding to the five hospitals which operate their own schools of nursing.

Saskatchewan

In Saskatchewan, the post-secondary education system includes the universities, the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), the regional colleges, apprenticeship and trade certification, and private vocational schools.

Universities

The university community embraces the University of Saskatchewan, the University of Regina, federated colleges and affiliated colleges.

The University of Saskatchewan offers a broad range of arts, science and professional programs at the undergraduate and graduate levels (including medicine, law, engineering and dentistry). It is also the site of the Western College of Veterinary Medicine, a joint venture involving Canada's four western provinces. It is known for its major research achievements in the fields of agriculture and biotechnology. One college, St. Thomas More, is federated with the University of Saskatchewan. A number of colleges are affiliated with the University of Saskatchewan: Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College and St. Peter's College.

The University of Regina offers a range of undergraduate and graduate-level programs in the arts, sciences, engineering, administration, education and social work fields. Three colleges are federated with the University of Regina: Luther College, Campion College, and the Saskatchewan Indian Federated College (the only Indian-controlled degree-granting institution in North America). Affiliated with the University of Regina are the Canadian Theological Seminary, the Western Christian College and the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

Summer Centre for International Languages: In conjunction with the University of Regina and Luther College, the Summer Centre for International Languages was established at Luther College for university level instruction in international cultures and languages. The Centre offers an intensive immersion program, unique in Canada due to the number and variety of languages taught. Instruction is currently offered in six languages at the intermediate level and four languages at the elementary level. The program will eventually be extended to include twenty-two non-official languages of Canada.

Non-University Institutions

Technical Institutes: The Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) was created in 1988 by the amalgamation of four technical institutes, four urban community colleges and the Advanced Technology Training Centre. Each of the four campuses is intended to offer courses in individual areas of specialization. The new institute operates autonomously from government, reporting to a board of governors.

The institute's mandate is to deliver a wide range of programs intended to lead directly to employment. This includes programs in the areas of trades, technologies, service occupations, agriculture, health sciences, business education, and natural resource extraction.

Programs may be offered through regular instruction, competency-based education programs or cooperative education programs depending upon the program type and the campus offering the instruction. In conjunction with the eight regional colleges and the Northlands Career College, SIAST also provides apprenticeship training, custom-delivered programs for industry, career counselling, adult basic education and brokered university credit courses. In addition, a Native Services Division has been established within the Institute which is jointly managed by the Gabriel Dumont Institute and SIAST.

Regional Colleges: There are eight regional colleges located across Saskatchewan. The mandate of the regional college system is to provide an increased emphasis on the offering of university and technical institute courses across the province through contract with the parent credit-granting institutions. The regional colleges also offer adult literacy training, and training programs paid wholly or in part by private business, non-profit groups or government agencies.

Volunteer contact committees, which operate in each college region, provide community input into programming. Each regional college is governed by an appointed board of trustees.

The facilities and operations of the three northern community colleges have been consolidated into a new Northlands Career College which is accountable to a single board of governors.

Saskatchewan Indian Community College: Saskatchewan Indian Community College (SICC), often referred to as the Saskatchewan Indian Institute of Technology (SIIT), is an educational arm of the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Programs are offered in six district-based satellite centres under the direction of the

district chiefs. Courses are brokered through the satellite centres from the province's credit-granting institutions.

Private Vocational Schools: Forty-eight private vocational schools provide an alternative in the delivery of post-secondary training to Saskatchewan residents. They are registered under, and governed by, the *Private Vocational Schools Regulation Act*. The Act authorizes the Minister of Education, or his/her designate, to carry out full inspections of the school facilities, the means of instruction, and the educational and physical welfare of the students. Programs offered through the private vocational schools include training in fields such as Auctioneering, Bartending, Beauty Culture, Business Computers, Esthetician, Income Tax Preparation, Life-Skills Training, Radio Broadcasting, and Business.

An Advisory Committee on Private Vocational Schools has been established to provide recommendations pertaining to the operation of private vocational schools in the areas of advertising guidelines, programs and staffing.

Literacy Council

A campaign against illiteracy was launched in the province of Saskatchewan under the direction of the Literacy Council. The council has representation from education and voluntary organizations, publishers, business and industry, native groups, and literacy students. Funding is made available to the council through the Education Outreach Fund. Literacy initiatives have been launched through the Regional Colleges, SIAST institute, the provincial public library network and literacy organizations. Educational agencies recruit students and train volunteers to provide instruction.

New initiatives include: a literacy media campaign to build involvement and support for adult literacy programs and services; and the IBM PALS (Principles of the Alphabet Literacy System) Project. PALS is a computer-assisted learning program directed specifically toward increasing literacy skills.

Apprenticeship and Trade Certification Program

The apprenticeship and trade certification program is the primary mechanism by which industry and government produce skilled journeymen in thirty-two designated trades. Upgrading programs for tradesmen and journeymen, designed to keep pace with technological change, have been developed by combining technical and on-the-job training. Courses are offered throughout the province at various locations including SIAST campuses and regional colleges.

Distance Education

Distance education is viewed as a critical component of Saskatchewan's strategy for life-long learning. A Distance Education Council has been established with representatives from major users and producers of distance education programs in the province. This Council acts in an advisory capacity to the Minister to ensure that quality educational programs are provided wherever needed throughout the province.

The Saskatchewan Tele-Learning Association (STELLA) specializes in the delivery of educational programming through satellite transmission and a fibre optics network. STELLA centres located throughout Saskatchewan receive some of the same university and technical institute courses as are offered at the main campuses.

An Education Outreach Fund has been established to promote distance education and a number of other initiatives which support the principle of education equity and increased access to university and technical institute programs for target groups (e.g., women, Native, disabled and rural residents).

The Saskatchewan Skills Extension Program (SSEP) is responsible for the decentralized delivery of certified technical institute training programs throughout the province. Decentralization of institute programs provides people in rural and smaller urban centers with an opportunity to participate in employment-related training in or near their home communities.

Student Financial Aid

Provision of financial assistance to students in Saskatchewan supports the province's objective of equity in education. Assistance is targeted to students enrolled in post-secondary studies at designated educational institutions who are considered disadvantaged for reasons of low income, disability, Native ancestry or single-parenthood. Criteria for students applying to the Saskatchewan Student Loan Program are standardized with those of the Canada Student Loan Program.

The Saskatchewan Student Loan Program includes the following components: interest writedown to 6%; forgiveness on a portion of the debt upon successful completion of the program; interest relief for students who are unable to find work or incapable of working due to medical reasons; a special incentive supplement for Native, disabled or single-parent students; as well as loan remission for those special incentive students.

The Saskatchewan Skills Development Program (SSDP) provides academic and skill training opportunities for social assistance recipients through the regional colleges and SIAST campuses.

The Non-Status Indian and Metis Program (NSIM) provides a range of training opportunities for Non-Status Indians and Metis. Funds are distributed to individual regional colleges and SIAST campuses to provide programs in academic upgrading, pre-trades instruction, job readiness preparation, life skills and occupational orientation. Individual students receive training allowances based on their actual attendance in class.

Research

In the area of education research Saskatchewan has established the Saskatchewan Instructional Development Research Unit (SIDRU) at the University of Regina for the purpose of providing consultative services and collaborative problem-solving expertise to improve the quality of education in Saskatchewan schools. SIDRU works in consultation with other research units, such as the Saskatchewan Educational Leadership Unit (SELU) at the University of Saskatchewan.

Technical research at the University of Regina and University of Saskatchewan includes sustainable agro-ecosystems, epidemiology, advanced manufacturing, power systems, atmospheric and space studies, centre for science education, oilseed enhancement, telecommunications, chemical physics, soil chemistry and crop development.

Alberta

Alberta's post-secondary education system comprises six distinct institutional sectors: universities, public colleges, private colleges, technical institutes, hospital-based schools of nursing, and provincially administered institutions. All institutions are supported by the province through operating grants and, with the exception of private colleges, all institutions receive provincial capital grants.

Created in 1972, the basic purpose of **Alberta Advanced Education** is to provide the leadership, service and coordination necessary to ensure the efficient development and functioning of an effective system of advanced education responsive to the needs of all Albertans.

Universities

Universities are located in Calgary, Edmonton, Lethbridge and Athabasca. Through instruction, research and community service, these institutions play an integral role in the social and economic development of the province.

Athabasca University, an open university specializing in distance education, is unique in Canada. Its students are scattered across the country and use special home-study materials, often supplemented by radio and television broadcasts, audiotapes, workshops and teleconference sessions. The Banff Centre is a non-degree-granting institution whose programs are coordinated with those of the universities. The Centre responds to needs in selected areas of study in fine arts and management.

Universities in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the *Universities Act*. The *Universities Act* also provides for the establishment of the **Private Colleges Accreditation Board** which receives and reviews applications from private colleges interested in having the authority to grant their own degrees. University programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education.

Non-University Institutions

Public Colleges: Eleven public colleges respond to the changing needs of Albertans in the communities and regions served by these institutions. The colleges provide community services and offer programs ranging from academic upgrading to university transfer, as well as various career, fine arts, trades and vocational programs.

College programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education. Public colleges in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the *Colleges Act*.

Private Colleges: During the year 1988-89, Alberta Advanced Education provided operating grant support to four non-profit private colleges located in Camrose, Edmonton and Lacombe. These colleges offer a variety of courses, including university transfer, and provide additional alternatives for Alberta post-secondary students to pursue their educational goals. On the recommendation of the Private Colleges Accreditation Board, the Lieutenant-Governor-in-Council has given three colleges the authority to grant bachelor's degrees in certain program areas: Camrose Lutheran University College, The King's College, and Concordia College.

Technical Institutes: The three technical institutes in Alberta are located in Edmonton, Calgary and Stony Plain. These institutes provide training that leads to employment in business, industry, government service and educational institutions. Programs offered by the technical institutes range from two-year diploma programs in a variety of technologies to diverse continuing education courses.

Technical institutes are governed by autonomous boards under the authority of the *Technical Institutes Act.*

Hospital-Based Schools of Nursing: Alberta Advanced Education provides operating grant support to six hospital-based schools of nursing. These schools offer diploma programs in nursing and psychiatric nursing.

Provincially Administered Institutions: There are four Alberta Vocational Centres (AVC) which are administered directly by the provincial government. They are AVC-Calgary, AVC-Edmonton, AVC-Lac La Biche, and AVC-Lesser Slave Lake.

Two vocational centres endeavour to provide a comprehensive range of adult education programs concentrating on adult basic education, skills training and services responsive to local, regional and provincial needs.

Provincially administered institutions are supported directly by Alberta Advanced Education. The presidents of these institutions report to the Deputy Minister. Their programs are coordinated by Alberta Advanced Education.

Community Consortia: The Community Consortia are cooperative associations of post-secondary institutions whose goal is to deliver post-secondary education in regions of the province that are not in close proximity to a post-secondary institution. The Community Consortia provide smaller communities with ongoing credit programs and courses leading to a certificate, diploma or degree, awarded by a participating institution or a recognized licensing body. The Community Consortia are linked by a microcomputer data and communications networking system.

Further Education Councils: Eighty-five local further education councils facilitate and coordinate the provision of non-credit learning experiences to adults throughout the province. Through these councils, people from within the local community provide adult learning experiences to encourage inter-agency communication and program coordination. In 1988-89, further education councils sponsored 43 adult literacy volunteer tutor projects and over 18,000 general interest non-credit courses.

British Columbia

The post-secondary education system in British Columbia includes three public universities, 15 community colleges widely dispersed throughout the province, three provincial institutes and the Open Learning Agency which was created in 1988 through a merger of the Open Learning Institute and the Knowledge Network to provide a wide range of educational services to students in all regions of the province. Responsibility for this system lies within the **Ministry of Advanced Education and Job Training,** created in November 1986 by the amalgamation of the former Ministry of

Post-Secondary Education and the Employment Training Branch of the Ministry of Labour.

The **Universities, Colleges and Institutes Department** is composed of six main divisions. Three divisions share responsibility for the 15 colleges and the Pacific Marine Institute as well as International Education. The Facilities Division is responsible for the Capital Budget coordination. The Allocations and Administration Division deals with budget allocations and debt servicing while the Universities and Provincial Institutes Division is responsible for the three universities, the British Columbia Institutes of Technology and the Open Learning Agency.

Universities

British Columbia's three public universities are: the University of British Columbia (Vancouver), Simon Fraser University (Burnaby) and the University of Victoria. The population of the three urban areas within which these universities are located comprises 65% of the total population of the province.

In February 1987, British Columbia announced that the **Universities Council of British Columbia** would be abolished at the end of the fiscal year. **A University Advisory Council**, with representatives from the universities, colleges, students and the business community, was appointed to advise the Minister on university issues.

Non-University Institutions

The 15 colleges and three institutes in the post-secondary education system are strategically placed throughout the province. Along with the Open Learning Agency they serve a widely dispersed population. Most of the colleges have a number of campuses; there are approximately 50 college campuses throughout the province. In addition, college courses are made available in many small communities in rented facilities ranging from school classrooms to native longhouses. North Island College alone, with its emphasis on distance education, has 38 locations where college services are provided.

Colleges in British Columbia offer both career/technical and university transfer programs. Career/technical programs are two-year diploma programs aimed at employment in such varied fields as health care, business administration, computer technology and natural resource management. Transfer courses enable students to transfer into a British Columbia university at the second-year level. Commencing in the fall of 1989 three colleges - Okanagan, Cariboo and Malaspina - began offering selective third-year university courses. Fourth-year courses will be available in the fall of 1990. In the near future, students will be able to obtain a four year undergraduate degree from one of the three universities through these university/colleges.

British Columbia colleges and institutes also provide a wide range of vocational, apprenticeship and adult basic education programs which assist the citizens of British Columbia to secure employment, improve on their present position, or develop prerequisite skills to allow enrolment in high-level training programs.

All levels of post-secondary education are offered on a distance education basis by the Open Learning Agency. Many courses are televised by the Knowledge Network using satellite transmission facilities to reach remote regions of the province.

Yukon

Adult education in the Yukon is coordinated through the **Advanced Education Branch of the Department of Education**. The Department delivers post-secondary education to residents of the Yukon through the facilities of Yukon College. The territory does not have a university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

Non-University Institutions

Yukon College: The *College Act* was enacted in 1988. A Board of Governors was appointed and the college is now semi-autonomous. The main campus of the College is located in Whitehorse, while Community Campuses serve as satellites of the college in eleven communities. There are also two Community Campuses in Whitehorse at the Whitehorse Correctional Centre and at the Skookum Jim Friendship Centre. Three mobile trailer units also deliver courses by travelling to a number of communities each year. Numerous full and part-time programs and courses are offered by the college in the areas of academic development, university transfer, business and applied arts, and trades and technical training.

The College has an Arts and Science Division offering first- and second-year university level courses on a full-time and part-time basis, which is recognized by the University of British Columbia and a number of other universities. Students can complete their first two years of an arts and science degree or may work toward a Certificate or Diploma of General Studies. The College also offers a Diploma in Adult Education, through the University of British Columbia.

The Academic Development program provides basic training for skill development up to the Grade 10 level. College preparation covers Grades 11 and 12. Upon successful completion of the required college preparation courses, students receive a college preparation certificate (general stream) or diploma (academic stream).

The Business and Applied Arts Division offers a number of one-year certificate and two-year diploma post-secondary/career programs including administrative services, business administration, certified nursing assistant, computer management, nursing refresher, early childhood development, and social service worker.

In addition, programs are offered in the Trades and Technical Division, including carpentry, food services, heavy equipment mechanics, industrial electricity, motor vehicle mechanics, surveying technician, and welding.

Within the Extensions Division, Continuing Education and Extension Services have the responsibility to provide learning opportunities which contribute to the economic and social development of both the individual and the community. Continuing Education provides a broad range of part-time learning opportunities that meet the educational and training needs of adult learners throughout the Yukon. Extension Services, through a network of Community Campuses, provides the resources and support to facilitate the delivery of full-time and part-time learning opportunities designed to meet the specific needs of individuals and agencies within Yukon communities.

The Yukon Native Language Center and French Language Center are now housed at Yukon College. The Yukon Native Language Center teaches, documents and promotes Yukon Native Languages; provides training for language instructors (three-year Native Language Instructor Certificate Course); develops sound teaching and reference materials for all Yukon languages; and records Yukon native traditions and oral history. Adults from Yukon, British Columbia, Northwest Territories and Alaska are enrolled in the certificate course.

The French Language Centre has under its jurisdiction a wide variety of programs and is responsible for numerous services offered by the Department of Education to the Yukon community at large. These services cover various kinds of French language education for children (e.g., French immersion) and adults (e.g., conversational instruction), bursaries for students and teachers, the federal-territorial fellowship program and the monitor program (in conjunction with the Council of Ministers of Education, Canada and Secretary of State).

Apprenticeship: Apprenticeship training is administered by the Human Resource and Career Development unit of Advanced Education.

Northwest Territories

In the Northwest Territories, post-secondary education is provided through the Arctic College System. The Northwest Territories does not have its own university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

In 1984, the **Advanced Education Program** was established within the **Northwest Territories Department of Education** to consolidate all appropriate government training. The program includes the evaluation of training programs for the Arctic College, part of the continuing education program, and apprenticeship and government training programs.

Arctic College: Under the direction of the **Arctic College Board of Governors,** created by the Minister of Education in 1982, college programs provide academic, professional, business, technical and vocational training opportunities for northern residents. For those students requiring upgrading before being able to enter the program of their choice, on-campus upgrading courses are offered.

In 1984, the Northwest Territories college system was expanded to include an Eastern Arctic college campus at Iqaluit to complement the Thebacha campus at Fort Smith. An additional campus was established in Inuvik in 1987 to address the unique training needs of the Mackenzie Delta. The decentralization of the community college system was completed in 1988 with the establishment of campuses at Rankin Inlet and Cambridge Bay. At the same time, the 23 community adult educators, formerly part of Advanced Education, were transferred to the Arctic College. A further seven community adult educators were transferred early in 1989 to the Arctic College. On April 1, 1990, the remaining seven adult educators in Advanced Education will be transferred to the College which will then have the total responsibility for delivery of adult education in the Northwest Territories. The Eastern Arctic Teacher Education Program, a two-year program with a field-based orientation, employs extraordinary methods to deliver programs effectively to aboriginal peoples scattered in communities across the Northwest Territories.

In the Northwest Territories, educational levels of a significant percentage of the population are comparatively low. This results from a number of factors, the primary one being that the advent of formal education in the Northwest Territories is relatively recent. Hence, the Arctic College has been forced to be extremely flexible in terms of admission requirements to many of its programs. The college does not, however, compromise on the requirement for a high level of exit skills. Meeting these special needs requires that a component of upgrading be built into many college programs, and that a major portion of the education budget be devoted to adult education, particularly in programs leading to employment through the Arctic College system.

Continuing Education: Thirty-four communities in the Northwest Territories have Adult Education Centres. Continuing education programs are available to adult students in basic literacy upgrading, basic training for skills development, and life skills and job readiness training. Programs vary from community to community, since the objective is to meet local needs. Depending on the extent of a local program, an Adult Educator may either teach the required courses, or coordinate the local program and utilize local residents to instruct in a range of subjects. The coordination of college extension programs are also the responsibility of the Adult Educator.

Apprenticeship Program: The Northwest Territories Apprenticeship Program is administered by the Advanced Education Program. Teachers, apprentices and certified nursing assistants are licensed by a Registrar's office. Advanced Education also negotiates and administers training agreements with the Canada Employment and Immigration Commission.

Part III

The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview

8

9

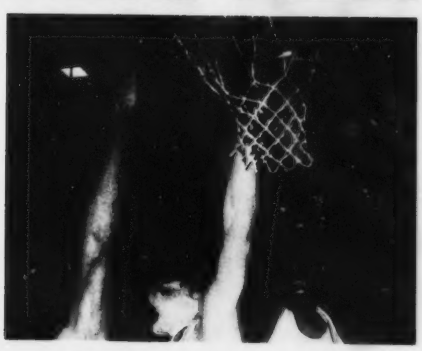

10

Part III

The Financing of Post-Secondary Education in Canada: An Overview

This part of the report discusses total expenditures on post-secondary education in Canada from a global perspective. It provides an overview of direct support to post-secondary education from all public and private sources and briefly describes indirect forms of support.

The descriptions of provincial and territorial post-secondary education systems contained in the preceding part of the report are based on the structures and definitions adopted by each government. From this point onwards, the definition of post-secondary education is generally that developed by Statistics Canada.*

In the Statistics Canada database, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational.

In Canada, programs which meet the Statistics Canada criteria for post-secondary education are offered by two distinct categories of institutions: universities and college-level institutions. The **university category** includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. The **college-level category** includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. College-level institutions include community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools. By the Statistics Canada definition, in 1988-89 there were 68 degree-granting institutions and 198 college-level institutions in Canada offering programs at the post-secondary level.**

It is important to note that the Statistics Canada financial and enrolment data presented in this report include only the post-secondary education programs defined above. As

---

* See Appendix A: Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report.

** Statistics Canada, *Advance Statistics of Education 1989-90*, Cat. No. 81-220, September 1989.

described in Part II of the report, many of the college-level institutions also provide trade/vocational, adult education and, in some cases, secondary level programs. Several provincial/territorial governments consider such courses to be integral parts of their advanced education systems.

1 Total Expenditures

At $12.1 billion, expenditures on post-secondary education in Canada 1988-89 were 8.4% higher than in 1987-88. These expenditures represented 2.0% of the Gross Domestic Product (GDP) in 1988-89.* As indicated in Table 1, $8.53 billion (70.7%) of total expenditures was related to post-secondary education in universities, while $3.54 billion (29.3%) was related to post-secondary education in college-level institutions.

These amounts include expenditures by the post-secondary institutions themselves, government expenditures on scholarships and aid to students attending these post-secondary institutions, and related government expenditures.

2 Direct Support to Post-Secondary Education**

Expenditures on post-secondary education are sustained by funds received from a variety of sources. Table 1 identifies total expenditures on post-secondary education and shows the direct or immediate source from which institutions received funds. Direct sources which support expenditures on post-secondary education comprise governments, student fees, and other non-government sources such as private donations and investment income.

Note that Table 1 does not show intergovernmental transfers. Thus, the $5.30 billion in federal contributions to the provinces and territories (discussed in the following section and in Part V) is not identified.

As illustrated in Chart 1, governments represented the primary source of direct support to post-secondary education, and provided 83.2% of all funds spent on post-secondary education in 1988-89. Provincial, territorial and municipal governments supplied $8.53 billion (70.7%) of direct funding, while $1.51 billion (12.5%) was provided directly by the federal government. A further $1.08 billion (9.0%) of total direct funding came from student fees, and the remaining 7.8% was derived from other sources, such as donations and investment income.

---

* The Gross Domestic Product is calculated from April 1, 1988, to March 31, 1989, to compare with fiscal year spending. Data are derived from Statistics Canada, *National Income and Expenditure Accounts*, Catalogue No. 13-001.

** Throughout this publication, "support" to post-secondary education is used broadly, and may include both cash expenditures and tax revenue forgone.

Chart 1: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1988-89[P]

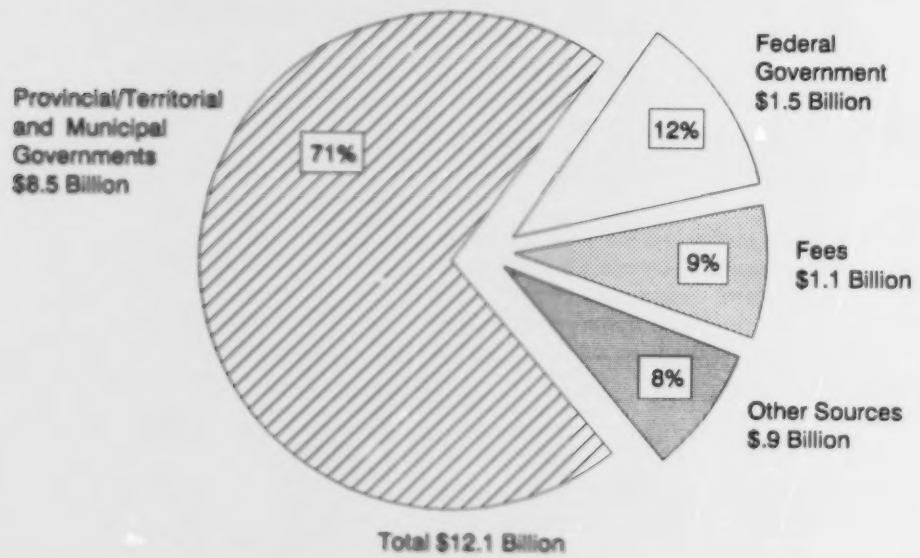

[P] Based on data displayed in Table 1.

3 Indirect Support to Post-Secondary Education

A major form of indirect support to post-secondary education are intergovernmental transfers. Through intergovernmental transfers, one level of government provides support to another, which, in turn, supports the post-secondary education system. Another form of indirect support is provided through government tax allowances or special features in the tax structure which may favour post-secondary education.

Indirect support to post-secondary education does not flow directly into the post-secondary education system itself, although the intention is that such support will ultimately benefit post-secondary education. As noted previously, indirect support is not identified when consolidating total expenditures in direct support of post-secondary education.

3.1 Intergovernmental Transfers

The federal government provides the principal portion of its support to post-secondary education through transfers to the provinces and territories.

Under the Established Programs Financing (EPF) arrangements, cash and tax transfers are provided to provinces and territories as a block contribution in support of health and post-secondary education. These arrangements provided $18.7 billion in cash and tax transfers for health and post-secondary education in 1988-89, of which the EPF

Table 1: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada ($ millions)

	University	College Level	Total
Provincial/Territorial Governments			
1986-87	4,856.3	2,526.2	7,382.5
1987-88	5,186.1	2,669.9	7,856.0
1988-89[P]	5,582.3	2,952.0	8,534.3
Municipal Governments			
1986-87	2.5	0.0	2.5
1987-88	2.1	0.0	2.1
1988-89[P]	2.1	0.0	2.1
Federal Government[1]			
1986-87	1,039.0	214.3	1,253.3
1987-88	1,156.2	221.8	1,378.0
1988-89[P]	1,274.2	235.4	1,509.7
Fees			
1986-87	766.5	165.5	932.0
1987-88	830.0	178.0	1,008.0
1988-89[P]	897.6	186.3	1,083.9
Other Sources			
1986-87	704.3	93.0	797.3
1987-88	736.7	159.0	895.7
1988-89[P]	774.0	166.2	940.2
Total			
1986-87	7,368.7	2,999.0	10,367.6
1987-88	7,911.1	3,228.8	11,139.8
1988-89[P]	8,530.2	3,540.0	12,070.2

Source: Statistics Canada CANSIM table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Since Table 1 identifies expenditures by direct source of funds, the federal contributions to provincial and territorial governments of $5.3 billion are not identified. This indirect federal support to post-secondary education is presented in Part V as Contributions to the Provinces/Territories (Table 3).

formula (specified in the legislation) identified $5.23 billion as being "in respect ofpost-secondary education." Provinces argue that the tax portion of these transfers is collected in the form of personal and corporate income tax from provincial residents, that it is not a direct transfer of federal revenue, and that it should not be regarded as part of federal support to post-secondary education.

Federal contributions to provinces and territories supporting post-secondary education activities under the Official Languages in Education Program accounted for a further $67.7 million in transfers to provinces and territories in 1988-89.

3.2 Tax Measures

Federal and provincial governments provide a number of tax deductions and exemptions in support of post-secondary education. Although these measures do not represent cash expenditures by governments, they do constitute significant revenue forgone (tax expenditures) and should be noted as a valuable contribution to the post-secondary education sector. However, due to lack of data, the value of these tax measures are not included in this report.

Income Tax Measures

Various personal and corporate income tax benefits are provided through the federal *Income Tax Act*. Since provincial personal and corporate income tax revenues in most cases are determined as a percentage of federal basic tax, such allowances represent tax revenue forgone by both levels of government. (See Explanatory Note 2 at the end of the report.) Tax allowances provided under tax reform include:

- a deduction or tax credit for contributions by corporations or individuals to educational institutions;
- an education tax credit for post-secondary students;
- a tax credit equal to 17% of tuition fees which may be transferred to a supporting spouse, parent or grandparent;
- a tax exemption for the first $500 of scholarship and bursary income; and
- special tax treatment for Registered Education Savings Plans.

Commodity Tax Allowances

The federal *Excise Tax Act* provides commodity tax exemptions for materials used in the construction of educational institutions, as well as a range of apparatus and equipment purchased by these institutions. In addition, tax exemptions are allowed for technical, educational and other books.

Most provinces also make special provisions in their sales tax systems to exempt certain materials and equipment required for teaching and research.

Property Tax Exemptions

Many post-secondary education institutions are exempt from the payment of provincial and/or municipal property tax.

Part IV

Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

11

12

13

Part IV

Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial governments are the primary direct source of funding for post-secondary education in Canada, with expenditures for this purpose totalling $8.53 billion in 1988-89. Expenditures related to the support of universities and university students were $5.58 billion, 7.6% more than in 1987-88, while expenditures related to the support of post-secondary programs and students in college-level institutions totalled $2.95 billion, an increase of 10.6% over 1987-88. Table 2 provides data on provincial and territorial government support to post-secondary education for Canada as a whole.

Table 2: Canada

Provincincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	4,557,743	2,313,261	6,871,004
1987-88	4,854,346	2,453,880	7,308,226
1988-89[P]	5,211,760	2,728,040	7,939,800
Scholarships, Student Aid			
1986-87	298,602	212,898	511,500
1987-88	331,745	216,046	547,791
1988-89[P]	370,540	223,949	594,489
Total			
1986-87	4,856,345	2,526,159	7,382,504
1987-88	5,186,091	2,669,926	7,856,017
1988-89[P]	5,582,300	2,951,989	8,534,289

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial and territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

A description and breakdown of these expenditures is provided in Section 1. In Section 2, post-secondary education expenditures are shown for each province and territory.

1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial support to post-secondary education takes two basic forms: funding of post-secondary institutions and related activities of government departments (Institutional and Related Support); and support to post-secondary students (Scholarships and Student Aid).

1.1 Institutional and Related Support

In 1988-89, provincial and territorial governments spent a total of $7.94 billion to fund post-secondary institutions and on other costs related to this institutional support, such as departmental administration.

Operating Support: Provincial and territorial governments represent the primary direct source of operating revenues for Canada's universities and colleges. These funds support the costs of instruction, libraries, computer facilities, general administration, maintenance of the physical plant, and student services. When provincial grants for payment of taxes are made directly to institutions, they are also counted as operating support.

University operating funds contribute to the costs of research activities, including the indirect costs associated with provincially sponsored research and research funded through the federal research granting councils. These indirect costs include the researcher's salary, administrative support, computer time, and overhead costs such as electricity. Many provinces have identified support to research as a priority concern and have established special agencies or funds to support this area.

Data on research in this report relate solely to the research expenditures made within the university environment.

Capital Support: Provincial/territorial capital funding supports the acquisition costs of land, buildings, furniture and equipment for post-secondary institutions, as well as specifically funded major alterations or additions to existing facilities. Increasingly, capital funds are directed toward the payment of debt-servicing charges related to capital projects.

Special Funding Initiatives: In recent years, a number of provinces have set up special multi-year funding programs in order to better target their funding of post-secondary education. Such programs help to provide institutions with greater financial stability and thus facilitate more effective long-term planning.

Related Expenditures: Other related expenditures are associated primarily with the administrative and capital costs of provincial and territorial departments and/or ministries involved with support to post-secondary education. As an example, each province/territory maintains a department or ministry which has responsibility for

coordinating and funding post-secondary education. In addition, provinces support the participation of their representatives in the Council of Ministers of Education, Canada, an organization that provides provinces with a mechanism for consultation on educational matters of mutual interest and concern.

Other expenditures which fall within this category include the payment of grants in lieu of taxes when channelled directly to municipal governments on behalf of the institutions.

1.2 Scholarships and Student Aid

Total expenditures by provincial and territorial governments related to scholarships and aid for post-secondary students increased 8.5% from 1987-88, to reach $594 million in 1988-89.* Of this amount, $371 million was devoted to the support of students in universities and $224 million to college students.

Most provinces and the territories offer financial assistance to students through a combination of the Canada Student Loans Program (CSLP) and programs of loans, grants and scholarships provided by the province or territory. Quebec has chosen not to participate in the Canada Student Loans Program. Quebec operates its own student assistance programs and receives an alternative payment from the federal government as provided by the *Canada Student Loans Act.* As of loan year 1988-89, the Northwest Territories has also withdrawn from the program and will be receiving an alternative payment.

Provincial and territorial governments are responsible for the issuance of loan authorizations under the federal program, as well as the administration of their own programs. Eligibility criteria for federal programs are set jointly with the provincial/territorial governments.

Although each of the 12 student-aid packages is independently administered by the province or territory concerned, federal and provincial/territorial representatives meet periodically to formulate basic administrative criteria and to coordinate their programs and policies of student assistance. This coordination process has been greatly enhanced since the establishment of an Intergovernmental Consultative Committee of senior officials in September 1987. Quebec and the Northwest Territories attend these forums, even though they do not participate in the Canada Student Loans Program.

In addition to the loan programs of the federal government and some provinces, non-repayable student aid in the form of grants or bursaries is available in several provinces. Assistance is provided to students enrolled in private institutions as well as those in publicly funded universities and colleges. Several provinces sponsor loan remission programs which may provide forgiveness of part of the student's debt upon completion of studies.

Apart from the above needs-based aid, a number of scholarships and achievement awards are conferred by provincial departments and agencies and by the universities themselves.

---

* In 1988-89, the federal government provided $80.6 million as the alternative payment to Quebec under the terms of the *Canada Student Loans Act.* When Statistics Canada consolidates post-secondary expenditures from all sources of funds, this amount is deducted from Quebec's expenditures and attributed to federal support. If this amount were included, total expenditures by provincial and territorial governments would appear as $675 million for 1988-89.

2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education

Tables 2 (a-l) present expenditures for each province and territory in support of post-secondary education. See Appendix A for a discussion of methodology and definitions.

Table 2a: Newfoundland and Labrador

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	100,166	13,115	113,281
1987-88	115,637	23,167	138,804
1988-89[P]	132,415	29,026	161,441
Scholarships, Student Aid			
1986-87	7,183	1,677	8,860
1987-88	8,887	2,260	11,147
1988-89[P]	8,360	2,074	10,434
Total			
1986-87	107,349	14,792	122,141
1987-88	124,524	25,427	149,951
1988-89[P]	140,775	31,100	171,875

Table 2b: Prince Edward Island

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	18,985	6,562	25,547
1987-88	24,463	6,322	30,785
1988-89[P]	25,321	6,124	31,445
Scholarships, Student Aid			
1986-87	1,626	703	2,329
1987-88	1,722	675	2,397
1988-89[P]	1,714	657	2,371
Total			
1986-87	20,611	7,265	27,876
1987-88	26,185	6,997	33,182
1988-89[P]	27,035	6,781	33,816

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2c: Nova Scotia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	187,068	18,524	205,592
1987-88	186,119	16,950	203,069
1988-89[P]	200,704	17,012	217,716
Scholarships, Student Aid			
1986-87	8,840	851	9,691
1987-88	9,299	907	10,206
1988-89[P]	10,666	1,120	11,786
Total			
1986-87	195,908	19,375	215,283
1987-88	195,418	17,857	213,275
1988-89[P]	211,370	18,132	229,502

Table 2d: New Brunswick

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	121,637	26,520	148,157
1987-88	130,817	30,700	161,517
1988-89[P]	153,352	29,065	182,417
Scholarships, Student Aid			
1986-87	8,344	1,303	9,647
1987-88	9,380	1,470	10,850
1988-89[P]	11,563	1,872	13,435
Total			
1986-87	129,981	27,823	157,804
1987-88	140,197	32,170	172,367
1988-89[P]	164,915	30,937	195,852

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2e: Quebec

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	1,249,171	1,075,302	2,324,473
1987-88	1,349,801	1,160,472	2,510,273
1988-89[P]	1,430,751	1,329,114	2,759,865
Scholarships, Student Aid			
1986-87	104,978	83,010	187,988
1987-88	102,299	78,040	180,339
1988-89[P]	111,635	83,166	194,801
Total			
1986-87	1,354,149	1,158,312	2,512,461
1987-88	1,452,100	1,238,512	2,690,612
1988-89[P]	1,542,386	1,412,280	2,954,666

Table 2f: Ontario

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	1,551,041	681,393	2,232,434
1987-88	1,641,044	692,331	2,333,375
1988-89[P]	1,771,121	733,418	2,504,539
Scholarships, Student Aid			
1986-87	103,162	51,176	154,338
1987-88	118,846	56,414	175,260
1988-89[P]	123,686	61,915	185,601
Total			
1986-87	1,654,203	732,569	2,386,772
1987-88	1,759,890	748,745	2,508,635
1988-89[P]	1,894,807	795,333	2,690,140

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2g: Manitoba

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	200,241	38,527	238,768
1987-88	220,692	40,927	261,619
1988-89[P]	220,747	41,125	261,872
Scholarships, Student Aid			
1986-87	6,583	2,256	8,839
1987-88	6,748	2,313	9,061
1988-89[P]	6,918	2,206	9,124
Total			
1986-87	206,824	40,783	247,607
1987-88	227,440	43,240	270,680
1988-89[P]	227,665	43,331	270,996

Table 2h: Saskatchewan

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	201,718	34,439	236,157
1987-88	201,750	33,764	235,514
1988-89[P]	207,596	34,534	242,130
Scholarships, Student Aid			
1986-87	20,110	2,947	23,057
1987-88	11,790	1,670	13,460
1988-89[P]	20,940	3,348	24,288
Total			
1986-87	221,828	37,386	259,214
1987-88	213,540	35,434	248,974
1988-89[P]	228,536	37,882	266,418

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2i: Alberta

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	568,063	236,353	804,416
1987-88	594,789	243,500	838,289
1988-89[p]	625,343	281,576	906,919
Scholarships, Student Aid			
1986-87	33,077	67,454	100,531
1987-88	39,819	69,506	109,325
1988-89[p]	39,715	64,517	104,232
Total			
1986-87	601,140	303,807	904,947
1987-88	634,608	313,006	947,614
1988-89[p]	665,058	346,093	1,011,151

Table 2j: British Columbia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	359,549	168,351	527,900
1987-88	389,134	185,129	574,263
1988-89[p]	444,351	209,130	653,481
Scholarships, Student Aid			
1986-87	2,984	78	3,062
1987-88	20,840	545	21,385
1988-89[p]	32,607	853	33,460
Total			
1986-87	362,533	168,429	530,962
1987-88	409,974	185,674	595,648
1988-89[p]	476,958	209,983	686,941

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Table 2k: Yukon

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	30	5,019	5,049
1987-88	33	5,092	5,125
1988-89[P]	15	3,587	3,602
Scholarships, Student Aid			
1986-87	600	368	968
1987-88	585	359	944
1988-89[P]	747	458	1,205
Total			
1986-87	630	5,387	6,017
1987-88	618	5,451	6,069
1988-89[P]	762	4,045	4,807

Table 2l: Northwest Territories

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[1]			
1986-87	74	9,156	9,230
1987-88	67	15,526	15,593
1988-89[P]	44	14,329	14,373
Scholarships, Student Aid			
1986-87	1,115	1,075	2,190
1987-88	1,530	1,887	3,417
1988-89[P]	1,989	1,763	3,752
Total			
1986-87	1,189	10,231	11,420
1987-88	1,597	17,413	19,010
1988-89[P]	2,033	16,092	18,125

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college-level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Includes territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions, and other (departmental) expenditures.

Part V

Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

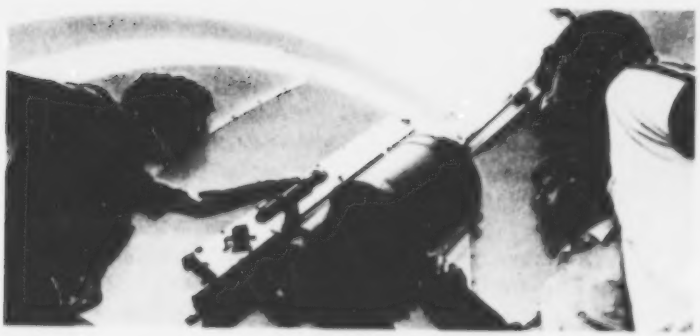

14

15

16

Part V

Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

On August 25, 1989, the Prime Minister confirmed the importance of our education system to Canada's future and his government's commitment to supporting "reforms that will generate excellence in education from coast to coast". The financial support provided by the federal government to the education system takes many forms, ranging from the Established Programs Financing contributions to provincial and territorial governments to assistance to individual researchers and students.

This part of the report presents an overview of federal support to post-secondary education, explains many of the individual programs in some detail and closes with a summary of the funding provided by federal departments and agencies. First, however, it examines briefly the principal interests which underlie federal support to post-secondary education.

Federal Interests in Post-Secondary Education

One broad aim of post-secondary education, and a fundamental reason for federal support, is the **development of Canada's human resources.** Ensuring that new generations of Canadians can acquire the high-level skills and knowledge needed for our social and economic development has long been an interest shared by federal and provincial governments and a major factor in the federal government's continuing investment in the country's post-secondary education systems.

A second long-established interest of the federal government in post-secondary education relates to the **role of our universities in research and the development of knowledge.** Today, federal support to the research granting councils and other forms of direct federal sponsorship represent the major source of support for the direct costs of university research. Provincial government support towards the operating costs of the universities covers most of the indirect costs of university research. Increasingly, some provinces are also contributing towards the direct costs of university research through the sponsorship of research in the universities.

Through its teaching and research functions, post-secondary education plays a critical role in the **social and cultural development of Canada.** This consideration provides a third fundamental reason for many forms of federal support to post-secondary education.

Access to post-secondary education for all Canadians continues to be one of the most important objectives of federal policy in this field. The principal ways in which the federal government works with the provinces and territories to achieve accessibility are through its fiscal transfers, which help to ensure the availability of high-quality programs for all qualified Canadians, and through its various forms of student financial assistance, most notably the Canada Student Loans Program.

The federal government also provides post-secondary education assistance in support of certain **more specific objectives.** These include:

- Promoting the **official languages in education** at the post-secondary level through contributions to provinces and territories and through programs providing direct assistance to minority official-language education and second official-language instruction;

- Providing post-secondary education opportunities for **Native Indian and Inuit students;**

- Operating the **military colleges,** and providing advanced training and education for **Coast Guard officers** and others in the federal service;

- Fulfilling a number of **international education responsibilities,** including: support of Canadian studies abroad, encouraging international students to study in Canada, and participating in international forums on higher education; and

- Promoting **research and information on post-secondary education** by supporting the development of a database at Statistics Canada and funding a number of major research studies.

Finally, the federal government has a vital interest in developing – in close cooperation with the provincial and territorial governments, the universities and colleges, and all who have a stake in Canadian higher education – **a national perspective** on an enterprise which it considers key to our country's future. For the first time in recent history the federal government discussed education at the First Ministers conference held in November 1989.

The sections which follow provide a detailed view of the major expenditures of the federal government in support of post-secondary education.

1 Overview: Total Federal Support

In view of the constitutional responsibility of provinces for education, the federal government provides support to post-secondary education in Canada through:

- Contributions to the provinces and territories for Established Programs Financing (EPF) and Official Languages in Education (OLE); and

- Direct programs of federal support related principally to university research, student assistance and federal responsibilities such as military colleges.

As indicated in Table 3, the total value of federal support to post-secondary education in Canada was $6.81 billion in 1988-89, an increase of 4.4% over the previous year. This support was directed primarily to provincial and territorial governments; cash and tax transfers amounting to $5.30 billion (77.8%) of the total value of federal support were made under the Established Programs Financing arrangements and as contributions under the Official Languages in Education Program. The Government of Canada spent a further $1.51 billion (22.2% of the total) directly on federal programs of support to post-secondary education (see Chart 2).

Chart 2: Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1988-89[P]

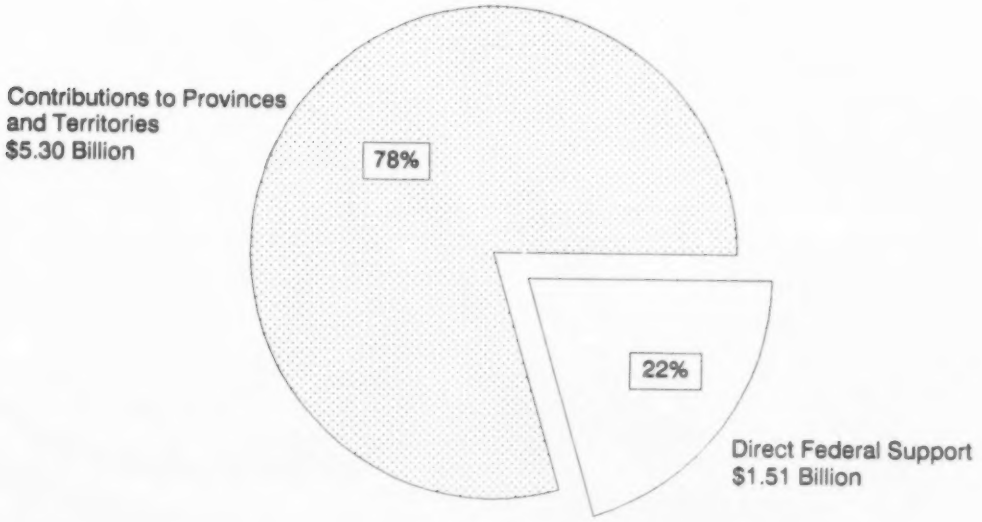

Based on data displayed in Table 3.

2 Contributions to the Provinces and Territories

2.1 Established Programs Financing (EPF)

The *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act* authorizes federal contributions of cash and tax points to provincial and territorial governments for insured health services, extended health care services, and post-secondary education. (See Explanatory Note 3 at the end of the report.) The contributions are known as Established Programs Financing (EPF), a term applied to the arrangements under which federal support is provided as block contributions, unrelated to provincial or territorial expenditures in these areas.

Table 3: Federal Support[1] to Post-Secondary Education in Canada ($ millions)

	1986-87	1987-88	1988-89[7]
Contributions to the Provinces/Territories			
Established Programs Financing			
Tax Transfer	2,565.9	2,849.7	3,008.4
Cash Transfer	2,232.3	2,241.9	2,226.5
Subtotal Established Programs Financing[2]	4,798.2	5,091.5	5,234.9
Official Languages in Education[3]	57.3	57.6	67.7
Total Value of Contributions to the Provinces and Territories[2]	4,855.5	5,149.1	5,302.6
Direct Federal Support			
Research[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	268.1	285.7	306.4
Medical Research Council	157.1	163.8	176.5
Social Sciences and Humanities Research Council	39.4	40.9	48.9
Other Departments and Agencies	83.3	107.6	145.4
Subtotal Research	547.9	598.0	677.2
Student Assistance[5]			
Canada Student Loans Program	279.8	288.3	294.5
Scholarships, Bursaries, Other	142.7	215.2	256.3
Subtotal Student Assistance	422.4	503.5	550.8
Direct Federal Responsibilities[6]			
Department of National Defence	85.9	90.4	95.0
Other	10.8	10.4	10.4
Subtotal Direct Federal Responsibilities	96.7	100.8	105.4
Other Programs and Administration Costs[7]			
Other Programs	150.5	134.3	132.2
Administration Costs	35.8	41.5	44.1
Subtotal Other Programs and Administration Costs	186.3	175.8	176.3
Total Direct Federal Support	1,253.3	1,378.0	1,509.7
TOTAL VALUE OF FEDERAL SUPPORT[2]	6,108.9	6,527.1	6,812.3

Source: **Expenditure data:** Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989. For the purpose of this Survey, the federal government is defined to include all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts I and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

Source: **Tax Transfer data:** Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation August 11, 1989, for 1986-87; Established Programs Financing First Interim Adjustment March 10, 1989, for 1987-88; and Established Programs Second Adjustment to Advance January 12, 1989, for 1988-89.

(continued)

Table 3 (continued)

1 Support includes federal government expenditures and federal tax revenues forgone under EPF in relation to post-secondary education.

2 Any subtotals or totals including both tax and expenditure data have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada. See Table 5 for a breakdown of Established Programs Financing Contributions by province/territory.

3 Includes contributions to provincial/territorial governments for Official Languages in Education (OLE). Some OLE programs supported directly by the Secretary of State of Canada are included under Other Programs and Administration Costs in Table 3. See Tables 6 and 7 for details. Only OLE expenditures related to post-secondary education are included in tables.

4 Includes all direct federal support to university research except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance; and b) administration expenses, which are reported under Other Programs and Administration Costs. See Table 8 for details.

5 Includes all spending, net of recoveries, directed to individuals participating in post-secondary education programs. See Table 9 for details. Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are reported under Other Programs and Administration Costs. Includes spending by the Research Granting Councils directed to students for education support. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 11.

6 Includes expenditures incurred directly for the operation of federal schools. See Table 10 for details.

7 Includes all post-secondary education program expenditures not reported in any other category and any expenditures specifically identified as administration expenses, such as administration expenses of: Official Languages in Education, Research Granting Councils, and Canada Student Loans Program. See Table 11 for details.

The legislation divides the EPF transfer between post-secondary education and insured health programs. In 1988-89, federal cash and tax transfers to provincial/territorial governments for post-secondary education and health totalled $18.7 billion, of which the formula specified in the legislation determined $5.37 billion (28.8%) to be "in respect of post-secondary education."

The split specified in the legislation does not reflect the actual allocation of funds by any province. Because of the block fund nature of the arrangements, provinces can allocate the federal EPF contribution according to their own priorities.*

Calculation of Post-Secondary Education Contributions

As required by the legislation, the Department of Finance calculates post-secondary education contributions separately from those for health, as follows.

The federal contribution for the Post-Secondary Education Financing Program is derived from the per capita value of federal post-secondary education transfers to provincial governments for the base year 1975-76. (See Explanatory Note 4 at the end of the report.) The base year per capita transfer is escalated annually in relation to growth in the per capita Gross National Product. This produces a per capita amount which is multiplied by the population of each province and territory to determine the **Post-Secondary Education Entitlements** for the current year. Table 4 presents entitlements in support of post-secondary education by province and territory for 1986-87 to 1988-89. As can be seen, post-secondary education entitlements reached $5.37 billion in 1988-89, an increase of 5.6% over 1987-88.

The post-secondary education entitlements are provided to provinces and territories in the form of tax and cash transfers. The tax transfers consist of a reduction in federal income tax rates to provide provinces and territories with the opportunity to increase their own tax revenues without increasing the burden on the taxpayer. These tax transfers represent a cost to the federal government because of the tax revenue forgone and because they result in higher payments under the federal-provincial equalization arrangements, which are authorized by the same legislation.**

The **Post-Secondary Education Tax Transfer** is calculated as 32.1% of the value of the total equalized EPF tax transfer. The **Post-Secondary Education Cash Transfer** is a residual amount, representing the difference between the total post-secondary education entitlement and the value of the post-secondary education tax transfer.

The Secretary of State of Canada is responsible for making cash payments for the Post-Secondary Education Financing Program. The cash payments in any given year include not only the cash portion of the current year's entitlement, but also various adjustments resulting from recalculation of previous years' cash entitlements, which occur as the values for tax revenues, population, gross national product, and other variables involved in the calculations are re-estimated. Table 5 presents the Established

* Provinces argue, therefore, that the transfers should be presented as a single block fund. Hence, they do not agree with the separate presentation of EPF for post-secondary education utilized in this report.

** Provincial authorities disagree with the federal legislative requirement to report federal income tax revenue forgone as part of the federal contribution to post-secondary education. They stress that these amounts represent revenues collected through provincial taxes.

Table 4: Established Programs Financing Entitlements[1] in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers													
1986-87	59,093	13,168	90,789	73,864	431,061	805,018	111,379	105,033	235,024	306,704	2,215	5,399	2,238,747
1987-88[P]	59,244	13,273	91,640	74,268	410,416	803,525	112,503	105,725	246,689	313,382	2,486	5,218	2,238,369
1988-89[P]	61,657	13,968	95,931	77,536	427,746	851,926	117,725	109,748	263,494	337,493	2,912	5,719	2,365,855
Tax Transfers													
1986-87	48,611	10,832	74,685	60,763	808,344	922,025	91,623	86,403	215,099	240,811	2,239	4,500	2,565,935
1987-88[P]	53,575	12,003	82,871	67,163	898,582	1,037,225	101,739	95,610	225,953	267,532	2,359	5,047	2,849,659
1988-89[P]	56,118	12,713	87,314	70,570	948,657	1,103,217	107,149	99,889	234,289	281,134	2,333	5,020	3,008,403
Total Transfers													
1986-87	107,704	24,000	165,474	134,627	1,239,405	1,727,043	203,002	191,436	450,123	547,515	4,454	9,899	4,804,682
1987-88[P]	112,819	25,276	174,511	141,431	1,308,998	1,840,750	214,242	201,335	472,642	580,914	4,845	10,265	5,088,028
1988-89[P]	117,775	26,681	183,245	148,106	1,376,403	1,955,143	224,874	209,637	497,783	618,627	5,245	10,739	5,374,258

Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation August 11, 1989, for 1986-87; Established Programs Financing First Interim Adjustment March 10, 1989, for 1987-88; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance January 12, 1989, for 1988-89.

1 The amounts are reported on an entitlements basis and differ from the amounts which were paid to the provincial and territorial governments in the respective fiscal years as reported in Table 5.

Table 5: Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers[1]													
1986-87	60,212	13,340	92,188	75,134	434,803	809,866	112,455	109,255	207,367	311,586	2,281	3,809	2,232,296
1987-88	59,547	13,516	92,668	74,393	391,056	815,699	113,667	107,518	243,012	321,192	2,980	6,616	2,241,864
1988-89	58,006	13,246	91,687	74,089	371,050	776,478	113,188	103,070	285,380	332,800	2,743	5,716	2,227,453
Tax Transfers[2]													
1986-87	48,611	10,832	74,685	60,762	808,344	922,025	91,623	86,403	215,099	240,811	2,239	4,500	2,565,935
1987-88[P]	53,575	12,003	82,871	67,163	898,582	1,037,225	101,739	95,610	225,953	267,532	2,359	5,047	2,849,659
1988-89[P]	56,118	12,713	87,314	70,570	948,657	1,103,217	107,149	99,889	234,289	281,134	2,323	5,020	3,008,403
Total Transfers[3]													
1986-87	108,823	24,172	166,873	135,897	1,243,147	1,731,891	204,078	195,658	422,466	552,397	4,520	8,309	4,798,231
1987-88[P]	113,122	25,519	175,539	141,556	1,289,638	1,852,924	215,406	203,128	468,965	588,724	5,339	11,663	5,091,523
1988-89[P]	114,124	25,959	179,001	144,659	1,319,707	1,879,695	220,337	202,959	519,669	613,934	5,076	10,736	5,235,856

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989. Cash amounts are reported on a payments basis, representing the amounts which were paid to provinces/territories in the years in question.

2 Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation August 11, 1989, for 1986-87; Established Programs Financing First Interim Adjustment March 10, 1989, for 1987-88; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance January 12, 1989, for 1988-89.

3 The Total Transfers have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Programs Financing contributions for post-secondary education on this "payments basis." As can be seen, federal Established Programs Financing cash payments for post-secondary education totalled $2.23 billion in 1988-89.

2.2 Official Languages in Education

2.2.1 *Overview*

The Government of Canada provides financial assistance to the provinces and territories in support of the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official-language education and second official-language instruction at the primary, secondary and post-secondary levels. Responsibility for this function lies with the Official Languages in Education Directorate, established within the Department of the Secretary of State in 1970. Contributions under the program are made on the basis of agreements between the federal government and the governments of the provinces and territories. These bilateral agreements are governed by a Protocol for Agreements signed by the Secretary of State on behalf of the Government of Canada and by the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) on behalf of all provincial ministers responsible for education.

The national objective is to provide financial assistance for the official languages in education in order to offer minority official language communities the possibility to be educated in their own language, and for all Canadians, the chance to learn a second official language.

2.2.2 *Expenditures*

In June 1988, the Secretary of State announced the renewal of the Official Languages in Education Program for a period of five years, 1988-89 to 1992-93. Subsequently, a new Protocol for agreements on minority-language education and second-language instruction was concluded with the (CMEC) in November 1988. (See Explanatory Note 5 at the end of the report.)

Under the Protocol and the bilateral agreements, the federal government provides financial support to the provinces and territories for the additional costs they incur in maintaining existing programs and developing new ones. The federal contribution is provided under four program expenditure categories:

- Infrastructure Support;
- Program Expansion and Development;
- Teacher Training and Development; and
- Student Support.

Under the Infrastructure Support category, the new Protocol modified the funding formula of the post-secondary component to include enrolments in programs or courses offered in the minority language in majority-language institutions, as well as enrolments in programs to prepare teachers for minority official language programs or for second official-language instruction. Henceforth, contributions will be calculated according to

the number of students enrolled in programs and courses offered in the minority language and in official-language teacher-training programs offered in all post-secondary institutions.

Federal contributions to the provinces and territories under the bilateral agreements for the official languages in education amounted to $219 million in 1988-89. At the post-secondary level, federal contributions were $67.7 million (Table 6).*

In addition to providing contributions to the provinces and territories for the Official Languages in Education, the federal government funds national programs designed to promote the learning of Canada's two official languages.

- The Protocol on the Official Languages in Education provides for the funding of two national programs, financed entirely by the federal government and administered by the Council of Ministers of Education, Canada, in collaboration with the provinces and territories: the Summer Language Bursary Program and the Official-Language Monitor Program. Federal expenditures in 1988-89 on these programs were $10.1 million and $5.8 million, respectively.

- As a complement to the federal-provincial arrangements, the federal government provides direct financial assistance to voluntary organizations, professional associations and Canadian universities through the Language Acquisition Development Program. Expenditures for this program related to the post-secondary education sector were $200,000 in 1988-89.

These programs appear in Section 3.4 as "Other Federal Programs".**

In summary, federal expenditures with respect to Official Languages in Education at all levels of education were $247 million in 1988-89. As illustrated in Table 7, $87.2 million of this amount was directed to support at the post-secondary level in the form of: (a) $67.7 million in contributions to the provinces and territories; and (b) $16.5 million in programs of direct federal support.

---

* Reported as Contributions to the Provinces/Territories Official Languages in Education in Table 3.

** Reported under Direct Federal Support, Other Programs and Administration Costs in Table 3 and under Other Programs and Administration Costs, Secretary of State in Table 11.

Table 6: Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Infrastructure Support													
1986-87	0	0	115	12,618	24,396	3,544	773	12	111	12	0	0	41,581
1987-88	0	0	116	12,561	24,437	3,606	911	12	456	19	0	0	42,118
1988-89[P]	0	0	150	12,816	26,781	2,486	816	13	617	0	0	0	43,679
Program Expansion and Development													
1986-87	0	82	207	3,513	0	1,228	416	0	823	140	0	0	6,409
1987-88	0	61	83	3,626	0	1,514	547	0	665	109	0	0	6,605
1988-89[P]	0	59	435	4,258	0	3,226	722	2,431	890	127	0	0	12,148
Teacher Training and Development													
1986-87	300	103	223	341	750	1,483	144	520	248	884	23	20	5,039
1987-88	265	114	172	341	825	1,159	125	626	255	1,005	22	22	4,931
1988-89[P]	275	122	110	699	825	1,468	80	843	247	1,144	25	11	5,849
Student Support													
1986-87	162	82	162	130	1,500	933	321	315	395	246	18	23	4,287
1987-88	284	73	200	130	1,425	697	321	350	179	240	25	33	3,957
1988-89[P]	252	73	247	165	2,125	1,479	374	695	308	281	18	32	6,049
Total													
1986-87	462	267	707	16,602	26,646	7,188	1,654	847	1,577	1,282	41	43	57,316
1987-88	549	248	571	16,658	26,687	6,976	1,904	988	1,555	1,373	47	55	57,611
1988-89[P]	527	254	942	17,938	29,731	8,659	1,992	3,982	2,062	1,552	43	43	67,725

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

1 This table reports only the post-secondary education portion of Official Languages in Education contributions to the provinces and territories. It does not report support provided under this program for other levels of education, nor does it report direct expenditures.

Table 7: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	1986-87	1987-88	1988-89[P]
Contributions to Provinces/Territories			
Infrastructure Support	41,581	42,118	43,679
Program Expansion and Development	6,409	6,605	12,148
Teacher Training and Development	4,287	3,957	6,049
Student Support	5,039	4,931	5,849
Subtotal Contributions to Provinces/Territories	57,316	57,611	67,725
Direct Federal Support			
Summer Language Bursary Program	9,801	10,199	10,094
Official-Language Monitor Program	6,571	7,256	5,769
Administration Costs	404	412	459
Language Acquisition Development Program	216	204	200
Subtotal Direct Federal Support	16,992	18,071	16,522
TOTAL	74,308	75,682	84,247

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

1 This table reports only the post-secondary education portion of federal support to Official Languages in Education, including Contributions to Provinces and Territories and Direct Federal Support. Contributions to Provinces/Territories summarized in this table are shown in greater detail in Table 6. Direct Federal Support and Administration Costs shown in Table 7 are included in the expenditures of the Secretary of State reported in Table 11.

3 Federal Direct Support to Post-Secondary Education

In addition to transfers and contributions to the provinces and territories, the Government of Canada provides direct support to post-secondary education, channelled into such activities as: university research; student assistance; and the higher education of military personnel, Indians and Inuit.

In 1988-89, expenditures related to direct programs of federal support totalled $1.51 billion, which represented 39.7% of total federal cash expenditures in support of post-secondary education, or 22.2% of the total value of federal support.

3.1 Research

The federal government, through its support for the research granting councils and other university research activities, represents the major source of funding for the direct costs of research undertaken in Canadian universities. Provincial governments provide the bulk of the indirect or overhead costs for university research through their operating support to the individual institutions. As well, some provinces are becoming

increasingly active in providing direct support for university research which is of particular importance to them. Moreover, the private sector also provides funding for university research.

The Nature of Federal Support to University Research

Since 1978, federal support of university research has been primarily the responsibility of the three research granting councils. However, a number of other federal departments and agencies provide significant funding to support research in their particular areas of responsibility. Within the context of national support to research, the contributions of Industry Science and Technology Canada (ISTC)* and the Science Council of Canada (SCC) should be noted:

- The Deputy Minister of Industry Science and Technology Canada serves as the Chief Science Advisor to the federal government. ISTC provides the secretariat for the National Advisory Board on Science and Technology (NABST), which is chaired by the Prime Minister and makes recommendations on strengthening science and technology activities in industry, government and the universities. ISTC is also responsible for developing InnovAction, the government's science and technology strategy. This strategy comprises specific major initiatives in support of key science and technology areas, including university research, human resource development and public education in science and technology. In 1987-88 the Ministry of State for Science and Technology, now incorporated in ISTC, began providing $7 million over four years to match private sector contributions to the Canadian Institute for Advanced Research, which pays the salaries of certain key researchers in Canadian universities.

  ISTC is responsible for the federal government's expenditures (50 per cent share) under the Canada-British Columbia Subsidiary Agreement on Science and Technology Development. This agreement, valued at $20 million over the five years 1985-1990, aims to strengthen technology development and the application and transfer of scientific knowledge in British Columbia. Programs include: joint venturing of university/industry projects in computer science, microelectronics, robotics and related areas; support for the Biomedical Research Centre at the University of British Columbia; and the establishment of university-industry liaison offices at each of British Columbia's three public universities.

- The Science Council of Canada is Canada's national advisory agency on science and technology policy. Created in 1966, its primary functions are to analyze science and technology policy issues, recommend policy directions to government, alert Canadians to the impact of science and technology on their lives, and to stimulate discussion of science and technology policy among governments, industries, and academic institutions. Reporting to Parliament through the Minister of Industry Science and Technology Canada, the Science Council operates at arm's length from the government, designing its own programs of research and publishing its findings at its own discretion. In 1988, the Science Council published a report on the importance of universities to economic renewal.

* The Department of Regional and Industrial Expansion and the Ministry of State for Science and Technology have been amalgamated into Industry Science and Technology Canada.

Total Federal Expenditures

If research-related aid to students and administrative costs are included, the federal government spent $851 million in support of university research and on research-related activities in 1988-89. (See Explanatory Note 6 at the end of the report.)

Excluding assistance to students and administrative costs, the federal government provided $677 million for research in Canadian universities in 1988-89, an increase of 11.0% over the 1987-88 figure. Of the $677 million, $532 million or 78.5% was provided through the research granting councils, while $145 million was funded by other departments or agencies (Table 8).

Table 8: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research and Related Expenditures[1] ($ millions)

	1986-87	1987-88	1988-89[p]
Research Granting Councils[2]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	268.1	285.7	306.4
Medical Research Council	157.1	163.8	176.5
Social Sciences and Humanities Research Council	39.4	40.9	48.9
Subtotal Research Granting Councils	464.6	490.3	531.8
Other Departments/Agencies			
National Research Council	28.9	42.7	44.7
Canadian International Development Agency	2.3	24.8	37.4
Health and Welfare Canada	9.3	9.3	16.6
Department of National Defence	7.4	8.2	12.8
Energy, Mines and Resources	7.5	6.6	7.2
Agriculture Canada	10.9	6.2	6.1
Other	16.8	9.6	20.3
Subtotal Other Departments/Agencies	83.3	107.6	145.4
TOTAL	547.9	598.0	677.2

Source: Statistics Canada Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

1 Includes all direct federal support to university research except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance (See Table 9); and b) administration expenses, which are reported under Administration Costs in Table 11.

2 The total post-secondary education spending of the Research Granting Councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration. Only the amounts for Research Support are reported in Table 8. See Table 9 for Student Assistance and Table 11 for Administration. Chart 3 depicts total expenditures of the Research Granting Councils on post-secondary education in all three categories.

3.1.1 Research Granting Councils

The bulk of direct federal support to university research is channelled through the budgets of the three research granting councils: the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC) and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC). The primary objectives of these councils are to support university-based research and other scholarly activity, and to help train the highly qualified people needed to develop Canada's research capacity.

In addition to these broad objectives, NSERC has a special concern for the application of scientific and technological developments to industry in the interests of economic development, while the MRC places special emphasis on technology transfer within the health care system as well as to the private sector. NSERC and SSHRC also devote a portion of their budgets to strategic research which is supportive of specific national needs. The two councils identify strategic research areas in conjunction with the academic community,industry and the federal government.

The research granting councils operate at arm's length from the federal government, although they report to Parliament through federal ministers. Proposals received by the councils are assessed by members of the research community through a peer review system. Scholars and researchers are directly represented on the councils.

Funding is provided in the form of research grants, scholarships and fellowships. Funds provided through the research granting councils are intended primarily to support the direct costs of research, while the overhead costs are generally funded from university operating revenues.

In 1988 the government announced the Networks of Centres of Excellence Program which has a budget of $240 million over five years. It is being administered by an Inter-Council Program Directorate of the three Granting Councils. The objectives of the Program are: stimulating the production of leading-edge fundamental and long-term applied research of importance to Canada; developing and retaining world-class Canadian scientists and engineers in technologies critical to future industrial competitiveness; integrating Canadian research and technology development efforts into national networks with participation and partnership of universities, the private sector, the federal government and the provinces based on excellence as measured by international standards; and developing strong university-industry partnerships to accelerate the diffusion of advanced technological knowledge to industry.

Expenditures

In 1988-89, the three research granting councils spent a total of $618 million in support of post-secondary education (Chart 3). Of this amount, $532 million was made available in support of university research as such; $58.5 million was devoted to support of university students; and $28.0 million was related to administrative costs.

The federal budget of February 1986 contained a five-year financial plan for university research through the research granting councils over the 1986-87 to 1990-91 period. Under the plan the base budgets of the Councils were stabilized at the 1985-86 level and the Government agreed to match eligible private sector contributions to university research. Private sector contributions for university research, as reported by the granting councils in 1988-89, totalled $169 million, greatly in excess of the second-year

matching target of $69.7 million. Total funding available for university research under the financial plan is expected to reach $3.7 billion over the five-year period.

Chart 3: Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education, 1986-87 to 1988-89[P]

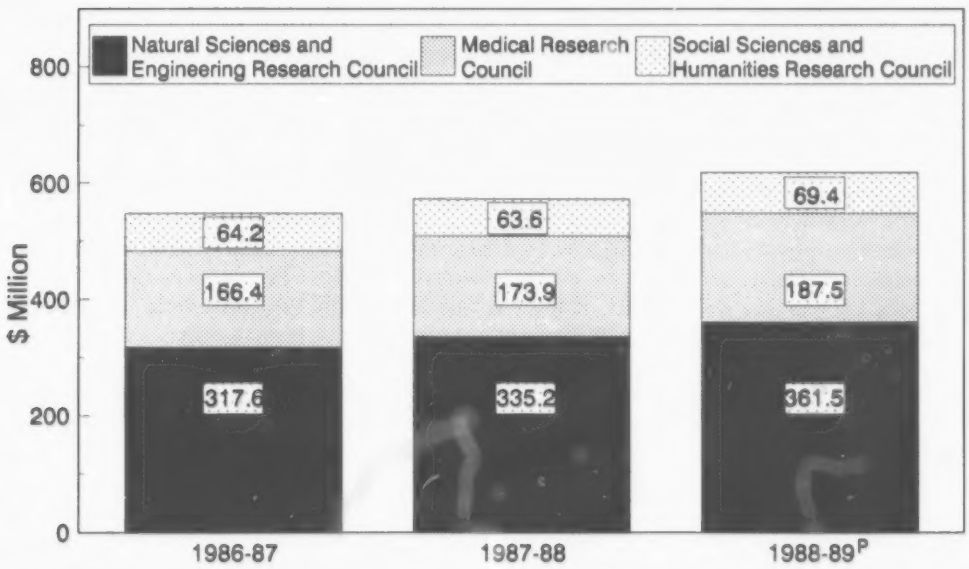

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

Total Expenditures of research granting councils include Research Support, Student Assistance and Administration.

3.1.2 Other Departments and Agencies

Many federal departments and agencies support university research: by providing grants and contributions related to their own areas of responsibility, by contracting out research required for their own internal purposes, and by providing other research-related services.

Major Contributors

In 1988-89, federal departments and agencies other than the research granting councils contributed $145 million to the support of research in universities, $80.1 million to research-related student assistance, and $7.38 million for research-related administration — a total contribution of $233 million. The principal contributors to research in universities, in descending order of expenditures, were as follows:

- **The National Research Council,** while mainly concerned with research for industry and government, also provides significant services to the academic community.

NRC's ongoing interaction with universities includes programs such as the Summer Student, Student Cooperative and Guest Worker programs. Other activities involve the assistance of NRC staff acting as adjunct professors, lecturers and theses supervisors, and receiving graduate students doing part of their MSc or PhD at the National Research Council. NRC also contributes to maintaining the lines of communication among scholars through mechanisms such as contracting research to university researchers, and the participation of university professors in many NRC committees. NRC's own research facilities are used regularly by university professors and graduate students. In 1988-89, NRC expenditures directly related to the support of university research totalled $44.7 million.

- **The Canadian International Development Agency** geographic programs are designed to strengthen the capacities of developing countries. The objectives are to improve their own education and training facilities and to provide training, skills, knowledge and technology that can be adapted to meet the specific needs of each country.

- **The Department of National Health and Welfare** supports university research primarily through the National Health Research and Development Program. This program provides support for scientific activities to obtain information required by the Department to fulfil its responsibilities to the people of Canada. Health and Welfare expenditures in support of university research were $16.6 million in 1988-89.

- **The Department of National Defence** is committed to the promotion of excellence in its military colleges. An important product of this policy is the Academic Research Program, through which research awards are distributed annually in the fields of the physical sciences and the social sciences and humanities. For 1988-89, expenditures of the Department in support of university research totalled $12.8 million.

- **Energy, Mines and Resources** provided $7.2 million to Canadian Universities in 1988-89 through its Research Agreements Program, contracts to universities and contributions.

- **Agriculture Canada** provides grants and contributions designed to assist in maintaining an optimum balance of research between governmental and university agencies in relation to problems affecting the Canadian agricultural industry. These grants and contributions totalled $6.1 million in 1988-89.

Research Services

The important contributions to university research of Statistics Canada, the National Library, the Public Archives and the National Museums of Canada should be noted, although it is not possible to identify their related direct expenditures in a manner suitable for inclusion in this report.

3.2 Student Assistance

3.2.1 Canada Student Loans Program

The Canada Student Loans Program (CSLP) makes post-secondary education more accessible. Established in 1964 under the *Canada Student Loans Act*, it provides loan

guarantees and interest subsidies to students with demonstrated financial need, to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

Under the CSLP, the federal government guarantees loans made to students by chartered banks and other designated lenders, on the basis of Certificates of Eligibility (loan authorization documents) issued by provinces and territories participating in the program. For full-time students, the government pays the interest on these loans while the students continue full-time studies and for six months afterwards. In 1988-89, the loan limit for full-time students was $105 per academic week. In the case of part-time students, interest on loans is immediately assumed by the borrower.

Other features of the program include:

- forgiveness of loans to permanently disabled students; and
- interest relief which provides for the deferral of repayment for up to 18 months if borrowers are unemployed or temporarily disabled. (For full-time students, the 18-month period of interest relief is in addition to the six-month interest-free period following the cessation of studies.)

Provinces and territories may operate their own loan programs instead of CSLP and receive an alternative payment related to CSLP costs. Quebec has chosen this option since the inception of the Program in 1964 and the Northwest Territories withdrew from the Program as of loan year 1988-89.

Administration of the Program

The CSLP is administered in cooperation with the provincial and territorial governments. The *Canada Student Loans Act* establishes the total amount of loans which may be guaranteed and the formula for allocating this amount among the provinces and territories. Both orders of government agree on the criteria which the provinces and territories use to determine eligibility and assess student need. The provinces and territories issue certificates of eligibility allowing individual students to obtain loans from banks and other lending institutions; as payment for their assistance in the administration of the CSLP, the federal government provides service fees to the provinces and territories. Provinces and territories also provide their own complementary programs of student aid and determine the "mix" of grants, provincial and federal loans and loan remissions, in the aid "package."

The Student Assistance Directorate of the Department of the Secretary of State of Canada is responsible for overall administration and policy development for the CSLP. Through the Inter-governmental Consultative Committee on Student Financial Assistance, senior officials representing federal, provincial and territorial governments meet periodically to coordinate their programs and policies of student assistance. Quebec and the Northwest Territories attend these forums, even though they do not participate in the Canada Student Loans Program.

During the loan year August 1988 to July 1989, 251,000 full-time students and 900 part-time students were issued certificates of eligibility for guaranteed loans. The

amount of these guaranteed loans totalled $696 million. In the same period, approximately 16,800 former students were assisted through the Interest Relief Program.*

Federal Expenditures

As indicated in Table 9, the cost of the program was $295 million in fiscal year 1988-89, representing a 2.2% increase over 1987-88. This figure includes the alternative payment to Quebec of $80.6 million and is net of recoveries made during the year.

3.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards

The federal government also provides assistance to post-secondary students in the form of: scholarships, bursaries, grants, fellowships, contributions, living allowances and the payment of tuition fees. Such awards are considered as student assistance when directed to the student or a parent on the student's behalf.

Research Granting Councils

As mentioned previously in this report, the research granting councils allocate a portion of their funds to education support. The Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC) provides funding for student research awards and master's and doctoral programs. The Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC) currently provides funding for doctoral programs. The Medical Research Council provides studentship awards for graduate students undertaking full-time training and research and three-month awards for research training for undergraduates. Since such payments are made to students to support their costs, rather than to the university in direct support of research, they are categorized as student assistance within the context of this report.

In 1988-89, the research granting councils contributed a total of $58.5 million to this form of student assistance, as follows:

- Natural Sciences and Engineering Research Council, $38.7 million;
- Social Sciences and Humanities Research Council, $13.9 million; and
- Medical Research Council, $5.9 million.

Federal Departments and Agencies

Many federal departments and agencies assist students in pursuing courses of study relevant to federal objectives. Major departments and programs related to student assistance include:

- **Canadian International Development Agency (CIDA)** provided support to individuals coming to Canada from developing countries in calendar year 1988 through the following sources: the Bilateral Branches ($33.3 million); Special Programs Branch ($7.2 million); Professional Services Branch Scholarship Programs

* Information regarding the number of students assisted and the amount of loans guaranteed is derived from the Department of the Secretary of State of Canada.

Table 9: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance[1] ($ millions)

	1986-87	1987-88	1988-89[P]
Canada Student Loans Program[2]			
Cost of Loans[3]	207.4	210.9	213.9
Alternative Payment to Quebec	72.4	77.4	80.6
Total Canada Student Loans Program	279.8	288.3	294.5
Scholarships, Bursaries, Etc.			
Research Granting Councils[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	37.7	36.4	38.7
Social Sciences and Humanities Research Council	19.9	16.9	13.9
Medical Research Council	5.7	5.6	5.9
Subtotal Research Granting Councils	63.2	58.9	58.5
Other Departments/Agencies			
Canadian International Development Agency	7.5	71.2	91.1
Indian and Northern Affairs Canada	26.2	38.0	46.9
Department of National Defence	25.7	20.3	26.8
Department of External Affairs	4.9	6.8	17.1
Industry, Science and Technology Canada[5]	--	--	5.0
Health and Welfare Canada	6.0	8.8	4.3
Other	9.2	11.3	6.6
Subtotal Other Departments/Agencies	79.4	156.3	197.8
Total Scholarships, Bursaries, Etc.	142.7	215.2	256.3
TOTAL	422.4	503.5	550.8

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

1 Includes all spending directed to individuals participating in post-secondary education programs. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 11.

2 Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are included in Table 11 under Administration Costs, Secretary of State of Canada.

3 The cost of loans includes expenditures on behalf of full-time and part-time students and for interest relief for former students in need. The payments are net of recoveries and include: interest; claims for loss, death and disability; service fees; and collection costs.

4 The total post-secondary education spending of the research granting councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration Costs. Only the amounts for Student Assistance are reported in Table 9. See Table 8 for Research Support and Table 11 for Administration Costs.

5 Regional Industrial Expansion and Ministry of State for Science and Technology have been amalgamated into Industry, Science and Technology Canada.

($3.8 million); Business Cooperation Branch ($300,000); other programs and organizations receiving Official Development Assistance ($10.7 million).

- **Indian and Northern Affairs** is responsible for the education of registered Indians and Inuit. Through the Post-Secondary Student Support Program for Canadian Indians and Inuit, the Department provides direct payments to individual Inuit and registered Indian students — thus making post-secondary education more accessible and improving the employability of registered Canadian Indians and Inuit, as well as providing the human resources required to meet the managerial and professional needs of Indian and Inuit communities.

  A new Post-Secondary Support Program was instituted in September 1989. This program provides to eligible students financial support for tuition, travel and living expenses for the pursuit of studies offered at community colleges and universities. It finances scholarships in recognition of academic achievement for graduate and undergraduate studies and for studies in areas which contribute to the objective of self-government. Indian authorities can administer the program and apply their own operating guidelines.

  During 1988-89 the Education Branch provided financial and instructional support to over 15,000 Indian and Inuit post-secondary students at a cost of $121 million. Indian authorities now manage 70% of this program through contribution arrangements with the department.

- **National Defence** sponsors Subsidized University Education Programs for Canadian Forces personnel. In addition, a Post-Graduate Training Program is available to officers, to meet specified needs of the forces. These programs totalled $18.1 million and $8.64 million respectively in 1988-89.

- **Industry Science and Technology Canada** provided $5 million under the Canada Scholarships Program in 1988-89 for 2,500 undergraduate scholarships in the natural sciences and engineering worth $2000 each. The program was introduced in 1988 to encourage more top high school students to pursue studies in fields considered important to Canada's future economic competitiveness. Each Canada Scholarship is renewable for an additional three years, subject to renewal conditions which serve to ensure the continuing academic excellence of the recipients. At least 50 % of the Canada Scholarships are reserved for women.

In 1988-89, the federal departments and agency noted above contributed a total of $170 million in student assistance, while other federal departments contributed a further $28.0 million (Table 9).

3.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education

The Government of Canada accepts a special responsibility for the education of Armed Forces and Canadian Coast Guard personnel and inmates of federal correctional institutions. This responsibility is met primarily through direct federal funding of post-secondary institutions or facilities.

- **National Defence** operates three military colleges: Royal Roads Military College at Victoria, British Columbia; Royal Military College of Canada at Kingston, Ontario; and Collège Militaire Royal at Saint-Jean, Quebec. Each is a university with a right to grant academic degrees and each has its own provincial charter.

Expenditures related to the institutional support of military colleges totalled $58.5 million in 1988-89; allowances to students were provided totalling $36.4 million. As shown in Table 9, National Defence also funds a variety of student assistance programs which support the post-secondary education of Armed Forces personnel.

- **Transport Canada** operates the Canadian Coast Guard College in Sydney, Nova Scotia. A four-year post-secondary education program in Navigation and Marine Engineering is provided to men and women aspiring to careers as officers in the Canadian Coast Guard Fleet. Expenditures related to the support of the College, during the 1988-89 fiscal-year totalled $8.3 million, including allowances of $0.6 million paid to officer-cadets.

- **The Department of the Solicitor General,** through Correctional Service Canada, provides post-secondary level courses within major federal penitentiaries and/or supports the costs of having inmates attend local post-secondary institutions. College-level courses are fully supported, and effective July 1, 1989, inmates are no longer required to pay a part of the costs of university credit courses. Costs related to the post-secondary education of federal inmates under the Education and Training Program totalled $2.1 million in 1988-89.

Table 10 summarizes federal expenditures related to direct responsibilities, excluding expenditures on student assistance.

Table 10: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities[1] ($ millions)

	1986-87	1987-88	1988-89[P]
Department of National Defence			
Canadian Military Colleges			
Institutional Support	63.3	58.9	58.5
Allowances	22.6	31.5	36.4
Subtotal Department of National Defence	85.9	90.4	95.0
Transport Canada			
Canadian Coast Guard College			
Institutional Support	7.3	7.7	7.7
Allowances	1.0	0.5	0.6
Subtotal Transport Canada	8.4	8.3	8.3
Solicitor General Canada			
Correctional Service	2.5	2.2	2.1
TOTAL	96.7	100.8	105.4

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

1 Includes only expenditures incurred directly by the federal government for the operation of federal schools.

3.4 Other Federal Programs

As can be seen in Table 11, other federal programs that make large contributions to post-secondary education in Canada include those funded by Indian and Northern Affairs Canada, the Canadian International Development Agency, the Department of the Secretary of State of Canada, Industry Science and Technology Canada and Health and Welfare. Major programs sponsored by these departments/agencies are discussed below.

- **Indian and Northern Affairs** provided $74.4 million to Indian bands for post-secondary education in 1988-89 under the Post-Secondary Student Support Program for Canadian Indians and Inuit. In turn, the bands allocated this support to individual students to assist them in pursuing their post-secondary studies. The support provided to bands was in addition to the direct payments to individual Inuit and registered Indian students made under the same program as described previously under Student Assistance. Students cannot receive band-administered support and direct support simultaneously under the Post-Secondary Support Assistance Program.

  The Indian/Inuit Management Development Program ($2.4 million in 1988-89) provided funds to Indian bands and their organizations as well as Inuit communities of Northern Quebec to assist them in needs assessments and the development and delivery of training to improve their management skills. The program also provided funds to universities and consultants in support of the development of Indian management development programs.

  In 1987-88, the Department received authority to provide funding to Indian post-secondary institutions and for special post-secondary programs designed for Indian students; funding under this program began in 1988-89.

- The **Canadian International Development Agency** (CIDA) funds a number of programs designed to contribute to the human resource capacities of developing countries.

  The Educational Institutions Program encourages Canadian universities, colleges and allied institutions to join their counterparts in developing countries in projects and programs that will enhance the capability of these countries to achieve their social and economic objectives. The Management for Change Program aims to develop innovative ways of strengthening the management capabilities of developing countries. Other programs and organizations receiving Official Development Assistance are the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan, the International Development Research Center (IDRC), the International Center for Ocean Development (ICOD), and Petro-Canada International Assistance Cooperation (PCIAC).

Table 11: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs ($ millions)

	1986-87	1987-88	1988-89[r]
Other Programs[1]			
Indian and Northern Affairs			
Post-Secondary Education Assistance Program	69.2	70.7	74.4
Indian/Inuit Management Development	2.8	2.5	2.4
Subtotal Indian and Northern Affairs	72.0	73.2	76.9
Canadian International Development Agency			
Educational Institutions Program	17.7	18.3	26.4
Other Programs	5.0	5.0	0.0
Subtotal Canadian International Development Agency	22.7	23.3	26.4
Secretary of State			
Summer Language Bursary Program	9.8	10.2	10.1
Official-Language Monitor Program	6.6	7.3	5.8
Other Programs	2.1	1.7	0.3
Subtotal Secretary of State	18.5	19.1	16.2
Regional Industrial Expansion[2]	9.7	7.3	--
Industry, Science and Technology Canada[2]	--	--	6.5
Health and Welfare			
XVth Winter Olympic Games	14.4	4.5	1.7
Other Programs	1.3	1.7	1.8
Subtotal Health and Welfare	15.6	6.1	3.5
Other Departments and Agencies	11.9	5.3	2.8
Subtotal Other Programs	150.5	134.3	132.2
Administration Costs[3]			
Research Granting Councils	20.3	23.5	28.0
Other Departments and Agencies	15.5	18.0	16.1
Subtotal Administration Costs	35.8	41.5	44.1
TOTAL	186.3	175.8	176.3

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989.

1 Includes post-secondary education programs not recorded elsewhere, but does not include any amounts specifically identified as administration expenses.

2 Regional Industrial Expansion and Ministry of State for Science and Technology have been amalgamated into Industry, Science and Technology Canada.

3 Includes all amounts specifically identified as administration expenses. The overall percentage of research administration costs applied to the university level has been estimated by Statistics Canada as 100% for the Research Granting Councils and 10% for all other federal government departments and agencies. These overall estimates will not necessarily reflect the actual situation of any individual department or agency.

- **The Department of the Secretary of State of Canada** has a mandate within the Government of Canada to coordinate policies and programs related to education support, to play a lead role in federal-provincial consultations, and to administer certain major programs in the field.

  Within the Department of the Secretary of State of Canada, the Education Support Sector is responsible for these functions. The Sector provides a focal point for education support and policy development, and for consultations with the provincial Council of Ministers of Education, Canada. The Sector also undertakes liaison with post-secondary education institutions and with related non-governmental organizations. It advises the Department of External Affairs on international educational matters and participates, with provincial and other delegates, in the representation of Canadian interests abroad. The Education Support Sector also undertakes policy development, statistical data development and financial analysis in relation to post-secondary education issues.* One responsibility in this area is the preparation of the present Report to Parliament.

  Programs administered by the Education Support Sector which have been previously described include: the Post-Secondary Education Financing Program; the Canada Student Loans Program; and the Official Languages in Education Program.

  As noted earlier in this report, certain components of the Official Languages in Education Program are classified under Other Programs: the Summer Language Bursary Program; the Official-Language Monitor Program; and the post-secondary education portion of the Language Acquisition Development Program. Other programs from various sectors of the department which support specific aspects of post-secondary education include the Canadian Ethnic Studies Program and the Canadian Studies Program. The Disabled Persons Participation Program provides funding for projects which may include the support of post-secondary education.

- **Industry, Science and Technology Canada (ISTC)** cost-shared the Northern Manitoba Affirmative Action Program under the Northern Development Agreement between the federal government and the Government of Manitoba, contributing 60% of the total expenditure in 1988-89. The purpose of this program was to increase income and employment opportunities for residents of rural and remote communities, most of whom are of Native ancestry, through their increased access to and participation in professional, para-professional, technical and employment training projects.

  The Native Economic Development Program assists in the establishment of scholarships and specialized training programs aimed at increasing expertise in business, technology and applied science in the Native community. In 1988-89 the program provided contributions to: Saskatchewan Indian Federated College of the University of Regina; Trent University; Arctic College, Yellowknife; and the University of Lethbridge School of Management.

  Under the Industrial and Regional Development Program, contributions totalling $4.2 million over seven years are being paid to the University of Western Ontario to assist in the establishment and operation of its National Centre for Management Research and Development. The Centre operates programs of seminars, research

* Expenditures related to studies funded through the Policy and Analysis Directorate of the Education Support Sector are included under administrative expenditures.

and publications under the major themes of entrepreneurship for startup situations, productivity and organizational activity, and international business.

Under the Northern Economic Development Subsidiary Agreements of the Canada-Alberta and Canada-Saskatchewan Economic and Regional Development Agreements, ISTC made contributions to several colleges catering to northern residents, most of whom are members of the Native community. Programs included forestry training, fur marketing, rehabilitation services, business and life skills, recreation, and diamond drilling for the mining industry. In Alberta, participating colleges included Grande Prairie, Lakeland in Lac la Biche, and Keyano in Fort Chipewyan. Saskatchewan recipients included Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research in Regina, Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology in Saskatoon, and Northlands Career College in Creighton, La Ronge and Buffalo Narrows.

4 Summary of Federal Support to Post-Secondary Education

As described throughout this part of the report, federal support to post-secondary education in Canada takes the form of cash expenditures and tax transfers, as summarized in Table 12.

4.1 Cash Expenditures

In 1988-89, federal cash expenditures in support of post-secondary education totalled $3.80 billion. Of this amount, $2.29 billion took the form of payments to the provinces and territories, consisting of the Established Programs Financing/Post-Secondary Education cash transfer payment ($2.23 billion) and contributions related to post-secondary aspects of the Official Languages in Education ($67.7 million). The federal government spent a further $1.51 billion directly on programs of support to post-secondary education.

4.2 Tax Transfers

The total value of equalized tax transfers for Established Programs Financing was $3.01 billion in 1988-89. Of this amount, $2.77 billion represented the tax forgone by the federal government, while the remaining $241 million represented federal cash payments toward the equalization of these tax points.

Table 12: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency ($ millions)

	1986-87	1987-88	1988-89[r]
Cash Expenditures[1]			
1 Secretary of State of Canada			
EPF - Cash Transfer Payments	2,232.3	2,241.9	2,226.5
Canada Student Loans Program	282.1	290.9	297.6
Official Languages in Education	74.3	75.7	84.2
Other Programs	9.5	4.1	2.9
Subtotal Secretary of State of Canada	2,598.2	2,612.6	2,611.2
2 Natural Sciences and Engineering Research Council	317.6	335.2	361.5
3 Medical Research Council	166.4	173.9	187.5
4 Canadian International Development Agency			
Research and Related Expenditures[2]	17.7	18.3	26.4
Educational Institutions Program	4.5	4.5	21.2
Commonwealth Scholars Fellowship	5.0	5.0	7.1
Bilateral Programs - Trainees in Canada	2.5	89.4	97.3
Other Programs	3.2	3.2	3.7
Subtotal Canadian International Development Agency	33.0	120.4	155.6
5 National Defence			
Canadian Military Colleges	86.0	90.4	95.0
Subsidized University Education Program	18.1	17.6	20.6
Research and Related Expenditures[2]	7.6	8.4	13.0
Post-Graduate Training Program	10.7	6.3	9.8
Subtotal National Defence	122.5	122.8	138.4
6 Indian and Northern Affairs			
Post-Secondary Education Assistance Program	95.1	108.4	120.9
Other Programs	6.7	6.5	3.6
Subtotal Indian and Northern Affairs	101.9	114.8	124.4
7 Social Sciences and Humanities Research Council	64.2	63.6	69.4
8 National Research Council	30.1	44.1	46.2
9 Health and Welfare			
Research and Related Expenditures[2]	15.1	16.1	18.8
XVth Winter Olympic Games	14.4	4.5	1.7
Other Programs	1.9	4.1	4.4
Subtotal Health and Welfare	31.3	24.6	24.8
10 External Affairs			
Research and Related Expenditures[2]	4.9	6.8	17.0
Other Programs	0.1	0.1	0.2
Subtotal External Affairs	5.0	6.9	17.2

(continued)

Table 12: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency ($ millions) (continued)

	1986-87	1987-88	1988-89[P]
11 Industry, Science and Technology Canada[3]	--	--	15.5
Regional Industrial Expansion[3]	13.6	10.1	--
12 Transport Canada			
Canadian Coast Guard College	8.4	8.3	8.3
Other Programs	1.4	1.2	1.5
Subtotal Transport Canada	9.8	9.5	9.8
13 Energy, Mines, and Resources	7.5	6.2	6.8
14 Agriculture			
Research and Related Expenditures[2]	11.8	7.1	6.2
Other Programs	9.0	2.7	0.2
Subtotal Agriculture	20.8	9.8	6.4
15 Employment and Immigration	0.0	3.5	3.4
16 Supply and Services	1.2	2.4	3.4
17 Canadian Pension Commission	3.0	2.8	3.1
18 Fisheries and Oceans	2.1	2.0	3.1
19 Environment	3.5	2.8	3.1
20 Justice	1.2	1.5	1.5
Other Departments/Agencies	10.0	7.7	11.6
Total Cash Expenditures	3,542.9	3,677.5	3,803.9
Tax Transfers[4]	2,565.9	2,849.7	3,008.4
TOTAL FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION[5]	6,108.9	6,527.1	6,812.3

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March 1989. For the purpose of this survey, the federal government is defined to include all departments of the Government of Canada and all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts 1 and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

2 Expenditures in Table 12 referred to as Research and Related Expenditures include research and development grants, fellowships, contracts, education support, administration expenditures, and other related scientific activities of the department/agency specified.

3 Regional Industrial Expansion and Ministry of State for Science and Technology have been amalgamated into Industry, Science and Technology Canada

4 Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation August 11, 1989, for 1986-87; Established Programs Financing First Interim Adjustment March 10, 1989, for 1987-88; and Established Programs Financing Second Adjustment to Advance January 12, 1989, for 1988-89.

5 The total, which includes both tax transfer and expenditure data, has been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Appendix A

Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report

Appendix A

Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology Used in This Report

The activities involved in post-secondary education are highly complex and do not lend themselves to precise statistical definition. This is particularly true in Canada, where the existence of 12 independent systems of education beyond the high school level in the provinces and territories leads to the diversity of organizational arrangements and institutions described in Part II of this report. To find the common elements in these systems and to gather data that can be compared as well as aggregated for Canada as a whole are challenges that have faced Statistics Canada for many years.*

In producing this report, the Secretary of State was faced with these same issues of definition and methodology, and has adopted the Statistics Canada database and definitions for most purposes – an exception being in the reporting of federal cash and tax transfers in support of post-secondary education under the Established Programs Financing arrangements. In the present report, the Secretary of State has added together tax transfer and cash transfer data in arriving at total federal support to post-secondary education. Statistics Canada reports these transfers, but does not add cash and tax transfers nor relate these contributions to a specific definition of post-secondary expenditures or activities.

1 Defining the Post-Secondary Education System

1.1 Post-Secondary Level Education Programs

The Statistics Canada methodology allocates all education in Canada to one of three levels: elementary-secondary, trade/vocational or post-secondary. This report focuses on those programs which are classified as post-secondary.

Provincial definitions of post-secondary education vary widely, as do the entrance requirements and durations of apparently similar programs. For this reason, Statistics Canada applies a standard definition to provincial systems to permit reasonable comparability from province to province.

* Statistics Canada is working closely with provincial and territorial governments through the Council of Ministers of Education, Canada, in reviewing its definitions and data sources for education statistics.

In the Statistics Canada classification system, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational.

Thus, post-secondary education programs prepare students for occupations beyond the skilled trades/vocational level. In addition to university programs, these post-secondary programs include the technical and applied arts and sciences and university transfer programs of non-university institutions.

A program classified as post-secondary education must have a normal entry requirement that the student successfully complete the secondary level. This is the standard criterion specified by United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and accepted by the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD).

As noted above, the post-secondary classification excludes those programs which are classified as trade/vocational. These programs (with exceptions in some provinces) normally do not require high school completion for admission and are less than one year in duration. Trade and vocational programs are differentiated according to the following criteria:

- Trades programs are those recognized by the Interprovincial Standards Program Coordinating Committee (ISPCC), established by the provinces to provide formal recognition to trade training and apprenticeship programs.
- Vocational programs do not involve a period of apprenticeship, and lead to careers not officially recognized by the provinces as trades. They are not categorized as post-secondary education, regardless of entrance requirements, and they prepare students for occupations where the emphasis is on manipulative skills and on the performance of well-defined or well-established procedures.

1.2 Institutions

Within the post-secondary education level, programs are offered by two distinct categories of institutions: universities and college-level institutions.

Universities

The University category includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. Since almost all university programs satisfy the definition of post-secondary education, the entire range of activities of all universities is regarded as post-secondary. No attempt is made to identify the few activities within universities which might not qualify as post-secondary education.

College-Level Institutions

The college-level category includes all public or private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. This category includes community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools.

College-level institutions in many provinces also provide programs at the trades level and in some cases at the secondary level. The post-secondary education statistics include only the post-secondary education programs as defined above.

2 Post-Secondary Education Funding Data

2.1 Total Expenditures

The Table and Charts in Part III of this report depict the total expenditures on post-secondary education in Canada. Included are the operating, capital and sponsored research expenditures of universities and college-level institutions, together with government spending on student aid and other departmental administrative programs.

In order to gather the expenditure data for universities, Statistics Canada conducts an annual joint survey with the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO), with a separate survey conducted for non-CAUBO universities. The universities assign all their revenues and expenditures into a series of funds. These funds are: (1) general operating; (2) special purpose and trust; (3) sponsored research; (4) ancillary enterprise; and (5) plant. All university revenues are credited to one of these funds and each expenditure is deducted from a fund according to its purpose.

A similar Statistics Canada survey gathers financial statistics of college-level institutions. A questionnaire identifies revenues and expenditures of operating and capital funds of community colleges and public vocational schools. It also identifies expenditures by level as secondary, post-secondary, vocational, and adult education programs.

An annual survey of health care facilities/hospitals from the Health Division of Statistics Canada provides information regarding direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

2.2 Provincial and Territorial Government Support

The Tables in Part IV on provincial and territorial government expenditures in support of post-secondary education show details of total spending in two categories, (1) Institutional and Related Support; and (2) Scholarships and Student Aid.

2.2.1 *Institutional and Related Support*

This expenditure category includes the total of support which provincial/territorial governments provide to post-secondary education institutions plus other spending of provincial/territorial departments in support of post-secondary education.

Institutional Support

The following types of expenditures of universities and colleges are supported by provincial/territorial grants to the institutions:

- operating expenditures;
- sponsored research; and
- capital expenditures.

These expenditures include direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

Related Support

This element corresponds to the type of expenditure which Statistics Canada calls "Other (Departmental)." It contains the following items:

- provincial/territorial government departmental administration;
- recoveries from the federal government of provincial expenditures;
- interprovincial transfers (See Explanatory Note 7 at the end of the report); and
- statistical adjustments.

2.2.2 *Scholarships and Student Aid*

This expenditure category includes provincial/territorial expenditures on scholarships and aid programs for students at the post-secondary education level. In the case of student loans, only the cost to government, not the value of the loan, is counted.

2.2.3 *Sources of Provincial/Territorial Expenditure Data*

Data on provincial/territorial government spending in support of post-secondary education are gathered directly from the Public Accounts, Budget Estimates, and other related Annual Reports. Statistics Canada then undertakes a thorough analysis and a detailed compilation of provincial/territorial government expenditures on post-secondary education. These compilations are thereafter submitted to provincial/territorial officials for their input and comments; the results of this consultation process are released on Statistics Canada's CANSIM database. Unless otherwise specified, data for 1986-87 and 1987-88 are actual data, based on provincial and territorial Public Accounts. The 1988-89 data are preliminary, derived by Statistics Canada from provincial and territorial Budget Estimates and consultations with provincial officials.

2.3 Municipal Government Support

Some municipal governments provide support directly to institutions. Data on this support are obtained from regular institutional surveys and from special requests and estimates from provincial governments.

2.4 Federal Government Support

The Tables in Part V show details of total federal support to post-secondary education in two categories: (1) Contributions to the Provinces/Territories, and (2) Direct Federal Support.

2.4.1 Contributions to the Provinces/Territories

This category includes federal tax and cash transfers for the Post-Secondary Education Financing Program and contributions for the Official Languages in Education Program. These contributions, being indirect, are not identified as a federal source of funds to the institutions.

2.4.2 Direct Federal Support

This expenditure category includes the following:

- contributions from the federal government directly to universities for research;
- expenditures, including the cost of loans, on scholarships and aid for students at the post-secondary education level;
- direct funding to operate federal educational institutions at the post-secondary education level; and
- other direct spending of federal departments on post-secondary education programs and administration.

2.4.3 Sources of Federal Expenditure Data

Data on federal expenditures in support of education are collected by Statistics Canada in an annual survey of all federal departments and agencies, called the *Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education* (FEDEX). The results of this survey are available from the Education, Culture and Tourism Division, Statistics Canada. The data for 1986-87 and 1987-88 are actual; the 1988-89 data are preliminary.

Data on Established Programs Financing cash entitlements and tax transfers are from booklets published by the Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance, Canada, which records the calculation of EPF payments. The data for 1986-87 are actual; the 1987-88 and 1988-89 data are preliminary.

The legislation authorizing EPF payments does not contain a definition of "post-secondary education," and Statistics Canada does not record EPF transfers to provinces under its own definition of post-secondary education. For the purposes of this report, the EPF data are aggregated with Statistics Canada data when presenting total federal support to post-secondary education.

2.5 Private Sources of Funds

In addition to government support, post-secondary education institutions also receive funds from the following private sources:

- student tuition and other fees; and

- contributions or funding from other sources, such as private sector donations and investment income.

Any surpluses or deficits in the operation of institutions are also included in this category. Data for non-governmental sources of funds are identified from regular institutional surveys and are estimated according to projected enrolment data.

2.6 Consolidation of the Financial Data

When Statistics Canada receives all the financial input data for one year from universities, colleges, and federal and provincial/territorial governments, a consolidation of the financial data is performed to permit calculation of a total amount for spending on post-secondary education. Since there are transfers of funds between the institutions and governments in the system, this consolidation exercise presents special problems: institutions often operate on different fiscal years from those of governments; and funds received in a fiscal year may not be spent in that year. Transfers are netted out to eliminate double counting. Financial flows are allocated by level of education, by province, and by type of expenditure. Where possible, the sources of funds for each expenditure type are identified. The difficulties inherent in this process mean that it is not always possible to reconcile in detail the amounts reported with the audited financial statements of governments or institutions. However, at the aggregate level, care is taken to ensure that the amounts can be reconciled with public accounts or financial statements.

A further adjustment for interprovincial transfers is required when the results of Statistics Canada's surveys of institutions are aggregated by province. The total for any given province is the sum of expenditures of all institutions in that province, regardless of the source of funds. However, some institutions receive support indirectly through interprovincial transfers from a province other than the one in which they are located. In this case, Statistics Canada deducts the amount of the transfer from the expenditures of the province receiving the transfer, and adds it back to the spending of the provincial government from which it came. In performing this adjustment, Statistics Canada utilizes the category Other (Departmental) Expenditures for the required additions and subtractions.

The results of this consolidation process are released on Statistics Canada's CANSIM database.

3 Enrolment Data

Enrolment data represent the number of students registered and attending post-secondary education programs during each academic year. Statistics Canada has classified students by social, economic, and educational variables. For this report, post-secondary education students are classified by type of institution (universities and the post-secondary education portion of college-level institutions), by province and territory, and according to whether the student's registration status is part-time or full-time. As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each reporting institution.

Statistics Canada gathers university enrolment data using two separate surveys: one early in the year to capture initial enrolments and the other in mid-year to finalize the data. These surveys cover all universities and produce a database called the *University Student Information System* (USIS), from which special tabulations of data may be requested. Full-time university enrolment data are available by province from 1920 onward, and part-time university enrolment data are available from 1962.

College-level enrolment data represent the results of a fall survey of the institutions by Statistics Canada. The data are recorded in a machine-readable database called the *Community College Student Information System (CCSIS)*. Full-time college-level enrolment data are available by province from 1955, and part-time college-level enrolment data are available from 1983. The enrolment of post-secondary education programs presented in this report does not represent the total student body of college-level institutions, but the college students registered at the post-secondary level only.

The results of these surveys are available on Statistics Canada's CANSIM database. The data for all years are final.

Appendix B

Post-Secondary Enrolments

Appendix B

Post-Secondary Enrolments

Historical Overview of Full-Time Enrolments

The period since the early 1950's has witnessed a dramatic expansion in the number of students enrolled in post-secondary education in Canada. As illustrated in Chart B1, there were 91,000 full-time students in post-secondary education in 1951-52. By 1988-89, that number had increased to 817,000 representing almost a nine-fold increase.

Expansion in total full-time post-secondary enrolment was rapid during the late 1960's and early 1970's, as the large birth cohort of the late 1940's and 1950's entered post-secondary institutions, but growth slowed in the second part of the 1970's.

At the beginning of the 1980's, post-secondary enrolment again rose rapidly, even though the rate of growth of the 18-24 age group, the traditional age group for post-secondary students, had slackened. For example, from 1979-80 to 1983-84, the 18-24 age group increased by only 2.0%, but enrolment increased a full 23.0% over this four-year period (an average 5.3% per annum).

Whereas the expansion of the 1960's resulted from a combination of the post-war "baby boom" and rising overall participation in post-secondary education, the growth in the number of full-time students during the late 1970's and early 1980's had much to do with the increased participation of women and the return to full-time study by many people outside of the traditional 18-24 age group.

From 1984-85 to 1988-89, total full-time post-secondary level enrolments continued to grow but at a much slower rate than previously. During these four-years, the 18-24 age group actually declined by 11% whereas enrolment rose by 4.4 % representing an average annual growth of 1.1%.

Recent Enrolment Trends

The distribution of full- and part-time post-secondary enrolments by province and territory from 1984-85 to 1988-89 is presented in Table B1. Most provinces experienced either relatively constant enrolments or moderate increases over this period.

Chart B1: Post Secondary Full Time Enrolments Canada, 1951-52 to 1988-89[P]

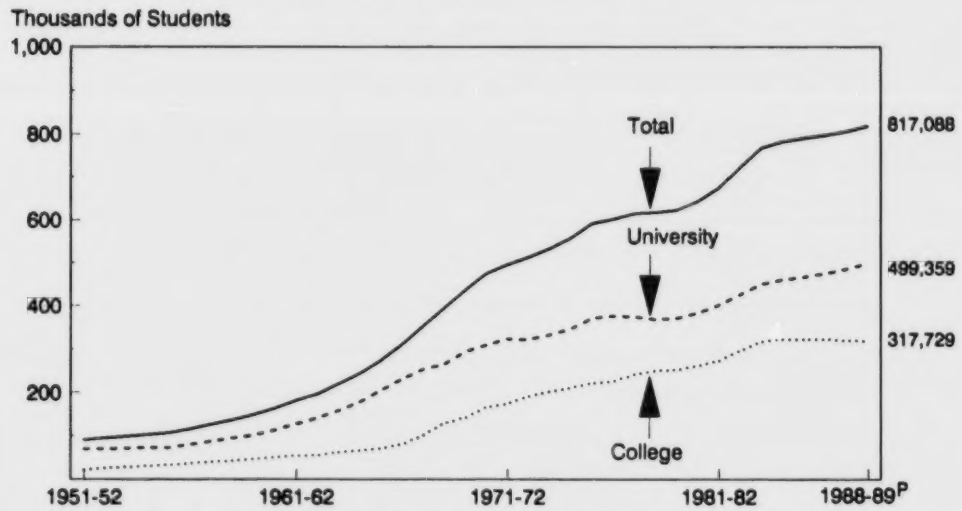

Source: Statistics Canada. 1951-52 to 1974-75 *Historical Compendium of Education Statistics*, Catalogue No. 81-568. 1975-76 to 1987-88: *Universities: Enrolments and Degrees*, Catalogue No. 81-204; and *Enrolment in Community Colleges*, Catalogue No. 81-222. 1988-89: Education, Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, for university and college-level enrolment.

Chart B2: Post-Secondary Enrolments by Type of Institution and Registration Status, Canada 1984-85 and 1988-89[P]

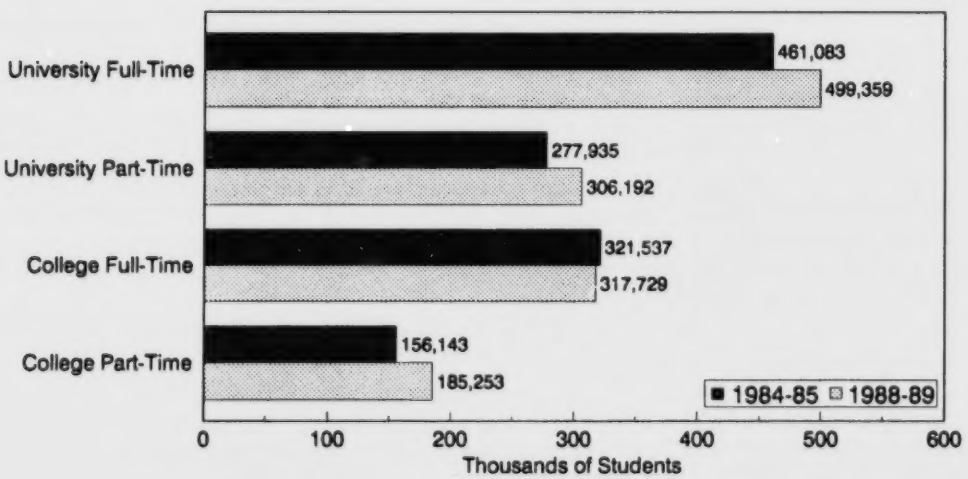

Based on data displayed in Table B1.

As illustrated in Chart B2, enrolments of full-time university students increased by 8.3% during the 1984-85 to 1988-89 period. Part-time university enrolments also increased during these years but by a greater percentage than full-time enrolments, 10.2%. In 1988-89, 62% of all university students were enrolled in full-time studies and 38% were participating in part-time programs. In Quebec, however, for several years more university students have been in part-time programs than in full-time studies.

Full-time college-level enrolments remained stable over the 1984-85 to 1988-89 period while part-time college enrolments rose by 19%. In 1988-89, 63% of college students were attending full-time while 37% studied on a part-time basis.

In 1988-89, 62% of all full-time and part-time post-secondary students were in universities and 38% in college-level institutions. In the same year, just over one-third (38%) of all post-secondary students were enrolled in part-time studies rather than the more traditional method of full-time study.

The Participation of Women

One of the most significant developments in post-secondary education in recent decades has been the increasing participation of women.

Since the mid-1970's, women have represented approximately 50% of full-time college-level enrolments in Canada. In the universities, the proportion of female students has risen remarkably since the early 1970's. Overall, women now constitute 50.2% of all full-time university enrolment.

Chart B3 indicates that whereas females represented only 42% of full-time undergraduates in 1975-76, by 1988-89 they composed 51%. At the master's level, women now represent 45% of full-time students and are continuing to approach equal representation. Since 1975-76, the percentage of full-time doctoral students who are female has increased substantially although at 35% women remain significantly under-represented at that level. Female students also tend to be under-represented at all levels within certain disciplines, such as the natural sciences and engineering.

In 1988-89, 55% of all part-time university students were women. As shown in Chart B4, women constituted 56% of all part-time undergraduate students, 47% of part-time master's students and 35% of part-time doctoral students.

The Participation of Persons with Disabilities

According to the 1983-84 *Report of the Canadian Health and Disability Survey*, 15.3% of all disabled persons had received some post-secondary education. Another survey, the *Health and Activity Limitation Survey*, 1986, reported that 27.4% of disabled persons had followed courses at the post-secondary level. Persons with disabilities are increasingly seeking higher education and in response many post-secondary education institutions and disabled persons organizations have begun to address issues such as physical accessibility to premises, the provision of appropriate supports for students with disabilities (e.g. sign language interpretation, note takers, readers) and the extra cost of disability in relation to pursuing higher education (e.g. transportation and accessible student housing).

Students with disabilities may seek financial assistance for post-secondary education through the Canada Student Loans Program, which contains specific recognition of disability, or through the Vocational Rehabilitation of Disabled Persons (VRDP). This is a cost-shared program between participating provinces and the federal government. VRDP is administered by the provinces.

Chart B3: Proportion of Women Among Full-Time University Students, by Level, Canada, 1975-76 to 1988-89[P]

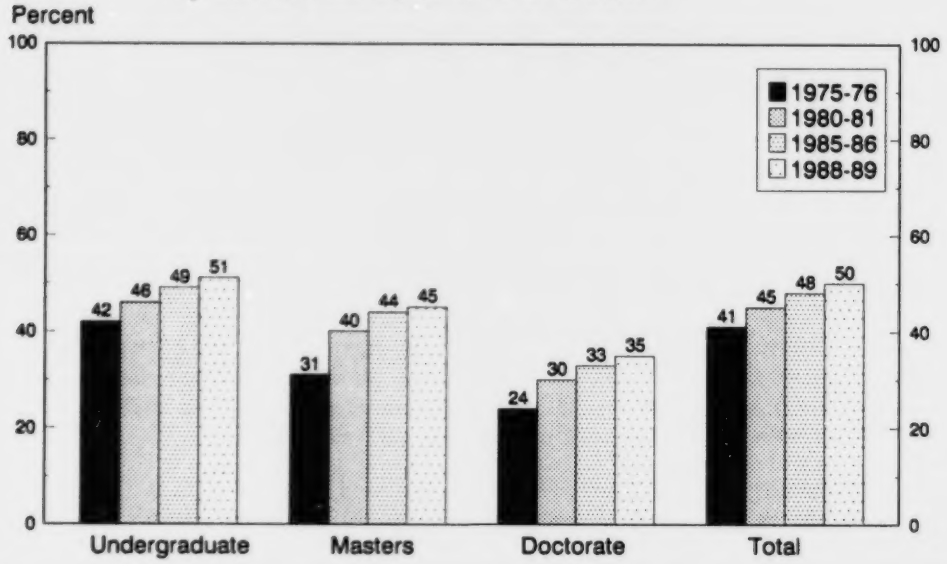

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, Special Tabulations, 1989.

Chart B4: Proportion of Women Among Part-Time University Students, by Level, Canada, 1975-76 to 1988-89

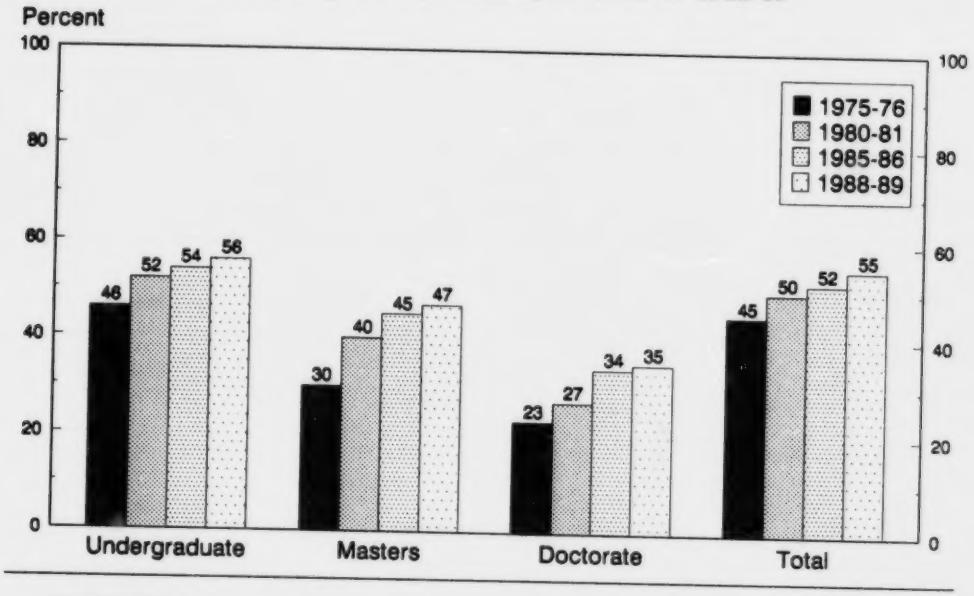

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, Special Tabulations, 1989.

Table B1: Post-Secondary Enrolments by Province, Type of Institution and Registration Status

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.
University						
Full-Time						
1984-85	9,244	1,720	23,090	14,524	108,654	185,651
1985-86	10,352	1,768	23,582	14,918	113,314	185,016
1986-87	10,828	1,837	23,667	14,940	116,391	187,153
1987-88	10,872	2,030	24,307	15,200	116,623	192,717
1988-89	11,414	2,181	25,192	15,673	118,868	201,188
Part-Time						
1984-85	4,509	689	6,529	4,257	111,783	96,248
1985-86	4,624	781	6,843	4,521	115,516	96,845
1986-87	4,690	685	6,921	4,936	117,799	95,714
1987-88	5,097	753	7,265	4,923	118,658	98,569
1988-89	4,748	813	7,917	5,152	124,319	101,523
College Level						
Full-Time						
1984-85	2,898	976	2,955	2,280	162,798	96,470
1985-86	2,967	959	2,932	2,462	164,218	94,574
1986-87	2,945	1,016	2,360	2,334	163,190	95,231
1987-88	3,003	907	2,435	2,383	159,940	95,029
1988-89	3,257	981	2,714	2,537	156,290	94,447
Part-Time						
1984-85	15	0	441	43	52,188	66,202
1985-86	11	0	442	62	60,123	66,454
1986-87	72	0	521	51	55,410	73,061
1987-88	179	0	537	26	56,876	76,498
1988-89	194	0	353	19	62,186	76,076
Total University and College Level						
Full-Time						
1984-85	12,142	2,696	26,045	16,804	271,452	282,121
1985-86	13,319	2,727	26,514	17,380	277,532	279,590
1986-87	13,773	2,853	26,027	17,274	279,581	282,384
1987-88	13,875	2,937	26,742	17,583	276,563	287,746
1988-89	14,671	3,162	27,906	18,210	275,158	295,635
Part-Time						
1984-85	4,524	689	6,970	4,300	163,971	162,450
1985-86	4,635	781	7,285	4,583	175,639	163,299
1986-87	4,762	685	7,442	4,987	173,209	168,775
1987-88	5,276	753	7,802	4,949	175,534	175,067
1988-89	4,942	813	8,270	5,171	186,505	177,599

Source: Statistics Canada. Data for 1986-87 and 1987-88 are derived from *Universities: Enrolment and Degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in Community Colleges*, Catalogue No. 81-222. Data for 1988-89 - special tabulations, Education Culture and Tourism, Statistics Canada.

Table B1: Post-Secondary Enrolments by Province, Type of Institution and Registration Status (continued)

Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada	
							University
20,637	19,454	41,628	36,481	0	0	461,083	**Full-Time**
20,344	19,460	42,756	35,799	0	0	467,309	1984-85
19,935	20,535	44,050	36,122	0	0	475,458	1985-86
19,606	20,729	46,614	37,350	0	0	486,048	1986-87
19,783	20,278	46,202	38,580	0	0	499,359	1987-88
							1988-89
14,102	8,680	15,743	15,395	0	0	277,935	**Part-Time**
14,064	8,649	17,337	15,727	0	0	284,907	1984-85
14,595	9,250	17,299	15,608	0	0	287,497	1985-86
14,775	9,001	17,789	17,690	0	0	294,512	1986-87
15,055	9,213	19,455	17,997	0	0	306,192	1987-88
							1988-89
							College Level
3,719	2,885	23,851	22,488	97	120	321,537	**Full-Time**
3,819	3,012	24,120	22,928	88	133	322,212	1984-85
3,709	2,972	24,571	22,973	63	131	321,495	1985-86
3,839	3,030	23,920	24,634	100	222	319,442	1986-87
3,808	3,242	24,590	25,488	151	224	317,729	1987-88
							1988-89
130	202	6,786	29,897	189	50	156,143	**Part-Time**
94	200	7,660	29,880	182	76	165,184	1984-85
110	103	7,547	29,218	137	102	166,332	1985-86
2,126	524	8,143	32,503	338	139	177,889	1986-87
1,961	533	8,551	34,658	609	113	185,253	1987-88
							1988-89
							Total University and College Level
24,356	22,339	65,479	58,969	97	120	782,620	**Full-Time**
24,163	22,472	66,876	58,727	88	133	789,521	1984-85
23,644	23,507	68,621	59,095	63	131	796,953	1985-86
23,445	23,759	70,534	61,984	100	222	805,490	1986-87
23,591	23,520	70,792	64,068	151	224	817,088	1987-88
							1988-89
14,232	8,882	22,529	45,292	189	50	434,078	**Part-Time**
14,158	8,849	24,997	45,607	182	76	450,091	1984-85
14,705	9,353	24,846	44,826	137	102	453,829	1985-86
16,901	9,525	25,932	50,193	338	139	472,401	1986-87
17,016	9,746	28,006	52,655	609	113	491,445	1987-88
							1988-89

Appendix C

Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments

Appendix C

Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments

Provincial/territorial governments have provided the following documentation, to be included in the Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.*

Data in Appendix C are presented from the perspective of the specific provincial/territorial government, applying the definitions utilized by that government. These data, therefore, are on a different basis from data provided in the body of the report, which are based on the Statistics Canada definition of post-secondary education.

Table C1: Data Provided by the Province of New Brunswick

Post-Secondary Education in New Brunswick

	1986-87			1987-88			1988-89		
	Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments	
	($000)	Part-Time	Full-Time	($000)	Part-Time	Full-Time	($000)	Part-Time	Full-Time
University Sector[1]	118,402	4,936	14,971	122,892	5,107	15,243	135,760	5,130	15,592
College Sector[2]	70,015	29,115	13,533[3]	79,245	34,156	13,441	80,534	35,295	16,391
Scholarships/Student Aid	10,260	--	--	10,850	--	--	11,986	--	--
Total[4]	**198,677**	**34,051**	**28,504**	**212,987**	**39,263**	**28,684**	**228,280**	**40,425**	**31,983**

Source: Department of Advanced Education and Training, New Brunswick.

1 Includes expenses and enrolments for the Maritime Forest Ranger School.

2 Includes expenses and enrolments - School of Fisheries, Caraquet; Schools of Nursing; New Brunswick Craft School; and Language Training Centre.

3 In the College Sector, full-time training is training which is five or more consecutive days in duration and six instructional hours per day.

4 Includes ordinary and capital expenditures.

Note: Table C1 illustrates provincial expenditures and enrolment patterns for the post-secondary education sector in New Brunswick based on the provincial government's definitions and structures.

Table C2: Data Provided by the Province of Quebec

Post-Secondary Level Enrolment: Universities and Colleges

	University Enrolment[1]		College-Level Enrolment[2]	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1986-87	114,921	118,999	165,282	57,675
1987-88	116,544	118,771	164,272	65,548
1988-89	118,937	122,351	158,669	64,449

1 Source: *Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec, rapports 1986-87 à 1988-89.* Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. These data are valid for the fall semester and do not include the Collège militaire royal de St-Jean.

2 Source: Direction générale de l'enseignement collégial. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. These data are valid for the fall semester. They include total regular and adult enrolments in CEGEPs, private colleges receiving financial support and colleges under federal jurisdiction.

Note: Table C2 presents enrolment data for the post-secondary level in Quebec based on the provincial government's definitions and structures.

Table C3: Data Provided by the Province of British Columbia

Post-Secondary Education in British Columbia

	1986-87			1987-88			1988-89		
	Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments	
	($000)	Part-Time	Full-Time	($000)	Part-Time	Full-Time	($000)	Part-Time	Full-Time
University Sector	362,533	15,604	34,948	409,974	17,151	36,045	447,418	17,174	37,392
College Sector[1]	323,990	35,038	33,690	355,330	38,232	36,089	396,026	39,662	36,773
Scholarships/Student Aid[2]	3,144	--	--	28,198	--	--	43,475	--	--
Total	**689,667**	**50,642**	**68,638**	**793,502**	**55,383**	**72,134**	**886,919**	**56,836**	**74,165**

Source: Ministry of Advanced Education, Training and Technology, British Columbia.

1 Includes expenditures and enrolments for Vocational training.

2 Includes training allowances and Coop programs.

Note: The above table illustrates provincial expenditures and enrolment patterns for the post-secondary education sector in British Columbia based on the provincial government's definitions and structures.

Explanatory Notes

1 The legislated purpose of the **Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC)** is to assist the provinces and the institutions in attaining a more efficient and effective utilization and allocation of resources in the field of higher education in the region. The 21 post-secondary institutions on the Commission's schedule include all universities in the region and some other specialized post-secondary institutions which serve the Maritimes.

The MPHEC gathers information on post-secondary education in the region and makes recommendations to the Council of Maritime Premiers regarding the funding of post-secondary programs (final decisions on funding are made by the respective provincial governments). In an effort to use the area's resources more effectively, the Maritime Provinces work together through the MPHEC in providing university programs. For example, Nova Scotia's medical and dental schools at Dalhousie University serve all three provinces. The Maritime Provinces use the MPHEC as a vehicle to transfer funds to any province where a student may wish to take a program not offered in the student's home province.

2 Part III of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977*, provides authority for the federal government to enter into agreements with provinces to administer and collect provincial income taxes on the provinces' behalf. Under these tax collection arrangements, each participating province legislates its own income tax, maintaining a tax base which conforms to the federal tax base. The federal government then enters into an agreement with the province by which it undertakes to administer the provincial Act and collect the tax, free of charge. While provinces were originally required to express their tax as a single percentage rate of federal tax, there are now a variety of provincial tax credits and other special measures, which the federal government has agreed to administer (charging a minimal administration fee for certain credits). The tax collection agreements system applies at present to all provinces except Quebec in respect of the individual income tax, and to the seven provinces other than Quebec, Ontario and Alberta in respect of the corporate income tax.

3 A publication providing additional details of the present Established Programs Financing formula is available by contacting the Policy, Analysis and Liaison Branch, Education Support Sector, Secretary of State, Ottawa, Ontario, K1A 0M5, (819) 994-5686.

4 In the base year 1975-76, federal contributions to the provinces were governed under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1967*. This legislation gave provinces the choice of receiving from the federal government either $15 per capita or 50% of eligible post-secondary education operating expenditures. It was necessary, therefore, that post-secondary education be defined within the terms of the legislation. For the purpose of cost-sharing, post-secondary eduction was

defined as a course of studies: requiring for admittance a level not lower than junior matriculation; not less than 24 weeks' duration; and certified by the province as being at a post-secondary level. Junior matriculation was defined as recognized by the province, i.e., Grade 12 or the equivalent in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario and British Columbia, and Grade 11 or the equivalent in the other provinces.

These provisions were superseded by the 1977 Act, currently in effect, which does not provide a definition of post-secondary education. Accordingly, the present Report uses the Statistics Canada definition of post-secondary education.

5 Under the Protocol on the Official Languages in Education and the bilateral agreements, the provinces and territories agree to provide the Government of Canada, each year, with information demonstrating how Canada's contributions are related to the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official-language education and second official-language instruction. They agree to inform the general public of the programs and services offered in each province and territory for minority official-language education and second official-language instruction; and of how the Government of Canada's funding contributes to the delivery of these programs and services.

6 Expenditures in support of university research encompass research and related activities. There is some question, however, as to whether research expenditures should include research-related awards to students which are intended primarily to support the living costs of the recipients.

For the purposes of this Report, expenditures in support of research and related activities are accounted as Research expenditures, while research-related funds to support the education costs of students are accounted as Student Assistance.

7 In addition to government administrative costs, the expenditure type "Other (Departmental) Expenditures" also includes interprovincial transfers made by provincial governments to institutions in other jurisdictions, to support the costs of educating students out-of-province. As an example, Prince Edward Island transfers funds to Dalhousie University in Nova Scotia to support the costs of medical training for Prince Edward Island residents.

Where total institutional support, as reported by the federal and provincial/territorial governments, does not coincide with the total amount of institutional support, which universities and colleges report they have received from these respective sources, a residual amount has been included to reconcile total government spending with the institutional view. These and other residual amounts generated by the consolidation process are aggregated into the Other (Departmental) Expenditures of either the federal or provincial/territorial governments.

Because of the existence of these residuals, Other (Departmental) Expenditures range widely and may even be negative in some cases. For this reason, as well as the inclusion of interprovincial transfers, the administration expenditures of governments may not be completely identified in the data. However, the advantage

of this approach is that the amounts presented in the tables can be reconciled with government public accounts or audited financial statements, where applicable. This is true at the aggregate level of total federal and provincial/territorial spending when institutional support and Other (Departmental) expenditures are added together for any given government.

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada

Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Rapport au Parlement, 1988 – 1989

Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

N° de cat. SI-2/1990

ISBN 0-662-57340-4

SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE RAMON JOHN HNATYSHYN,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET COMMANDANT EN CHEF DU CANADA

QU'IL PLAISE À SON EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le rapport annuel sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* pour l'année financière terminée le 31 mars 1989.

Ce rapport est soumis à Votre Excellence conformément aux dispositions de l'article 24.1(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

Le Secrétaire d'État du Canada,

Gerry Weiner

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et à la population canadienne le cinquième rapport annuel du Secrétaire d'État du Canada sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.*

Ce rapport donne un bref aperçu de l'enseignement postsecondaire au Canada, y compris les divers systèmes d'éducation provinciaux de même que les activités et préoccupations du gouvernement fédéral. On ne saurait trop souligner l'importance de l'enseignement postsecondaire pour la vie sociale, économique et culturelle des Canadiens et Canadiennes si l'on considère que plus d'un million d'étudiants fréquentent nos établissements d'enseignement postsecondaire. Le Canada investit annuellement plus de 12 milliards de dollars dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le Premier ministre du Canada a souligné l'importance de l'éducation en la plaçant au rang des priorités nationales lors de la Conférence des premiers ministres tenue en novembre 1989. Il a déclaré que : «Si le Canada veut être compétitif dans le monde du savoir d'aujourd'hui, il doit se classer parmi les premiers en créativité et en excellence technique.» À la conférence de novembre 1989, le Premier ministre a proposé la constitution d'un groupe de travail national sur « le développement des ressources humaines pour l'an 2000». Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et le représentant du Premier ministre, M. Douglas Wright, sont actuellement en pourparlers à ce propos. C'est alors avec beaucoup de confiance que nous attendons le résultat de ces entretiens ainsi que le rapport du groupe de travail proposé.

Le développement de l'enseignement postsecondaire a une part essentielle dans l'avenir de notre pays. Ce sont nos établissements d'enseignement qui nous permettront d'acquérir les compétences, le savoir et la capacité de recherche nécessaires pour faire face aux besoins de notre société, en constante évolution. Je constate avec plaisir que la collaboration entre les ministères fédéraux et les provinces s'est améliorée et je me réjouis à l'idée de nouer des liens plus étroits avec les principaux partenaires du domaine de l'éducation. Ensemble, les gouvernements fédéral et provinciaux, les associations et les établissements d'enseignement canadiens, les étudiants et le corps professoral ainsi que le secteur privé peuvent promouvoir l'excellence de l'enseignement postsecondaire et la prospérité économique du Canada.

Le Secrétaire d'État du Canada,

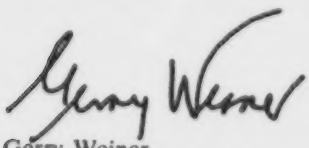

Gerry Weiner

NOTE DE LA RÉDACTION

Le Secteur de l'Aide à l'éducation publie ce rapport depuis 1985. C'est lui qui s'occupe de toutes les étapes de la production. Comme nous en sommes à la cinquième année de sa parution, le temps est peut-être venu de nous arrêter un moment pour considérer l'évolution du rapport au cours de cette période.

La présentation et la matière du rapport ont subi des transformations par suite des longues consultations que nous avons eues avec les provinces. Le texte même a souvent été modifié pour se conformer aux résultats de ces consultations. Au début, les consultations ont été conduites de façon intensive puisqu'il nous fallait déterminer la nature du contenu et une structure qui lui serait appropriée. Voulant tenir compte du point de vue des provinces et des exigences de la législation fédérale, nous avons dû, selon l'année, soit en augmenter, soit en diminuer le volume. À présent, la présentation du rapport est relativement arrêtée quant à son format, sa structure et son contenu.

Il y a eu bien des changements importants depuis la publication du premier rapport. La qualité des données statistiques s'est améliorée et c'est d'ailleurs les exigences statistiques de ce rapport qui ont contribué, dans une large mesure, à nécessiter la création, en 1989, du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. Nous avons également fourni aux provinces et aux territoires l'occasion d'y insérer des données qui diffèrent de celles présentées dans le corps du texte. Le Nouveau Brunswick, le Québec et la Colombie-Britannique nous ont donc soumis, cette année, leurs données que nous vous présentons à l'annexe C. La présentation générale du rapport a, elle aussi, évolué au fil des ans, car nous nous sommes efforcés, d'année en année, d'offrir aux lecteurs et aux lectrices un ouvrage qui soit toujours plus agréable à consulter pour l'oeil et pour l'esprit.

Bien que le but premier du rapport soit de renseigner le Parlement du Canada sur l'aide financière versée par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au chapitre de l'enseignement postsecondaire, il y en a bien d'autres qui le trouvent intéressant et utile. En effet, c'est un guide pratique pour quiconque s'intéresse au financement de l'enseignement postsecondaire au Canada. Notre tirage a augmenté depuis le début; nous en distribuons maintenant plus de 3 000 exemplaires à des politiciens et politiciennes, à des établissements d'enseignement, à des associations, à des entreprises, à des bibliothèques, à des chercheurs et chercheuses, à des étudiants et étudiantes, à des professeurs et à des particuliers.

Nous tenons à remercier ici tous nos collaborateurs et nos collaboratrices, en particulier les fonctionnaires des provinces qui nous ont suggéré des modifications à apporter au texte. Nous invitons également nos lecteurs et nos lectrices à nous faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions pour que nous puissions continuer à toujours améliorer ce rapport d'année en année.

Symboles employés dans cette publication

Les symboles suivants sont employés dans cette publication :

P nombres préliminaires

-- nombres n'ayant pas lieu de paraître

Note : les totaux dans les tableaux ont été arrondis.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Les photos figurant dans le présent rapport ont été reproduites avec la permission des organismes suivants :

Arctic College (no 5);
Carleton University (nos 2,3,8,11,13,14);
Collège Algonquin (nos 1,10);
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (no 4);
Secrétariat d'État du Canada (no 15);
Transport Canada, Collège de la Garde côtière canadienne (no 16);
Université d'Ottawa (no 9);
Université du Nouveau-Brunswick (no 12);
Université du Québec à Trois-Rivières (no 7);
University of Prince Edward Island (no 6).

Table des matières

Introduction i

Première partie Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire 1

Partie II Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires 11

Partie III Aperçu : le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada 39

1 Dépenses totales 40

2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire 40

3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire 41

3.1 Transferts intergouvernementaux 43

3.2 Mesures fiscales 43

Partie IV Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire 47

1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire 48

1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes 48

1.2 Bourses et aide aux étudiants 49

2 Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire 50

Partie V Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada 59

1 Aperçu : aide fédérale 60

2 Contributions aux provinces et aux territoires 64

2.1 Financement des programmes établis 64

2.2 Langues officielles dans l'enseignement 66

2.2.1 Aperçu 66

2.2.2 Dépenses 68

3 Aide fédérale directe à l'enseignement postsecondaire 71

3.1 Recherche 71

3.1.1 Conseils de recherches 72

3.1.2 Autres ministères et organismes 75

3.2 Aide aux étudiants 76

3.2.1 Programme canadien de prêts aux étudiants 76

3.2.2 Bourses d'études, bourses de recherche et autres 79

3.3 Responsabilités fédérales directes pour l'enseignement postsecondaire 80

3.4 Autres programmes fédéraux 82

4 Résumé de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire 86

4.1 Dépenses en espèces 86

4.2 Transferts de points d'impôt 86

Annexe A Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport 93

Annexe B Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire 103

Annexe C Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires 113

Liste des tableaux

1	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits	42
2	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire au Canada	47
2 a-l	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire, par province et territoire	51
3	Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada	62
4	Droits au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	65
5	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	67
6	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement	69
7	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement	70
8	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, recherche et dépenses connexes	73
9	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, aide aux étudiants	78
10	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, responsabilités fédérales directes	81
11	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, autres programmes et coûts administratifs	83
12	Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes	88

B1 Inscriptions au niveau postsecondaire, selon la province, le type d'établissement et le type de fréquentation 108

C1 Données fournies par le Nouveau-Brunswick — L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick 114

C2 Données fournies par le Québec — Inscriptions au niveau postsecondaire : universités et collèges 115

C3 Données fournies par la Colombie-Britannique — L'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique 116

Liste des graphiques

1 Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1988-1989 41

2 Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1988-1989 61

3 Dépenses des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire, de 1986-1987 à 1988-1989 74

B1 Inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire au Canada, de 1951-1952 à 1988-1989 104

B2 Inscriptions au Canada, selon le type d'établissement et le type de fréquentation, 1984-1985 et 1988-1989 104

B3 Proportion de femmes parmi l'effectif à plein temps des universités canadiennes, selon le niveau d'études, 1975-1976 à 1988-1989 106

B4 Proportion de femmes parmi l'effectif à temp partiel des universités canadiennes, selon le niveau d'études, 1975-1976 à 1988-1989 107

Introduction

Objet du rapport

La disposition prévoyant la présentation du rapport annuel au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* a été adoptée à l'unanimité lors de l'étude en comité parlementaire d'autres modifications à la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. La loi modificatrice, y compris la disposition prévoyant le dépôt d'un rapport annuel, a reçu la sanction royale le 7 juin 1984.

Par suite de cette modification, le paragraphe 24.1(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* stipule que le Secrétaire d'État du Canada doit déposer devant le Parlement un rapport annuel portant sur :

(a) les contributions payables au comptant et la somme de la totalité des transferts fiscaux et de la péréquation s'y rattachant à l'égard du programme de financement de l'enseignement postsecondaire applicable à chaque province;

(b) les dépenses de chaque province pour l'enseignement postsecondaire;

(c) tout autre programme fédéral d'aide ou de participation à l'enseignement postsecondaire;

(d) le lien entre ces contributions, transferts et programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement; et

(e) les résultats des éventuelles consultations entreprises par le Secrétaire d'État du Canada, ou en son nom, avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs.

Le Secrétaire d'État s'est donné pour objectif non seulement de se conformer à la loi, mais aussi de produire un document qui soit à la fois instructif et utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire. Il s'est efforcé, en particulier, de situer les renseignements dans leur contexte, afin qu'il soit possible de mieux comprendre la complexité et la diversité des activités dans ce secteur. De plus, les points sur lesquels les vues des provinces et des territoires s'écartent sensiblement des principes qui sous-tendent la loi fédérale sont mis en lumière dans le rapport.

Enseignement postsecondaire

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte actuel de la loi. Aux fins du présent rapport, la définition qu'utilise Statistique Canada pour recueillir et publier les données relatives à l'éducation a été adoptée. Selon cette définition, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études et les activités de recherche des universités, ainsi que de nombreux programmes offerts par des établissements non universitaires (de niveau collégial), tels que les collèges communautaires et régionaux, les cégeps, les instituts de formation technique et les écoles de sciences infirmières régionales et en milieu hospitalier. Pour être considérés comme étant de niveau postsecondaire, les programmes des établissements de niveau collégial doivent répondre aux critères suivants : ils doivent exiger comme préalable un diplôme de fin d'études secondaires, durer au moins une année scolaire, être sanctionnés par un certificat ou un diplôme et ne pas appartenir à la catégorie de métiers et de formation professionnelle. On trouvera des précisions à l'annexe A.

Statistique Canada travaille présentement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à évaluer les définitions et la méthode employées dans la statistique de l'éducation, afin d'établir une base de données qui reflète bien l'évolution constante dans ce domaine.

Structure et contenu

Pour satisfaire aux dispositions de la loi et à la suite des consultations menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, le Secrétaire d'État a arrêté la structure suivante pour le rapport de 1988-1989 :

PREMIÈRE PARTIE – Traite de la collaboration fédérale-provinciale face aux défis présents et futurs.

PARTIE II – Décrit les divers systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires en fonction de la définition et de la structure organisationnelle adoptées par chaque gouvernement.

PARTIE III – Donne un aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada.

PARTIE IV – Décrit l'aide accordée par les gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire. Les dépenses qui y figurent se rattachent à la définition de l'enseignement postsecondaire employée par Statistique Canada.

PARTIE V – Traite des aspects de l'enseignement postsecondaire qui intéressent l'administration fédérale et décrit les formes que prend son aide : contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aide directe aux activités liées à l'enseignement postsecondaire et aide aux étudiants.

ANNEXES A-C – Contiennent une explication détaillée des définitions et de la méthodologie employées, ainsi que les données relatives aux inscriptions et les renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires.

Première Partie

Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire

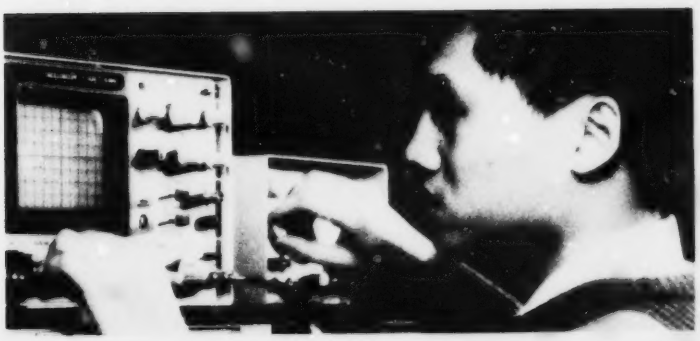

1

2

3

Sont ici photographiés à la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à Toronto, le 25 septembre 1989, de gauche à droite: l'honorable Ronald C. Giffin, ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, président actuel du CMEC et l'honorable Gerry Weiner, secrétaire d'État du Canada.

Première partie

Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire

Nous vous présentons le cinquième rapport consécutif au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*. Sa structure est semblable à celle de l'année dernière mais nous avons toutefois éliminé certains renseignements généraux relatifs à l'aide des gouvernements qui figuraient au rapport de l'année dernière. La partie qui suit donne un aperçu des principaux événements d'ordre fédéral-provincial qui ont eu lieu depuis avril 1988.

Enseignement supérieur : une priorité nationale

Étant donné l'importance de l'enseignement supérieur sur le plan économique, social et culturel du Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu du besoin d'une collaboration harmonieuse et de celui d'établir de nouvelles formes de collaboration et de partenariat. Les provinces ont, au cours des années, manifesté leur engagement à revoir et à améliorer leur système d'éducation afin de préparer les Canadiens aux défis croissants que pose la concurrence internationale. Pour sa part, le gouvernement fédéral a réitéré son engagement à accorder son appui à l'éducation, à la formation et aux activités connexes. Il a mis l'accent sur l'importance d'un système canadien d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence, sur la nécessité de faire en sorte que tous les Canadiens puissent jouir de chances égales en ayant accès à l'éducation et sur l'urgence de développer des ressources humaines pouvant faire face à la concurrence économique.

En août 1989, le très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, a fait part de son intention de faire de l'éducation une question hautement prioritaire au cours de ses discussions avec ses homologues provinciaux. Tout en prenant soin de respecter la juridiction provinciale dans ce domaine, le Premier ministre a fait part de son désir que soit entreprise «une étude collective de notre système d'éducation, de sa relation avec la compétitivité du Canada et de sa pertinence vis-à-vis des défis internationaux de l'an 2000».

On a donné suite à cette déclaration lors de la Conférence des premiers ministres en novembre 1989. Le Premier ministre a soulevé la question du développement des ressources humaines et a proposé à cette fin la création d'un «groupe de travail national sur le développement des ressources humaines pour l'an 2000». Dans le communiqué émis à la fin de la conférence, les premiers ministres provinciaux ont fait mention de la

proposition du Premier ministre Mulroney et l'ont référée au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et à un représentant du Premier ministre pour que ceux-ci déterminent ensemble le mécanisme approprié et en arrêtent le mandat et le plan de mise en oeuvre.

Il a été suggéré que ce mécanisme devrait, afin de respecter les responsabilités de chaque administration, permettre : d'évaluer les besoins du Canada en matière de perfectionnement des ressources humaines; de faire rapport sur les besoins en ressources humaines d'une économie du XXI[e] siècle basée sur la connaissance; de déterminer les résultats des systèmes actuels d'éducation, du niveau préscolaire à l'université en passant par la formation technique et professionnelle; d'élaborer des recommandations visant à apporter les changements requis; et de trouver des moyens d'affecter plus efficacement les ressources existantes, les résultats étant le critère primordial.

Le 5 février 1990, le Premier ministre a annoncé que M. Douglas Wright, recteur de l'Université de Waterloo, sera son représentant personnel auprès du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). M. Wright a rencontré le CMEC, le 13 février suivant, pour y entreprendre des discussions en vue de la mise sur pied d'un groupe de travail national sur le développement des ressources humaines.

Rencontres entre le Secrétaire d'État et le CMEC

Les rencontres entre le CMEC et les ministres fédéraux en vue de discuter de différentes questions ont depuis longtemps, été les principales sphères de collaboration entre les deux ordres de gouvernement. Le Secrétariat d'État, de par son rôle de coordination en matière d'éducation pour le gouvernement fédéral, a joué un rôle central dans cette collaboration. Du printemps 1988 à l'automne 1989, deux réunions ont eu lieu entre le Secrétariat d'État et le CMEC.

Le 7 juin 1988, l'honorable Lucien Bouchard a rencontré, à Québec, les membres du Comité ministériel de l'enseignement postsecondaire du CMEC, présidé par l'honorable Len Derkatch du Manitoba. Lors de cette réunion, et pour la première fois, les ministres fédéral et provinciaux, rencontraient les représentants de principaux groupes d'intérêt du domaine de l'enseignement postsecondaire. Les ministres ont confirmé leur volonté de poursuivre leur collaboration en matière d'enseignement postsecondaire. M. Bouchard a réitéré l'engagement du gouvernement fédéral à travailler dans les domaines prioritaires de collaboration déterminés lors du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire de 1987 : accessibilité et aide aux étudiants, étudiants étrangers, recherche universitaire, données et recherche sur l'enseignement postsecondaire.

Le 25 septembre 1989, l'honorable Gerry Weiner a rencontré le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à Toronto au cours de la réunion que tient régulièrement le Conseil à l'automne. Les principaux sujets de discussion portaient sur le multiculturalisme et l'éducation ainsi que sur l'aide aux étudiants. M. Weiner a défini l'approche qu'entend adopter le gouvernement fédéral pour faire appliquer la Loi sur le multiculturalisme et a insisté sur l'importance du rôle de l'éducation dans la compréhension interculturelle, dans l'enseignement des droits de la personne et dans l'élimination de la discrimination raciale. Les membres du Conseil se sont dits d'accord sur ces points et ont fait part de leurs préoccupations face aux besoins des nouveaux immigrants, plus particulièrement en ce qui a trait à l'enseignement de l'anglais ou du

français comme langue seconde. Les ministres ont convenu que la collaboration intergouvernementale au chapitre du multiculturalisme dans l'enseignement, devrait se poursuivre. De plus, plusieurs questions qui pourraient servir d'échange d'information ou qui nécessiteraient un examen plus poussé ont été proposées.

La discussion sur l'aide aux étudiants a porté principalement sur les questions que suscite l'amélioration des programmes dans le contexte actuel du maintien des restrictions sur le plan fiscal. Les ministres ont examiné certains problèmes auxquels sont actuellement confrontés les étudiants de même que les domaines particuliers où les besoins sont plus grands. M. Weiner a souligné que la révision du Programme canadien de prêts aux étudiants serait bientôt terminée et a proposé d'en partager les résultats avec le Conseil. Il a été en outre question du *Rapport sur les critères administratifs*, préparé sous l'égide du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide aux étudiants, et de ses recommandations subséquentes, lesquelles ont été appuyées par le CMEC.

M. Weiner s'est dit également satisfait du progrès accompli grâce à la collaboration fédérale-provinciale ayant trait à l'accession du Canada à la Convention de l'Unesco pour la reconnaissance des études et des diplômes. Ceci a mené, le jour suivant, à l'annonce du projet de mise sur pied d'une commission canadienne du même ordre.

Aide aux étudiants

Le Programme canadien des prêts aux étudiants, créé il y a 25 ans, fait actuellement l'objet d'une révision. Cet exercice a pour but d'examiner les changements importants survenus dans les domaines économique, postsecondaire et de la démographie étudiante. Les résultats de cet examen renferment jusqu'ici, des modifications aux Règlements canadiens sur les prêts aux étudiants en vigueur depuis l'automne 1989. La révision continue de mettre l'accent sur le maintien de l'équilibre entre les besoins des étudiants et les restrictions gouvernementales et poursuit son examen des besoins spéciaux de certains groupes d'étudiants.

Outre la révision mentionnée ci-dessus, le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide aux étudiants, formé en 1987 par le Secrétaire d'État et le CMEC, s'est avéré une tribune d'échange d'information très utile sur la situation de l'aide aux étudiants au sein de chaque administration. Les discussions d'intérêt commun ont facilité la coordination des politiques et des points de vue fédéraux-provinciaux et ont favorisé une approche plus harmonieuse quant à la façon d'aider les étudiants de toutes les régions du pays.

Langues officielles dans l'enseignement

Depuis longtemps, les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent étroitement dans ce domaine. Le Secrétaire d'État a annoncé, en juin 1988, la reconduction, pour une période de cinq ans, du Programme des langues officielles dans l'enseignement avec un budget de 1,2 milliard de dollars. En novembre 1988, un nouveau protocole d'entente de cinq ans a été conclu avec le CMEC relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Le protocole régit les ententes bilatérales conclues en 1989 entre le Secrétaire d'État et les ministres responsables de l'éducation dans chaque province. Ces ententes, de même que d'autres ententes du même genre avec les territoires, permettent de maintenir et d'enrichir l'utilisation des deux langues officielles au Canada à tous les niveaux d'enseignement, y compris le niveau postsecondaire.

Tel que précisé dans le protocole, les responsables du Secrétariat d'État ont rencontré leurs homologues des provinces et des territoires ainsi que des représentants du CMEC en octobre 1989. Les discussions ont porté principalement sur les principaux développements qui ont eu lieu au cours de l'année précédente et sur la formation des professeurs de français, langue seconde.

Sciences, technologie et recherche universitaire

En janvier 1988, le Premier ministre a annoncé que des crédits de 1,3 milliard de dollars, répartis sur cinq ans, seraient affectés aux nouvelles initiatives dans le domaine des sciences et de la technologie, à compter de 1988-1989. Une de ces initiatives consiste dans l'établissement du Programme Bourses Canada qui reconnaît et encourage les étudiants et les étudiantes au rendement exceptionnel à poursuivre des études de premier cycle en sciences naturelles, en génie ou dans une discipline connexe; chaque boursier peut ainsi recevoir une somme pouvant aller jusqu'à 8 000 dollars, distribuée sur une période de quatre ans. Ce programme a donné lieu à une discussion entre l'honorable William Winegard, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et le CMEC. Autre initiative importante : le Programme des réseaux de centres d'excellence destiné à promouvoir l'association des universités et de l'industrie en matière de recherche d'envergure internationale, en vue d'améliorer la compétitivité économique à long terme du Canada. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annoncé, en octobre 1989, les projets choisis dans le cadre de ce programme.

De plus, l'allocation de ces nouveaux crédits comprend un financement additionnel de 200 millions de dollars du budget de base des trois conseils subventionnaires de recherches. Ces trois conseils fédéraux couvrent la plus grande partie des coûts directs de la recherche menée dans les universités canadiennes. Les gouvernements provinciaux accordent une aide qui permet aux universités de couvrir la plus grande partie des coûts indirects de la recherche. Certaines provinces soutiennent aussi de plus en plus les coûts directs de la recherche universitaire. En ce qui a trait aux coûts indirects, le CMEC a écrit au gouvernement fédéral en 1988 pour lui demander que l'on tienne compte de ces coûts dans l'aide fédérale. De l'avis du gouvernement fédéral, l'aide accordée aux provinces en vertu des accords relatifs au Financement des programmes établis constitue, en partie, une contribution aux coûts indirects de la recherche.

La Société royale du Canada a également reçu un appui financier de la part du gouvernement fédéral pouvant aller jusqu'à un million de dollars pour la période de 1989-1990 à 1993-1994 en vue de l'aider à mener à bonne fin ses projets en cours et de l'appuyer dans son rôle d'académie nationale du Canada. Les fonds serviront en partie à un important projet d'évaluation de recherche; ils serviront également à sensibiliser le public et à promouvoir l'égalité des chances des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie.

Statistiques et recherche sur l'enseignement postsecondaire

Un protocole visant à créer le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation a été conclu, le 26 septembre 1989, entre l'honorable Ronald C. Giffin, nouvellement élu à la présidence du CMEC, et l'honorable Harvie Andre, ministre fédéral responsable de Statistique Canada. Ce protocole représente la première entente fédérale-provinciale ayant trait à l'établissement de statistiques nationales en matière d'éducation. Le Conseil, qui aura pour co-présidents un sous-ministre de l'éducation et le statisticien en chef du Canada, élaborera un programme de statistiques canadiennes de l'éducation dans

le cadre duquel on tiendra compte des priorités des ministres provinciaux de l'éducation. Il établira, entre autres, des données exhaustives sur des variables importantes de l'éducation, notamment les effectifs et les finances, qui sont essentielles aux décideurs et aux chercheurs.

Par ailleurs, Statistique Canada travaille actuellement en étroite collaboration avec le CMEC à revoir les définitions et les sources de données en vue d'arriver à une base de données sur l'éducation qui soit universellement acceptée et aussi utile que possible. La teneur et la présentation des données statistiques des prochains rapports s'inspireront des résultats de cette révision.

Les deux ordres de gouvernement ont convenu qu'il faudrait faire davantage pour développer la recherche dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Le Secrétariat d'État a donc parrainé une réunion organisée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) tenue en mai 1988. La réunion a regroupé des représentants des gouvernements et des groupes d'intérêt et leur a permis de se renseigner sur les recherches effectuées récemment et leur a également permis de déterminer les sujets de recherche prioritaires à retenir pour l'avenir. Une des priorités déterminées lors de cette réunion, a été la nécessité de trouver des moyens, à l'intérieur du Canada, de partager les résultats de la recherche sur l'enseignement postsecondaire et de stimuler cette recherche. Ces prérequis ont été perçus comme une étape initiale à l'avancement de la recherche sur l'enseignement postsecondaire.

Activités internationales

La collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux s'étend depuis longtemps à la participation aux réunions internationales portant sur l'éducation et à leur représentation au sein des organismes internationaux du domaine de l'éducation. Le ministère des Affaires extérieures, appuyé par le Secrétariat d'État, est chargé de s'assurer que les intérêts du Canada sont bien représentés à ces divers forums internationaux. Les gouvernements provinciaux, en vertu de leur responsabilité constitutionnelle au chapitre de l'éducation, jouent, par l'entremise du CMEC, un rôle de leader au sein de cette représentation.

Le 26 septembre 1989, l'honorable Sean Conway, président sortant du CMEC, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Gerry Weiner, Secrétaire d'État, ont fait une déclaration conjointe, à savoir que le Canada sera bientôt doté d'une commission nationale pour la reconnaissance des études et des diplômes. Cette commission permettra au Canada de mettre en application la convention de l'Unesco pour la reconnaissance des études et des diplômes. Elle nous fournira des renseignements à jour sur les systèmes d'enseignement des autres pays, ce qui aidera les collèges, universités et associations professionnelles du Canada à établir des équivalences. Elle sera administrée par le CMEC; quant aux frais d'administration, ils seront partagés entre le CMEC et le Secrétariat d'État. Les provinces, le gouvernement fédéral et les organisations intéressées nommeront les membres de la commission.

La 41e séance de la conférence du Bureau international de l'éducation (BIE) s'est tenue à Genève en janvier 1989 sous les auspices de l'Unesco. La délégation canadienne comprenait des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que des représentants du CMEC et de l'AUCC. Les thèmes de la conférence ont porté sur la diversification de l'enseignement postsecondaire face à l'emploi.

En septembre 1989, une conférence dont le thème était : Missions et moyens de l'université : le financement de l'enseignement supérieur dans les années 90 a eu lieu à l'université de Barcelone. Elle a été organisée conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Conseil de l'Europe. Le Canada a été invité à titre d'observateur, et des représentants de la Colombie-Britannique, du Québec et du Secrétariat d'État y ont participé. Le but de cette conférence était d'examiner la question du financement de l'enseignement supérieur, y compris le besoin de répartir les sources de financement dans une période de restriction budgétaire sans toutefois compromettre les mandats fondamentaux des universités, c'est-à-dire l'enseignement et la recherche.

Étudiants étrangers

En dépit du fait que l'enseignement qu'ils reçoivent relève des compétences provinciales, certains autres aspects de la vie des étudiants étrangers au Canada, notamment l'admission au pays et la réglementation de l'emploi, sont surtout la responsabilité du gouvernement fédéral. Les deux paliers de gouvernement collaborent dans ce domaine par le truchement du Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation, qui est co-présidé par des représentants du ministère des Affaires extérieures et du CMEC.

En 1988-1989, le nombre d'étudiants étrangers qui poursuivaient des études postsecondaires au Canada a augmenté de 8,5 p. 100 par rapport à l'année précédente pour atteindre un total de 29 437. Leur nombre augmentait pour la première fois depuis 1982-1983. En effet, l'effectif des étudiants étrangers dans les universités canadiennes décroissait de façon soutenue aux niveaux des premier et deuxième cycles, depuis 1983-1984.

En juin 1989, le Secrétariat d'État a tenu sa troisième consultation sur les étudiants étrangers avec les représentants des organisations non-gouvernementales les plus importantes. Avant cette rencontre, le ministère avait publié le document *Les étudiants étrangers et l'enseignement postsecondaire au Canada* dans lequel est présenté un aperçu des politiques et programmes actuels ayant trait aux étudiants étrangers.

Au début de 1989, Industrie, Sciences et Technologie Canada a publié un profil de l'industrie, *Services commerciaux d'enseignement et de formation*. Les auteurs de ce rapport ont constaté que, si cette industrie ne réussissait pas à obtenir une plus large part des marchés internationaux, c'est surtout parce que la mise en marché n'est pas à point. Les ministères des Affaires extérieures et de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ont collaboré étroitement en vue d'élaborer une stratégie de commercialisation, de façon à mieux faire connaître à l'étranger nos services d'éducation et de formation. Au cours de l'été 1989, les deux ministères ont consulté, à cette fin, les représentants des provinces, de certains établissements, des organisations non gouvernementales et de certains organismes du secteur privé.

L'Institut des études canadiennes de l'université d'Augsbourg de la République fédérale d'Allemagne a fait une étude sur l'expérience des étudiants allemands qui ont étudié au Canada entre 1979-1980 et 1983-1984. Cette «étude du devenir», à laquelle le Secrétariat d'État a accordé une aide financière, comprend d'intéressantes observations sur les points de vue des étudiants allemands au Canada. Cette publication s'intitule *German Students in Canada - An Empirical Evaluation*.

Formation à distance

Un autre domaine de collaboration fédérale-provinciale est celui de la formation à distance. Le **Commonwealth of Learning** a officiellement ouvert son siège social à Vancouver, en Colombie-Britannique, en novembre 1988. Il a été créé en vue d'accroître les occasions d'apprentissage à l'intérieur des pays du Commonwealth, afin de faire progresser le développement des ressources humaines et de promouvoir le progrès économique et social. Pour atteindre son but, cet organisme utilisera le potentiel qu'offrent la formation à distance et les technologies de communication. En collaboration avec les collèges, les universités et les autres établissements d'enseignement des 48 pays membres du Commonwealth, il favorisera l'échange de matériel didactique et l'aide à la formation du personnel; il offrira de nouveaux mécanismes de coopération en matière d'éducation.

Lors du Sommet francophone, tenu à Dakar en mai 1989, le Canada a de nouveau accordé son appui au **Consortium international ancophone de formation à distance** (CIFFAD). La France et la communauté francophone de Belgique se sont également joints au Canada et au Québec à titre de partenaires financiers. Le CIFFAD a pour mission d'établir un réseau international de communications parmi les universités et les établissements de formation dans 40 pays francophones environ. Il pourra ainsi offrir toute une gamme de programmes et de cours dans plusieurs disciplines, tout en tenant compte des besoins des diverses régions. L'Université de Montréal et la Télé-Université du Québec participent déjà à deux grands projets de formation à distance dans plusieurs pays francophones.

A Dakar, le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec ont annoncé un projet destiné à l'avancement de la recherche scientifique et à l'utilisation du français comme langue de la science. Le gouvernement fédéral injectera à cette fin, deux millions de dollars et le gouvernement du Québec, 1 million de dollars, entre 1990-1992, pour la production d'un journal scientifique international sur les études environnementales. L'Agence canadienne de développement international fournira un montant additionnel de 0,5 million pour que le journal soit distribué dans les pays en voie de développement.

Autres activités faisant l'objet d'une collaboration

Il existe d'autres secteurs de collaboration fédérale-provinciale qui, bien qu'ils ne soient pas liés directement à l'enseignement postsecondaire, ont tout de même des répercussions sur tous les niveaux d'enseignement.

En novembre 1988, le Secrétariat d'État a effectué une recension du matériel didactique publié par les ministères et organismes fédéraux pouvant servir à l'enseignement en salle de classe. Cette enquête a révélé que, pour répondre à la demande du public, à peu près tous les ministères et organismes publient des ouvrages pouvant être utilisés à cette fin. Par suite de cette étude, le Secrétariat d'État a mis sur pied un groupe de travail interministériel pour faciliter les échanges d'information et les consultations sur la production et la distribution de matériel didactique. Le secteur de l'Aide à l'éducation apporte son aide et ses conseils au procédé de consultation nécessaire à l'élaboration de matériel didactique. Le secteur consulte en outre le secrétariat du CMEC, les responsables des programmes scolaires des provinces et les conseillers politiques afin de s'assurer que les responsabilités qui incombent à chaque compétence soient respectées. Cette consultation donne lieu à une collaboration fédérale-provinciale accrue dans ce domaine et fournit un mécanisme qui permet une production plus utile et plus pertinente de matériel didactique.

Le 21 février 1989, les ministres chargés de la Condition féminine ont rencontré les ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation afin de discuter des mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité à l'éducation pour la population féminine et promouvoir leur participation aux sciences et à la technologie. Les ministres chargés de la Condition féminine se sont rencontrés à nouveau en mai 1989 et ont réitéré leur engagement à préparer et à soumettre aux premiers ministres une évaluation des progrès atteints depuis 1986, en ce qui a trait à l'égalité des chances en éducation et en formation pour la population féminine.

Outre les thèmes décrits ci-dessus, les deux ordres de gouvernement collaborent dans plusieurs autres domaines liés à l'enseignement postsecondaire tels que l'encouragement à l'entrepreneuriat, l'alphabétisation et le gardiennage d'enfants.

Partie II

Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

5

6

7

Partie II

Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires assument la responsabilité de l'enseignement postsecondaire. Au fil des ans, chaque gouvernement provincial et territorial a modelé son système d'enseignement postsecondaire afin que celui-ci réponde aux exigences de son développement social et économique. Par conséquent, bien que plusieurs éléments importants de l'enseignement postsecondaire soient propres à l'ensemble du Canada, les divers systèmes provinciaux et territoriaux diffèrent considérablement les uns des autres de par leur organisation. La diversité qui en découle est particulièrement évidente lorsqu'on examine les rôles attribués aux établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires de différentes provinces.

La partie II du rapport, élaborée en collaboration avec les provinces et les territoires, décrit les divers systèmes d'enseignement supérieur des provinces et des territoires. En contraste avec le reste du rapport, cette partie n'est pas articulée autour de la définition de l'expression «enseignement postsecondaire» de Statistique Canada; chaque système est plutôt présenté en fonction de la structure adoptée par chaque gouvernement provincial ou territorial. Les définitions et la méthode employées dans les autres parties du rapport sont décrites à l'annexe A.

Terre-Neuve et Labrador

À Terre-Neuve et au Labrador, le système de formation et d'enseignement postsecondaire comprend toute la formation technique et tous les cours de préparation au marché du travail, quelles que soient les conditions d'admission. Le système d'enseignement postsecondaire regroupe les établissements publics et privés, au nombre desquels se trouvent l'Université Memorial de Terre-Neuve, les instituts provinciaux et les collèges communautaires. Dans cette province, la responsabilité de l'enseignement postsecondaire et de la formation incombe au **ministère de l'Éducation.**

Objectifs de la province en matière d'enseignement postsecondaire

Le secteur de l'enseignement postsecondaire public de Terre-Neuve et du Labrador a été réorganisé en 1987, en vue de créer un système composé d'une université, de trois instituts de technologie et de cinq collèges communautaires. Dans le cadre de cette restructuration, la province s'était fixé les objectifs provinciaux suivants : améliorer

l'accessibilité, particulièrement pour les femmes et les personnes vivant dans les régions éloignées, accroître la participation du grand public, faire preuve d'une plus grande réceptivité en ce qui a trait aux besoins de la communauté et à ceux des employeurs et du marché du travail, promouvoir le développement économique au moyen de la recherche appliquée et du transfert de la technologie, améliorer l'accessibilité aux programmes d'alphabétisation.

Université Memorial

L'Université Memorial offre un choix de programmes d'études de premier et deuxième cycles, de même qu'un programme d'étude professionnelle; l'université s'est acquis une réputation internationale aussi bien du point de vue de ses services spécialisés que de ses installations dans les domaines du génie maritime des mers froides et des sciences du sol. En 1988, on y a entrepris la construction d'un nouveau centre de recherche des sciences de la terre, le Center for Earth Resources Research. L'Université Memorial a aussi mis sur pied un projet multidisciplinaire intitulé «Oceans 2000», qui viendra renforcer la place de l'université dans la recherche océanographique.

Le campus principal de l'Université Memorial est situé dans la capitale provinciale à Saint-John's. Un deuxième campus, le Sir Wilfred Grenfell College, est situé à Corner Brook sur la côte ouest. Ce collège offre les mêmes programmes de première et deuxième années universitaires que l'université Memorial, à l'exception du programme de musique. Le campus de Corner Brook dispense aussi le programme complet de quatre années permettant d'obtenir un diplôme des beaux-arts (arts visuels et théâtre). On est présentement en voie de développer le programme de formation générale du collège afin d'offrir la plupart des cours de troisième et quatrième année de l'Université Memorial en arts et en sciences. La première année d'études universitaires a été offerte, pour la première fois en 1987-1988, au Collège communautaire du Centre de Terre-Neuve afin d'accroître l'accessibilité à l'enseignement universitaire. À compter de 1989-1990, ce même programme sera offert au Eastern Community College et au Labrador Community College.

L'Université Memorial fait aussi figure de pionnier dans le domaine de la formation à distance par son utilisation de bandes vidéos et de téléscripteurs, d'un réseau spécial de téléphones bidirectionnels et de relais-satellites permettant de desservir la population dispersée de la province. Bon nombre de cours offerts par deux des trois collèges sont dispensés à distance.

Le financement universitaire se fait directement entre le gouvernement provincial et l'université Memorial.

Établissements non universitaires

Instituts de technologie — Il y a, dans la province, trois instituts de technologie et d'arts appliqués : l'Institut Cabot (Saint-Jean), l'Institut maritime (Saint-Jean) et l'Institut Fisher (Corner Brook). Ces instituts ont pour mandat d'offrir des programmes en technologie et en arts appliqués menant à un diplôme et d'élaborer, en collaboration avec le secteur de l'industrie, des projets de développement et de recherche appliquée. Ils peuvent aussi s'allier aux collèges communautaires pour dispenser la première année de programmes d'études de deux ou trois ans.

Collèges communautaires — Les cinq collèges communautaires de la province sont le Collège communautaire Avalon, le Collège communautaire de l'Est, le Collège communautaire du Centre de Terre-Neuve, le Collège communautaire de l'Ouest et le

Collège communautaire Labrador. Ces collèges ont pour mandat d'offrir une gamme de programmes d'études et de formation qui répondent aux besoins de la communauté et des employeurs. Ces programmes comprennent la formation professionnelle et de métiers, l'apprentissage, l'alphabétisation, la formation de base aux adultes, le développement des compétences personnelles, la formation pour l'élaboration de contrats et d'autres types de cours à l'intention des adultes.

Écoles de sciences infirmières – Outre le diplôme de premier cycle en sciences infirmières offert à l'université Memorial, il existe quatre autres écoles de sciences infirmières dans la province : le General Hospital School of Nursing, le Grace Hospital School of Nursing, le St. Clare's Mercy Hospital School of Mursing et le Western Memorial School of Nursing. Les trois premières sont situées à St. John's et sont administrées pas trois hôpitaux de cette localité tandis que la quatrième est située à Corner Brook. Toutes sont financées par le ministère de la Santé de la province.

Établissements privés de formation – Il existe plusieurs établissements privés de formation à Terre-Neuve qui offrent une formation orientée vers l'emploi et un vaste choix de ces emplois. Tous les établissements privés qui offrent un cours de plus de 50 heures de formation doivent conformément à la loi, s'inscrire auprès du ministère de l'Éducation; ce moyen permet au ministère de s'assurer que ces écoles sont conformes à la loi et aux règlements relatifs aux établissements privés de formation.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a une université et un collège d'arts appliqués et de formation technique qui sont financés par le **ministère de l'Éducation.** La province compte également une école de sciences infirmières financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux par le biais de la Commission des hôpitaux et des services de santé. Tous les programmes offerts au niveau collégial, y compris la formation professionnelle, l'éducation permanente et la formation semi-professionnelle, sont considérés comme faisant partie de l'enseignement postsecondaire, peu importent les conditions d'admission et la durée. Ici comme ailleurs dans les Maritimes, c'est la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes** qui remplit plusieurs des fonctions qui, habituellement, sont confiées à un ministère de l'enseignement supérieur. (Voir la note explicative 1 à la fin du rapport.)

Université de l'Île-du-Prince-Édouard

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard offre, comme le prévoit sa charte, des programmes d'études de premier cycle en arts, en sciences, en administration des affaires, en éducation et en musique. C'est à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard que se trouve le Collège de médecine vétérinaire qui dessert la région de l'Atlantique. Inauguré en 1986, il est autorisé à décerner des grades à tous les niveaux, en médecine vétérinaire. L'Université dispense également un programme d'immersion en français et toute une gamme de cours dans cette langue.

Collège Holland

Le Collège Holland, réparti sur 13 campus, offre des cours aux étudiants désireux d'être formés à un niveau semi-professionnel dans le domaine des affaires, de l'hôtellerie et du tourisme, des arts de création, des sciences de la santé, de la justice, des ressources

marines et des ressources renouvelables, des arts appliqués et des métiers et technologies. Le Collège dispense également un programme de formation professionnelle de niveau secondaire, des cours de métier et un programme d'éducation permanente. (Les cours qu'offre le Collège Holland dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre sont en partie financés par le ministère de l'Industrie de la province.)

École de sciences infirmières de l'Île-du-Prince-Édouard

L'École de sciences infirmières offre un programme d'infirmière diplômée (trois ans, dont une année d'internat) et un programme d'infirmière auxiliaire (un an). Elle a deux résidences, dont une qui est munie de salles de classe. L'expérience clinique est acquise principalement aux hôpitaux Queen Elizabeth et Prince County et, dans une moindre mesure, aux autres hôpitaux de la province.

Nouvelle-Écosse

La système d'enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse est constitué de 13 universités et des 16 campus du Nova Scotia Community College. L'administration de ce dernier relève du **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle** qui, par l'intermédiaire du **Nova Scotia Council on Higher Education**, a également charge des affaires universitaires et du régime d'aide financière aux étudiants de la Nouvelle-Écosse.

Universités

Les 13 universités de la Nouvelle-Écosse offrent un large éventail de programmes de premier, deuxième et troisième cycles et de niveau professionnel. Elles accueillent toujours un grand nombre d'étudiants venus des autres provinces.

Bon nombre de ces universités notamment la Technical University of Nova Scotia, le Nova Scotia Agricultural College, le Nova Scotia College of Art and Design, l'Atlantic School of Theology et le Nova Scotia Teachers'College dispensent des programmes spécialisés de niveau universitaire.

L'Université Dalhousie, la plus grande université des Maritimes, est reconnue pour ses facultés de médecine, d'art dentaire et de droit et pour ses programmes au niveau du doctorat. On peut également s'inscrire à divers programmes dans les domaines de la santé, du travail social, de la bibliothéconomie, de la musique, de l'éducation ainsi que dans les arts libéraux et les sciences. D'autre part, d'importants travaux de recherche y sont réalisés.

Les universités Acadia, Mount Saint Vincent, Saint Francis Xavier et Saint Mary offrent des programmes de premier cycle, en arts, en sciences et en administration des affaires de même qu'en certaines disciplines au niveau de la maîtrise.

L'University of King's College dispense des programmes en arts libéraux. L'University College of Cape Breton offre, outre l'enseignement au niveau du premier cycle, divers programmes techniques.

L'Université Sainte-Anne, seule université de langue française de la province, offre des programmes en arts libéraux et en éducation des affaires

Établissements non universitaires

En 1988-1989, la Nouvelle-Écosse a mis sur pied le Nova Scotia Community College, lequel est formé de 16 campus répartis à travers la province. Ceux-ci dispensent une variété de programmes d'enseignement postsecondaire et de formation liés aux métiers, aux techniques, à la technologie et aux arts appliqués.

Ces programmes sont donnés en réponse aux besoins de la communauté et des employeurs et comprennent, outre la formation professionnelle et les métiers, la formation de base aux adultes, le développement des compétences personnelles, la formation pour l'élaboration de contrats et l'alphabétisation. Tous les cours sont conçus en vue d'aider chaque étudiant à acquérir les compétences et les connaissances requises et à développer les attitudes et les habitudes nécessaires pour exercer le métier de leur choix.

Le Nova Scotia Community College comprend l'Institute of Technology qui abrite l'Automated Manufacturing Technology Centre, un des centres de formation le plus avancé du genre en Amérique du Nord. On y retrouve aussi le College of Geographic Sciences qui dispense des programmes en sciences du sol dont la télédétection et le Nautical Institute.

Le ministère est présentement en voie de mettre sur pied le Collège de l'Acadie, une composante francophone du Nova Scotia Community College. Le Collège de l'Acadie comprendra six centres d'apprentissage répartis dans les communautés francophones de la province et reliés par un réseau électronique. À compter de 1990, les francophones de la Nouvelle-Écosse auront accès, par l'entremise de diverses technologies de formation à distance, à l'enseignement et aux programmes de formation dans leur langue.

Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse verse des fonds aux sept hôpitaux qui gèrent leur propre école de sciences infirmières.

Le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse administre et entretient l'École des pêches de la Nouvelle-Écosse.

Nouveau-Brunswick

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation** est chargé du développement des ressources humaines à l'intention des citoyens du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il doit offrir, coordonner et répartir entre les autres ministères les programmes d'enseignement, financés par la province, qui sont destinés à la population adulte du Nouveau-Brunswick. Les objectifs du ministère sont d'offrir des programmes d'enseignement, tant de formation générale que de formation technique, qui répondent aux besoins des individus et des employeurs, ainsi que des programmes adaptés aux exigences d'une société hautement développée.

Depuis le mois d'avril 1988, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation est chargé d'administrer l'**aide financière** aux étudiants que gérait auparavant le ministère de l'Aide au revenu. L'objectif de l'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire à ceux que les obstacles financiers empêchent de poursuivre leurs études. Le programme d'aide aux

étudiants est constitué de plusieurs éléments, à savoir le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick et le Programme de remise sur les prêts à des fins incitatives.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, par l'entremise de la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes**, est responsable des quatre universités. Il fournit également la contribution de la province relativement aux programmes d'enseignement de la région des Maritimes. Le ministère administre neuf collèges communautaires, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique. Les cinq écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. L'École des pêches du Nouveau-Brunswick relève directement du ministre des Pêches et de l'Aquaculture.

Universités

Les quatre universités du Nouveau-Brunswick ont des installations permanentes dans six villes de la province et elles offrent également des cours dans quelques autres localités. Ces établissements offrent un enseignement très divers dans les domaines social, culturel et économique.

C'est l'Université du Nouveau-Brunswick qui est la plus fréquentée de la province. Elle tire fierté du fait que c'est en son sein que fut donné, en 1854, le premier cours de génie au Canada. Aujourd'hui, l'université offre des grades de premier, deuxième ou troisième cycles dans des disciplines telles la foresterie, le droit, les arts, les sciences et le génie. Les deux campus de l'université sont situés à Fredericton et à Saint-Jean. Les professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick donnent des cours dans une douzaine de localités et l'université dispense un enseignement à distance par le biais de bandes audio, de la télédistribution et de téléconférences. L'Université Saint Thomas, sise sur le campus de l'université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, décerne des grades en arts, éducation et travail social.

L'Université francophone de Moncton offre des programmes d'études en administration, en génie, en foresterie, en droit, en arts et en sciences de la santé. Les cours sont dispensés à trois endroits : Edmundston, Shippagan et Moncton.

L'Université Mount Allison, située à Sackville, offre des programmes dans le domaine des arts libéraux et des sciences ainsi que certains programmes interdisciplinaires, telles les études américaines, les études canadiennes et les études internationales.

Les universités ont chacune un conseil d'administration. La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes recommande au gouvernement les montants à verser à chacune d'elles pour en assurer le financement. La commission présente ses recommandations au gouvernement et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Établissements non universitaires

L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par un réseau de maisons d'enseignement situées dans diverses localités à travers toute la province. Certaines offrent des programmes divers, d'autres se spécialisent dans un seul domaine d'études. Ces programmes sont en général axés sur l'emploi et, dans la plupart des cas, ne sont

pas des programmes donnant accès à l'université. Cependant, plusieurs de ceux qui sortent de ces établissements poursuivent leurs études à l'université qui, souvent, pourra leur créditer la plupart des cours qu'ils y ont suivis.

Collèges communautaires – Neuf collèges communautaires, chacun sis dans une région différente, offrent une multiplicité de programmes, certains à plein temps, d'autres à temps partiel; ils étendent leur rayonnement au delà de la localité même où ils sont situés.

Les services offerts par le réseau des collèges tiennent compte de la dualité linguistique de la province, et sont ou de langue française ou de langue anglaise. Cinq collèges communautaires relèvent directement du sous-ministre adjoint des services anglophones d'éducation et quatre, du sous-ministre adjoint des services francophones d'éducation.

Écoles de sciences infirmières – Le Nouveau-Brunswick compte cinq écoles de sciences infirmières qui offrent un même programme de 100 semaines conduisant à un diplôme. Deux de ces écoles donnent les cours en français, deux, en anglais, et une, dans les deux langues. Les écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. Le ministère étudie les besoins financiers de ces écoles et les intègre à sa demande de crédits.

Autres établissements spécialisés – Situés à Fredericton, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique n'offrent chacun qu'un seul programme-type. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick offre un programme de trois ans dans un certain nombre de disciplines alors que le Centre provincial de formation linguistique dispense des cours de langue seconde aux fonctionnaires de la province. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick relève du sous-ministre adjoint des services anglophones d'éducation, tandis que le Centre provincial de formation linguistique relève du sous-ministre adjoint des services francophones d'éducation.

L'École des gardes forestiers des Maritimes est un établissement régional, administré par un conseil. Elle offre un programme d'un an aux résidents des trois provinces maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Contrairement aux autres établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires, cette école relève du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

L'École des pêches, située à Caraquet, est administrée directement par le ministère des Pêches et de l'Aquaculture. Les cours offerts sur le campus et hors-campus touchent principalement la navigation, les techniques de pêche, la mécanique marine, l'aquaculture et la sécurité. Les programmes de formation réguliers, accélérés ou spécialisés répondent aux besoins des pêcheurs et des personnes qui travaillent dans l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick.

L'annexe C contient des données relatives à l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, données qui proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation du Nouveau-Brunswick.

Québec

Palier gouvernemental

Au cours des dernières décennies, le système d'enseignement postsecondaire québécois a connu une expansion rapide avec la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux programmes, le tout accompagné de mesures d'accessibilité qui ont favorisé un afflux record d'étudiants dans tous les domaines. La profonde mutation socio-économique qui marque cette période de l'histoire du Québec n'aurait pu se réaliser sans les efforts énormes qui ont été consentis dans le secteur de l'éducation, particulièrement au niveau postsecondaire.

C'est au **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** que revient la responsabilité d'orienter et de soutenir les efforts de développement de l'enseignement postsecondaire dans la province. Les champs d'intervention du ministère, outre les fonctions exercées auprès des collèges et des universités, englobent l'aide financière aux étudiants, la recherche universitaire et les divers domaines de la science.

C'est ainsi, avec l'aide d'organismes-conseils ou spécialisés, (Conseil des collèges, Conseil des universités, Conseil de la science et de la technologie, Fonds pour la formation de chercheurs et aide à la recherche), que le ministre exerce le mandat général qui lui est confié en matière d'orientation, de soutien et d'évaluation de l'activité collégiale et universitaire, autant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche. À cet égard, dans le respect des grandes politiques gouvernementales, les orientations ministérielles sont les suivantes :

- soutenir la formation postsecondaire assurée par les réseaux des collèges et des universités du Québec dans l'ensemble des domaines de la connaissance et favoriser l'accès au savoir à toutes les personnes qui en ont la volonté et l'aptitude;
- promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans ces mêmes réseaux;
- faciliter le transfert des connaissances vers leurs utilisateurs, notamment les entreprises;
- stimuler le développement et la diffusion de la culture scientifique et technique au profit du grand public;
- coordonner les politiques scientifiques des ministères et organismes du gouvernement;
- appuyer la coopération et accentuer le rayonnement international du Québec dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et de la science.

Ces grandes orientations se traduisent par des actions visant à assurer un financement équitable des établissements, des actions d'évaluation et de rationalisation, des actions de développement et d'aide aux étudiants.

Universités

La Loi sur les établissements de niveau universitaire (L.Q.1989, chap.18) reconnaît actuellement dix établissements oeuvrant sur le territoire québécois. Il s'agit de

l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Université Bishop's, l'Université de Sherbrooke, l'Université Concordia, l'Université du Québec et ses universités constituantes, écoles et instituts, l'École polytechnique, l'École des hautes études commerciales et le Collège militaire royal de Saint-Jean.

Trois établisssements dispensent leur enseignement en langue anglaise : McGill, Bishop's et Concordia qui regroupent 23 p. 100 des effectifs étudiants des universités pour une population anglophone de moins de 10 p. 100 au Québec.

Les établissements universitaires assument des missions d'enseignement et de recherche. A cet effet, il leur revient de définir leurs priorités, de planifier leurs activités, de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs. Ces établissements d'enseignement jouissent d'une très large autonomie. Ils définissent eux-mêmes leur régime d'études respectif et élaborent leurs programmes d'études. Toutefois, la création de nouveaux programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat est agréée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, après avis du Conseil des universités. Le Ministère subventionne habituellement la mise sur pied de ces nouveaux programmes de grade. Le réaménagement des programmes existants peut également bénéficier de subventions particulières.

Les règles établies entre les universités et les organismes gouvernementaux ont toujours respecté l'autonomie des établissements et favorisé le développement d'une concertation de plus en plus poussée à l'intérieur du réseau universitaire. L'organisation des relations entre les divers partenaires a donné lieu à la création d'un ensemble de mécanismes de consultation et de concertation. Les universités se sont donné un organisme commun : la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui fait office d'organisme de concertation et de coopération entre les établissements.

Établissements de niveau collégial

Structurellement, l'enseignement collégial se situe immédiatement après la fin des études secondaires. Il précède, selon le cas, le début des études universitaires du premier cycle ou l'entrée sur le marché du travail si le diplômé veut travailler comme technicien ou technologue.

Les études collégiales générales, pour l'étudiant qui désire aller à l'université, durent deux ans; au terme de ces études, l'étudiant est normalement âgé de dix-neuf ou vingt ans. Les trois années d'études collégiales professionnelles amènent le jeune à terminer à vingt ou vingt et un ans. Dans l'un ou l'autre cas, s'il réussit, il obtient le diplôme d'études collégiales (DEC) général ou professionnel délivré par le Ministre à la suite de la recommandation du collège.

Tout étudiant titulaire d'un diplôme d'études collégiales, général ou professionnel, est en principe admissible à l'université. Dans certains cas, pour entreprendre les études universitaires de son choix, l'étudiant doit également avoir réussi un certain nombre de cours déterminés. Bien que le DEC général constitue l'étape normale conduisant à l'université, de plus en plus de titulaires du DEC professionnel y accèdent aussi.

Établissements collégiaux et programmes dispensés

Le réseau collégial du Québec compte maintenant 45 cégeps, 56 collèges privés, et 11 écoles ou instituts relevant de ministères autres que celui de l'Enseignement supérieur.

Neuf établissements publics dispensent de l'enseignement en langue anglaise et regroupent 17 p. 100 des effectifs réguliers temps complet de niveau collégial.

Tous les collèges publics dispensent, dans une proportion variable, à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Quant aux collèges privés, l'éventail des programmes qu'ils dispensent est généralement plus restreint; certains offrent l'enseignement général et quelques enseignements professionnels tandis que d'autres ne dispensent qu'un ou quelques programmes d'enseignement professionnel.

Quel que soit leur statut juridique, ces établissements ont pour dénominateur commun d'offrir, sur tout le territoire du Québec, des programmes et des cours approuvés par le ministre responsable de l'enseignement collégial et d'appliquer le même régime pédagogique. Ainsi, tous les programmes d'études collégiales possèdent les mêmes caractéristiques et répondent aux mêmes exigences réglementaires.

Financement de l'enseignement collégial

Pour l'élève inscrit à temps plein dans un collège public ou cégep, l'enseignement est gratuit. Le collège se voit accorder par l'État un budget annuel calculé principalement d'après un coût moyen par élève. Cette subvention, couvrant la presque totalité des dépenses, est pondérée par des facteurs tels le nombre d'heures d'enseignement, les laboratoires et les équipements, etc.

L'État finance aussi en partie les établissements privés déclarés d'intérêt public et ceux reconnus aux fins de financement, les droits de scolarité comblant la différence. Les établissements privés ne détenant qu'un permis d'enseignement ne reçoivent aucun financement de l'État.

Les 11 établissements qui relèvent d'autres ministères, conservatoires et instituts, bénéficient d'un financement similaire à celui que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science accorde aux cégeps.

Par le biais de la Loi sur l'aide financière aux étudiants, le gouvernement contribue encore à faciliter l'accès aux études. Les étudiants qui en font la demande, s'ils répondent aux critères établis en vertu de cette loi, se voient accorder annuellement un prêt, assorti éventuellement d'une bourse d'études.

Aide financière aux étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administre le régime d'aide financière offerte aux étudiants du postsecondaire. L'objectif majeur du programme est de favoriser l'accès aux études à ceux qui ont des ressources financières insuffisantes, en leur octroyant une aide sous forme de prêts et de bourses. D'autres programmes complémentaires visent à assurer une assistance financière aux étudiants handicapés, à ceux qui poursuivent des études en langue seconde et aux étudiants qui désirent acheter un micro-ordinateur.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que certains autres organismes gouvernementaux offrent également une aide financière aux étudiants, visant principalement les étudiants du deuxième et du troisième cycles universitaires dans le but de stimuler les activités de recherche, aide généralement attribuée en raison du mérite académique.

La recherche fondamentale et appliquée dans les réseaux de l'enseignement postsecondaire

Les universités jouent un rôle des plus significatifs en recherche puisqu'elles réalisent environ le quart de l'ensemble des activités de recherche fondementale et appliquée au Québec.

En plus de la subvention générale allouée aux universités à la fois pour l'enseignement et la recherche, le Ministère consent un effort majeur pour soutenir la mission recherche des universités, et ce, par différents moyens dont le plus important est le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR). Celui-ci distribue annuellement plus de 30 millions de dollars en bourses de recherche aux étudiants des deuxième et troisième cycles des universités ou en subventions à des équipes de chercheurs ou à des centres et des organismes voués à la recherche.

Un autre instrument majeur dont se sert le Ministère est le «Programme d'actions structurantes», destiné à renforcer la recherche universitaire au Québec par la création ou la consolidation de grands pôles d'excellence. Doté de crédits annuels d'environ 15 millions de dollars, ce programme a permis de mettre sur pied et de soutenir plus d'une quarantaine d'équipes de chercheurs dans des champs de recherche considérés comme essentiels au développement du Québec, tels que les biotechnologies, l'informatique, les nouvelles technologies électroniques, l'énergie, les transports et l'agro-alimentaire.

Dans le réseau des collèges, le Ministère appuie le développement de la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage. Il soutient également par son programme d'aide à la recherche technologique, des projets se rapportant au développement de nouveaux produits ou de nouvelles techniques.

Le transfert des connaissances vers les entreprises

Dans un contexte de vive concurrence internationale, il est essentiel d'intensifier la coopération entre les établissements d'enseignement et les entreprises, de façon que les uns et les autres se maintiennent à la fine pointe des connaissances et de l'innovation.

Pour leur part, les collèges et les universités sont détenteurs de nombreuses compétences; ils sont au surplus producteurs de connaissances nouvelles et de savoir-faire appréciables pour les entreprises. En vue de mettre ces actifs à contribution dans la poursuite d'objectifs de développement socio-économique, le Ministère a mis en place différents dispositifs visant le ressrerrement des liens entre les établissements d'enseignement et les entreprises.

C'est ainsi que dans le réseau des collèges, une douzaine de centres spécialisés jouent un rôle actif en ce qui a trait au développement de la formation professionnelle et de la technologie dans des secteurs clés tels la robotique, la foresterie, la bureautique, les technologies physiques, la métallurgie, le meuble et le bois ouvré, les pêches maritimes, les textiles et la mode. En étroite relation avec les partenaires de l'industrie, les centres spécialisés adaptent de nouvelles technologies aux besoins de celle-ci, réalisent des activités de recherche appliquée et offrent en plus des services de formation sur mesure au profit de la main-d'oeuvre industrielle. En retour, ces activités permettent au personnel enseignant de bénéficier des retombées de cette synergie entre leur établissement d'enseignement et les entreprises.

Poursuivant son action en faveur du transfert des connaissances à leurs utilisateurs, le Ministère soutient, sur une base expérimentale, deux centres de liaison et de transfert dans des secteurs prioritaires : le Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB) et le Centre québécois de recherche sur les applications pédgogiques de l'ordinateur (APO-Québec). Tout en étant des organismes publics placés sous l'autorité du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, les deux centres de recherche sont constitués selon une formule de partenariat regroupant des représentants des milieux de l'industrie, de l'université et du gouvernement. Agissant comme pôles d'animation dans leurs secteurs respectifs, ces centres déterminent les priorités de recherche à partir des besoins exprimés par l'industrie et par les autres utilisateurs et participent avec ceux-ci au financement de projets prometteurs. Ils voient aussi à recueillir et à diffuser l'information sur l'évolution de la technologie et a susciter la concertation et la collaboration entre les différents milieux.

L'association du Ministère avec la Société d'informatique appliquée à l'industrie de la construction (SIRICON), créée en 1985 par l'Université Concordia, facilite pour sa part, le transfert des technologies informatiques vers l'industrie de la construction, la mise au point de progiciels ainsi que le développement d'un bassin de connaissances et de compétences, par la poursuite de projets de recherche appliquée.

Par ailleurs, le Ministère s'est associé au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), un consortium privé regroupant les cinq établissements universitaires de Montréal et de grandes entreprises du secteur de l'informatique, afin de stimuler la coopération universités-entreprises.

Dans cette même perspective de coopération universités-entreprises, mais cette fois-ci en associant en plus les collèges, le Ministère soutient le Centre québécois pour l'informatisation de la production (CQIP), voué à faire connaître aux petites et moyennes entreprises du Québec les technologies de production assitée par ordinateur. S'appuyant sur les ressources humaines et matérielles des différents partenaires, notamment des milieux universitaire et collégial, le CQIP a établi un réseau de laboratoires consacrés chacun à un secteur industriel.

Enfin, dans le but de favoriser la formation d'une main-d'oeuvre compétente répondant aux besoins prticuliers et actuels des entreprises, le Ministère offre aux enseignants en formation professionnelle un programme de stages et de cours en milieu de travail, leur permettant de mettre à jour leurs connaissances, ce qui profitera ultimement aux entreprises qui embaucheront les personnes formées par ces enseignants.

Ontario

Le secteur universitaire de l'Ontario compte 15 universités subventionnées par la province, auxquelles il faut ajouter de nombreux collèges affiliés, ainsi que d'autres établissements, également financés par la province, à savoir l'Institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), le Collège dominicain, le Collège des arts de l'Ontario et les trois collèges associés à l'Université Laurentienne à Algoma, Nipissing et Hearst*. Le secteur collégial regroupe 22 collèges d'arts appliqués

* Bien que le Collège des arts de l'Ontario ne soit pas habilité à décerner de grades universitaires, il est considéré, aux fins du financement en Ontario, comme faisant partie du secteur universitaire.

et de technologie (CAAT) ayant chacun plusieurs campus; à ceux-ci s'ajoute la Cité collégiale, un nouveau collège de langue française, qui ouvrira ses portes à Ottawa, en septembre 1990. C'est le **ministère des Collèges et Universités** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

Universités

L'Université de Toronto, la première en Ontario, précède la Confédération de 40 ans. L'université a reçu sa charte en 1827 et est devenue un établissement non confessionnel apte à recevoir le soutien du gouvernement provincial en 1850. L'Université de Toronto est aujourd'hui la plus grande université canadienne. Elle est située sur trois campus et offre des cours dans quelque 15 facultés et écoles. Sont affiliés à l'Université de Toronto : le University of Trinity College, le Victoria College et le University of St. Michael's College. Outre ses collèges affiliés, l'Université de Toronto a six collèges constituants.

L'Université de Waterloo, pionnière des programmes d'alternance travail-études en Amérique du Nord, offre plusieurs programmes de ce type, notamment dans les domaines des arts appliqués, des mathématiques et des études de l'environnement. Elle dispense aussi un programme très élaboré de cours universitaires par correspondance et se préoccupe particulièrement de maintenir des relations étroites avec les entreprises commerciales et industrielles dans ses activités de recherche et d'enseignement.

L'Institut polytechnique Ryerson, la seule école polytechnique en Ontario, est autorisé à décerner des baccalauréats en technologie, en arts appliqués et en administration des affaires ainsi que des diplômes de niveau collégial.

On trouve également en Ontario un certain nombre d'établissements spécialisés. L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario est à la fois une école de deuxième cycle, affiliée à l'Université de Toronto, et un institut de recherche et de perfectionnement dans le domaine de l'éducation. Des programmes d'études en langue française sont offerts à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et à l'Université York ainsi qu'au Collège dominicain et au Collège de Hearst.

Le **Conseil des affaires universitaires de l'Ontario** est chargé de conseiller le ministre des Collèges et des Universités sur toute question relative au système universitaire. Le conseil apporte son avis sur les besoins en financement, la répartition des fonds, les programmes à approuver pour les études de deuxième et de troisième cycles et les études professionnelles, et sur le programme de bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Le **Conseil de l'éducation franco-ontarienne** a été établi par décret, en 1972. Il agit comme conseiller auprès du ministre en tout ce qui a trait à l'éducation franco-ontarienne. Le conseil apporte des recommandations quant à l'allocation de fonds en vue de l'élaboration et la mise sur pied de nouveaux cours ou programmes français dans les universités bilingues.

Établissements non universitaires

Le réseau ontarien des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) représente la concrétisation matérielle d'une annonce faite en 1965. À l'époque, il s'agissait d'un nouveau concept dans le domaine de l'éducation découlant d'une loi qui visait à donner à chacun, par l'entremise de l'enseignement, la possibilité de s'épanouir et de faire fructifier pleinement ses talents.

Il y a, en Ontario, 23 collèges d'arts appliqués et de technologie, avec 96 campus disséminés sur l'ensemble du territoire, qui desservent toutes les grandes régions économiques de la province. Pour permettre aux étudiants des régions rurales de fréquenter ces collèges, ceux-ci ont été situés non seulement dans les grandes agglomérations urbaines, mais aussi dans des localités rurales relativement moins peuplées. De plus, quelque 300 autres localités ont accès au système par le biais d'un réseau d'enseignement à distance.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent aux étudiants l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière en administration des affaires, en arts appliqués ou dans le domaine de la technologie, des services sociaux ou des sciences de la santé. Ces collèges offrent une variété de programmes de formation technique, à plein temps ou à temps partiel, aux diplômés d'études secondaires ou aux adultes qui n'ont pas atteint ce niveau. Six des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario dispensent des programmes d'études bilingues; le collège le plus récent du système, qui ouvrira l'an prochain à Ottawa, sera un collège francophone.

Les programmes collégiaux, à quelques exceptions près, se classent en deux catégories : les programmes menant à un diplôme, d'une durée de deux ou trois ans, et les programmes menant à un certificat, d'une durée inférieure à un an. Chaque «programme» comporte un certain nombre de «cours» menant à un diplôme ou à un certificat. Les étudiants qui complètent un programme de deux ans peuvent être admis en première année de certains programmes universitaires (chaque cas étant étudié séparément), alors que les étudiants qui terminent avec succès un programme de trois ans peuvent, dans certains cas, être admis en deuxième année d'un programme universitaire relié au programme collégial qu'ils ont suivi.

Certains programmes sont offerts à temps partiel par l'entremise des services de l'éducation permanente des collèges; les étudiants peuvent compléter, le soir ou les fins de semaine les cours nécessaires à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. Les étudiants de l'éducation permanente peuvent également suivre des cours non crédités, en techniques et métiers ou d'intérêt général.

Le **Conseil des gouverneurs de l'Ontario pour les collèges d'arts appliqués et de technologie** agit comme conseiller auprès du ministre en ce qui a trait aux programmes offerts par les collèges et aux questions générales reliées au système des collèges. Le Conseil a, en outre, la responsabilité exclusive de représenter les collèges lors de négociation collective avec le Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario et de nommer les membres du conseil d'administration des collèges.

Manitoba

Le Manitoba compte trois universités et plusieurs collèges affiliés y compris un collège autonome de langue française. Cette province a aussi trois collèges communautaires et une quatrième institution offrant quelques programmes collégiaux et un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire de types variés. Le **ministère de l'Éducation** est responsable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

Universités

L'Université du Manitoba est de loin la plus grande université de la province, dispensant des programme d'études dans plus de 100 disciplines. Elle offre un vaste programme d'études professionnelles de deuxième et troisième cycles, de même que des programmes d'éducation permanente (y compris un réseau de téléconférence). Elle occupe en outre, une place importante dans le domaine de la recherche. Un certain nombre de collèges d'enseignement religieux sont affiliés à l'Université du Manitoba.

Le Collège de Saint-Boniface est un établissement francophone autonome qui est aussi affilié à l'Université du Manitoba. Il dispense un enseignement en lettres et en sciences, en traduction et en pédagogie, et certains cours des collèges communautaires.

L'Université de Winnipeg est située au centre-ville et est chargée d'offrir des services et programmes orientés pour les gens du milieu centre-ville. L'université dispense des cours de lettres, sciences, théologie et pédagogie, principalement au niveau du premier cycle.

L'Université Brandon, établie dans la deuxième ville la plus peuplée de la province, offre des programmes en lettres, sciences, musique et en pédagogie. L'Université du Manitoba et l'Université Brandon dispensent, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, des programmes de formation professionnelle destinés aux autochtones, aux gens du Nord et aux habitants du centre-ville qui, normalement, n'y participeraient pas. Des programmes ACCES, dont les frais sont partagés dans certains cas avec le gouvernement fédéral, sont prévus en pédagogie, en génie, en travail social et dans les professions de la santé, notamment la médecine, la dentisterie et la pharmacie.

Les trois universités participent à un programme de coopération interuniversitaire dans le Nord qui jouit d'un financement distinct et qui offre des cours ouvrant droit à crédit dans le nord du Manitoba.

La **Commission des subventions universitaires**, organisme prévu par la loi, conseille le gouvernement sur les besoins des universités, répartit entre les universités les fonds accordés par le gouvernement et approuve les nouveaux programmes et les nouvelles installations.

Établissements non universitaires

Le ministère de l'Éducation administre trois collèges communautaires, celui d'Assiniboine à Brandon, celui de Keewatin à Le Pas et celui de Red River à Winnipeg.

Les collèges dispensent, durant le jour, des programmes de formation de base des adultes, d'arts appliqués, d'études en administration, d'hygiène et de services personnels, ainsi que de technologie industrielle. Les collèges forment aussi des apprentis dans les métiers désignés et dispensent des programmes de formation spécialisée pour le monde des affaires, l'industrie et les organismes communautaires et à but non lucratif. De plus, un vaste programme de cours d'éducation permanente est offert dans toute la province à l'intention des personnes qui veulent poursuivre leurs études le soir et les fins de semaine.

Le collège de Red River, le plus important de tous, gère plus de 80 programmes d'études de jour à plein temps et environ 1 000 cours d'extension. L'enseignement est donné au campus principal de Winnipeg, aux centres régionaux de Portage-la-Prairie, de Selkirk et de la vallée du Pembina, ainsi qu'à un certain nombre d'autres endroits dans le sud-est de la province.

Le collège communautaire d'Assiniboine est au service de la population du sud-ouest du Manitoba, dispensant des cours à son campus principal de Brandon, au campus de Parkland à Dauphin et dans plusieurs autres localités. Ce collège est aussi chargé d'assurer la formation en agriculture dans l'ensemble de la province.

Le collège communautaire de Keewatin dessert la population du nord du Manitoba à son campus principal de Le Pas et dans les centres régionaux de Flin Flon et de Thompson. Il offre aussi des cours dans un certain nombre de petites localités du Nord.

Le **Programme d'aide aux étudiants du Manitoba** accroît les possibilités en matière d'éducation en accordant une aide financière aux Manitobains dont les ressources limitent les choix scolaires.

La **Division de l'enseignement postsecondaire, de la formation des adultes et de l'éducation permanente** du ministère de l'Éducation est chargée de l'administration des collèges communautaires, des programmes de formation des adultes, des programmes ACCES, du Centre de formation technique du Manitoba, de l'aide aux étudiants et des ententes de formation conclues avec d'autres provinces. Cette division est également responsable de l'élaboration, de la coordination et du contrôle de l'emploi au niveau provincial et des initiatives de création d'emploi, de la coordination des services linguistiques offerts aux immigrants, de même que des fonds de la formation reliée directement à l'emploi.

La Direction générale du perfectionnement des carrières de niveau postsecondaire s'occupe de plus de la prestation des programmes ACCES de niveau postsecondaire aux personnes, en majeure partie autochtones ou vivant dans le nord, qui n'ont jamais eu la chance de recevoir une formation postsecondaire. Ce sont les collèges communautaires et les universités qui donnent la formation.

Le ministère de l'Éducation assure le financement des programmes de formation des adultes du Centre technique du sud de Winnipeg. Il s'agit d'un établissement autonome qui offre une formation technique aux étudiants des écoles secondaires et aux adultes.

Le ministère de la Santé du Manitoba assure un financement aux cinq hôpitaux qui administrent leurs propres écoles de sciences infirmières.

Saskatchewan

En Saskatchewan, le système d'enseignement postsecondaire comprend les universités, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), les collèges régionaux, les programmes d'apprentissage et de brevet professionnel et des écoles privées de formation professionnelle.

Universités

Le réseau universitaire de la Saskatchewan comprend l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina, de même que leurs collèges fédérés et affiliés.

L'Université de la Saskatchewan offre un vaste éventail de programmes dans les domaines des arts et des sciences, ainsi que des programmes d'études professionnelles de premier, deuxième et troisième cycles (notamment en médecine, en droit, en génie et en dentisterie). C'est également là que loge le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest, une entreprise conjointe des quatre provinces de l'Ouest. L'Université de la Saskatchewan occupe une place importante dans le domaine de la recherche, particulièrement en agriculture et en biotechnologie. Un collège, le St. Thomas More College, est fédéré à l'Université de la Saskatchewan et d'autres lui sont affiliés : le Central Pentecostal College, le College of Emmanuel and St. Chad, le Lutheran Theological Seminary, le St. Andrew's College et le St. Peter's College.

L'Université de Regina offre une gamme de programmes de premier, deuxième et troisième cycles en arts, en sciences, en génie, en administration, en pédagogie et en travail social. Trois collèges font partie de l'Université de Regina : le Luther College, le Campion College et le Saskatchewan Indian Federated College; ce dernier collège est le seul établissement en Amérique du Nord administré par les autochtones qui est autorisé à décerner des grades. Sont affiliés à l'Université de Regina, le Canadian Theological Seminary, le Western Christian College et le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

Centre estival pour l'apprentissage des langues internationales — Un nouveau centre a été mis sur pied au Luther College, en collaboration avec l'Université de Regina. Le centre dispense une formation universitaire en langues et cultures internationales dans le cadre d'un programme intensif d'immersion, unique au Canada par le nombre et la variété des langues enseignées. L'enseignement se fait actuellement en six langues au niveau intermédiaire et en quatre langues au niveau élémentaire. Plus tard, on compte élargir ce programme pour y enseigner 22 langues autres que les langues officielles du Canada.

Établissements non universitaires

Institut technique — Le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) a été créé en 1988 à la suite du fusionnement de quatre instituts techniques, de quatre collèges communautaires urbains et du Advanced Technology Training Centre. Chacun des quatre campus doit normalement offrir des cours dans différentes sphères particulières de spécialisation. Ce nouvel institut est autonome et relève d'un conseil d'administration.

L'institut a pour mandat d'offrir un vaste éventail de programmes destinés à conduire directement à l'emploi. Ce qui comprend des programmes dans les domaines du commerce, des technologies, des services, de l'agriculture, des sciences de la santé, de la formation à la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles.

Ces programmes peuvent être suivis dans le cadre normal de l'enseignement régulier ou par l'intermédiaire de programmes d'études axés sur la compétence ou de programmes d'alternance travail-études, selon le type de programme choisi et le campus où se donne l'enseignement. En collaboration avec les huit collèges régionaux et le Northlands Career College, le SIAST offre également des cours d'apprentissage, des programmes d'études adaptés aux besoins de l'industrie, des programmes d'orientation

professionnelle, des cours de formation de base pour les adultes et des cours sanctionnés par l'université. De plus, une division de services aux autochtones a été ajoutée à l'institut et est administrée conjointement par le Gabriel Dumont Institute et le SIAST.

Collèges régionaux — Il y a huit collèges régionaux en Saskatchewan. Le mandat de ces collèges consiste à mettre l'accent sur la disponibilité des cours offerts, dans l'ensemble de la province, pour le compte des universités et des instituts, par la voie de contrats conclus avec l'établissement mère. Les collèges régionaux dispensent également des programmes d'alphabétisation des adultes et des cours de formation subventionnés en entier ou en partie par l'entreprise privée, par des organismes sans but lucratif ou par des organismes gouvernementaux.

Des comités composés de bénévoles que l'on retrouve dans chaque région, assurent la liaison avec les collectivités afin que ces dernières puissent participer à l'établissement des programmes d'études. Chaque collège régional est géré par un conseil d'administration dont les membres sont nommés.

Le nouveau Northlands Career College est le résultat du fusionnement des installations et des activités de trois collèges communautaires du Nord. Il relève d'un seul conseil d'administration.

Saskatchewan Indian Community College — Le Saskatchewan Indian Community College (SICC), souvent appelé Saskatchewan Indian Institute of Technology (SIIT), est un service éducatif de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Les programmes sont offerts dans six centres de district satellites sous la direction de chefs de district. Les cours des établissements provinciaux décernant des crédits sont dispensés par l'intermédiaire de ces centres satellites.

Écoles privées de formation professionnelle — Quarante-huit écoles privées de formation professionnelle offrent aux résidents de la Saskatchewan une autre option valable dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ces écoles sont enregistrées en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle* et régies par les dispositions de cette même loi. Cette loi autorise le ministre de l'Éducation, ou son représentant, à procéder à des inspections complètes des établissements scolaires, des méthodes d'enseignement et du bien-être des étudiants, tant sur le plan pédagogique que physique. Les écoles privées de formation professionnelle offrent notamment des programmes de formation de vendeur aux enchères, de formation de barman, de soins de beauté, d'informatique commerciale, de formation d'esthéticienne, de préparation de la déclaration d'impôt, de préparation à la vie, de radiodiffusion et de formation commerciale.

On a établi un comité consultatif pour les écoles privées de formation professionnelle, qui présentera des recommandations sur l'exploitation des écoles professionnelles privées eu égard aux directives relatives à la publicité, aux programmes d'études et à la dotation en personnel.

Conseil d'alphabétisation

Une campagne contre l'analphabétisme a été lancée dans la province de la Saskatchewan, sous la direction du Conseil d'alphabétisation. Font partie du conseil, des représentants du milieu de l'enseignement, d'organisations bénévoles, d'éditeurs, des milieux des affaires et des entreprises, d'organisations d'autochtones et des apprenants. Le Conseil est subventionné par le fonds de diffusion de l'enseignement. Les collèges régionaux, le SIAST, le réseau des bibliothèques publiques et les organismes

d'alphabétisation participent à la campagne. Les organismes chargés de l'enseignement recrutent des étudiants et forment des bénevoles pour dispenser l'enseignement.

Parmi les nouvelles initiatives, on compte une campagne médiatique d'alphabétisation pour gagner l'appui des gens aux programmes et aux services d'alphabétisation des adultes et le projet IBM PALS (Principles of the Alphabet Literacy System). Le PALS est un programme d'apprentissage assisté par ordinateur qui a pour but d'aider les gens à mieux apprendre à lire et à écrire.

Programme d'apprentissage et de brevet professionnel

C'est par ce programme, en tout premier lieu, que le gouvernement et l'industrie forment des travailleurs qualifiés dans 32 métiers particuliers. On a mis au point des programmes de recyclage pour les personnes de métier et les manoeuvres en combinant une formation technique et une formation sur les multiples façons de suivre l'évolution technologique. La province dispense, en collaboration avec l'industrie, des cours d'apprentissage et de brevet professionnel un peu partout dans la province, y compris au SIAST et dans les collèges régionaux.

Formation à distance

La formation à distance est considérée comme un élément essentiel de la stratégie d'éducation permanente mise en place par la Saskatchewan. Un conseil de la formation à distance regroupant les principaux usagers et producteurs de programmes de formation à distance de la province a été mis sur pied. Il agit à titre de conseiller auprès du ministre, afin que des programmes éducatifs de qualité soient offerts partout où l'on en a besoin dans la province.

La Saskatchewant Tele-Learning Association (STELLA) se spécialise dans l'enseignement par satellite ou par un réseau de fibre optique. Les centres STELLA, situés ici et là en Saskatchewan, reçoivent certains des cours offerts sur les campus principaux des universités et des instituts techniques.

Un fonds de diffusion de l'enseignement a été constitué pour promouvoir la formation à distance et différentes autres initiatives qui favorisent l'équité en matière d'éducation et l'élargissement de l'accès des groupes cibles aux programmes dispensés par les universités et l'institut technique, (c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les handicapés et les ruraux).

Le Saskatchewan Skills Extension Program (SSEP) est chargé de dispenser, de par la province, les programmes de formation technique qui ont été décentralisés. Grâce à ces programmes d'études décentralisés, les gens qui demeurent dans des régions rurales ou dans de petites agglomérations urbaines ont l'occasion de s'inscrire, dans leur propre localité ou non loin de là, à des cours liés à l'emploi.

Aide financière aux étudiants

En Saskatchewan, les mesures d'aide financière aux étudiants sont conformes aux objectifs d'équité de la province en matière d'éducation. Cette aide est destinée aux étudiants et étudiantes qui poursuivent des études postsecondaires dans des établissements désignés et qui sont considérés comme défavorisés du fait de leur faible revenu, d'une incapacité, de leur origine ancestrale ou de leur situation de père ou mère célibataire. Les critères relatifs au programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan sont les mêmes que ceux du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Sous le régime du programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan, le taux d'intérêt est réduit à 6 p. 100; les étudiants voient une partie de leur dette remise jusqu'à ce qu'ils aient terminé avec succès le programme qu'ils suivent; ceux qui n'arrivent pas à trouver d'emploi ou qui sont incapables de travailler pour des motifs d'ordre médical bénéficient d'une exonération d'intérêt; un stimulant sous forme de supplément spécial et une remise de dette sont offerts aux autochtones, aux handicapés et aux pères et mères célibataires.

Le Saskatchewan Skills Development Program (SSDP) offre des cours de formation scolaire ou professionnelle aux bénéficiaires de prestations sociales sur les campus des collèges régionaux et du SIAST.

Le Programme des Indiens non inscrits et des métis leur offre tout un éventail de cours de formation. Des fonds sont versés aux divers campus des collèges régionaux et du SIAST pour leur permettre d'offrir des cours de recyclage, des cours de préparation à l'emploi, des cours de dynamique de la vie et des programmes d'orientation professionnelle. Chaque étudiant et étudiante reçoit une allocation de formation en fonction de sa présence aux cours.

Recherche

Dans le contexte de la recherche pédagogique, la Saskatchewan a créé, à l'Université de Regina, le Saskatchewan Instructional Development Research Unit (SIDRU), chargé d'offrir des services consultatifs et un encadrement technique pour la résolution commune des problèmes, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles de la province. Le SIDRU consulte dans l'exercice de ses fonctions d'autres services de recherche, dont le Saskatchewan Educational Leadership Unit (SELU) de l'Université de la Saskatchewan.

Parmi les domaines de recherche menée aux universités de Regina et de la Saskatchewan, mentionnons les agro-écosystèmes viables, l'équipement avancé de production en épidémiologie, les réseaux électriques, les études atmosphériques et spatiales, le centre pour l'enseignement des sciences, la mise en valeur des graines oléagineuses, les télécommunications et la physique des réactions chimiques, la chimie des sols et la mise en valeur des récoltes.

Alberta

Le système d'enseignement postsecondaire de l'Alberta comporte six secteurs distincts : les universités, les collèges publics, les collèges privés, les instituts de formation technique, les écoles hospitalières de sciences infirmières et les établissements sous régie provinciale. Tous ces établissements reçoivent des subventions de fonctionnement de la province et tous, à l'exception des collèges privés, reçoivent également des subventions d'immobilisations.

L'objectif fondamental du **ministère de l'Enseignement supérieur** de l'Alberta, qui a été établi en 1972, est d'assurer l'orientation, les services et la coordination nécessaires pour permettre l'élaboration et le fonctionnement efficaces d'un système d'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous les Albertains.

Universités

Les quatre universités albertaines se trouvent à Calgary, Edmonton, Lethbridge et Athabasca. Par leur enseignement, leurs recherches et leurs services communautaires, ces établissements jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique de la province.

L'Université d'Athabasca, qui se spécialise dans la formation à distance, est la seule du genre au pays. Ses étudiants sont disséminés de par le pays et se servent d'ouvrages spécialement conçus pour le travail à domicile; ils peuvent souvent compter, comme appoint, sur des émissions de radio et de télévision, des bandes audio, des ateliers ou des téléconférences. Le Centre d'éducation permanente de Banff ne décerne pas de grades universitaires; ses programmes sont coordonnés avec ceux des universités et il répond aux besoins dans des domaines d'études reliés aux beaux-arts et à l'administration.

Les universités de l'Alberta sont administrées par des conseils autonomes, fonctionnant dans le cadre de la *Loi sur les universités*. Cette loi prévoit également l'établissement d'un **Conseil d'accréditation des collèges privés** qui reçoit et examine les demandes provenant de collèges privés désirant être habilités à décerner des grades. Leurs programmes sont coordonnés sous le régime des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta.

Établissements non universitaires

Collèges publics — Onze collèges publics répondent aux besoins des Albertains dans les localités et les régions qu'ils desservent. Ces collèges assurent la prestation de services à la collectivité et dispensent des programmes d'études qui vont des cours de rattrapage aux cours pré-universitaires, ainsi que divers programmes de beaux-arts, de métiers, de formation technique et de formation générale.

Les programmes de ces collèges sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les collèges publics de l'Alberta sont régis par des conseils autonomes, assujettis à la *Loi sur les collèges*.

Collèges privés — Au cours de l'année 1988-1989, le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta a aidé, par voie de subventions de fonctionnement, quatre collèges privés sans but lucratif situés à Camrose, Edmonton et Lacombe. Ces collèges offrent toute une variété de cours, y compris des cours donnant accès à l'université; ils offrent ainsi une autre option aux étudiants de niveau postsecondaire qui veulent parfaire leur instruction. Sur la recommandation du Conseil d'accréditation des collèges privés, le lieutenant-gouverneur en conseil a accordé l'autorisation de décerner des baccalauréats dans certains programmes aux collèges suivants : le Camrose Lutheran College, le King's College et le Concordia College.

Instituts de formation technique — Il y a trois instituts de formation technique en Alberta, un à Edmonton, un à Calgary et un à Stony Plain. Ces instituts dispensent aux étudiants une formation qui leur permettra de se trouver un emploi dans le monde des affaires, dans l'industrie, dans la fonction publique ou dans une maison d'enseignement. Les programmes qu'offrent ces instituts vont des programmes de deux ans menant à un diplôme et portant sur diverses technologies, aux cours d'éducation permanente.

Les instituts sont administrés par des conseils autonomes qui sont régis par la *Loi sur les instituts de formation technique*.

Écoles hospitalières de sciences infirmières – Le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta verse des subventions de fonctionnement à six écoles hospitalières de sciences infirmières. Ces écoles offrent des programmes en sciences infirmières et en soins psychiatriques menant à des diplômes.

Établissements sous régie provinciale – Quatre centres de formation professionnelle de l'Alberta (AVC) sont directement administrés par la province; ce sont les centres AVC-Calgary, AVC-Edmonton, AVC-Lac La Biche et AVC Lesser Slave Lake.

Deux de ces centres de formation s'efforcent d'offrir un vaste éventail de programmes d'éducation des adultes; ils insistent, en particulier, sur les cours de formation générale pour les adultes, la préparation au marché du travail et les services propres à satisfaire les besoins locaux, régionaux et provinciaux.

Les établissements sous régie provinciale sont administrés et financés directement par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les présidents de ces établissements relèvent du sous-ministre. Leurs programmes sont coordonnés par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Consortiums communautaires – Ce sont des associations coopératives d'établissements d'enseignement postsecondaire dont le but est d'offrir des cours de niveau postsecondaire dans des régions de la province qui ne sont pas dans le voisinage des établissements réguliers d'enseignement postsecondaire. Ces consortiums offrent, dans les petites localités, des programmes d'études et des cours permanents crédités, qui mènent à un certificat, à un diplôme ou à un grade universitaire, lequel est décerné par l'un des établissements participants ou par un organisme habilité. Les consortiums sont reliés entre eux par un système de communication et d'échange de données par micro-ordinateur.

Conseils d'éducation permanente – Il y a 85 de ces conseils locaux dans la province; leur objectif est de faciliter et de coordonner la prestation de cours d'apprentissage non crédités à l'intention des adultes. Grâce à ces conseils, les gens qui oeuvrent au sein des collectivités locales dans le domaine de la formation des adultes, peuvent mieux travailler ensemble et encourager ainsi la communication entre organismes et assurer une coordination plus efficace des programmes. Les conseils d'éducation permanente ont parrainé, en 1988-1989, 43 projets d'alphabétisation bénévoles des adultes et plus de 18,000 cours d'intérêt général non-crédités.

Colombie-Britannique

Le système d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique comporte trois universités publiques, 15 collèges communautaires situés un peu partout dans la province, trois instituts provinciaux et l'Open Learning Agency, établi en 1988 à la suite du fusionnement de l'Open Learning Institute et du Knowledge Network afin d'offrir une gamme variée de services éducatifs aux étudiants de toutes les régions de la province. L'enseignement postsecondaire relève du **ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi**. Ce ministère, créé en novembre 1986, est issu de la fusion de l'ancien ministère de l'Éducation supérieure et de la Direction générale de la formation à l'emploi du ministère du Travail.

Le **Département des universités, des collèges et des instituts** comprend six grandes divisions. Trois d'entre elles ont la responsabilité de 15 collèges, de la Pacific Marine Institute de même que de l'éducation internationale. La Division des installations est chargée de la coordination de la gestion budgétaire. La Division des allocations et de l'administration s'occupe des allocations budgétaires et des services relatifs aux dettes alors que la Division des universités et des instituts provinciaux est responsable des trois universités, des instituts de technologie et de la Open Learning Agency.

Universités

La Colombie-Britannique a trois universités publiques : l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), l'Université Simon Fraser (Burnaby) et l'Université de Victoria. La population des trois villes où se trouvent ces universités représente 65 p. 100 de la population totale de la province.

En février 1987, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que le **Conseil des universités de la Colombie-Britannique** serait dissout à la fin de l'année financière. Un **Comité consultatif des universités**, formé de représentants des universités, des collèges, des étudiants et du monde des affaires, a été nommé pour conseiller le ministre sur les affaires universitaires.

Établissements non universitaires

Les 15 collèges et trois instituts d'enseignement postsecondaire sont situés à des endroits stratégiques de façon à pouvoir, avec l'Open Learning Agency, desservir une population très clairsemée. La plupart des collèges ont plus d'un campus; on compte une cinquantaine de campus collégiaux dans la province. De plus, des cours de niveau collégial sont donnés dans plusieurs petites localités dans des locaux loués qui peuvent tout aussi bien être une «longue maison» autochtone qu'une salle de classe. À lui seul, le Collège North Island dispense des cours orientés sur la formation à distance dans 38 endroits.

Les collèges de la Colombie-Britannique offrent des cours de formation aux métiers et de formation technique, ainsi que des cours qui donnent accès à l'université. Les cours de formation aux métiers et de formation technique sont donnés dans le cadre d'un programme de deux ans qui mène à un diplôme et au bout duquel les étudiants peuvent postuler des emplois dans des domaines tels les soins de santé, l'administration des affaires, l'informatique ou la gestion des ressources naturelles. Les cours de passage à l'université permettent aux étudiants d'être admis en deuxième année dans une université de la Colombie-Britannique. Les collèges Okanagan, Cariboo et Malaspina offrent, depuis l'automne 1989, des cours précis de troisième année universitaire. Des cours du niveau de la quatrième année universitaire seront offerts à compter de l'automne 1990. C'est donc dire que dans un avenir rapproché, les étudiants seront en mesure d'obtenir un diplôme de premier cycle de quatre ans d'une de ces universités par l'intermédiaire de ces universités/collèges.

Les collèges et instituts de la Colombie-Britannique offrent également de nombreux programmes de métiers, de formation professionnelle et de formation générale à l'intention des adultes; grâce à ces cours, les citoyens de la Colombie-Britannique peuvent augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail, se trouver de meilleurs emplois ou acquérir les compétences nécessaires pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau supérieur.

L'enseignement postsecondaire à distance est offert, à tous les niveaux, par l'Open Learning Agency. De nombreux cours sont télévisés par le Knowledge Network, qui transmet ses émissions par satellite et rejoint ainsi les régions isolées de la province.

Yukon

La **Direction générale des études supérieures du département de l'Éducation** coordonne, au Yukon, l'éducation des adultes. Le département, par le truchement du Collège Yukon, permet aux résidents de poursuivre des études postsecondaires. Il n'y a pas d'université sur le territoire du Yukon, mais les autorités territoriales aident financièrement les personnes qui s'inscrivent à un programme d'études dans une université provinciale.

Établissements non universitaires

Collège Yukon — La *Loi sur le collège* a été promulguée en 1988. Le Collège s'est doté d'un conseil d'administration et est en partie autonome. Le campus principal est situé à Whitehorse, mais des campus communautaires lui servent de satellites dans onze localités. Il existe aussi deux campus communautaires à Whitehorse, l'un au centre correctionnel de Whitehorse et l'autre au centre d'accueil Skookum Jim. De plus, trois caravanes itinérantes se rendent dans différents centres pendant l'année pour y dispenser des cours. Le collège offre de nombreux cours et programmes d'études à temps plein et à temps partiel : formation scolaire, passage à l'université, administration des affaires et arts appliqués, métiers et techniques.

La Division des arts et sciences du collège dispense aux étudiants à temps plein ou à temps partiel des cours de première et de deuxième année d'université, lesquels sont reconnus par l'Université de la Colombie-Britannique, entre autres. Cela permet aux étudiants de terminer les deux premières années d'un programme menant à un grade en arts et sciences ou d'obtenir un certificat ou un diplôme d'études générales. Il est également possible d'obtenir, par l'entremise de l'Université de la Colombie-Britannique, un diplôme en éducation des adultes.

Le Programme de formation scolaire (Academic Development Program) permet aux élèves de parfaire leur instruction pour atteindre le niveau de la 10e année. Un programme de préparation au collège équivaut à la 11e et à la 12e année. Les élèves qui terminent avec succès le programme de préparation au collège reçoivent un certificat (programme général) ou un diplôme (programme scolaire).

La Division du commerce et des arts appliqués dispense divers programmes d'un an sanctionnés par un certificat de même que des programmes de formation postsecondaire professionnelle de deux ans menant à un diplôme : services administratifs, administration des affaires, aide infirmière, informatique, recyclage en sciences infirmières, puériculture et travail social.

D'autre part, la Division des métiers et de la formation technique offre des programmes en menuiserie, en services alimentaires, en mécanique du matériel lourd, en électricité industrielle, en mécanique des véhicules moteur, en arpentage et en soudure.

A l'intérieur de la Division de l'extension, les services d'éducation permanente et d'extension ont pour but d'offrir des possibilités d'apprentissage qui contribuent au mieux-être économique et social de la personne et de la collectivité. Les services d'éducation permanente comprennent toute une gamme de cours à temps partiel, conçus pour répondre aux besoins d'instruction et de formation des adultes dans tout le Yukon. Grâce à un réseau de campus communautaires, les services d'extension fournissent les ressources et les appuis nécessaires pour faciliter l'accès, à temps plein et à temps partiel, à des cours adaptés aux besoins de particuliers ou de groupes.

Le Centre des langues autochtones du Yukon et le Centre francophone se retrouvent maintenant sous le même toit que le Collège Yukon. Le Centre des langues autochtones enseigne les langues autochtones du Yukon, en fait la promotion et mène des travaux de recherche à leur sujet. Il forme des professeurs de langue (programme de trois ans menant à un certificat en enseignement des langues autochtones), produit du matériel didactique et des documents de référence pour l'enseignement de toutes les langues du Yukon et consigne les traditions et l'histoire orale des autochtones du Yukon. Sont admissibles au programme de formation de professeurs les adultes du Yukon, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alaska.

L'activité du Centre francophone est très diversifiée et englobe de nombreux services du ministère de l'Éducation à l'intention de la population du Yukon, notamment divers types de programmes d'enseignement du français aux enfants (par exemple, l'immersion française) et aux adultes (par exemple, les cours de conversation), des bourses à l'intention des élèves et des enseignants, un programme fédéral-territorial de bourses de recherche et un programme de moniteurs de langue (en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et le Secrétariat d'État).

Apprentissage — Les programmes de formation en apprentis sage sont administrés par le Service de perfectionnement professionnel et des ressources humaines de la Direction générale des études supérieures.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement postsecondaire est dispensé par le réseau du Collège de l'Arctique. Les Territoires du Nord-Ouest ne possèdent pas d'université, mais l'administration territoriale absorbe les frais des personnes qui vont poursuivre leurs études dans une université provinciale.

En 1984, on a constitué, au sein du **Département de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest,** un **Programme d'enseignement supérieur** pour regrouper dans un seul service tout enseignement relevant de l'administration territoriale. Les responsables de ce programme s'occupent de l'évaluation des programmes de formation du Collège de l'Arctique, d'une partie des programmes de l'éducation permanente, des programmes d'apprentissage et des programmes de formation de l'administration territoriale.

Collège de l'Arctique — Sous la direction du **Conseil d'administration du Collège de l'Arctique**, créé par le ministre de l'Éducation en 1982, les programmes collégiaux mettent à la portée des résidents du Nord une formation générale, professionnelle, commerciale et technique. De plus, les personnes qui doivent suivre des cours de rattrapage avant de s'inscrire au programme d'études qu'elles ont choisi, peuvent le faire sur le campus même.

En 1984, le réseau collégial des Territoires du Nord-Ouest a été agrandi; on y a incorporé le campus du collège de l'Est de l'Arctique d'Iqualuit, comme appoint au campus Thebacha, de Fort Smith. Un autre campus a été établi, en 1987, à Inuvik afin de combler les besoins de formation précis du Delta du Mackenzie. La décentralisation du système des collèges communautaires a été terminée en 1988 lors de l'établissement de campus à Rankin Inlet et Cambridge Bay. Les 23 professeurs qui se consacrent à l'enseignement des adultes dans les collèges communautaires furent alors transférés de l'Enseignement supérieur au Collège de l'Arctique; sept autres professeurs ont été transférés en 1989. En avril 1990, sept autres professeurs de l'Enseignement supérieur seront transférés au Collège, lequel aura alors l'entière responsabilité de dispenser l'enseignement aux adultes dans les Territoires du Nord-Ouest. Le programme de formation des maîtres de l'est de l'Arctique, programme de deux ans à orientation régionale, a recours à des méthodes originales permettant de prodiguer un enseignement de bonne qualité aux autochtones disséminés dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, une bonne partie de la population est relativement peu scolarisée. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs, le principal étant que les occasions de recevoir une éducation scolaire sont relativement récentes dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Collège de l'Arctique impose donc des conditions d'admission extrêmement souples pour ce qui est de nombreux programmes qu'il dispense. Il demeure néanmoins rigoureux quant au degré de compétence qu'il exige de ses finissants. Pour répondre à ces besoins particuliers, les collèges doivent fournir des programmes dotés de cours de rattrapage et s'assurer qu'une bonne partie des crédits budgétaires affectés à l'éducation sont réservés à l'éducation des adultes, surtout dans le cas des programmes qui, par l'entremise du Collège de l'Arctique, mènent au marché du travail.

Éducation permanente — Il existe des centres d'éducation des adultes dans 34 localités des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes d'éducation permanente, offerts aux étudiants adultes, comprennent des cours d'alphabétisation, des cours de perfectionnement des compétences, des cours de formation personnelle et des cours de formation préparatoire à l'emploi. Les programmes varient d'une localité à l'autre; ils ont comme objectif de répondre aux besoins propres des gens de chaque région. Le responsable de l'éducation des adultes peut, selon la portée du programme local, donner les cours prévus ou encore coordonner le programme local et faire appel à des résidents pour enseigner une foule de matières. C'est également lui qui doit coordonner les programmes d'éducation permanente des collèges.

Programme d'apprentissage — Le programme d'apprentissage des Territoires du Nord-Ouest est administré par les responsables du Programme d'enseignement supérieur. Les enseignants, les apprentis et les aide-infirmiers accrédités reçoivent leur licence du bureau d'un secrétaire. Les responsables de l'enseignement supérieur concluent des ententes relatives à la formation avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et ils veillent à l'exécution de ces ententes.

Partie III

Aperçu : le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

8

9

10

Partie III

Aperçu : le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

Cette partie du rapport présente une vue d'ensemble des dépenses engagées aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada. Elle donne un aperçu de l'aide directe versée à l'enseignement postsecondaire par le secteur privé et le secteur public. De plus, l'aide indirecte y est brièvement examinée.

La description des systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires que l'on retrouve à la partie précédente du rapport est basée sur les structures et les définitions propres à chaque gouvernement. Dans cette partie et dans les parties suivantes, la définition de l'enseignement postsecondaire employée dans le rapport est en général, celle de Statistique Canada*.

Selon la base de données de Statistique Canada, les programmes d'études de niveau postsecondaire sont ceux qui satisfont aux critères suivants :

- Le programme exige normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- Le programme dure au moins toute une année scolaire;
- Le programme est sanctionné par un certificat, un diplôme ou un grade;
- Le programme n'appartient pas à la catégorie des métiers et de formation professionnelle.

Au Canada, les programmes d'études qui satisfont aux critères de Statistique Canada sont dispensés par deux grands types d'établissements d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial. La **catégorie des universités** englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La **catégorie des établissements de niveau collégial** comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, CAATs, instituts de technologie, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier). Selon la définition de Statistique Canada, on pouvait compter au Canada, en 1988-1989, 68 établissements décernant des

* Voir l'annexe A - Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport.

grades et 198 établissements de niveau collégial offrant des programmes de niveau postsecondaire*.

Il est à noter que les données financières et les données relatives aux inscriptions que l'on trouve dans ce rapport et qui proviennent de Statistique Canada ne comprennent que les programmes d'études de niveau postsecondaire qui sont définis ci-haut. Comme nous avons pu le remarquer dans la partie II du rapport, plusieurs établissements de niveau collégial dispensent aussi des programmes de métiers et de formation professionnelle, des programmes aux adultes et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux considèrent ces programmes comme une composante importante de leur système d'enseignement supérieur.

1 Dépenses totales

D'un montant de 12,1 milliards de dollars, les dépenses aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada, en 1988-1989, avaient augmenté de 8,4 p. 100 comparativement à 1987-1988. Ces dépenses représentaient 2,0 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) en 1988-1989**. Comme l'indique le tableau 1, de cette dépense totale, 8,53 milliards de dollars (70,7 p. 100) étaient liés à l'enseignement postsecondaire dans les universités et 3,54 milliards de dollars (29,3 p. 100) à l'enseignement postsecondaire dans les établissements de niveau collégial.

Ces sommes englobent les dépenses des établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes, les dépenses des gouvernements sous forme de prêts et de bourses aux étudiants qui fréquentent ces établissements et enfin les dépenses connexes des gouvernements.

2 Aide directe à l'enseignement postsecondaire***

L'enseignement postsecondaire est financé par des fonds provenant de diverses sources. Le tableau 1 donne le total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire et précise d'où proviennent (source directe ou immédiate) les crédits reçus par les établissements d'enseignement. Par provenance directe des crédits, on entend les crédits budgétaires des gouvernements, les frais de scolarité versés par les étudiants et les sommes obtenues de certaines sources non gouvernementales, tels les dons privés et les revenus de placement.

Il est à noter que le tableau 1 ne détermine pas les transferts de fonds intergouvernementaux. La contribution de 5,30 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a

---

* Statistique Canada, *Statistique de l'enseignement - Estimations, 1989-1990*, catalogue no 81-220, septembre 1989.

** Le produit intérieur brut est calculé pour la période allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989 aux fins de comparaison avec les dépenses de l'année financière. Les données proviennent de Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, catalogue no 13-001.

*** Dans le rapport, le terme «aide» à l'enseignement postsecondaire est utilisé dans un sens large et peut faire référence à des dépenses en espèces et à des recettes fiscales cédées aux fins de l'enseignement postsecondaire.

versée aux gouvernements des provinces et des territoires (dont il est question dans la section suivante et la partie V) ne figure donc pas dans ce tableau.

Comme l'indique le graphique 1, les gouvernements constituent la principale source d'aide directe à l'enseignement postsecondaire, ayant fourni 83,2 p. 100 des sommes consacrées à cette fin en 1988-1989. Les gouvernements des provinces, des territoires et les administrations municipales ont fourni 8,53 milliards de dollars (70,7 p. 100) en crédits directs, et le gouvernement fédéral, 1,51 milliard de dollars (12,5 p. 100). D'autres crédits directs de l'ordre de 1,08 milliard de dollars (9,0 p. 100) provenaient des frais de scolarité, tandis que les 7,8 p. 100 résiduels provenaient d'autres sources, tels les dons et les revenus de placement.

Graphique 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits, 1988-1989[P]

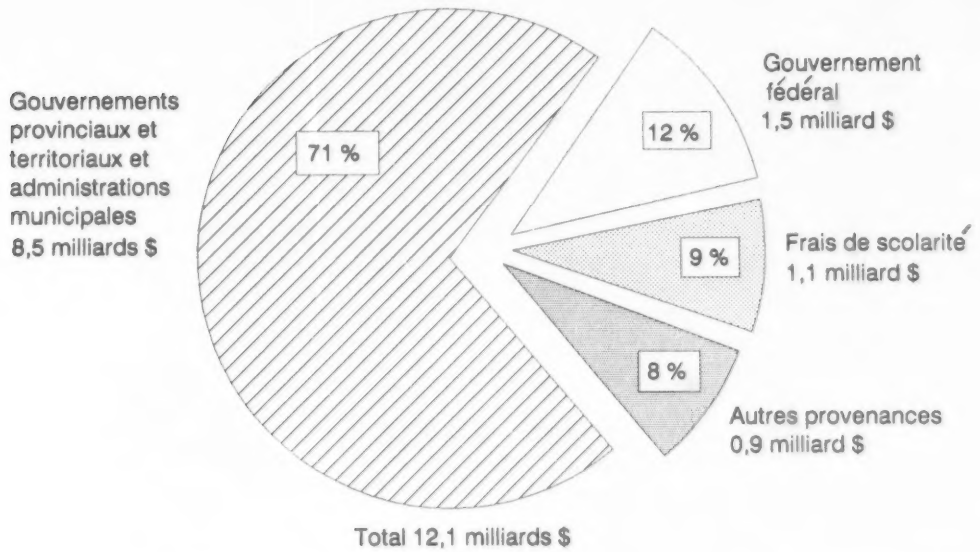

Graphique établi à partir des données du tableau 1.

3 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire

Les transferts intergouvernementaux représentent une des principales formes d'aide indirecte à l'enseignement postsecondaire. Au moyen de ces transferts, un ordre de gouvernement en aide un autre, et ce dernier, accorde ensuite son aide au système d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements peuvent aussi aider indirectement l'enseignement postsecondaire par certains dégrèvements fiscaux ou d'autres dispositions fiscales particulières.

Tableau 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits (en millions de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Gouvernements provinciaux et territoriaux			
1986-1987	4 856,3	2 526,2	7 382,5
1987-1988	5 186,1	2 669,9	7 856,0
1988-1989[P]	5 582,3	2 952,0	8 534,3
Administrations municipales			
1986-1987	2,5	0,0	2,5
1987-1988	2,1	0,0	2,1
1988-1989[P]	2,1	0,0	2,1
Gouvernement fédéral[1]			
1986-1987	1 039,0	214,3	1 253,3
1987-1988	1 156,2	221,8	1 378,0
1988-1989[P]	1 274,2	235,4	1 509,7
Frais de scolarité			
1986-1987	766,5	165,5	932,0
1987-1988	830,0	178,0	1 008,0
1988-1989[P]	897,6	186,3	1 083,9
Autres sources			
1986-1987	704,3	93,0	797,3
1987-1988	736,7	159,0	895,7
1988-1989[P]	774,0	166,2	940,2
Total			
1986-1987	7 368,7	2 999,0	10 367,6
1987-1988	7 911,1	3 228,8	11 139,8
1988-1989[P]	8 530,2	3 540,0	12 070,2

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Le tableau 1 présente les dépenses selon la provenance directe des crédits. Ces données n'englobent pas les contributions fédérales (5,3 milliards de dollars) aux gouvernements des provinces et des territoires. Cette aide fédérale indirecte à l'enseignement postsecondaire est présentée à la partie V en tant que contributions aux provinces et aux territoires (tableau 3).

L'aide indirecte n'est pas injectée directement dans le circuit de l'enseignement postsecondaire, bien que l'intention soit d'en faire bénéficier l'enseignement postsecondaire en fin de compte. Tel qu'indiqué précédemment, on ne tient pas compte de l'aide indirecte lorsqu'on fait le total des dépenses engagées directement pour l'enseignement postsecondaire.

3.1 Transferts intergouvernementaux

La plus grande partie de l'aide du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire prend la forme de transferts aux provinces et aux territoires.

Dans le cadre des dispositions relatives au Financement des programmes établis, les sommes qui sont transférées aux provinces et territoires, en espèces ou sous forme de points d'impôt, constituent une contribution globale aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En 1988-1989, en vertu de ces arrangements, c'est une somme de 18,7 milliards de dollars qui a été transférée, en espèces et sous forme de points d'impôt, aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire; de cette somme, 5,23 milliards de dollars étaient versés, selon la formule du FPE (telle que précisée dans la loi) «au titre de l'enseignement postsecondaire». Selon les provinces, les sommes qui sont transférées sous forme de points d'impôt proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui résident dans une province et, par conséquent, ne constituent pas un transfert direct du revenu du gouvernement fédéral et ne devraient pas être considérées comme une partie de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire.

Les contributions fédérales aux provinces et territoires visant les activités de l'enseignement postsecondaire aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont permis, en 1988-1989, des transferts additionnels de 67,7 millions de dollars.

3.2 Mesures fiscales

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux consentent un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations. Bien que ces mesures n'entraînent pas de déboursés de la part des gouvernements, elles amènent ceux-ci à renoncer (à titre de dépenses fiscales) à des sommes considérables; l'apport de ces dépenses fiscales au secteur de l'enseignement postsecondaire se doit d'être signalé et considéré comme une contribution appréciable au secteur de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, la valeur de ces mesures fiscales n'est pas inclue dans ce rapport, faute de données.

L'impôt sur le revenu

Le gouvernement fédéral accorde divers avantages aux particuliers et aux sociétés selon certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Puisque la plupart des provinces calculent l'impôt à prélever sur le revenu des particuliers et des sociétés au prorata de l'impôt fédéral de base, ce sont souvent les deux paliers de gouvernement qui supportent le coût de ces dégrèvements. (Voir la note explicative 2 à la fin du rapport.) Les déductions pour fins d'impôt permises par la réforme fiscale sont les suivantes :

- Déduction ou un crédit d'impôt pour les contributions versées par les entreprises ou les particuliers aux établissements d'enseignement;

- Crédit d'impôt pour études aux étudiants de niveau postsecondaire;

- Crédit d'impôt équivalent à 17 p. 100 des frais de scolarité peut être transféré au conjoint, parent ou grand-parent qui assume les frais d'entretien de l'étudiant;
- Exemption d'impôt pour les premiers 500 $ du montant des bourses d'études;
- Traitement avantageux, aux fins de l'impôt, des régimes enregistrés d'épargne-études.

La taxe sur les produits

Certaines dispositions de la *Loi fédérale sur la taxe d'accise* exemptent de la taxe, les matériaux utilisés pour construire les établissements d'enseignement. Également exemptés, sont un grand nombre d'appareils et de pièces d'équipement achetés par ces établissements. De plus, des exemptions de taxe existent pour les livres techniques, éducatifs et autres.

La plupart des provinces prévoient aussi, dans leur système de taxe, des exemptions pour l'achat de matériel et d'équipement nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

Exemptions d'impôt foncier

Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire sont exemptés de l'impôt foncier provincial et/ou municipal.

Partie IV

Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

11

12

13

Partie IV

Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

Les fonds qui servent au financement direct de l'enseignement postsecondaire au Canada proviennent principalement des gouvernements des provinces et des territoires. Les dépenses à cette fin se sont élevées à plus de 8,53 milliards de dollars en 1988-1989. Les crédits destinés aux établissements et aux étudiants de niveau universitaire se sont élevés à 5,58 milliards de dollars, soit une hausse de 7,6 p. 100 par rapport à 1987-1988, tandis que les dépenses relatives aux programmes d'études postsecondaires et aux élèves de niveau postsecondaire dans les établissements collégiaux se situaient à 2,95 milliards de dollars, soit une hausse de 10,6 p. 100 par rapport à 1987-1988. Le tableau 2 fait état, pour l'ensemble du Canada, des fonds que les provinces et les territoires ont consacrés à l'enseignement postsecondaire.

Tableau 2 : Canada

Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	4 557 743	2 313 261	6 871 004
1987-1988	4 854 346	2 453 880	7 308 226
1988-1989[P]	5 211 760	2 728 040	7 939 800
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	298 602	212 898	511 500
1987-1988	331 745	216 046	547 791
1988-1989[P]	370 540	223 949	594 489
Total			
1986-1987	4 856 345	2 526 159	7 382 504
1987-1988	5 186 091	2 669 926	7 856 017
1988-1989[P]	5 582 300	2 951 989	8 534 289

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

La section 1 fournit un exposé de ces dépenses et en fait la ventilation. Dans la section 2, des tableaux indiquent, pour chaque province et territoire, les dépenses faites pour l'enseignement postsecondaire.

1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

L'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire se présente essentiellement sous deux formes : d'une part, le financement des établissements d'enseignement postsecondaire et des activités connexes des ministères (aide aux établissements et dépenses connexes), et d'autre part, l'aide destinée aux étudiants de niveau postsecondaire (bourses et aide aux étudiants).

1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes

En 1988-1989, les gouvernements des provinces et des territoires ont dépensé, au total, 7,94 milliards de dollars à l'appui des établissements d'enseignement postsecondaire et pour d'autres chefs de dépense connexes, telle l'administration d'un ministère.

Fonctionnement — Les gouvernements des provinces et des territoires sont la plus importante source directe de fonds de fonctionnement pour les universités et les établissements de niveau collégial au Canada. Les subventions de fonctionnement sont utilisées pour payer les dépenses relatives aux programmes d'enseignement, aux services aux étudiants, aux bibliothèques, aux services d'informatique, à l'administration générale et à l'entretien des bâtiments. Lorsque les subventions provinciales tenant lieu d'impôts sont versées directement aux établissements, elles sont aussi incluses dans la catégorie du fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement aux universités servent à couvrir une partie des frais de la recherche, ce qui comprend les coûts indirects de la recherche subventionnée par les provinces et par les conseils de recherches fédéraux. Ces coûts indirects englobent le salaire des chercheurs, le soutien administratif, le temps ordinateur et certains frais généraux comme l'électricité. Plusieurs provinces accordent une importance considérable au soutien de la recherche et ont établi des organismes ou des fonds spéciaux pour appuyer ce secteur d'activité.

Les données relatives à la recherche comprises dans le rapport concernent seulement les dépenses consacrées à la recherche faite en milieu universitaire.

Immobilisations — Les provinces et territoires accordent des fonds d'immobilisations aux établissements postsecondaires pour leur permettre d'acquérir des terrains, des immeubles, des équipements et du matériel. Dans certains cas particuliers faisant l'objet d'affectations spéciales, ces fonds peuvent être utilisés pour entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'agrandissement de bâtiments. Une partie de plus en plus importante de ces fonds est utilisée pour payer le service de la dette des grands travaux d'équipement.

Initiatives spéciales — Au cours de ces dernières années, afin de mieux orienter leurs interventions budgétaires, un certain nombre de provinces se sont dotées de programmes de financement pluriannuels spéciaux, qui assurent aux établissements une plus grande stabilité financière et permettent une meilleure planification à long terme.

Dépenses connexes – Les dépenses connexes sont constituées principalement des frais d'administration et d'immobilisations des ministères provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Chaque province et territoire charge l'un de ses ministères ou départements de coordonner et de financer l'enseignement postsecondaire sur son territoire. En outre, toutes les provinces assument les coûts afférents à leur participation au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), un organisme qui leur permet de se consulter sur les sujets d'intérêt commun en matière d'éducation.

Cette catégorie comprend aussi le paiement de subventions tenant lieu d'impôts lorsque ces subventions sont versées directement aux gouvernements municipaux au nom des établissements.

1.2 Bourses et aide aux étudiants

De 1987-1988 à 1988-1989, les dépenses totales que les provinces et territoires ont engagées, sous forme de bourses et d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, se sont accrues de 8,5 p. 100, pour atteindre 594 millions de dollars*. De ce montant, 371 millions de dollars ont été accordés aux étudiants universitaires et 224 millions de dollars aux étudiants du niveau collégial.

La plupart des provinces et territoires fournissent de l'aide aux étudiants en combinant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) à leurs programmes respectifs de prêts, de subventions et de bourses. Le Québec a préféré ne pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants; il administre son propre programme d'aide aux étudiants et reçoit du gouvernement fédéral le paiement de remplacement prévu par la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Les Territoires du Nord-Ouest se sont aussi retirés du programme à partir de l'année du prêt 1988-1989 et ils recevront un paiement de remplacement.

Les gouvernements des provinces et des territoires administrent leurs propres programmes mais se chargent également d'autoriser les prêts consentis au titre du programme fédéral. Les critères d'admissibilité au programme fédéral sont établis de concert par les deux ordres de gouvernement.

Bien que chacun des 12 programmes d'aide aux étudiants soit administré de façon indépendante par chaque province ou territoire, les représentants du gouvernement fédéral et des provinces et territoires se réunissent périodiquement pour formuler les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. La création, en septembre 1987, d'un comité intergouvernemental formé de hauts fonctionnaires a permis d'améliorer le processus de coordination de façon considérable. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest participent aux diverses rencontres même s'ils n'adhèrent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Outre les programmes de prêts, des programmes additionnels de bourses et de subventions sont disponibles dans plusieurs autres provinces. Ce genre d'aide est accordée aux étudiants universitaires et aux élèves des établissements publics et privés de

* En 1988-1989, le gouvernement fédéral a versé 80,6 millions de dollars au Québec en guise de paiement de remplacement aux termes de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Lorsque Statistique Canada fait la consolidation des dépenses pour l'enseignement postsecondaire à partir de toutes les provenances de fonds, ce montant est déduit des dépenses du Québec et est assimilé à l'aide fédérale. Si cette somme était incluse dans les dépenses du Québec, les dépenses globales des gouvernements provinciaux et territoriaux atteindraient 675 millions de dollars en 1988-1989.

niveau collégial. Plusieurs provinces parrainent également des programmes qui prévoient la remise, au terme des études, d'une partie de la dette de l'étudiant.

En plus des prêts et bourses attribués en fonction des besoins pécuniaires des étudiants, certains ministères et organismes provinciaux et certaines universités accordent des prix et des bourses.

2 Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire

Les tableaux 2 (a-l) répartissent les dépenses faites par chaque province et territoire pour l'enseignement postsecondaire. L'annexe A explicite les définitions et la méthode utilisées.

Tableau 2a : Terre-Neuve et Labrador

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	100 166	13 115	113 281
1987-1988	115 637	23 167	138 804
1988-1989[P]	132 415	29 026	161 441
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	7 183	1 677	8 860
1987-1988	8 887	2 260	11 147
1988-1989[P]	8 360	2 074	10 434
Total			
1986-1987	107 349	14 792	122 141
1987-1988	124 524	25 427	149 951
1988-1989[P]	140 775	31 100	171 875

Tableau 2b : Île-du-Prince-Édouard

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	18 985	6 562	25 547
1987-1988	24 463	6 322	30 785
1988-1989[P]	25 321	6 124	31 445
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	1 626	703	2 329
1987-1988	1 722	675	2 397
1988-1989[P]	1 714	657	2 371
Total			
1986-1987	20 611	7 265	27 876
1987-1988	26 185	6 997	33 182
1988-1989[P]	27 035	6 781	33 816

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2c : Nouvelle-Écosse

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	187 068	18 524	205 592
1987-1988	186 119	16 950	203 069
1988-1989[P]	200 704	17 012	217 716
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	8 840	851	9 691
1987-1988	9 299	907	10 206
1988-1989[P]	10 666	1 120	11 786
Total			
1986-1987	195 908	19 375	215 283
1987-1988	195 418	17 857	213 275
1988-1989[P]	211 370	18 132	229 502

Tableau 2d : Nouveau-Brunswick

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	121 637	26 520	148 157
1987-1988	130 817	30 700	161 517
1988-1989[P]	153 352	29 065	182 417
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	8 344	1 303	9 647
1987-1988	9 380	1 470	10 850
1988-1989[P]	11 563	1 872	13 435
Total			
1986-1987	129 981	27 823	157 804
1987-1988	140 197	32 170	172 367
1988-1989[P]	164 915	30 937	195 852

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2e : Québec

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	1 249 171	1 075 302	2 324 473
1987-1988	1 349 801	1 160 472	2 510 273
1988-1989[P]	1 430 751	1 329 114	2 759 865
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	104 978	83 010	187 988
1987-1988	102 299	78 040	180 339
1988-1989[P]	111 635	83 166	194 801
Total			
1986-1987	1 354 149	1 158 312	2 512 461
1987-1988	1 452 100	1 238 512	2 690 612
1988-1989[P]	1 542 386	1 412 280	2 954 666

Tableau 2f : Ontario

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	1 551 041	681 393	2 232 434
1987-1988	1 641 044	692 331	2 333 375
1988-1989[P]	1 771 121	733 418	2 504 539
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	103 162	51 176	154 338
1987-1988	118 846	56 414	175 260
1988-1989[P]	123 686	61 915	185 601
Total			
1986-1987	1 654 203	732 569	2 386 772
1987-1988	1 759 890	748 745	2 508 635
1988-1989[P]	1 894 807	795 333	2 690 140

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2g : Manitoba

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	200 241	38 527	238 768
1987-1988	220 692	40 927	261 619
1988-1989[P]	220 747	41 125	261 872
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	6 583	2 256	8 839
1987-1988	6 748	2 313	9 061
1988-1989[P]	6 918	2 206	9 124
Total			
1986-1987	206 824	40 783	247 607
1987-1988	227 440	43 240	270 680
1988-1989[P]	227 665	43 331	270 996

Tableau 2h : Saskatchewan

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	201 718	34 439	236 157
1987-1988	201 750	33 764	235 514
1988-1989[P]	207 596	34 534	242 130
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	20 110	2 947	23 057
1987-1988	11 790	1 670	13 460
1988-1989[P]	20 940	3 348	24 288
Total			
1986-1987	221 828	37 386	259 214
1987-1988	213 540	35 434	248 974
1988-1989[P]	228 536	37 882	266 418

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2i : Alberta

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	568 063	236 353	804 416
1987-1988	594 789	243 500	838 289
1988-1989[P]	625 343	281 576	906 919
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	33 077	67 454	100 531
1987-1988	39 819	69 506	109 325
1988-1989[P]	39 715	64 517	104 232
Total			
1986-1987	601 140	303 807	904 947
1987-1988	634 608	313 006	947 614
1988-1989[P]	665 058	346 093	1 011 151

Tableau 2j : Colombie-Britannique

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	359 549	168 351	527 900
1987-1988	389 134	185 129	574 263
1988-1989[P]	444 351	209 130	653 481
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	2 984	78	3 062
1987-1988	20 840	545	21 385
1988-1989[P]	32 607	853	33 460
Total			
1986-1987	362 533	168 429	530 962
1987-1988	409 974	185 674	595 648
1988-1989[P]	476 958	209 983	686 941

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Tableau 2k : Yukon

Dépenses du gouvernement territoirial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	30	5 019	5 049
1987-1988	33	5 092	5 125
1988-1989[P]	15	3 587	3 602
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	600	368	968
1987-1988	585	359	944
1988-1989[P]	747	458	1 205
Total			
1986-1987	630	5 387	6 017
1987-1988	618	5 451	6 069
1988-1989[P]	762	4 045	4 807

Tableau 2l : Territoires du Nord-Ouest

Dépenses du gouvernement territoirial pour l'enseignement postsecondaire (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[1]			
1986-1987	74	9 156	9 230
1987-1988	67	15 526	15 593
1988-1989[P]	44	14 329	14 373
Bourses et aide aux étudiants			
1986-1987	1 115	1 075	2 190
1987-1988	1 530	1 887	3 417
1988-1989[P]	1 989	1 763	3 752
Total			
1986-1987	1 189	10 231	11 420
1987-1988	1 597	17 413	19 010
1988-1989[P]	2 033	16 092	18 125

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

1 Comprend l'aide du gouvernement territorial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

Partie V

Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

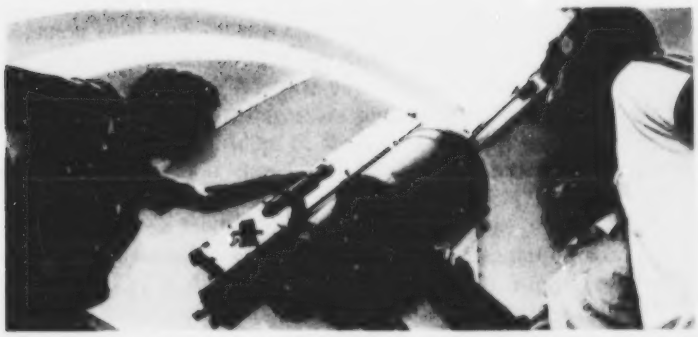

14

15

16

Partie V

Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Le 25 août 1989, le Premier ministre a réaffirmé l'importance de notre système d'éducation pour l'avenir du Canada ainsi que l'engagement de son gouvernement à appuyer «les réformes qui nous permettront d'atteindre les plus hauts niveaux d'excellence en matière d'éducation d'un bout à l'autre du pays». L'aide financière accordée par le gouvernement fédéral dans ce domaine revêt plusieurs formes, des contributions versées aux gouvernements des provinces et territoires au titre du Financement des programmes établis à l'aide aux chercheurs ou aux étudiants.

Cette partie du rapport donne un aperçu de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, décrit les différents programmes et présente un exposé sommaire du financement consenti par les ministères et organismes fédéraux. Elle offre, tout d'abord, un aperçu des principaux domaines d'intérêt qui sous-tendent l'appui du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire.

Domaines d'intérêt en matière d'enseignement postsecondaire

L'un des grands objectifs de l'enseignement postsecondaire, le **perfectionnement des ressources humaines au Canada**, justifie en grande partie le soutien du gouvernement fédéral. Les deux ordres de gouvernement tiennent à s'assurer que chaque nouvelle génération de Canadiens puisse acquérir la compétence et les connaissances spécialisées nécessaires pour pouvoir contribuer au développement social et économique du pays. C'est à cette fin que le gouvernement fédéral continue à investir dans le système d'enseignement postsecondaire.

L'intérêt du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire porte également, depuis longtemps, sur le **rôle des universités en matière de recherche et d'avancement des connaissances**. De nos jours, les conseils subventionnaires de recherches et les autres formes d'aide fédérale directe constituent une source primordiale d'aide aux coûts directs de la recherche universitaire. Les provinces, par le biais des subventions de fonctionnement qu'elles versent aux universités, assurent la plus grande partie des coûts indirects de la recherche menée dans les universités canadiennes. Certaines provinces parrainent la recherche universitaire et soutiennent aussi de plus en plus les coûts directs de cette recherche.

En raison de l'enseignement dispensé et des recherches effectuées, l'enseignement postsecondaire joue un rôle essentiel dans le **développement social et culturel du**

Canada. Il constitue une troisième raison justifiant une bonne partie de l'aide fédérale à ce secteur.

L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour tous les Canadiens demeure l'un des objectifs centraux de la politique fédérale à cet égard. Les principaux mécanismes utilisés en vue de collaborer avec les provinces et les territoires sont les transferts fiscaux, visant à assurer l'accès à des programmes de haut calibre pour tous les Canadiens qui possèdent les qualités requises, et les diverses formes d'aide aux étudiants, particulièrement le Programme canadien de prêts aux étudiants.

L'aide du gouvernement fédéral est également reliée à certains **objectifs plus précis**, notamment :

- Promouvoir les **langues officielles dans l'enseignement** au niveau postsecondaire au moyen de contributions aux provinces et aux territoires, ainsi qu'au moyen de programmes permettant d'apporter une aide directe à l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et l'enseignement de la seconde langue officielle;

- Permettre aux **Indiens et aux Inuit** de faire des études postsecondaires;

- Administrer les **collèges militaires** et dispenser une formation avancée aux **agents de la Garde côtière** et à d'autres employés de la fonction publique fédérale;

- Remplir un certain nombre d'**obligations internationales au chapitre de l'éducation**, entre autres : appuyer les études canadiennes à l'étranger, encourager les étudiants étrangers à venir étudier au Canada et participer à des colloques internationaux sur l'enseignement supérieur;

- Promouvoir la **recherche et l'information relatives à l'enseignement postsecondaire** en soutenant le développement de la base de données de Statistique Canada et en finançant certaines études importantes.

Enfin, le gouvernement fédéral estime qu'il est essentiel de collaborer étroitement avec les gouvernements des provinces et des territoires, avec les universités et les collèges, de même qu'avec tous ceux que l'enseignement supérieur au Canada intéresse, en vue de définir, dans **une optique nationale**, les orientations d'un secteur clé pour l'avenir de notre pays. Pour la première fois au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est penché sur la question de l'éducation lors de la Conférence des premiers ministres tenue en novembre 1989.

On trouvera ci-après le détail des principales dépenses du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire.

1 Aperçu : aide fédérale

Compte tenu du fait que la Constitution confie aux provinces la responsabilité en matière d'éducation, le gouvernement fédéral accorde son soutien à l'enseignement postsecondaire au Canada :

- Par des contributions aux provinces et aux territoires pour le Financement des programmes établis (FPE) et pour les Langues officielles dans l'enseignement (LOE);

- Par des programmes de soutien direct, principalement dans les secteurs de la recherche universitaire, de l'élaboration des programmes des études canadiennes, de l'aide aux étudiants et dans les domaines de responsabilité fédérale, notamment les collèges militaires.

Comme on peut le voir au tableau 3, la valeur totale de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire a été de 6,81 milliards de dollars en 1988-1989, ce qui constitue une augmentation de 4,4 p. 100 comparativement à l'année précédente. Cette aide a surtout été versée aux gouvernements des provinces et des territoires, lesquels ont reçu des paiements en espèces et des transferts de points d'impôt atteignant 5,30 milliards de dollars (77,8 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale) en vertu des arrangements du Financement des programmes établis et des contributions aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement du Canada a de plus consacré 1,51 milliard de dollars (22,2 p. 100 du total) à des programmes fédéraux de soutien direct à l'enseignement postsecondaire (voir le graphique 2).

Graphique 2 : Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1988-1989[P]

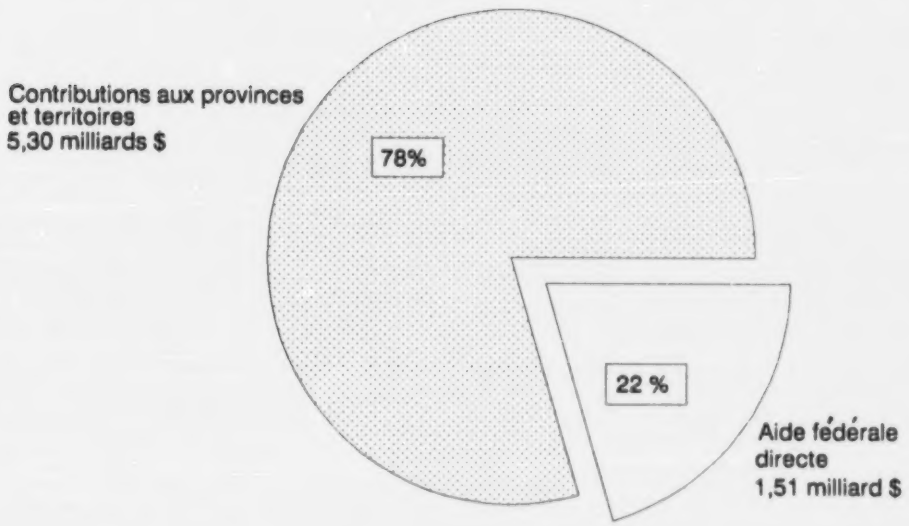

Graphique établi à partir des données du tableau 3.

Tableau 3 : Aide fédérale[1] à l'enseignement postsecondaire au Canada (en milliers de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[r]
Contributions aux provinces et territoires			
Financement des programmes établis			
Transferts de points d'impôt	2 565,9	2 849,7	3 008,4
Transferts en espèces	2 232,3	2 241,9	2 226,5
Total partiel, Financement des programmes établis[2]	4 798,2	5 091,5	5 234,9
Langues officielles dans l'enseignement[3]	57,3	57,6	67,7
Valeur totale des contributions aux provinces et territoires[2]	4 855,5	5 149,1	5 302,6
Aide fédérale directe			
Recherche[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	268,1	285,7	306,4
Conseil de recherches médicales	157,1	163,8	176,5
Conseil de recherches en sciences humaines	39,4	40,9	48,9
Autres ministères et organismes	83,3	107,6	145,4
Total partiel, recherche	547,9	598,0	677,2
Aide aux étudiants[5]			
Programme canadien de prêts aux étudiants	279,8	288,3	294,5
Bourses d'études, de recherche et autres	142,7	215,2	256,3
Total partiel, aide aux étudiants	422,4	503,5	550,8
Responsabilités fédérales directes[6]			
Ministère de la Défense nationale	85,9	90,4	95,0
Autres	10,8	10,4	10,4
Total partiel, responsabilités fédérales directes	96,7	100,8	105,4
Autres programmes et coûts administratifs[7]			
Autres programmes	150,5	134,3	132,2
Coûts administratifs	35,8	41,5	44,1
Total partiel, autres programmes et coûts administratifs	186,3	175,8	176,3
Total, aide fédérale directe	1 253,3	1 378,0	1 509,7
VALEUR TOTALE DE L'AIDE FÉDÉRALE[2]	6 108,9	6 527,1	6 812,3

Source : **Données sur les dépenses**, Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les organismes répertoriés dans les annexes A et B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les parties 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins recouvrements.

Source : **Données sur les transferts de points d'impôt**, Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 11 août 1989, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 10 mars 1989, pour 1987-1988; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 12 janvier 1989 pour 1988-1989.

(suite)

Tableau 3 (suite)

1 L'aide englobe les dépenses du gouvernement fédéral et les recettes fiscales du FPE cédées aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du FPE.

2 Les grands totaux et les totaux partiels englobant à la fois des données sur les transferts de points d'impôt et sur les dépenses ont été établis par le Secrétariat d'État du Canada. On trouvera au tableau 5 la répartition, par province et territoire, des contributions du Financement des programmes établis.

3 Les données englobent les contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour les Langues officielles dans l'enseignement. Certains programmes des Langues officielles dans l'enseignement qu'appuie directement le Secrétariat d'État du Canada sont compris sous la rubrique Autres programmes et coûts administratifs au tableau 3. On trouvera des précisions aux tableaux 6 et 7. Seules les dépenses des Langues officielles dans l'enseignement relatives à l'enseignement postsecondaire sont incluses dans les tableaux.

4 Les données englobent toute l'aide fédérale directe liée à la recherche universitaire, à l'exception : a) des sommes destinées à des particuliers au chapitre de l'aide à l'éducation qui sont assimilées à la catégorie Aide aux étudiants et b) des dépenses administratives, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. On trouvera des précisions au tableau 8.

5 Les données englobent toutes les dépenses nettes des recouvrements, destinées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. On trouvera des précisions au tableau 9. Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants comprennent le paiement de remplacement versé au Québec mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. Les données englobent les sommes que des étudiants reçoivent des conseils de recherches au chapitre de l'aide à l'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes au tableau 11.

6 Les données englobent les dépenses liées directement au fonctionnement des écoles fédérales. On trouvera des précisions au tableau 10.

7 Les données englobent toutes les dépenses des programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire qui ne sont mentionnées dans aucune autre catégorie ainsi que les dépenses qui sont explicitement décrites comme des dépenses administratives, par exemple, celles des Langues officielles dans l'enseignement, des conseils de recherches et du Programme canadien de prêts aux étudiants. On trouvera des précisions au tableau 11.

2 Contributions aux provinces et aux territoires

2.1 Financement des programmes établis (FPE)

La *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* autorise le gouvernement fédéral à verser des contributions en espèces et en points d'impôt aux gouvernements des provinces et des territoires au titre des services de santé assurés, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire. (Voir la note explicative 3 à la fin du rapport.) Ces contributions constituent le Financement des programmes établis (FPE), une appellation désignant les accords en vertu desquels l'aide fédérale est versée sous forme de contributions globales, c'est-à-dire qui ne sont pas liées aux dépenses provinciales et territoriales relatives à ces domaines.

La loi répartit le transfert du FPE entre l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé assurés. En 1988-1989, les transferts fédéraux versés en espèces ou sous forme de points d'impôt aux gouvernements des provinces et territoires aux fins de l'enseignement postsecondaire et de la santé, ont atteint 18,7 milliards de dollars; de cette somme, 5,37 milliards de dollars (28,8 p. 100) ont été transférés, conformément à la formule précisée dans la loi, «au titre de l'enseignement postsecondaire».

La répartition précisée dans la loi ne correspond pas à l'allocation des fonds faite par chacune des provinces. Étant donné que les accords présupposent des contributions globales, les provinces peuvent allouer les contributions fédérales du FPE selon leurs propres priorités. En fait, la répartition précisée dans la loi ne correspond pas nécessairement à l'allocation des fonds faite présentement par chaque province*.

Calcul des contributions au titre de l'enseignement postsecondaire

Le ministère des Finances calcule les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire séparément de celles pour la santé, tel que précisé dans la loi. Le calcul est effectué de la façon décrite ci-dessous.

La contribution fédérale au titre du financement de l'enseignement postsecondaire est déterminée en fonction de la valeur par habitant des transferts fédéraux aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire pour l'année de référence 1975-1976. (Voir la note explicative 4 à la fin du rapport.) À cette valeur s'applique chaque année un facteur d'indexation établi en fonction de la croissance du produit national brut. On obtient ainsi un montant par habitant, qu'on multiplie par le chiffre de la population de la province ou du territoire en question. Le produit de l'opération constitue **les droits au titre de l'enseignement postsecondaire** pouvant être versés au titre de l'enseignement postsecondaire pour une année donnée. On trouvera au tableau 4 les droits au titre de l'enseignement postsecondaire qui ont été versés à chaque province et territoire pour les années 1986-1987 à 1988-1989. Comme on le constatera, ces droits ont atteint 5,37 milliards de dollars en 1988-1989, soit une augmentation de 5,6 p. 100 par rapport à 1987-1988.

* Les provinces sont donc d'avis que les transferts devraient être présentés comme un seul transfert global. Elles s'opposent donc à ce que le FPE au titre de l'enseignement postsecondaire soit présenté comme un transfert distinct dans ce rapport.

Tableau 4 : Droits[1] au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Transferts en espèces													
1986-1987	59 093	13 168	90 789	73 864	431 061	805 018	111 379	105 033	235 024	306 704	2 215	5 399	2 238 747
1987-1988[P]	59 244	13 273	91 640	74 268	410 416	803 525	112 503	105 725	246 689	313 382	2 486	5 218	2 238 369
1988-1989[P]	61 657	13 968	95 931	77 536	427 746	851 926	117 725	109 748	263 494	337 493	2 912	5 719	2 365 855
Transferts en points d'impôt													
1986-1987	48 611	10 832	74 685	60 763	808 344	922 025	91 623	86 403	215 099	240 811	2 239	4 500	2 565 935
1987-1988[P]	53 575	12 003	82 871	67 163	898 582	1 037 225	101 739	95 610	225 953	267 532	2 359	5 047	2 849 659
1988-1989[P]	56 118	12 713	87 314	70 570	948 657	1 103 217	107 149	99 889	234 289	281 134	2 333	5 020	3 008 403
Total des transferts													
1986-1987	107 704	24 000	165 474	134 627	1 239 405	1 727 043	203 002	191 436	450 123	547 515	4 454	9 899	4 804 682
1987-1988[P]	112 819	25 276	174 511	141 431	1 308 998	1 840 750	214 242	201 335	472 642	580 914	4 845	10 265	5 088 028
1988-1989[P]	117 775	26 681	183 245	148 106	1 376 403	1 955 143	224 874	209 637	497 783	618 627	5 245	10 739	5 374 258

Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul définitif, 11 août 1989, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 10 mars 1989, pour 1987-1988; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 12 janvier 1989 pour 1988-1989.

1 Les montants sont indiqués en fonction des droits et diffèrent des montants versés aux gouvernements des provinces et des territoires pour chaque année financière dont fait mention le tableau 5.

Les droits au titre de l'enseignement postsecondaire versés aux provinces et aux territoires le sont sous forme de transferts en espèces et de transferts de pointsd'impôt. Les transferts de points d'impôt consistent en une réduction du taux fédéral de l'impôt sur le revenu, permettant ainsi aux provinces et aux territoires d'augmenter leurs propres recettes fiscales sans pour autant alourdir le fardeau de leurs contribuables. Ces transferts sont l'équivalent d'une dépense pour le gouvernement fédéral puisqu'une partie de ses recettes fiscales sont ainsi cédées et que, d'autre part, il en résulte des versements plus élevés aux termes des arrangements fédéraux-provinciaux relatifs à la péréquation, prévus par le même texte législatif*.

Le **transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire** représente 32,1 p. 100 du total des points d'impôt assujettis à la péréquation. Le **transfert en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire** est un montant résiduel égal à la différence entre le droit total au titre de l'enseignement postsecondaire, et la valeur des points d'impôt qui sont transférés à ce même titre.

Le Secrétariat d'État du Canada est chargé d'effectuer les paiements en espèces prévus dans le Programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire. Pour une année donnée, ces paiements englobent non seulement la partie des paiements en espèces pour le droit de l'année en cours, mais aussi divers ajustements du calcul des transferts en espèces des droits des années précédentes, ajustements qui sont effectués lorsque les valeurs des points d'impôt, du chiffre de la population, du produit national brut et d'autres variables intervenant dans les calculs sont réévaluées. Le tableau 5 présente les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis, calculées selon ces modalités. On constatera que les paiements en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis se sont élevés à 2,23 milliards de dollars en 1988-1989.

2.2 Langues officielles dans l'enseignement

2.2.1 *Aperçu*

Le gouvernement du Canada accorde une aide financière aux provinces et aux territoires pour contribuer à leurs dépenses supplémentaires associées au fonctionnement et au développement des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle à tous les niveaux : primaire, secondaire et postsecondaire. L'administration de cette aide relève de la Direction des langues officielles dans l'enseignement, établie au Secrétariat d'État en 1970. Des ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires régissent les contributions versées dans le cadre de ce programme. Ces ententes bilatérales sont régies par un protocole d'ententes signé par le Secrétaire d'État, au nom du gouvernement du Canada, et par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) au nom de tous les ministres responsables de l'éducation dans les provinces.

Cette aide financière correspond à l'objectif national qui est de promouvoir, d'encourager et de favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité de langue

* Les provinces sont en désaccord avec la loi fédérale qui exige que l'on considère, comme contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire, les recettes fiscales fédérales provenant de l'impôt sur le revenu qui sont cédées aux provinces à cette fin. Elles considèrent que ces sommes constituent en fait des recettes fiscales provinciales.

Tableau 5 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Transferts en espèces[1]													
1986-1987	60 212	13 340	92 188	75 134	434 803	809 866	112 455	109 255	207 367	311 586	2 281	3 809	2 232 296
1987-1988	59 547	13 516	92 668	74 393	391 056	815 699	113 667	107 518	243 012	321 192	2 980	6 616	2 241 864
1988-1989	58 006	13 246	91 687	74 089	371 050	776 478	113 188	103 070	285 380	332 800	2 743	5 716	2 227 453
Transferts en points d'impôt[2]													
1986-1987	48 611	10 832	74 685	60 763	808 344	922 025	91 623	86 403	215 099	240 811	2 239	4 500	2 565 935
1987-1988[P]	53 575	12 003	82 871	67 163	898 582	1 037 225	101 739	95 610	225 953	267 532	2 359	5 047	2 849 659
1988-1989[P]	56 118	12 713	87 314	70 570	948 657	1 103 217	107 149	99 889	234 289	281 134	2 333	5 020	3 008 403
Total des transferts[3]													
1986-1987	108 823	24 172	166 873	135 897	1 243 147	1 731 891	204 078	195 658	422 466	552 397	4 520	8 309	4 798 231
1987-1988[P]	113 122	25 519	175 539	141 556	1 289 638	1 852 924	215 406	203 128	468 965	588 724	5 339	11 663	5 091 523
1988-1989[P]	114 124	25 959	179 001	144 659	1 319 707	1 879 695	220 337	202 959	519 669	613 934	5 076	10 736	5 235 856

1 Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989. Les montants en espèces sont indiqués en fonction des paiements et représentent les montants versés aux provinces et aux territoires durant les années en question.

2 Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul définitif, 11 août 1989, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 10 mars 1989, pour 1987-1988; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 12 janvier 1989 pour 1988-1989.

3 Le total des transferts a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

officielle de chaque province ou territoire, et de donner aux Canadiens l'occasion d'apprendre leur seconde langue officielle.

2.2.2 *Dépenses*

Le Secrétaire d'État a annoncé, en juin 1988, le renouvellement du Programme des langues officielles dans l'enseignement pour une période de cinq ans, soit de 1988-1989 à 1992-1993. En novembre 1988, un nouveau protocole d'ententes bilatérales a été conclu pour la même période avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. (Voir la note explicative 5 à la fin du rapport.)

Dans le cadre du protocole et des ententes bilatérales, le gouvernement fédéral accorde une aide financière aux provinces et aux territoires au titre des frais supplémentaires qu'ils assument pour le fonctionnement des programmes actuels ainsi que pour la mise en oeuvre de nouvelles activités. La contribution fédérale est accordée selon quatre catégories de dépenses de programme :

- Aide à l'infrastructure;
- Élaboration et développement de programmes;
- Formation et perfectionnement des enseignants;
- Appui aux étudiants.

Sous le volet Infrastructure, le nouveau protocole prévoit que la composante postsecondaire sera élargie afin d'inclure les inscriptions aux programmes de formation des enseignants et aux cours offerts dans la langue de la minorité par des établissements considérés comme appartenant à la majorité : les contributions seront établies désormais selon le nombre d'étudiants inscrits aux programmes et cours offerts dans la langue de la minorité et aux programmes de formation des maîtres pour l'enseignement des langues officielles offerts dans les établissements postsecondaires.

En 1988-1989, les contributions fédérales aux provinces et territoires dans le cadre des ententes bilatérales relatives aux langues officielles dans l'enseignement se sont élevées à 219 millions de dollars. Au niveau postsecondaire, elles ont atteint 67,7 millions de dollars (tableau 6)*.

En plus d'accorder des contributions aux provinces et territoires pour les Langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral finance des programmes nationaux visant à promouvoir l'apprentissage des deux langues officielles du Canada.

- Le protocole d'ententes sur les Langues officielles dans l'enseignement prévoit le financement complet par le gouvernement fédéral de deux programmes nationaux qu'administre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) en collaboration avec les provinces et les territoires : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles. En 1988-1989, ces deux programmes ont entraîné des dépenses respectives de 10,1 et 5,8 millions de dollars.

* Sous la rubrique : Contributions aux provinces et territoires, Langues officielles dans l'enseignement au Tableau 3.

Tableau 6 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Aide à l'infrastructure													
1986-1987	0	0	115	12 618	24 396	3 544	773	12	111	12	0	0	41 581
1987-1988	0	0	116	12 561	24 437	3 606	911	12	456	19	0	0	42 118
1988-1989[P]	0	0	150	12 816	26 781	2 486	816	13	617	0	0	0	43 679
Élaboration et développement de programmes													
1986-1987	0	82	207	3 513	0	1 228	416	0	823	140	0	0	6 409
1987-1988	0	61	83	3 626	0	1 514	547	0	665	109	0	0	6 605
1988-1989[P]	0	59	435	4 258	0	3 226	722	2 431	890	127	0	0	12 148
Formation et perfectionnement des enseignants													
1986-1987	300	103	223	341	750	1 483	144	520	248	884	23	20	5 039
1987-1988	265	114	172	341	825	1 159	125	626	255	1 005	22	22	4 931
1988-1989[P]	275	122	110	699	825	1 468	80	843	247	1 144	25	11	5 849
Appui aux étudiants													
1986-1987	162	82	162	130	1 500	933	321	315	395	246	18	23	4 287
1987-1988	284	73	200	130	1 425	697	321	350	179	240	25	33	3 957
1988-1989[P]	252	73	247	165	2 125	1 479	374	695	308	281	18	32	6 049
Total													
1986-1987	462	267	707	16 602	26 646	7 188	1 654	847	1 577	1 282	41	43	57 316
1987-1988	549	248	571	16 658	26 687	6 976	1 904	988	1 555	1 373	47	55	57 611
1988-1989[P]	527	254	942	17 938	29 731	8 659	1 992	3 982	2 062	1 552	43	43	67 725

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales et au titre de l'éducation, mars 1989.

1 Ce tableau fait état seulement de la partie des contributions des Langues officielles dans l'enseignement versée aux provinces et territoires pour l'enseignement postsecondaire. Il exclut l'aide accordée aux autres niveaux d'enseignement dans le cadre de ce programme ainsi que les dépenses directes.

- Comme complément aux arrangements fédéraux-provinciaux, le gouvernement fédéral accorde également une aide financière directe à des organisations bénévoles, à des associations professionnelles et aux universités canadiennes en vertu du Programme de perfectionnement linguistique. En 1988-1989, les dépenses de ce programme destinées au niveau postsecondaire se sont élevées à 200 000 dollars.

Cette aide est comptabilisée dans la section 3.4 relative aux autres programmes fédéraux*.

En résumé, les dépenses fédérales consacrées en 1988-1989 aux Langues officielles dans l'enseignement, pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, se sont élevées à 247 millions de dollars. Ainsi que le montre le tableau 7, 87,2 millions de dollars de cette somme ont été alloués au niveau postsecondaire : (a) 67,7 millions de dollars en contributions aux provinces et territoires, et (b) 16,5 millions de dollars sous forme de programmes de soutien direct.

Tableau 7 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[P]
Contributions aux provinces et territoires			
Aide à l'infrastructure	41 581	42 118	43 679
Élaboration et développement de programmes	6 409	6 605	12 148
Formation et perfectionnement des enseignants	4 287	3 957	6 049
Appui aux étudiants	5 039	4 931	5 849
Total partiel, contributions aux provinces et territoires	57 316	57 611	67 725
Aide fédérale directe			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	9 801	10 199	10 094
Programme des moniteurs de langues officielles	6 571	7 256	5 769
Coûts administratifs	404	412	459
Programme de perfectionnement linguistique	216	204	200
Total partiel, aide fédérale directe	16 992	18 071	16 522
TOTAL	74 308	75 682	84 247

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989.

1 Ce tableau fait état seulement de la partie de l'aide fédérale consacrée aux Langues officielles dans l'enseignement pour l'enseignement postsecondaire et comprend les contributions aux provinces et territoires ainsi que l'aide fédérale directe. On trouvera des précisions sur les contributions aux provinces et territoires au tableau 6. L'aide fédérale directe et les coûts administratifs que l'on retrouve au Tableau 7 sont compris dans les dépenses du Secrétariat d'État dont on fait état au tableau 11.

* Sous les rubriques : Aide fédérale directe, Autres programmes et coûts administratifs, au tableau 3 et Autres programmes et Coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada, au tableau 11.

3 Aide fédérale directe à l'enseignement postsecondaire

Outre les transferts et les contributions aux provinces et aux territoires mentionnés précédemment, le gouvernement du Canada soutient directement l'enseignement postsecondaire, notamment en finançant la recherche universitaire, en venant en aide aux étudiants et en aidant le personnel militaire, les Indiens et les Inuit à poursuivre des études supérieures.

En 1988-1989, les dépenses liées aux programmes d'aide directe du gouvernement fédéral ont atteint 1,51 milliard de dollars, ce qui représente 39,7 p. 100 de toutes les dépenses fédérales en espèces en matière d'enseignement postsecondaire, ou encore 22,2 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale.

3.1 Recherche

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'aide qu'il accorde aux conseils subventionnaires de recherches et aux autres activités de recherche universitaire est la plus grande source de financement des coûts directs de la recherche menée dans les universités canadiennes. Les gouvernements provinciaux, par le biais des subventions de fonctionnement qu'ils accordent aux universités, couvrent la plus grande partie des coûts indirects ou des frais généraux de la recherche. Certaines provinces soutiennent aussi de plus en plus les coûts directs de la recherche qui s'insère dans leurs priorités. Le secteur privé constitue aussi une source de financement pour la recherche universitaire.

Aide fédérale à la recherche universitaire

Depuis 1978, l'aide fédérale à la recherche universitaire a surtout relevé des trois conseils subventionnaires de recherches. Cependant, d'autres organismes et ministères fédéraux contribuent de façon importante au financement de la recherche dans leurs domaines de compétence. Dans le contexte de l'aide nationale à la recherche, il y a lieu de mentionner les contributions d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et celles du Conseil des sciences du Canada (CSC) :

- Le sous-secrétaire d'Industrie, Sciences et Technologie Canada est le principal conseiller scientifique auprès du gouvernement fédéral. ISTC agit à titre de secrétariat auprès du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST) présidé par le Premier ministre. Ce conseil est chargé de formuler des recommandations pour accroître les activités scientifiques et technologiques au sein de l'industrie, des gouvernements et des universités. ISTC est également chargé de l'élaboration d'InnovAction, stratégie du gouvernement en matière de sciences et de technologie. Cette stratégie prévoit des mesures précises visant à renforcer les secteurs clés des sciences et de la technologie notamment la recherche universitaire, le perfectionnement des ressources humaines et l'enseignement des sciences et de la technologie au grand public. En 1987-1988, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, désormais intégré à ISCT, a commencé à verser, en contrepartie des contributions du secteur privé, une partie des sept millions de dollars qu'il entend répartir sur quatre ans à l'Institut canadien des recherches avancées. Cet institut verse des salaires à certains chercheurs-clé des universités canadiennes.

Dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada - Colombie-Britannique sur le développement des sciences et de la technologie, ISCT assume la part fédérale des dépenses (50 p. 100). Cette entente, évaluée à 20 millions de dollars pour la période 1985-1990, vise à renforcer le développement de la technologie et à favoriser l'application et le transfert des connaissances scientifiques en Colombie-Britannique. Les programmes comprennent la mise en commun des projets universitaires et industriels dans les domaines de l'informatique, de la microélectronique, de la robotique et champs connexes, l'appui au centre de recherche biomédical de l'Université de Colombie-Britannique et la mise sur pied de bureaux de liaison entre les universités et les industries aux trois universités publiques de la Colombie-Britannique.

- Le Conseil des sciences du Canada est l'organisme consultatif officiel en matière de sciences et de technologie. Institué en 1966, il a comme mandat premier d'analyser les grands dossiers scientifiques et technologiques, de proposer des orientations au gouvernement, de sensibiliser les Canadiens aux répercussions de la science et de la technologie sur leurs vies et de favoriser la discussion des politiques scientifiques et technologiques au sein des gouvernements, de l'industrie et des établissements d'enseignement supérieur. Relevant du Parlement par l'entremise du ministre d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, le Conseil des sciences jouit d'une grande autonomie par rapport au gouvernement; il établit ses propres programmes de recherche et il en public lui-même les résultats. En 1988, il a publié un rapport sur l'importance des universités pour le renouveau économique.

Total des dépenses fédérales

Compte tenu de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs liés à la recherche, le gouvernement fédéral a consacré 851 millions de dollars à la recherche universitaire et aux activités connexes en 1988-1989. (Voir la note explicative 6 à la fin du rapport.)

Si l'on ne tient pas compte de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs, le total des dépenses s'établit à 677 millions de dollars en 1988-1989, ce qui représente une hausse de 11,0 p. 100 par rapport à 1987-1988. De cette somme, un montant de 532 millions de dollars (78,5 p. 100) a été acheminé par l'entremise des conseils de recherches, et un montant de 145 millions de dollars, par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes (tableau 8).

3.1.1 Conseils de recherches

L'aide fédérale directe à l'appui de la recherche universitaire est principalement versée par le biais des trois conseils de recherches : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). La mission première de ces conseils est de soutenir la recherche universitaire et les activités connexes, et de contribuer à la formation des personnes hautement qualifiées dont le Canada a besoin dans le domaine de la recherche.

Outre ces objectifs généraux, le CRSNG s'intéresse tout particulièrement à l'application des découvertes scientifiques et technologiques à l'industrie, dans l'intérêt du développement économique. Le CRM vise l'intégration technologique des services de santé dans le secteur public aussi bien que privé. Le CRSNG et le CRSH consacrent également une partie de leurs budgets à la recherche stratégique qui répond à des

Tableau 8 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, recherche et dépenses connexes[1] (en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[p]
Conseils de recherches[2]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	268,1	285,7	306,4
Conseil de recherches médicales	157,1	163,8	176,5
Conseil de recherches en sciences humaines	39,4	40,9	48,9
Total partiel, conseils de recherches	464,6	490,3	531,8
Autres ministères et organismes			
Conseil national de recherches	28,9	42,7	44,7
Agence canadienne de développement international	2,3	24,8	37,4
Santé et Bien-être social Canada	9,3	9,3	16,6
Défense nationale	7,4	8,2	12,8
Énergie, Mines et Ressources	7,5	6,6	7,2
Agriculture Canada	10,9	6,2	6,1
Autres	16,8	9,6	20,3
Total partiel, autres ministères et organismes	83,3	107,6	145,4
TOTAL	547,9	598,0	677,2

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989.

1 Englobe toute l'aide fédérale directe reliée à la recherche universitaire, à l'exception : a) des sommes versées à des particuliers pour l'aide à l'enseignement et qui sont comprises dans les données de la catégorie Aide aux étudiants (voir tableau 9), et b) des dépenses administratives, qui sont comprises dans les coûts administratifs au tableau 11.

2 Les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire ont été réparties en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Le tableau 8 ne rend compte que des dépenses engagées pour l'aide à la recherche. Les tableaux 9 et 11 font état des dépenses consacrées respectivement à l'aide aux étudiants et à l'administration. Le graphique 3 représente les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire selon ces trois catégories.

besoins nationaux précis. Les deux conseils déterminent les domaines stratégiques de recherche en collaboration avec le milieu universitaire, l'industrie et le gouvernement fédéral.

Les conseils de recherches jouissent d'une grande autonomie par rapport au gouvernement, même s'ils font rapport au Parlement par l'entremise des ministres responsables. Des représentants du milieu de la recherche utilisent un système d'évaluation par des pairs pour l'examen des demandes d'aide soumises aux conseils. Les chercheurs et les universitaires sont directement représentés au sein des conseils.

L'aide est consentie sous forme de subventions et de bourses d'études. Les fonds accordés par l'entremise des conseils de recherches sont consacrés aux dépenses directes de recherche, les frais généraux étant généralement imputés au budget de fonctionnement des universités.

La création du Programme des réseaux de centres d'excellence, doté d'un budget de 240 millions de dollars pour cinq ans, a été annoncée en 1988. Le programme est administré par une direction inter-conseils dont les membres représentent les trois conseils de subventions. Les objectifs du programme sont les suivants : favoriser la recherche fondamentale de pointe et la recherche à long terme qui sont importantes pour le Canada; former et garder au pays des scientifiques et des ingénieurs d'envergure internationale dans les secteurs de la technologie qui revêtent une importance vitale pour la compétitivité future de l'industrie; intégrer les activités du Canada en matière de recherche et de technologie dans des réseaux nationaux auxquels participent les universités, le secteur privé, le gouvernement fédéral et les provinces, selon des critères d'excellence conformes à des normes internationales; et enfin, créer des liens solides entre les universités et l'industrie pour accélérer la diffusion à cette dernière des connaissances technologiques avancées.

Dépenses

En 1988-1989, les trois conseils de recherches ont consacré un total de 618 millions de dollars au secteur de l'enseignement postsecondaire (graphique 3) : 532 millions de dollars à la recherche universitaire comme telle, 58,5 millions de dollars à l'aide aux étudiants et 28,0 millions de dollars aux dépenses administratives.

Graphique 3 : Dépenses des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire, de 1986-1987 à 1988-1989[P]

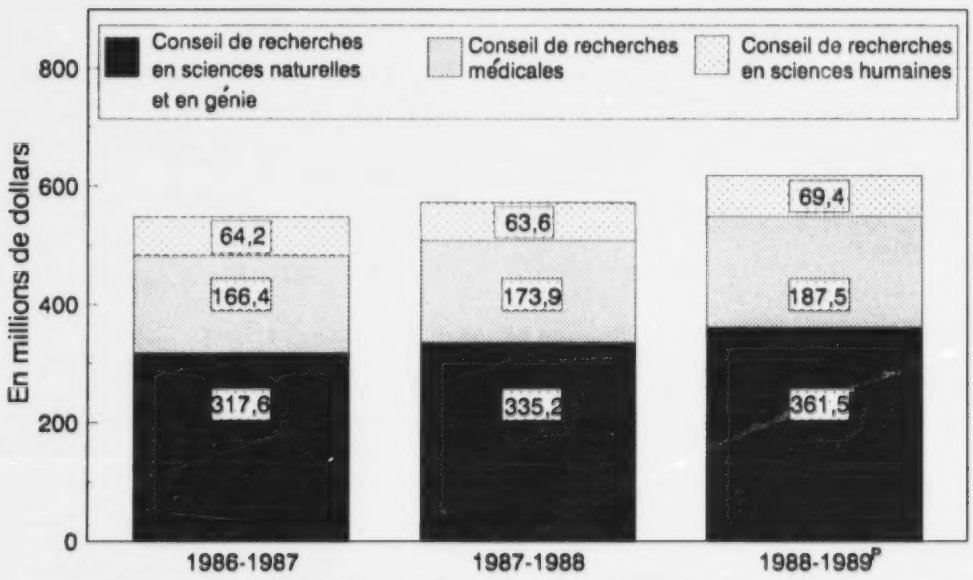

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989.

Les dépenses totales des conseils de recherches comprennent l'aide à la recherche, l'aide aux étudiants et les dépenses administratives.

Le budget fédéral de février 1986 comportait un plan quinquennal (de 1986-1987 à 1990-1991) de financement de la recherche universitaire par le biais des trois conseils de subvention. Conformément à ce plan, les budgets de base des conseils étaient stables depuis 1985-1986 et le gouvernement a accepté d'égaler les contributions du secteur privé aux projets de recherche universitaire jugés admissibles. D'après les rapports que les conseils de subvention ont fournis, les contributions du secteur privé à la recherche universitaire, en 1988-1989, ont totalisé 169 millions de dollars, beaucoup plus que l'objectif de contrepartie visé pour la deuxième année, soit 69,7 millions de dollars. En vertu du plan de financement, les fonds disponibles pour la recherche universitaire pourraient être de 3,7 milliards de dollars en cinq ans.

3.1.2 Autres ministères et organismes

Plusieurs ministères et organismes fédéraux soutiennent la recherche universitaire en y consentant des subventions et des contributions dans leurs domaines de compétence, en octroyant des contrats de recherche pour fins internes ou en fournissant d'autres services liés à la recherche.

Principaux bailleurs de fonds

En 1988-1989, les ministères et organismes fédéraux, mis à part les conseils de recherches, ont affecté 145 millions de dollars à la recherche universitaire, 80,1 millions de dollars à l'aide aux étudiants se consacrant à la recherche et 7,38 millions de dollars aux dépenses administratives s'y rapportant, pour une contribution totale de 233 millions de dollars. Voici, par ordre d'importance décroissant, les principaux bailleurs de fonds :

- **Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC)** dont la principale mission est d'effectuer de la recherche pour l'industrie et le gouvernement, offre également d'importants services à la communauté universitaire. Les échanges permanents du CNRC avec les universités couvrent des programmes comme le Programme d'adjoints d'été, le Programme coopératif de formation pour étudiants et le Programme de scientifiques invités. Le personnel du CNRC prête son concours à diverses activités en qualité de professeurs adjoints, maîtres de conférences, directeurs de thèses, ou accueille des étudiants travaillant à une partie de leur maîtrise ou de leur doctorat au CNRC. Le CNRC contribue en outre au maintien des lignes de communication entre les chercheurs grâce à des mécanismes comme l'impartition de travaux de recherche à des chercheurs universitaires et la participation de professeurs d'université aux travaux de nombreux comités du CNRC. Les installations et moyens de recherche du CNRC sont régulièrement utilisés par des professeurs d'université et par des étudiants de deuxième et troisième cycles. En 1988-1989, les dépenses du CNRC directement liées à l'aide à la recherche universitaire se sont élevées à 44,7 millions de dollars.

- **Agence canadienne de développement international (ACDI)** accorde, par l'entremise de ses programmes géographiques, un soutien aux pays en voie de développement dans le but d'améliorer leurs programmes d'enseignement et les aménagements scolaires; l'ACDI fournit une formation technique, le savoir et la technologie adaptés spécifiquement aux besoins de chaque pays.

- **Santé et Bien-être social Canada** offre son soutien à la recherche universitaire surtout par l'entremise de son Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Ce programme a pour objet de soutenir les

activités scientifiques qui permettent de recueillir les données requises pour que leministère puisse assumer les responsabilités qui lui incombent à l'égard de la population du Canada. Les dépenses de ce ministère aux fins de la recherche universitaire se sont élevées à 16,6 millions de dollars en 1988-1989.

- **Le ministère de la Défense nationale** cherche à promouvoir l'excellence dans ses collèges militaires. En vertu de cette politique, le ministère décerne annuellement, par le biais du Programme de recherche académique, des bourses de recherche dans le domaine des sciences physiques et humaines. Les dépenses du ministère pour la recherche universitaire, en 1988-1989, ont atteint 12,8 millions de dollars.

- **Énergie, Mines et Ressources Canada** a accordé, en 1988-1989, 7,2 millions de dollars aux universités canadiennes par le biais du Programme d'ententes de recherche, de contrats aux universités et de contributions.

- **Agriculture Canada** accorde des subventions et des contributions destinées au maintien d'un équilibre optimum entre la recherche au palier gouvernemental et les agences universitaires, en ce qui concerne les problèmes de l'industrie agricole canadienne. Ces subventions et contributions se sont élevées à 6,1 millions de dollars en 1988-1989.

Services de recherche

Statistique Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux du Canada contribuent dans une forte proportion à la recherche universitaire. Toutefois, il n'est pas possible de calculer leurs dépenses directes dans ce domaine d'une façon qui permette d'en faire état dans le présent rapport.

3.2 Aide aux étudiants

3.2.1 Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) rend l'enseignement postsecondaire plus accessible. Créé en 1964 en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*, ce programme accorde des prêts et des indemnités d'intérêt aux étudiants pouvant montrer qu'ils ont un besoin réel d'emprunter et aide ainsi à défrayer le coût d'études postsecondaires à plein temps ou à temps partiel.

En vertu du PCPE, le gouvernement fédéral garantit les prêts que les banques à charte et d'autres établissements prêteurs désignés consentent aux étudiants auxquels les provinces et territoires participants délivrent des certificats d'admissibilité (attestations d'autorisation de prêt). Le gouvernement fédéral prend à sa charge l'intérêt sur les prêts pour des études à plein temps, et cela pendant toute la durée des études et les six mois qui suivent. En 1988-1989, la limite de prêt par semaine d'études pour les étudiants à plein temps était de 105 $. Dans le cas de prêts pour des études à temps partiel, c'est l'emprunteur qui assume immédiatement les frais d'intérêts.

Parmi les caractéristiques du programme, on peut noter :

- La remise de dette aux étudiants atteints d'une déficience de façon permanente;

- Une exemption d'intérêts et un report de remboursement pour une période maximale de 18 mois à l'intention des emprunteurs sans emploi ou atteints d'une déficience temporaire. (Dans le cas des étudiants à plein temps, il s'agit d'un prolongement de la période normale d'exemption d'intérêts de six mois suivant la fin des études.)

Les provinces et les territoires peuvent choisir d'administrer leurs propres programmes de prêts aux étudiants, plutôt que d'adhérer au PCPE, et recevoir un paiement de remplacement. Le Québec s'est prévalu de cette possibilité dès le lancement du Programme de prêts aux étudiants en 1964 et les Territoires du Nord-Ouest se sont retirés du programme à partir de l'année du prêt 1988-1989.

Administration du programme

Les gouvernements des provinces et des territoires participent à l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants. La *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* détermine la somme globale des prêts qui peuvent être garantis et définit la formule selon laquelle cette somme sera répartie entre les provinces et territoires. Les deux paliers de gouvernement s'entendent sur les critères dont se serviront les provinces et les territoires pour déterminer l'admissibilité des étudiants et évaluer leurs besoins. Les provinces et les territoires délivrent les certificats d'admissibilité grâce auxquels les étudiants peuvent obtenir un prêt d'une banque ou d'un autre établissement prêteur. En guise de paiment pour leur assistance dans l'administration de ce programme, le gouvernement fédéral accorde une indemnité de frais de service aux provinces et territoires. Les provinces et les territoires offrent aussi en complément, leur propre programme d'aide aux étudiants et déterminent la proportion à respecter, entre les bourses, les prêts et les remises sur les prêts.

La Direction de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État du Canada est chargée de l'administration générale et de l'élaboration des lignes de conduite du Programme canadien de prêts aux étudiants. Les représentants aux niveaux fédéral, provincial et territorial du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants (composé de hauts fonctionnaires) se rencontrent périodiquement pour formuler les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest participent aux différentes rencontres même s'ils n'adhèrent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

D'août 1988 à juillet 1989, année du prêt, quelque 251 000 étudiants à plein temps et quelque 900 étudiants à temps partiel ont obtenu des certificats d'éligibilité pour l'obtention de prêts garantis. Le montant de ces prêts garantis a atteint 696 millions de dollars. Durant cette même période, près de 16 800 étudiants ayant terminé leurs études ont bénéficié du Régime d'exemption d'intérêts*.

* Les renseignements ayant trait au nombre d'étudiants qui ont reçu des prêts et au montant des prêts qui ont été garantis provient du Secrétariat d'État du Canada.

Tableau 9 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, aide aux étudiants[1] (en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[P]
Programme canadien de prêts aux étudiants[2]			
Coût des prêts[3]	207,4	210,9	213,9
Paiement de remplacement au Québec	72,4	77,4	80,6
Total, Programme canadien de prêts aux étudiants	279,8	288,3	294,5
Bourses d'études, d'entretien, etc.			
Conseils de recherches[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	37,7	36,4	38,7
Conseil de recherches en sciences humaines	19,9	16,9	13,9
Conseil de recherches médicales	5,7	5,6	5,9
Total partiel, conseils de recherches	63,2	58,9	58,5
Autres ministères et organismes			
Agence canadienne de développement international	7,5	71,2	91,1
Affaires indiennes et du Nord	26,2	38,0	46,9
Défense nationale	25,7	20,3	26,8
Affaires extérieures	4,9	6,8	17,1
Industrie, Sciences et Technologie Canada[5]	--	--	5,0
Santé et Bien-être social Canada	6,0	8,8	4,3
Autres	9,2	11,3	6,6
Total partiel, autres ministères et organismes	79,4	156,3	197,8
Total, bourses d'études, d'entretien, etc.	142,7	215,2	256,3
TOTAL	422,4	503,5	550,8

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989.

1 Ces dépenses englobent toutes les sommes versées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes du tableau 11.

2 Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants englobent le paiement de remplacement au Québec, mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral qui sont comprises au tableau 11 sous Coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada.

3 Le coût des prêts englobe les dépenses prises en charge au nom des étudiants à plein temps et à temps partiel ainsi que les intérêts pris en charge au nom des emprunteurs nécessiteux. Les paiements sont nets des recouvrements et englobent les intérêts, les réclamations pour perte, décès et incapacité ainsi que les frais de services et de recouvrement.

4 Les dépenses totales des conseils de recherches liées à l'enseignement postsecondaire ont été divisées en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Seules les sommes consacrées à l'aide aux étudiants sont prises en considération dans le tableau 9. Le tableau 8 et le tableau 11 font état des sommes consacrées respectivement à la recherche et à l'administration.

5 Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a été intégré au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour former Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Dépenses fédérales

Ainsi que le montre le tableau 9, le coût du programme s'est élevé, durant l'année financière 1988-1989, à 295 millions de dollars, soit une augmentation de 2,2 p. 100 par rapport à 1987-1988. Ce montant inclut le paiement de remplacement au Québec de l'ordre de 80,6 millions de dollars, mais pas les recouvrements au cours de la même année.

3.2.2 Bourses d'études, bourses de recherche et autres

Le gouvernement fédéral vient également en aide aux étudiants en leur offrant des bourses d'études, de recherche et d'entretien, des subventions, des contributions et des allocations de subsistance, ou encore en assumant leurs frais de scolarité. Ce type d'aide est considéré comme de l'aide aux étudiants, que celle-ci soit versée à l'étudiant même ou à ses parents au nom de l'étudiant.

Conseils de recherches

Comme il a été mentionné précédemment, les conseils de recherches consacrent une partie de leurs fonds à l'aide à l'enseignement. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) accorde son appui pour des bourses de recherche et des programmes aux niveaux des deuxième et troisième cycles. Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) accorde son appui pour des programmes au niveau du doctorat. Le Conseil de recherches médicales (CRM) accorde des bourses de stagiaires de recherche à des étudiants des cycles supérieurs qui suivent une formation en recherche à plein temps et des bourses de recherche d'une durée de trois mois à des étudiants du premier cycle. Ces fonds constituent une aide aux étudiants pour leurs dépenses plutôt qu'une contribution directe à la recherche aux universités et en conséquence, ils sont inscrits dans la catégorie de l'aide aux étudiants dans le présent rapport.

En 1988-1989, les conseils de recherches ont consacré un total de 58,5 millions de dollars à cette forme d'aide aux étudiants, leur part respective étant comme suit :

- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie : 38,7 millions de dollars;
- Conseil de recherches en sciences humaines : 13,9 millions de dollars;
- Conseil de recherches médicales : 5,9 millions de dollars.

Ministères et organismes fédéraux

Bon nombre de ministères et d'organismes fédéraux viennent en aide à des étudiants qui se spécialisent dans des domaines se rapportant aux objectifs fédéraux. Les étudiants peuvent notamment obtenir de l'aide des ministères et des programmes suivants :

- **L'Agence canadienne de développement international (ACDI)** a aidé, en 1988, des personnes venues étudier au Canada en provenance des pays en voie de développement, par le truchement des directions générales des programmes multilatéraux (33,3 millions de dollars), de la Direction générale de la coopération avec le monde des affaires (0,3 million), de la Direction des Programmes spéciaux (7,2 millions de dollars), de la Direction générale des services professionnels (3,8 millions de dollars) et d'autres programmes et organismes qui reçoivent de l'aide publique canadienne au développement (10,7 millions de dollars).

- **Le ministère des Affaires indiennes et du Nord** est responsable de l'éducation des Indiens inscrits et des Inuit. Dans le cadre du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire pour les Indiens canadiens et les Inuit, le ministère accorde des paiements directs aux Inuit et Indiens inscrits qui poursuivent des études postsecondaires. Ce programme rend l'enseignement postsecondaire plus accessible et aide les Indiens inscrits et les Inuit à améliorer leurs possibilités d'emploi tout en fournissant les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins en gestionnaires et en professionnels des collectivités indiennes et inuit.

  Un nouveau Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire est entré en vigueur en septembre 1989. Ce programme offre aux étudiants admissibles une aide applicable aux frais de scolarité, une indemnité de déplacement et une aide applicable aux frais de subsistance pour un programme d'études au niveau du collège communautaire et universitaire. Le programme offre aussi des bourses en reconnaissance des succès scolaires pour les programmes de premier, deuxième et troisième cycles et des programme d'études qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'autonomie gouvernementale. Les autorités indiennes peuvent administrer le programme et appliquer leurs propres directives opérationnelles.

  Au cours de 1988-1989, la direction générale de l'éducation a fourni un appui financier et pédagogique à plus de 15 000 étudiants indiens et inuit du niveau postsecondaire à un coût s'élevant à 121 millions de dollars. Les autorités indiennes administrent présentement 70 p. 100 du programme grâce à des arrangements de contribution établis avec le ministère.

- **Le ministère de la Défense nationale** propose un Programme subventionné de formation universitaire au personnel des Forces canadiennes ainsi qu'un Programme d'études supérieures à ses officiers, pour répondre aux besoins des Forces. Les dépenses relatives à ces programmes se sont élevées respectivement à 18,1 millions de dollars et à 8,64 millions de dollars en 1988-1989.

- **Industrie, Sciences et Technologie Canada** a fourni 5 millions de dollars en 1988-1989, en vertu du programme Bourses Canada, pour 2 500 bourses d'études du premier cycle en sciences naturelles et en génie, chacune s'élevant à 2 000 dollars. Le programme a été mis en place en 1988 pour encourager les meilleurs élèves du secondaire à poursuivre leurs études dans des domaines jugés importants pour la compétitivité économique future du Canada. Chaque bourse peut être renouvelée pendant trois autres années, selon des conditions qui permettent d'assurer le maintien d'excellents résultats chez les boursiers. Au moins la moitié des bourses sont réservées à des étudiantes.

En 1988-1989, ces ministères et cet organisme ont consacré un total de 170 millions de dollars à l'aide aux étudiants; une somme supplémentaire de 28,0 millions de dollars provenait d'autres ministères fédéraux (tableau 9).

3.3 Responsabilités fédérales directes pour l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement du Canada assume une responsabilité particulière pour l'éducation du personnel des Forces canadiennes, du personnel de la Garde côtière canadienne et des détenus des établissements correctionnels fédéraux. Il assume cette responsabilité principalement en finançant directement les établissements ou les installations d'enseignement postsecondaire destinés à chaque groupe.

- **Le ministère de la Défense nationale** dirige trois collèges militaires : le Royal Roads Military College de Victoria (Colombie-Britannique), le Royal Military College of Canada de Kingston (Ontario) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec). Chacun possède une charte universitaire octroyée par la province et a le pouvoir de décerner des grades. Les dépenses liées au financement des collèges militaires se sont établies à 59,5 millions de dollars en 1988-1989. Des indemnités ont aussi été versées aux étudiants pour un montant totalisant 36,4 millions de dollars. Tel qu'indiqué au tableau 9, le ministère de la Défense nationale consacr en outre des fonds à une série de programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire à l'intention du personnel des Forces canadiennes.

- **Transports Canada** administre le Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney (Nouvelle-Écosse). Les individus des deux sexes qui aspirent à une carrière d'officier dans la Garde côtière peuvent y suivre un cours postsecondaire de quatre ans en navigation et en mécanique navale. En 1988-1989, les dépenses de fonctionnement du Collège ont atteint 8,3 millions de dollars dont 0,6 million de dollars en allocations versées aux élèves-officiers.

Tableau 10 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, responsabilités fédérales directes[1] (en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[P]
Défense nationale			
Collèges militaires canadiens			
Financement des établissements	63,3	58,9	58,5
Indemnités	22,6	31,5	36,4
Total partiel, Défense nationale	85,9	90,4	95,0
Transport Canada			
Collège de la Garde côtière canadienne			
Financement des établissements	7,3	7,7	7,7
Indemnités	1,0	0,5	0,6
Total partiel, Transport Canada	8,4	8,3	8,3
Solliciteur général du Canada			
Service correctionnel Canada	2,5	2,2	2,1
TOTAL	96,7	100,8	105,4

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989.

1 Ces données englobent uniquement les dépenses directes du gouvernement fédéral pour le fonctionnement des écoles fédérales.

- **Le Solliciteur général du Canada**, par l'entremise du Service correctionnel Canada, offre des cours de niveau postsecondaire dans les principaux pénitenciers fédéraux ou défraie les coûts des détenus qui suivent des cours dans des établissements postsecondaires. Depuis juillet 1989, les cours du niveau collégial sont entièrement subventionnés et les détenus ne sont plus tenus de défrayer une partie des coûts menant à un diplôme universitaire. Les dépenses relatives aux études supérieures suivies par des détenus des prisons fédérales, dans le cadre du Programme d'éducation et de formation, se sont élevées à 2,1 millions de dollars en 1988-1989.

Le tableau 10 présente un résumé des dépenses fédérales liées aux responsabilités directes décrites précédemment, à l'exclusion des dépenses liées à l'aide aux étudiants.

3.4 Autres programmes fédéraux

Comme le montre le tableau 11, d'autres programmes fédéraux apportent une contribution importante à l'enseignement postsecondaire au Canada. Parmi ces programmes, financés par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord, de l'Agence canadienne de développement international, du Secrétariat d'État du Canada, d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Santé et Bien-être social Canada, on peut citer :

- **Le ministère des Affaires indiennes et du Nord** a, en 1988-1989, mis 74,4 millions de dollars à la disposition des bandes indiennes pour l'enseignement postsecondaire en vertu du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire pour les Indiens canadiens et les Inuit. Les bandes indiennes ont elles-mêmes distribué ces sommes à des étudiants désireux de poursuivre des études postsecondaires. Cette aide versée aux bandes indiennes s'ajoutait aux paiements directs faits aux Inuit et aux Indiens inscrits dans le cadre du même programme, lequel a déjà été décrit à la rubrique Aide aux étudiants. Les étudiants ne peuvent recevoir en même temps les deux formes d'aide, paiements directs et paiements par l'intermédiaire de la bande, accordés en vertu du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire.

  Des bandes indiennes et des organismes qui leur sont affiliées de même que des communautés Inuit du nord québécois ont reçu des fonds dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit (2,4 millions de dollars en 1988-1989) afin d'effectuer des analyses de besoin, d'élaborer et de dispenser des cours visant à améliorer leurs compétences en gestion. Le programme a également fourni un financement aux universités et aux consultants pour l'élaboration de leurs programmes de gestion.

  Le ministère a reçu, en 1987-1988, l'autorisation de subventionner les institutions postsecondaires indiennes de même que des programmes spéciaux destinés aux étudiants indiens de niveau postsecondaire. Le financement de ce programme est entré en vigueur en 1988-1989.

- **L'Agence canadienne de développement international** (ACDI) finance un certain nombre de programmes de formation dans les pays en voie de développement.

  Le Programme des établissements d'enseignement encourage les universités, les collèges canadiens et les établissements affiliés à se joindre aux établissements d'enseignement équivalents dans les pays en voie de développement, en vue de mettre en place des activités et des programmes susceptibles d'accroître la capacité de ces pays d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques. Le Programme de

Tableau 11 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, autres programmes et coûts administratifs (en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[P]
Autres programmes[1]			
Affaires indiennes et du Nord			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	69,2	70,7	74,4
Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit	2,8	2,5	2,4
Total partiel, Affaires indiennes et du Nord	72,0	73,2	76,9
Agence canadienne de développement international			
Programme des établissements d'enseignement	17,7	18,3	26,4
Autres programmes	5,0	5,0	0,0
Total partiel, Agence canadienne de développement international	22,7	23,3	26,4
Secrétariat d'État du Canada			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	9,8	10,2	10,1
Programme des moniteurs de langues officielles	6,6	7,3	5,8
Autres programmes	2,1	1,7	0,3
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	18,5	19,1	16,2
Expansion industrielle régionale[2]	9,7	7,3	--
Industrie, Sciences et Technologie Canada[2]	--	--	6,5
Santé et Bien-être social Canada			
XV^es Jeux olympiques d'hiver	14,4	4,5	1,7
Autres programmes	1,3	1,7	1,8
Total partiel, Santé et Bien-être social Canada	15,6	6,1	3,5
Autres ministères et organismes	11,9	5,3	2,8
Total partiel, autres programmes	150,5	134,3	132,2
Coûts administratifs[3]			
Conseils de recherches	20,3	23,5	28,0
Autres ministères et organismes	15,5	18,0	16,1
Total partiel, coûts administratifs	35,8	41,5	44,1
TOTAL	186,3	175,8	176,3

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989.

1 Ces données englobent les programmes d'enseignement de niveau postsecondaire qui ne sont pris en considération nulle part ailleurs, mais non les montants explicitement assimilés aux dépenses administratives.

2 Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a été intégré au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour former Industrie, Sciences et Technologie Canada

3 Ces données englobent tous les montants décrits explicitement comme des dépenses administratives. Le pourcentage global des frais d'administration pour la recherche au niveau universitaire a été estimé par Statistique Canada, à 100 p. 100 pour les conseils de recherches et à 10 p. 100 pour tous les autres ministères et organismes fédéraux. Ces estimations globales ne reflètent pas nécessairement la situation réelle qui existe dans un ministère ou un organisme particulier.

promotion de la gestion vise à mettre au point des moyens novateurs de renforcer les capacités de gestion des pays en voie de développement. D'autres programmes et organismes qui reçoivent de l'aide publique canadienne au développement sont le Programme de bourses du Commonwealth, le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), le Centre international d'exploitation des océans (CIEO) et la Corporation Pétro-Canada pour l'Assistance internationale (PCIAC).

- **Le Secrétariat d'État du Canada** assure la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière d'aide à l'éducation; il joue le rôle de chef de file fédéral dans les consultations fédérales-provinciales et administre certains programmes importants dans ce domaine.

  Au ministère, c'est le Secteur de l'aide à l'éducation qui assume ces fonctions. Celui-ci sert de point de convergence pour les activités d'aide et de développement de politiques dans ce domaine et pour les consultations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Le secteur assure également la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations non gouvernementales apparentées. Il fournit des conseils au ministère des Affaires extérieures au sujet des questions internationales liées à l'éducation et représente, de concert avec des délégués qui proviennent entre autres des provinces, les intérêts du Canada à l'étranger. Le Secteur de l'aide à l'éducation s'occupe également de l'élaboration de politiques, de l'établissement des données statistiques et de la conduite d'analyses financières sur les questions touchant à l'enseignement postsecondaire*. Une des responsabilités du secteur dans ce domaine est la préparation du présent rapport au Parlement.

  Au nombre des programmes administrés par le Secteur de l'aide à l'éducation et qui ont été décrits dans les pages précédentes, on retrouve le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme des langues officielles dans l'enseignement.

  Tel qu'il a été noté précédemment dans le rapport, les éléments suivants du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont été regroupés sous la rubrique «Autres programmes» : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues, le Programme des moniteurs de langues officielles et la partie postsecondaire du Programme de perfectionnement linguistique. Il existe encore d'autres programmes au sein du ministère, qui visent à promouvoir des aspects particuliers de l'enseignement postsecondaire, notamment le Programme des études ethniques canadiennes et le Programme des études canadiennes. Le Programme de participation des personnes handicapées fournit un financement à des projets qui peuvent être reliés à l'enseignement postsecondaire.

- **Industrie, Sciences et Technologie Canada** (ISTC) a cofinancé le Programme d'action positive pour le nord du Manitoba, qui découle de l'Entente sur le développement du Nord conclue entre le gouvernement fédéral et le Manitoba, fournissant 60 p. 100 des dollars dépensés en tout en 1988-1989. Ce programme visait à accroître les sources de revenu et les occasions d'emploi pour les habitants des régions rurales et isolées, dont la plupart sont d'ascendance autochtone, en leur

* Les dépenses liées aux études financées par la Direction des politiques et de l'analyse du Secteur de l'Aide à l'éducation ont été intégrées aux dépenses administratives.

offrant une formation technique, semi-technique, professionelle et paraprofessionnelle.

Le Programme de développement économique des autochtones aide à la mise sur pied de programmes de bourses et de formation spécialisée destinés à accroître la compétence professionnelle, en technologie et en sciences appliquées dans la collectivité autochtone. En 1988-1989, des contributions ont été versées en vertu de ce programme au Saskatchewan Indian Federated College de l'Université de Régina, à l'Université Trent, à l'Arctic College de Yellowknife et à la School of Management de l'Université de Lethbridge.

Dans le cadre du Programme de développement industriel et régional, des contributions totales de 4,2 millions de dollars réparties sur sept ans sont versées à l'Université Western Ontario pour l'aider à exploiter le National Centre for Management Research and Development. Cet établissement organise des séminaires, mène des recherches et produit des publications sur des grands thèmes comme la création d'entreprises, la productivité, le développement organisationnel et les affaires au niveau international.

En vertu des ententes auxiliaires sur le développement économique du Nord faisant partie des Ententes de développement économique et régional Canada-Alberta et Canada-Saskatchewan, ISTC a versé des contributions à plusieurs collèges fréquentés par les habitants du Nord, surtout des autochtones. Les programmes offerts portaient sur la foresterie, la commercialisation des fourrures, les services de réadaptation, la compétence professionnelle et les aptitudes sociales, les loisirs et le sondage au diamant pour l'industrie minière. Les collèges participants étaient, en Alberta, ceux de Grande Prairie, de Lakeland (Lac la Biche) et de Keyano (Fort Chipewyan) et, en Saskatchewan, le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research (Regina), le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (Saskatoon) et les collèges Northlands Career de Creighton, La Ronge et Buffalo Narrows.

4 Résumé de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement fédéral, tel qu'il est décrit dans cette partie du rapport, soutient l'enseignement postsecondaire au Canada grâce à des dépenses en espèces et des transferts de points d'impôt. Le tableau 12 en fait le sommaire.

4.1 Dépenses en espèces

En 1988-1989, les dépenses en espèces du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire se sont élevées à 3,80 milliards de dollars. De cette somme, 2,29 milliards de dollars ont été versés aux provinces et aux territoires sous forme de paiements en espèces dans le cadre du Financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire, (2,23 milliards de dollars), ou sous forme de contributions dans le cadre des programmes des Langues officielles dans l'enseignement destinés au niveau postsecondaire (67,7 millions de dollars). De plus, le gouvernement fédéral a consacré 1,51 milliard de dollars à des programmes d'aide directe à l'enseignement postsecondaire.

4.2 Transferts de points d'impôt

La valeur totale des points d'impôt assujettis à la péréquation transférés aux fins du Financement des programmes établis a atteint 3,01 milliards de dollars en 1988-1989. De cette somme, 2,77 milliards de dollars représentaient les recettes fiscales cédées, et les autres 241 millions de dollars, les paiements en espèces à l'égard de la péréquation des points d'impôt.

Tableau 12 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes (en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[P]
Dépenses en espèces[1]			
1 Secrétariat d'État du Canada			
FPE - transferts en espèces	2 232,3	2 241,9	2 226,5
Programme canadien de prêts aux étudiants	282,1	290,9	297,6
Langues officielles dans l'enseignement	74,3	75,7	84,2
Autres programmes	9,5	4,1	2,9
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	2 598,2	2 612,6	2 611,2
2 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	317,6	335,2	361,5
3 Conseil de recherches médicales	166,4	173,9	187,5
4 Agence canadienne de développement international			
Recherche et dépenses connexes[2]	17,7	18,3	26,4
Programme des institutions d'éducation	4,5	4,5	21,2
Bourses du Commonwealth	5,0	5,0	7,1
Programmes bilatéraux - stagiaires au Canada	2,5	89,4	97,3
Autres programmes	3,2	3,2	3,7
Total partiel, Agence canadienne de développement international	33,0	120,4	155,6
5 Défense nationale			
Collèges militaires canadiens	86,0	90,4	95,0
Programme subventionné de formation universitaire	18,1	17,6	20,6
Recherche et dépenses connexes[2]	7,6	8,4	13,0
Programme d'études supérieures	10,7	6,3	9,8
Total partiel, Défense nationale	122,5	122,8	138,4
6 Affaires indiennes et du Nord au Canada			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	95,1	108,4	120,9
Autres programmes	6,7	6,5	3,6
Total partiel, Affaires indiennes et du Nord au Canada	101,9	114,8	124,4
7 Conseil de recherches en sciences humaines	64,2	63,6	69,4
8 Conseil national de recherches	30,1	44,1	46,2
9 Santé et Bien-être social Canada			
Recherche et dépenses connexes[2]	15,1	16,1	18,8
XV[es] Jeux olympiques d'hiver	14,4	4,5	1,7
Autres programmes	1,9	4,1	4,4
Total partiel, Santé et Bien-être social Canada	31,3	24,6	24,8
10 Affaires extérieures et commerce extérieure			
Recherche et dépenses connexes[2]	4,9	6,8	17,0
Autres programmes	0,1	0,1	0,2
Total partiel, Affaires extérieures et commerce extérieure	5,0	6,9	17,2

(suite)

Tableau 12 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes (en millions de dollars) (suite)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989[p]
11 Industrie, Sciences et Technologie Canada[3]	--	--	15,5
Expansion industrielle régionale[3]	13,6	10,1	--
12 Transports Canada			
Collège de la garde côtière canadienne	8,4	8,3	8,3
Autres programmes	1,4	1,2	1,5
Total partiel, Transports Canada	9,8	9,5	9,8
13 Énergie, Mines et Ressources Canada	7,5	6,2	6,8
14 Agriculture Canada			
Recherche et dépenses connexes[2]	11,8	7,1	6,2
Autres programmes	9,0	2,7	0,2
Total partiel, Agriculture Canada	20,8	9,8	6,4
15 Emploi et Immigration Canada	0,0	3,5	3,4
16 Approvisionnement et Services Canada	1,2	2,4	3,4
17 Commission canadienne des pensions	3,0	2,8	3,1
18 Pêches et Océans	2,1	2,0	3,1
19 Environnement Canada	3,5	2,8	3,1
20 Justice Canada	1.2	1.5	1.5
Autres ministères et organismes	10,0	7,7	11,6
Total des dépenses en espèces	3 542,9	3 677,5	3 803,9
Transferts de points d'impôt[4]	2 565,9	2 849,7	3 008,4
TOTAL DE L'AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE[5]	6 108,9	6 527,1	6 812,3

1 Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1989. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les ministères et tous les organismes répertoriés à l'annexe A et à l'annexe B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les parties 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements.

2 Les dépenses appelées Recherche et dépenses connexes dans le tableau 12 comprennent les subventions à la recherche et au développement, les bourses et les contrats, l'aide à l'enseignement, les dépenses administratives ainsi que les autres activités scientifiques connexes du ministère ou de l'organisme en question.

3 Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a été intégré au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour former Industrie, Sciences et Technologie Canada.

4 Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul définitif, 11 août 1989, pour 1986-1987; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 10 mars 1989, pour 1987-1988; Financement des programmes établis, deuxième rajustement au calcul des avances, 12 janvier 1989 pour 1988-1989.

5 Le total, qui englobe les données liées aux dépenses en espèces et aux transferts de points d'impôt, a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

Annexe A

Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport

Annexe A

Statistiques de l'enseignement postsecondaire : définitions et méthode employées dans ce rapport

L'enseignement postsecondaire englobe des activités fort complexes qui se prêtent mal à une définition statistique simple. Cela vaut particulièrement au Canada où, au-delà du niveau secondaire, il existe 12 systèmes d'enseignement indépendants dans autant de provinces et territoires. Cela explique la diversité des modes d'organisation des réseaux et la nature même des établissements d'enseignement, comme le démontre bien la partie II du présent rapport. La définition des éléments communs à tous ces systèmes et la cueillette des données pouvant être regroupées et être comparables pour l'ensemble du Canada, sont au nombre des difficultés auxquelles Statistique Canada doit faire face depuis nombre d'années*.

Le Secrétariat d'État s'est aussi heurté à des problèmes de définition et de méthode dans l'élaboration du présent rapport. En règle générale, il s'est servi de la base de données et des définitions de Statistique Canada, sauf pour rendre compte des transferts fédéraux en points d'impôt et en espèces faits au titre de l'enseignement postsecondaire en vertu des arrangements du Financement des programmes établis. Aux fins de ce rapport, le Secrétariat d'État a additionné les données relatives aux transferts en points d'impôt à celles des dépenses pour calculer le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. Statistique Canada fait état de ces transferts mais n'additionne pas les transferts en espèces et les transferts en points d'impôt, et n'établit pas de rapport direct entre ces contributions et une définition particulière des dépenses ou des activités ayant trait à l'enseignement postsecondaire.

1 Définition du système d'enseignement postsecondaire

1.1 Programmes d'enseignement de niveau postsecondaire

La méthode utilisée par Statistique Canada répartit tous les programmes d'enseignement en trois catégories : primaire-secondaire, métiers et formation professionnelle ou

* Statistique Canada travaille présentement en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, par le truchement du Conseil des ministres de l'éducation (Canada), à la révision de ses définitions et de ses sources de données pour les statistiques relatives à l'éducation.

postsecondaire. Le présent rapport ne traite que des seuls programmes du niveau postsecondaire.

La définition de l'enseignement postsecondaire varie énormément d'une province à l'autre, de même que les conditions d'admission et la durée de programmes apparemment similaires. Aussi Statistique Canada a-t-il retenu une définition normalisée pour assurer une certaine comparabilité entre les différents systèmes provinciaux.

Dans le système de classification de Statistique Canada, les programmes de niveau postsecondaire présentent les critères suivants :

- Ils exigent normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- Ils durent au moins toute une année scolaire;
- Ils sont sanctionnés par un certificat, un diplôme ou un grade;
- Ils n'appartiennent pas à la catégorie de métiers et de formation professionnelle.

Par conséquent, les programmes de niveau postsecondaire sont ceux qui préparent les étudiants à occuper un emploi de niveau supérieur à ceux de la catégorie de métiers et de formation professionnelle. Les programmes de niveau postsecondaire comprennent, en plus de ceux offerts par les universités, les programmes de formation technique, les programmes d'arts appliqués et de sciences et les programmes de passage à l'université dispensés par les établissements non universitaires.

Selon la classification utilisée, il est nécessaire d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires pour être admis à un programme de niveau postsecondaire. Il s'agit là d'un critère normalisé, stipulé par l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Tel qu'il est mentionné ci-haut, la catégorie des programmes de niveau postsecondaire ne comprend pas les programmes de métiers et de formation professionnelle. Bien que certaines provinces fassent exception, ces programmes durent moins d'un an et il n'est habituellement pas nécessaire, pour y être admis, d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Les critères suivants permettent de différencier les programmes de métiers des programmes de formation professionnelle :

- Les programmes de métiers sont reconnus par le Comité de coordination du Programme des normes interprovinciales (CCPNI), créé par les gouvernements provinciaux afin de reconnaître officiellement les programmes de formation et d'apprentissage de métiers.
- Les programmes de formation professionnelle ne nécessitent pas de période d'apprentissage et mènent à des emplois qui ne sont pas reconnus par les provinces en tant que métiers. Ces programmes ne sont pas considérés comme des programmes de niveau postsecondaire, indépendamment des conditions d'admission, et ils préparent les étudiants à occuper des emplois nécessitant surtout de la dextérité manuelle et l'exécution de tâches bien définies ou établies.

1.2 Établissements d'enseignement

Au niveau postsecondaire, les programmes d'études sont dispensés par deux grands types de maisons d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial.

Universités

Cette catégorie englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La plupart des programmes d'études universitaires correspondent à la définition de l'enseignement postsecondaire retenue par Statistique Canada qui inclut, à ce niveau, toute la gamme des activités de toutes les universités. Les rares activités qui pourraient, dans certaines universités, ne pas correspondre à la définition retenue, ne sont pas identifiées.

Établissements de niveau collégial

Cette catégorie comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, collèges d'arts appliqués et de technologie, instituts de formation technique, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier).

Dans bien des provinces, les établissements de niveau collégial dispensent aussi des programmes de métiers et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Les statistiques de l'enseignement postsecondaire portent exclusivement sur les programmes de niveau postsecondaire, tels qu'ils sont définis ci-haut.

2 Données sur le financement de l'enseignement postsecondaire

2.1 Dépenses totales

Le tableau et les graphiques de la partie III présentent les dépenses totales consacrées à l'enseignement postsecondaire au Canada. Ces dépenses englobent les dépenses des universités et des établissements de niveau collégial pour le fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, les dépenses gouvernementales liées à l'aide aux étudiants ainsi que les autres dépenses administratives des ministères.

Afin d'obtenir les données sur les dépenses des universités, Statistique Canada mène une enquête annuelle conjointement avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU); une autre enquête est faite auprès des établissements qui ne sont pas membres de cette association. Les universités répartissent leurs revenus et dépenses entre divers fonds. Ces fonds sont les suivants : (1) fonctionnement général (2) activités spéciales et fiducie (3) recherche subventionnée (4) services auxiliaires (5) bâtiments. Tous les revenus des universités sont affectés à l'un de ces fonds et toutes les dépenses sont défalquées de l'un ou l'autre, selon leur objet.

Statistique Canada mène une enquête similaire sur les statistiques financières des établissements d'enseignement de niveau collégial. Le questionnaire permet de ventiler les revenus et les dépenses des fonds de fonctionnement et d'immobilisations des collèges communautaires et des écoles publiques de formation technique, et de répartir les dépenses selon la catégorie de programmes – secondaire, postsecondaire, technique et éducation des adultes.

La Division de la santé de Statistique Canada produit par ailleurs un rapport annuel sur les hôpitaux et cliniques, lequel contient des renseignements sur le coût direct de l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

2.2 Aide financière des gouvernements provinciaux et territoriaux

Les tableaux de la partie IV sur les dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'enseignement postsecondaire ventilent les dépenses totales en deux catégories : 1) aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes et 2) bourses d'études et aide aux étudiants.

2.2.1 Aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes

Cette catégorie comprend le total des fonds versés par les gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les autres dépenses des ministères provinciaux et territoriaux pour l'enseignement postsecondaire.

Aide aux établissements d'enseignement

Les subventions provinciales et territoriales servent à financer les dépenses suivantes des universités et des collèges :

- Fonctionnement;
- Recherche subventionnée;
- Immobilisations.

Ces dépenses comprennent les dépenses directes liées à l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

Dépenses connexes

Cet élément correspond aux dépenses apparaissant sous la rubrique «Autres dépenses (ministérielles)» de Statistique Canada. Il comprend :

- Les dépenses administratives des ministères, des gouvernements, des provinces et des territoires;
- Les remboursements des dépenses provinciales par le gouvernement fédéral;
- Les transferts interprovinciaux (voir la note explicative 7 à la fin du rapport);
- Les rajustements statistiques.

2.2.2 *Bourses d'études et aide aux étudiants*

Cette catégorie comprend les dépenses provinciales et territoriales liées aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Dans le cas des prêts aux étudiants, seul le coût pour le gouvernement, et non la valeur du prêt, est comptabilisé.

2.2.3 *Sources des données sur les dépenses des provinces et des territoires*

Les données sur les dépenses des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire proviennent directement des comptes publics, des budgets des dépenses et d'autres rapports annuels connexes. Statistique Canada effectue une analyse approfondie et une compilation détaillée des dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire. Ces compilations sont alors soumises aux provinces et aux territoires afin d'obtenir leur contribution et leurs observations. Les résultats de ce mécanisme de consultation sont publiés par CANSIM, la base de données de Statistique Canada. À moins qu'il ne soit précisé autrement, les données de 1986-1987 et de 1987-1988 sont définitives et sont basées sur les comptes publics provinciaux et territoriaux. Les données de 1988-1989 sont préliminaires et proviennent du budget des dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux et des consultations tenues avec les fonctionnaires provinciaux.

2.3 Aide des administrations municipales

Certaines administrations municipales viennent directement en aide aux établissements d'enseignement. Les données sur cette aide proviennent d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement ainsi que des renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.

2.4 Aide financière du gouvernement fédéral

Les tableaux de la partie V ventilent l'aide financière totale du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire en deux catégories : 1) contributions aux provinces et aux territoires et 2) aide fédérale directe.

2.4.1 *Contributions aux provinces et aux territoires*

Cette catégorie comprend les transferts de points d'impôt et d'espèces pour le Programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire et les contributions pour le Programme des langues officielles dans l'enseignement. Étant indirectes, ces contributions ne sont pas déterminées comme une source de fonds d'origine fédérale pour les établissements.

2.4.2 *Aide fédérale directe*

Cette catégorie des dépenses comprend :

- Les contributions pour la recherche versées directement aux universités par le gouvernement fédéral;
- Les dépenses relatives aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants au niveau postsecondaire, y compris le coût des prêts;

- Le financement direct des établissements fédéraux d'enseignement postsecondaire;

- Les autres dépenses directes des ministères fédéraux destinées à des programmes d'enseignement postsecondaire et à leur administration.

2.4.3 Sources des données sur les dépenses fédérales

Les données sur les dépenses fédérales en matière d'éducation proviennent d'une enquête annuelle de Statistique Canada sur les dépenses de tous les ministères et organismes dans le domaine de l'éducation, l'*Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation*. On peut se procurer les résultats de cette enquête auprès de la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada. Les données de 1986-1987 et de 1987-1988 sont définitives; celles de 1988-1989 sont préliminaires.

Les données relatives aux droits en espèces et aux transferts de points d'impôt prévus dans le cadre du Financement des programmes établis proviennent de brochures publiées par la Division des relations fédérales-provinciales du ministère des Finances du Canada, qui comptabilise les paiements au titre du FPE. Les données de 1986-1987 sont définitives; celles de 1987-1988 et de 1988-1989 sont préliminaires.

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte de la loi autorisant les paiements aux fins du FPE, et Statistique Canada n'englobe pas les transferts aux provinces en vertu du FPE dans sa propre définition de l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du présent rapport, le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire comprend les données sur le FPE et celles de Statistique Canada.

2.5 Sources privées de financement

Outre l'aide des gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire obtiennent des fonds des sources privées suivantes :

- Frais de scolarité et autres frais d'études;

- Contributions ou financement provenant d'autres sources, notamment les dons du secteur privé et les revenus de placement.

Les surplus ou les déficits de fonctionnement des établissements d'enseignement sont également présentés dans cette catégorie. Les données sur les sources de financement non gouvernementales sont tirées d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement et sont estimées à partir des prévisions concernant les inscriptions.

2.6 Consolidation des données financières

Une fois que les agents de Statistique Canada ont reçu des universités, des collèges et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, toutes les données financières relatives à une année donnée, ils procèdent à une consolidation qui permet de calculer le total des fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. Étant donné qu'il y a des transferts de fonds à l'intérieur même du système postsecondaire, entre les gouvernements et les établissements d'enseignement, une telle consolidation pose des

problèmes particuliers : il est fréquent que les années financières des établissements d'enseignement ne coïncident pas avec celles des gouvernements; les fonds reçus au cours d'une année financière peuvent ne pas être dépensés durant cette même année. Afin d'éliminer les doubles comptages, une soustraction des transferts est effectuée. Les flux financiers sont répartis selon le niveau d'enseignement, la province et la catégorie de dépenses. La source des fonds pour chaque catégorie de dépenses est indiquée dans la mesure du possible. Les difficultés inhérentes à ce processus sont telles qu'il n'est pas toujours possible de faire un rapprochement détaillé entre les chiffres établis par Statistique Canada et les états financiers vérifiés des gouvernements ou ceux des maisons d'enseignement. Cependant, pour les données générales, on veille à s'assurer que les sommes puissent être rapprochées des comptes publics ou des états financiers.

Un autre rajustement relatif aux transferts interprovinciaux est requis lorsque les résultats des enquêtes menées par Statistique Canada auprès des établissements d'enseignement sont regroupés par province. Le total pour toute province donnée correspond à la somme des dépenses de tous les établissements de la province, peu importe la provenance des fonds. Or, certains établissements reçoivent une aide indirecte sous forme de transferts interprovinciaux, c'est-à-dire provenant d'une autre province que celle où ils se trouvent. Dans ce cas, Statistique Canada soustrait le montant du transfert des dépenses de la province bénéficiaire et l'ajoute aux dépenses du gouvernement provincial ayant effectué le transfert. Statistique Canada fait les additions et les soustractions nécessaires sous la rubrique «Autres dépenses (ministérielles)».

Les résultats de ce processus de consolidation sont publiés par CANSIM, base de données de Statistique Canada.

3 Données sur les inscriptions

Les données sur les inscriptions au niveau postsecondaire représentent le nombre d'étudiants qui se sont inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire et qui ont poursuivi leurs études au cours de l'année scolaire. Statistique Canada recueille des données sur les caractéristiques scolaires, sociales et économiques des étudiants. Pour les fins du présent rapport, les étudiants de niveau postsecondaire ont été classés selon la province et le territoire, la catégorie d'établissements d'enseignement (universités et programmes d'enseignement postsecondaire des établissements de niveau collégial), et selon qu'ils suivent des cours à plein temps ou à temps partiel. Comme il n'existe pas de définition universellement acceptée du statut d'étudiant à temps partiel, Statistique Canada rend compte du statut des étudiants à plein temps ou à temps partiel tel qu'il est indiqué par les différents établissements d'enseignement.

Statistique Canada recueille les données sur les inscriptions dans les universités au moyen de deux enquêtes : l'une, au début de l'annnée scolaire, pour obtenir le nombre des inscriptions initiales, et une autre, au milieu de l'année, pour obtenir les données définitives. Ces enquêtes comprennent toutes les universités et alimentent une banque de données connue sous le nom de *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* (SISCU), dont on peut obtenir des tableaux spéciaux. Les données sur les inscriptions à plein temps dans les universités sont recueillies (par province) depuis 1920, et celles sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1962.

Les données sur les inscriptions dans les collèges proviennent d'une enquête que mène Statistique Canada chaque automne auprès des établissements d'enseignement concernés. Cette enquête alimente une banque de données, le *Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires* (SIECC). Les données sur les inscriptions à plein temps dans les collèges sont recueillies (par province) depuis 1955, et les données sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1983. Les données présentées dans ce rapport ne couvrent pas le total de l'effectif étudiant des établissements d'enseignement de niveau collégial, mais uniquement les étudiants inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire.

On peut se procurer les résultats de ces enquêtes auprès de CANSIM, la base de données de Statistique Canada. Les données ayant trait aux inscriptions sont définitives.

Annexe B

Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire

Annexe B

Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire

Aperçu historique de l'effectif à plein temps

Depuis le début des années 50, le nombre des étudiants inscrits au niveau postsecondaire a connu une expansion accélérée au Canada. Comme le montre le graphique B1, il y avait en 1951-1952, 91 000 étudiants qui poursuivaient des études postsecondaires à plein temps. En 1988-1989, ils étaient 817 000, soit presque neuf fois plus nombreux qu'en 1951-1952.

À la fin des années 60 et au début des années 70, la nombreuse génération de la fin des années 40 et des années 50 a atteint l'âge adulte, ce qui a amené une augmentation rapide du nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cependant, cette tendance a ralenti vers la seconde partie des années 70.

Vers le début des années 80, l'effectif du niveau postsecondaire a encore augmenté de façon très marquée, malgré un fléchissement du taux de croissance du groupe des 18 à 24 ans. En effet, de 1979-1980 à 1983-1984, ce groupe d'âge a connu une augmentation de 2,0 p. 100 seulement, tandis que les inscriptions grimpaient de 23,0 p. 100 (soit une augmentation moyenne de 5,3 p. 100 par année).

Alors que l'expansion des années 60 résultait du «baby boom» de l'après-guerre et d'une plus grande participation, en général, au niveau postsecondaire, l'augmentation du nombre d'étudiants à plein temps à la fin des années 70 et au début des années 80 s'expliquait par la participation accrue des femmes à cet égard et par le retour aux études à plein temps de plusieurs personnes qui n'appartenaient pas au groupe d'âge des 18 à 24 ans.

De 1984-1985 à 1988-1989, les inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire ont continué à croître mais beaucoup plus lentement qu'auparavant. Pendant cette période, le groupe d'âge des 18 à 24 ans a diminué de 11 p. 100, alors que les inscriptions connaissaient une hausse de 4,4 p. 100, soit une croissance moyenne de 1,1 p. 100 par année.

Tendances récentes

La répartition, de 1984-1985 à 1988-1989, de l'effectif de niveau postsecondaire, à plein temps et à temps partiel, dans chaque province et territoire, figure au tableau B1. La plupart des provinces ont enregistré à peu près le même nombre d'inscriptions ou une augmentation assez faible de ce nombre au cours de cette période. Comme le montre

Graphique B1: Inscriptions à plein temps au niveau postsecondaire au Canada, 1951-1952 à 1988-1989[P]

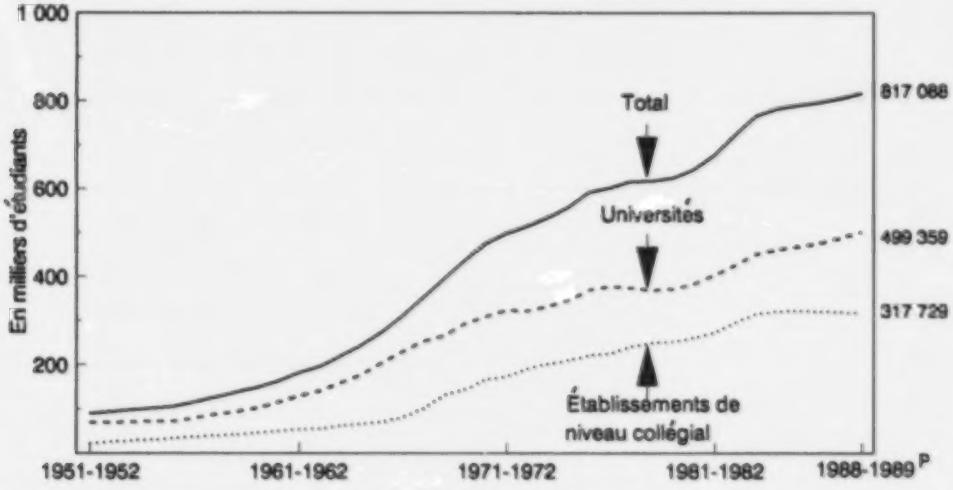

Source : Statistique Canada. 1951-1952 à 1974-1975 : *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, catalogue no 81-568. 1975-1976 à 1987-1988 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1988-1989 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Graphique B2: Inscriptions au Canada, selon le type d'établissement et le type de fréquentation, 1984-1985 et 1988-1989[P]

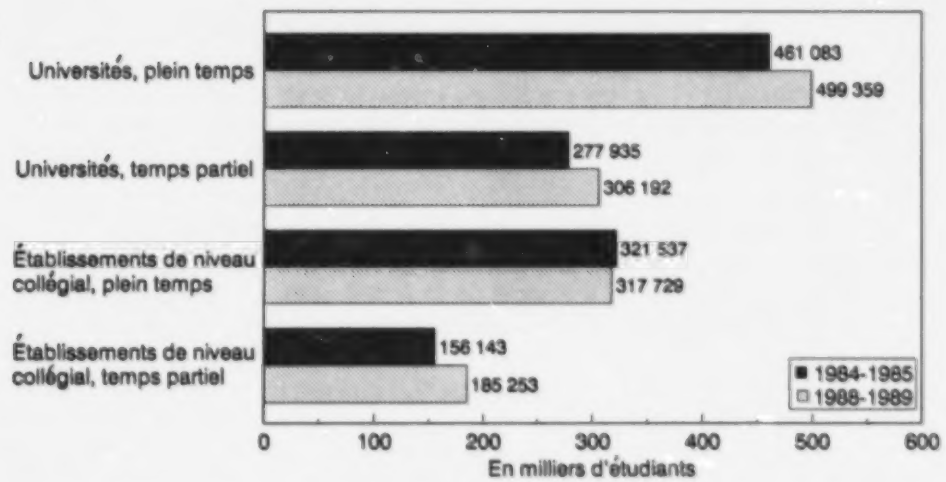

Graphique établi à partir des données du tableau B1.

le graphique B2, les inscriptions à plein temps au niveau universitaire ont connu une hausse de 8,3 p. 100 de 1984-1985 à 1988-1989. L'effectif à temps partiel des universités s'est également accru mais par un pourcentage supérieur à celui du temps plein, soit de 10,2 p. 100 au cours de cette période. Par ailleurs, en 1988-1989, 62 p. 100 des étudiants des universités étaient inscrits à des programmes à plein temps alors que 38 p. 100 étaient inscrits à des programmes à temps partiel. On compte cependant au Québec, depuis plusieurs années, un plus grand nombre d'étudiants du niveau universitaire inscrits à des programmes à temps partiel qu'à des programmes à plein temps.

L'effectif à plein temps des établissements de niveau collégial s'est maintenu entre 1984-1985 et 1988-1989 alors celui à temps partiel a enregistré une hausse de 19 p. 100. En 1988-1989, 63 p. 100 des étudiants des collèges étaient inscrits à plein temps tandis que 37 p. 100 faisaient des études à temps partiel.

En 1988-1989, 62 p. 100 de tous les étudiants du niveau postsecondaire à temps plein et à temps partiel, étaient inscrits à l'université alors que 38 p. 100 l'étaient dans les établissements de niveau collégial. Durant cette année-là, un peu plus du tiers (38 p. 100) des étudiants du niveau postsecondaire étaient inscrits à des programmes à temps partiel alors qu'on avait auparavant coutume de faire des études à plein temps.

Participation des femmes

Un des changements les plus importants au sein du système d'enseignement postsecondaire durant les dernières décennies a été l'augmentation de la participation des femmes.

En effet, depuis le milieu des années 70, les femmes représentent environ 50 p. 100 de l'effectif à plein temps des établissements de niveau collégial au Canada. Le nombre de femmes s'est aussi accru considérablement dans les universités depuis le début des années 70, où elles constituent maintenant 50,2 p. 100 de l'effectif à plein temps.

Comme l'indique le graphique B3, la population féminine, bien qu'elle ne s'élevait qu'à 42 p. 100 des étudiants du premier cycle à plein temps en 1975-1976, atteignait 51 p. 100 en 1988-1989. Au niveau de la maîtrise, les femmes représentent maintenant 45 p. 100 de l'effectif à plein temps et leur nombre se rapproche de celui des hommes. Cependant, au niveau du doctorat, même si la proportion des femmes étudiant à plein temps a augmenté considérablement depuis 1975-1976 pour atteindre 35 p. 100, les femmes demeurent nettement sous-représentées. D'ailleurs, les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de certaines disciplines comme les sciences naturelles et le génie.

En 1988-1989, les femmes constituaient 55 p. 100 de l'effectif à temps partiel des universités. Comme le montre le graphique B4, les femmes constituaient 56 p. 100 de l'effectif du premier cycle universitaire à temps partiel, 47 p. 100 de l'effectif inscrit à temps partiel à la maîtrise et 35 p. 100 de l'effectif inscrit à temps partiel au doctorat.

Participation des personnes handicapées

Selon le *Rapport de l'Entente sur la santé et l'incapacité au Canada* de 1983-1984, environ 15,3 p. 100 des personnes handicapées avaient reçu un enseignement postsecondaire. Une étude subséquente, l'*Enquête sur la santé et les limitations d'activités* de 1986, a

déterminé que 27,4 p. 100 des personnes handicapées avaient poursuivi des études au niveau postsecondaire. Les personnes atteintes d'une déficience manifestent de plus en plus d'intérêt envers la poursuite des études supérieures. C'est ainsi que plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire et organismes représentant les intérêts des personnes handicapées examinent les questions de l'accès aux lieux, des services nécessaires aux étudiants atteints d'une déficience (e.g. interprétation gestuelle, prises de notes, lecture), des coûts additionnels reliés à l'invalidité (e.g. transportation et logement pour étudiants atteints d'une déficience).

Les personnes handicapées peuvent obtenir de l'aide financière pour leurs études postsecondaires par l'entremise du Programme canadien des prêts aux étudiants et du Programme de réadaptation professionnelle des invalides (PRPI). Il s'agit d'un programme à coûts-partagés entre les provinces participantes et le gouvernement fédéral; ce programme est géré par les provinces.

Graphique B3 : Proportion de femmes parmi l'effectif à plein temps des universités canadiennes, selon le niveau d'études, 1975-1976 à 1988-1989[P]

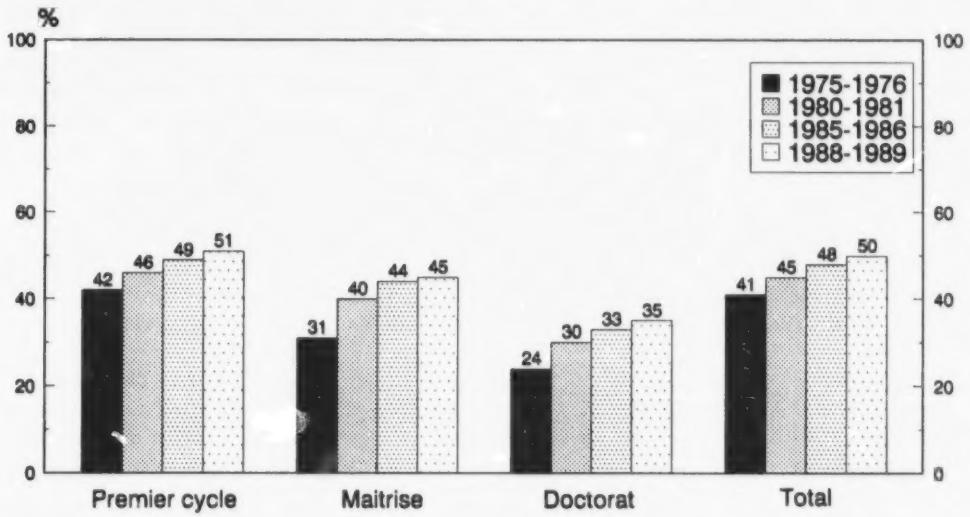

Source : Statistique Canada. Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire, tableaux spéciaux, 1989.

Graphique B4 : Proportion de femmes parmi les effectifs postsecondaires à temps partiel, selon le niveau d'études, Canada, 1975-1976 à 1988-1989[P].

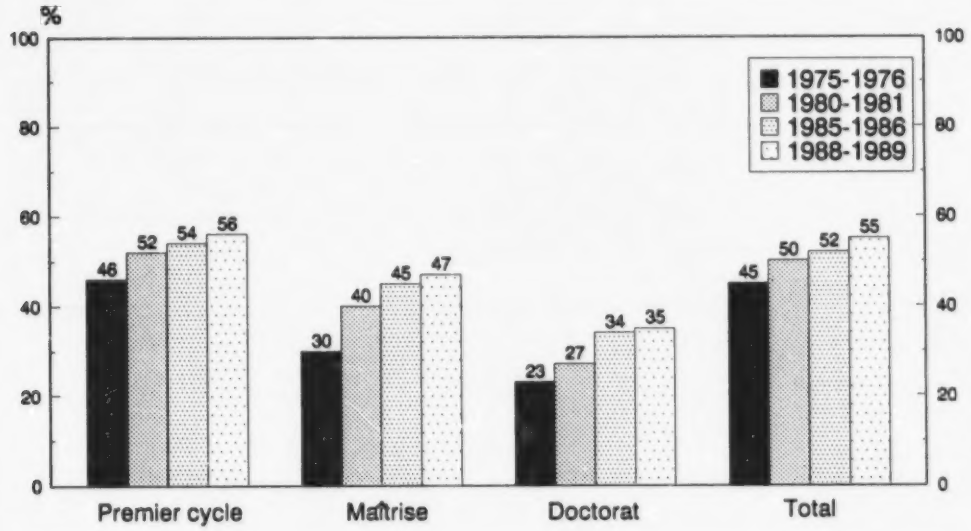

Source : Statistique Canada. Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire, tableaux spéciaux, 1989.

Table B1 : Inscriptions au niveau postsecondaire, selon la province, le type d'établissement et le type de fréquentation

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
Universités						
Plein temps						
1984-1985	9 244	1 720	23 090	14 524	108 654	185 651
1985-1986	10 352	1 768	23 582	14 918	113 314	185 016
1986-1987	10 828	1 837	23 667	14 940	116 391	187 153
1987-1988	10 872	2 030	24 307	15 200	116 623	192 717
1988-1989	11 414	2 181	25 192	15 673	118 868	201 188
Temp partiel						
1984-1985	4 509	689	6 529	4 257	111 783	96 248
1985-1986	4 624	781	6 843	4 521	115 516	96 845
1986-1987	4 690	685	6 921	4 936	117 799	95 714
1987-1988	5 097	753	7 265	4 923	118 658	98 569
1988-1989	4 748	813	7 917	5 152	124 319	101 523
Établissements de niveau collégial						
Plein temps						
1984-1985	2 898	976	2 955	2 280	162 798	96 470
1985-1986	2 967	959	2 932	2 462	164 218	94 574
1986-1987	2 945	1 016	2 360	2 334	163 190	95 231
1987-1988	3 003	907	2 435	2 383	159 940	95 029
1988-1989	3 257	981	2 714	2 537	156 290	94 447
Temps partiel						
1984-1985	15	0	441	43	52 188	66 202
1985-1986	11	0	442	62	60 123	66 454
1986-1987	72	0	521	51	55 410	73 061
1987-1988	179	0	537	26	56 876	76 498
1988-1989	194	0	353	19	62 186	76 076
Total, universités et établissements de niveau collégial						
Plein temps						
1984-1985	12 142	2 696	26 045	16 804	271 452	282 121
1985-1986	13 319	2 727	26 514	17 380	277 532	279 590
1986-1987	13 773	2 853	26 027	17 274	279 581	282 384
1987-1988	13 875	2 937	26 742	17 583	276 563	287 746
1988-1989	14 671	3 162	27 906	18 210	275 158	295 635
Temps partiel						
1984-1985	4 524	689	6 970	4 300	163 971	162 450
1985-1986	4 635	781	7 285	4 583	175 639	163 299
1986-1987	4 762	685	7 442	4 987	173 209	168 775
1987-1988	5 276	753	7 802	4 949	175 534	175 067
1988-1989	4 942	813	8 270	5 171	186 505	177 599

Source : Statistique Canada. Les données de 1984-1985 à 1987-1988 proviennent de : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. Les données de 1988-1989 proviennent de la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire.

Table B1 : Inscriptions au niveau postsecondaire, selon la province, le type d'établissement et le type de fréquentation (suite)

Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada	
							Universités
							Plein temps
20 637	19 454	41 628	36 481	0	0	461 083	1984-1985
20 344	19 460	42 756	35 799	0	0	467 309	1985-1986
19 935	20 535	44 050	36 122	0	0	475 458	1986-1987
19 606	20 729	46 614	37 350	0	0	486 048	1987-1988
19 783	20 278	46 202	38 580	0	0	499 359	1988-1989
							Temps partiel
14 102	8 680	15 743	15 395	0	0	277 935	1984-1985
14 064	8 649	17 337	15 727	0	0	284 907	1985-1986
14 595	9 250	17 299	15 608	0	0	287 497	1986-1987
14 775	9 001	17 789	17 690	0	0	294 512	1987-1988
15 055	9 213	19 455	17 997	0	0	306 192	1988-1989
							Établissements de niveau collégial
							Plein temps
3 719	2 885	23 851	22 488	97	120	321 537	1984-1985
3 819	3 012	24 120	22 928	88	133	322 212	1985-1986
3 709	2 972	24 571	22 973	63	131	321 495	1986-1987
3 839	3 030	23 920	24 634	100	222	319 442	1987-1988
3 808	3 242	24 590	25 488	151	224	317 729	1988-1989
							Temps partiel
130	202	6 786	29 897	189	50	156 143	1984-1985
94	200	7 660	29 880	182	76	165 184	1985-1986
110	103	7 547	29 218	137	102	166 332	1986-1987
2 126	524	8 143	32 503	338	139	177 889	1987-1988
1 961	533	8 551	34 658	609	113	185 253	1988-1989
							Total, universités et établissements de niveau collégial
							Plein temps
24 356	22 339	65 479	58 969	97	120	782 620	1984-1985
24 163	22 472	66 876	58 727	88	133	789 521	1985-1986
23 644	23 507	68 621	59 095	63	131	796 953	1986-1987
23 445	23 759	70 534	61 984	100	222	805 490	1987-1988
23 591	23 520	70 792	64 068	151	224	817 088	1988-1989
							Temps partiel
14 232	8 882	22 529	45 292	189	50	434 078	1984-1985
14 158	8 849	24 997	45 607	182	76	450 091	1985-1986
14 705	9 353	24 846	44 826	137	102	453 829	1986-1987
16 901	9 525	25 932	50 193	338	139	472 401	1987-1988
17 016	9 746	28 006	52 655	609	113	491 445	1988-1989

Annexe C

Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires

Annexe C

Renseignements supplémentaires provenant des gouvernements des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires ont demandé que la documentation suivante soit incorporée au rapport au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.*

Les données de l'annexe C expriment le point de vue d'un gouvernement provincial et territorial spécifique, utilisant les définitions propres à ce gouvernement. En conséquence, ces données proviennent d'une base différente de celle employée pour les données du rapport, lesquelles sont recueillies et traitées selon la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada.

Tableau C1 : Données fournies par le Nouveau-Brunswick

L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick

	1986-1987			1987-1988			1988-1989		
	Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions	
	(000 $)	Temps partiel	Plein temps	(000 $)	Temps partiel	Plein temps	(000 $)	Temps partiel	Plein temps
Secteur universitaire[1]	118 402	4 936	14 971	122 892	5 107	15 243	135 760	5 130	15 592
Secteur collégial[2]	70 015	29 115	13 533[3]	79 245	34 156	13 441[3]	80 534	35 295	16 391[3]
Bourses d'études/ Aide aux étudiants	10 260	--	--	10 850	--	--	11 986	--	--
Total[4]	**198 677**	**34 051**	**28 504**	**212 967**	**39 263**	**28 684**	**228 280**	**40 425**	**31 983**

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, Nouveau-Brunswick.

1 Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des gardes-forestiers des Maritimes.

2 Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des pêches de Caraquet, aux écoles infirmières, à l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et au Centre de formation linguistique.

3 Au secteur collégial, on désigne par formation à plein temps toute formation qui se donne pendant au moins cinq jours consécutifs à raison de six heures par jour.

4 Le total comprend les dépenses ordinaires et d'immobilisations.

Note : Le tableau C1 trace le profil des dépenses provinciales et des inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Tableau C2 : Données fournies par le Québec

Inscriptions au niveau postsecondaire : universités et collèges

	Effectifs universitaires[1]		Effectifs du niveau collégial[2]	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
1986-1987	114 921	118 999	165 282	57 675
1987-1988	116 544	118 771	164 272	65 548
1988-1989	118 937	122 351	158 669	64 449

1 Source : *Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec, rapports 1986-1987 à 1988-1989*. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ce sont les données pour le trimestre d'automne. Elles excluent le Collège militaire royal de St-Jean.

2 Source: Direction générale de l'enseignement collégial. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ce sont les données pour le trimestre d'automne. Il s'agit de l'effectif total des étudiants des cégeps, des collèges privés subventionnés et des collèges relevant du fédéral, à l'enseignement régulier et aux adultes.

Note : Le tableau C2 contient les données relatives aux inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Québec, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Tableau C3 : Données fournies par la Colombie-Britannique

L'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique

	1986-1987			1987-1988			1988-1989		
	Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions	
	(000 $)	Temps partiel	Plein temps	(000 $)	Temps partiel	Plein temps	(000 $)	Temps partiel	Plein temps
Secteur universitaire	362 533	15 604	34 948	409 974	17 151	36 045	447 418	17 174	37 392
Secteur collégial[1]	323 990	35 038	33 690	355 330	38 232	36 089	396 026	39 662	36 773
Bourses d'études/ Aide aux étudiants[2]	3 144	--	--	28 198	--	--	43 475	--	--
Total	**689 667**	**50 642**	**68 638**	**793 502**	**55 383**	**72 134**	**886 919**	**56 836**	**74 165**

Source: Ministère de l'Enseignement supérieure, et de la Formation à l'emploi, Colombie-Britannique.

1 Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives aux écoles de formation professionnelle.

2 Les données comprennent les allocations de formation et les programmes Coop.

Note: Le tableau C3 trace le profil des dépenses provinciales et des inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Notes explicatives

1 La **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM)** a pour objet, aux termes de la loi qui l'a établie, d'aider les provinces et les établissements d'enseignement à employer et à répartir de la façon la plus efficace, les ressources de l'enseignement supérieur de la région. Au total, la Commission regroupe 21 établissements d'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire les universités des Maritimes et quelques établissements d'enseignement postsecondaire à vocation spécialisée qui desservent ce même territoire.

La CESPM recueille des données sur l'enseignement postsecondaire dans la région et fait des recommandations au Conseil des premiers ministres des Maritimes quant au financement des programmes d'études de niveau postsecondaire. Ce sont toutefois les gouvernements provinciaux qui prennent les décisions définitives relatives au financement. Pour utiliser à meilleur escient les ressources de la région, les provinces Maritimes se consultent, par le truchement de la commission, afin d'offrir certains programmes d'études universitaires. Par exemple, les écoles de médecine et de dentisterie de l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, reçoivent des étudiants des trois provinces. C'est aussi par l'intermédiaire de la Commission que des fonds sont transférés d'une province à l'autre lorsqu'un étudiant s'inscrit dans une province autre que celle où il réside, parce que le programme choisi n'y est pas offert.

2 En vertu de la partie III de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, le gouvernement fédéral peut conclure des ententes avec les provinces afin de percevoir, en leur nom, l'impôt provincial sur le revenu. En vertu de ces accords de perception d'impôt, chaque province participante établit par voie législative son propre taux d'imposition, tout en maintenant une assiette fiscale qui est compatible avec celle du gouvernement fédéral. Ce dernier conclut alors un accord avec le gouvernement provincial, par lequel il s'engage à appliquer la loi d'impôt de la province et à faire la perception sans exiger de frais. Bien qu'à l'origine les provinces aient été tenues de formuler le niveau de leur propre impôt sous forme d'un simple pourcentage de l'impôt fédéral, il existe maintenant, dans les lois provinciales, toute une gamme de crédits d'impôt et de dispositions spéciales que le gouvernement fédéral a accepté d'appliquer (moyennant des frais administratifs minimes dans le cas de certains crédits). Le régime des accords de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers est aujourd'hui en vigueur dans toutes les provinces, sauf au Québec; l'impôt provincial sur le revenu des sociétés est également perçu par le gouvernement fédéral, sauf dans le cas de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

3 Une publication contenant des renseignements complémentaires sur la formule actuelle du Financement des programmes établis peut être obtenue en s'adressant à la Direction générale des politiques, de l'analyse et de la liaison, Secteur de l'Aide à l'éducation, Secrétariat d'État, Ottawa (Ontario), K1A OM5, (819) 994-5686.

4 Les contributions fédérales aux provinces étaient régies, au cours de l'année de référence 1975-1976, en vertu de la *Loi de 1967 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Cette loi laissait aux provinces le choix de recevoir du gouvernement fédéral, soit 15 $ par habitant, soit 50 p. 100 des dépenses admissibles de foncionnement des établissements d'enseignement postsecondaire. Il était donc nécessaire, aux fins de la loi, de définir l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du partage des frais, ne sont considérées comme poursuivant des études postsecondaires, que les personnes inscrites à un cours d'au moins 24 semaines, attesté par la province comme étant de niveau postsecondaire et exigeant comme préalable au moins un diplôme de fin d'études secondaires. L'année terminale du niveau secondaire a été déterminée comme étant la 12e année ou l'équivalent à l'Île-du-Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique et la 11e année ou l'équivalent dans les autres provinces.

Ces dispositions ont été remplacées par la loi de 1977, actuellement en vigueur, qui ne fournit pas de définition de l'enseignement postsecondaire. En conséquence, la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada est utilisé dans le présent rapport.

5 En vertu du Protocole d'ententes sur les langues officielles dans l'enseignement et des ententes bilatérales, les provinces et les territoires se sont engagés à montrer, à chaque année, de quelle façon l'aide du gouvernement du Canada est reliée aux coûts supplémentaires encourus pour le maintien et le développement de l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et dans la seconde langue officielle. Ils sont tenus, en outre, d'informer le grand public des programmes et des services dispensés sur leur territoire en matière d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle, et de la façon dont le financement provenant du gouvernement du Canada contribue à la prestation de ces programmes et services.

6 Les dépenses pour la recherche universitaire englobent les frais de recherche et d'activités connexes. On peut cependant se demander si ces dépenses devraient inclure les bourses de recherche versées aux étudiants, car celles-ci sont principalement destinées à défrayer le coût des études des boursiers.

Aux fins du présent rapport, les dépenses pour la recherche et les activités connexes ont été assimilées aux dépenses de recherche, tandis que les bourses de recherche et autres formes d'aide destinées aux étudiants pour leurs études sont comptabilisées sous la rubrique de l'aide aux étudiants.

7 Outre les frais d'administration des gouvernements, les dépenses incluses dans la catégorie Autres dépenses (ministérielles) comprennent aussi les transferts effectués par les gouvernements provinciaux à des établissements d'autres provinces pour couvrir les coûts de l'enseignement à des non-résidents. Ainsi, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard transfère des fonds à l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, en paiement des frais de formation des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard inscrits en médecine à cette université.

Lorsque le montant total de l'aide aux établissements indiqué par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne correspond pas au montant total de l'aide que les universités et les collèges rapportent avoir reçu de ces sources, un montant résiduel est inclus pour faire coïncider les deux montants. Ces montants et les autres montants résiduels découlant du processus de consolidation sont assimilés aux Autres dépenses (ministérielles) du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Ces montants résiduels donnent comme résultat que les «Autres dépenses (ministérielles)» sont parfois très élevées ou très minimes, voire négatives. Pour cette raison, et parce que les transferts interprovinciaux sont également inclus sous cette rubrique, les dépenses administratives des gouvernements ne sont pas toujours clairement identifiables dans les données. Cette méthode a toutefois l'avantage de permettre le rapprochement des montants figurant dans les tableaux avec les comptes publics ou, le cas échéant, les états financiers vérifiés du gouvernement, une fois que les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été regroupées [c'est-à-dire lorsqu'on a établi le total de l'aide aux établissements et autres dépenses (ministérielles) pour chaque gouvernement].